Première Année. Ottawa, (H. C.) Mercredi matin, 5 Juin, 1861. Vol. 1. No. X.

Courrier d'Ottawa.

JOURNAL PUBLIE DANS LES INTERETS FRANCO-CANADIENS DU CANADA CENTRAL.

Redigé par un Comité de Collaborateurs. (Les Peuples se déplacent quelquefois, mais ne s'anéantissent jamais.) J. G. Charpentier, Imprimeur.

SALSEPAREILLE D'AYER

Pour purifier le sang, et pour la prompte guérison des maladies suivantes, savoir: le scrofule ou tumeurs, ulcères, éruptions, blessures taches de rousseur, pustules, et tout les maladies de la peau.

Oakland, Indiana, 6 Juin 1859.

J. C. Ayer & Co.,

Je me fais un devoir de reconnaître ce que votre salsepareille a opéré en moi. Une maladie scrofuleuse m'ayant été tranmise, j'en ai souffert durant de longues années. Tantôt elle éclatait en ulcères aux mains et aux jambes, tantôt atteignait l'estomac, la tête et les oreilles qui n'était plus qu'une seule plaie. Toutes les médecines ordinaires dont j'ai fait usage ne m'ont procuré aucun soulagement, cout au contraire le mal empirait. Enfin, je me mis résolu de voir dans un journal le Gaspel Messenger la préparation de votre salsepareille, et vous connaissant, de réputation j'en ai envoyé chercher à Cincinnati, j'en ai fait usage, et j'ai été entièrement guéri. J'ai pris ce remède selon votre prescription, en petites doses et durant un mois dans une cuillère à thé. Je n'en eut pris que trois bouteilles. Une peau lisse et blanche a remplacé la plaie qui couvrait mon corps. Je suis actuellement convaincu que cette terrible maladie est chassé de mon système. Vous pouvez me croire en vous déclarant que je vous considère comme l'un des plus grand bienfaiteurs de l'humanité qui aient existé dans ce siècle, et je suis avec reconnaissance votre dévoué serviteur.

Alfred B. Tallery.

Erésipèle ou feu de St. Antoine, Dartre, Calvitie, Maux d'yeux, Hydropisie, &c.

Le Dr. Robert M. Preble écrit de Salem, N. Y., en date du 12 septembre 1859 qu'il a guéri radicalement un cas d'hydropisie qui semblait être fatal et ce par le moyen de votre salsepareille. Il a opéré également la cure de violent Irésipèle à fortes doses du même remède qui en outre guérit les éruptions ordinaires.

Bronchite, goitre ou gonflement du cou.

Bebulon Sloan, de Prospect, Texas, écrit ce qui suit:—"Trois bouteilles de votre salsepareille m'ont complètement guéri du hideux gonflement, du cou que l'on appelle goitre et dont je souffrais cruellement depuis deux ans.

Edward S. Morrow, de Newburry, Alabama, cite le cas suivant;—"J'ai guér. dans ma famille, au moyen de votre salsepareille une tumeur ovaire qui avait jusqu'à présent défié tous les efforts de la medecine, mais après avoir employé votre remède durant six semaines, il ne restait aucun symtôme de la maladie."

Maladies syphilitiques ou mercurielles.

Nouvelle-Orléans, 25 août 1859.

Dr. J. C. Ayer,—Monsieur, je suis, tout-à-fait de l'opinon de votre agent sous le rapport de l'efficacité de votre salsepareille. J'ai dans ma pratique, opéré maintes et maintes cures dans les cas de maladies vénériennes. L'un de mais malades ayait des ulcères au gosier, à la bouche et au nez; il a été guéri dans cinq semaines. Une autre attaque de la même maladie a été également guérie et nulle trace n'en reste sur son visage. Une femme traitée auparavant pour le même mal par le mercure, et qui avait été la proie d'incroyables souffrances à la suite de l'humidité, a été également rendue à la santé en quelques semaines. Je sais d'ailleurs que d'après la formule que votre agent m'a remise, que votre préparation, sortie de votre laboratoire, ne peut être qu'un grand remède, et je n'ai pas, en conséquence, été étonné de ses heureux résultats.

Tout à vous fraternellement.

G. V. LARIMER, M. D.

Rhumatisme, goutte affection du foie.

Indépendance, Preston, Connecticut, 6 juillet 1859.

Dr. J. C. Ayer,—Monsieur, j'ai été affligé pendant longtemps d'un douloureux rhumatisme chronique contre lequel avaient échoué tous les efforts de la medecine. J'ai eu recours à votre salsepareille dont une seule bouteille m'a radicalement guéri en deux semaines, de sorte que je jouis actuellement d'une bien meilleure santé qu'avant d'avoir été attaqué de cette maladie. Je pense que c'est une merveilleuse médecine.

J. FREAM.

Jules Y. Getchell de St. Louis, écrit ce qui suit:—"J'ai été, durant des années affligé d'une affection du foie qui avait complètement détruit ma santé. Aucun remède ordinaire n'ayant pu me soulager, mon bien-aimé pasteur le Révd. M. Espy m'a conseillé de faire usage de votre salsepareille en me disant qu'il connaissait que toutes vos préparations ne pouvait produire que du bien. Grâce à Dieu, votre salsepareille qui m'a guéri a tellement purifié mon sang que je me sens actuellement un nouvel homme. Je me sens rajeuni, et je pourrais jamais, sous ce rapport, dire assez de bien de vous."

Tumeurs cancéreuses, "élargement" ulcères, carie et exfoliations des os.

On nous a rapporté beaucoup de cures accomplies par cet excellent remède, et nous référons nos lecteurs à notre almanach américain que les agents ci-dessous nommés se font un plaisir de fournir gratis à tous ceux qui en font la demande.

Dyspépsie, affection du cœur, abcès, épilepsie humeur sombre, névralgie, etc.

De nombreuses cures de ces maladies ont été opérées par la puissance ultérieure de cette médecine. Elle stimule rigoureusement les fonctions vitales, et combat des maladies que l'on pourrait croire au-delà de son efficacité. Les besoins du peuple ont longtemps réclamé ce remède, et nous sommes certains qu'il opérera tout le bien qu'il est au pouvoir de la médécine de faire.

Banme Pectoral d'Ayer, pour la prompte guérisson de Rhumes froids, influza, enrouement, croup, pulmonie naissante et pour le soulagement des malades dans une phase avancée de cette dernière maladie.

Ce remède si universellement connu surpasse tout autre par la cure des maux de gorge et des affections pulmonaires, qu'il est inutile de reproduire ici l'évidence de sa vertu que pour ces sortes de maladies, il est sans rival dans le monde civilisé. Peu de communautés et même de familles qui n'aient point fait une expérience personnelle de ses effets. Comme chacun connait les fatals résultats de ces maladies ainsi que l'efficacité de remède, nous ne pouvons faire plus que d'assurer le public qu'il possède actuellement toute la vertu qu'il avait lorsqu'il opérait des cures qui lui ont acquis à juste titre la confiance de tout le genre humain.

Préparé par le Dr. S. C. Ayer & Co., Lowell, Massachusetts.

Prix 25 cents par boite.

25 oct—am.

LE

NOUVEAU PAIN KILLER

Le meilleur remède encore pour le Rhumatisme, la Roideur de Jointures, le mal de Dents, les Contusions, les Brulures, le mal de Tête et les maladies des Intestins.

LINIMENT DU VERMONT DE HENRY.

Nous s'avons que c'est une tentative téméraire que de tenter l'introduction d'un nouveau Liniment ou remède contre toute douleur dans un moment où le pays est tellement rempli de tant de remèdes de cette espèce; et nous avons retardé l'introduction de notre longtemps après avoir résolu de le soumettre au public; nous avons consulté un grand nombre de médecins éminents, et nous en avons parlé à un grand nombre de propriétaires de Liniments et de remèdes, contre toutes douleurs, des plus populaires et nous sommes arrivés à cette conclusion que nous pouvions apporter au notre des améliorations qui les surpassent tous; car nous avons vendu des remèdes de cette sorte depuis plusieurs années, et nous avons suivi leurs effets; nous avons fait l'essai de cet article, et y avons apporté quelques changements, puis essayé encore, et nous sommes certains que c'est le meilleur remède qui puisse être fait. Nous n'avons pas l'intention de faire à notre remède une réputation aux dépens des autres, mais nous demandons seulement qu'on en fasse l'essai, et s'il est trouvé préferable à tout autre article de ce genre, employez-le de préférence à tout autre. Afin que les personnes qui désirent en faire l'essai ne courent aucun risque, nous autorisons tous nos Agents à remettre aux acheteurs leur argent dans les cas où ils n'en seraient pas satisfaits. Nous donnons une grande bouteille pour 30 sous, et nous la garantissons.

J. M. HENRY & FILS, Waterbury, Vt. Et 30, rue Saint-Henry, vis-à-vis l'American House.

Montréal, C. E.

A Vendre à Québec, chez

O. GIROUX, J. MUSSON, & Cie., J. BOWLES, J. H. MARSH, J. S. BOWEN, J. E. BURKE et S. STURTON.

9 fév. 1861. 107-12m.

Soulagement en Dix Minutes.

LES PASTILLES PULMONAIRES

DE B Y N.

CETTE MEDECINE A ETE DECOUVERTE EN 1737, *et est le premier article de ce genre qui ait jamais été présenté sous le nom de* "PASTILLES PULMONAIRES," *soit dans ce pays ou ailleurs; toutes les autres pastilles pulmonaire sont des contrefaçons. Les véritables se reconnaissent à la signature de* BRYAN *qui est apposée sur chaque* PASTILLE.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent les Rhumes de Gorge et de Cerveau, les Maux de Gorge et les Enrouements.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent de l'Asthme, des Bronches et de l'Oppressions.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent le Crachement de sang et les Douleurs de Poitrine.

LES PASTILLES PULMONAIRE DE BRYAN

Guérissent les comencement de Consomption et les Maladies du Poumon.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent l'Irritation de la Luette et des Amydales.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Soulagent les maladies ci-desus dans l'espace de dix minutes.

LES PASTILES PULMONAIRES DE BRYAN

Sont un bienfait pour toutes les classes et toutes les constitution.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Se recomandent aux Chanteurs et Orateurs.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Sont faciles et agréables à prendre.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Font plus que soulager, elles guérissent promptement pour toujours.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Sont garanties devoir donner satisfaction à tout le monde.

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Toute personne devrait avoir une boite des

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Tout voyageur devrait avoir une boite des

PASTILLES PULMANAIRES DE BRAYAN

dans sa poche.

Pour une boite des

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Personnes ne refusera de payer Vingt-cinq cents.

JOS. MOSES, seul propriétaire Rochester, N. Y. A vendre à Montréal, par LYMAN, SAVAGE et Cie., par CARTER, KERRY Cie., et par LAMPLOUGH et CAMPBELL.

19 mars, dm—135.

GRANDS REMEDES!

Pour guérir un *Rhume* ou une *Toux sévères* il faut faire usage du

Banme de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar,

Pour guérir la *Toux criatide*, la *Grippe* ou la maladie des *Branches*, il faut faire usage du

Banme de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar,

Pour arrêter la prédisposition à la *Consomption*, il faut faire usage des

Banme de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar

Pour guérir l'*Asmthe*, *l'Indigestion*, il faut faire usage des

AMERS OXICENES.

Pour guérir *l'Asthme*, *l'Acidité* ou le *Brûlement d'estomac* il faut faire usage des

AMERS OXICENES.

Ces remèdes produisent l'effet qu'on en attend. Ils soulagent ceux qui souffrent, éloignent la maladie, rappellent à la santé, procurant ainsi aux malades et aux affligés la consolation et le comfort.

Clyde, comté de Wayne, N. Y. 10 mars 1857.

MM. S. W. Fowle & Cie: Je suis heureux de déclarer que j'ai fait usage des Amers Oxigénés dans ma pratique pendant les trois dernières années, pour le traitement de la Dyspepsie, la débilité générale; l'Indigestion et les affections du Foie, et j'en ai obtenu les résultats les plus satisfaisants. J'exorte bien cordialement ceux qui souffrent de cette terrible maladie à faire usage de cette médecine précieuse.

Votre tout dévoué.

J. E. SMITH, M. D.

Exeter, Me., 20 septembre.

Le présent certifie que pendant les deux dernières années, j'ai recommandé l'usage du *Baume de de Cerisier Sauvage du Dr. Wister*, pour la Maladie des Poumons, et à ma connaissance, plusieurs bouteilles ont été bues par mes patients, qui tous en ont obtenu de bons résultats. Dans deux cas, où la Consomption semblait être désolatte, le Cerisier Sauvage effectua une cure complète.

E. BOYDEN,
Médecin à Exeter Corner.

Le seul Baume véritable est celui qui porte écrit sur l'enveloppe la signature de I. Berry.

SETH W. FOWLE et Cie., Boston, propriétaires. A vendre à Québec, en gros et en détail, par JOHN MUSSON, JOSEPH BOWLES et Mme ARDOUIN.

8 nov. 1861.

VIVE LE VIEUX REMEDE DU VERMONT

CONTRE LA TOUX.

Elixir Balzamique Vegetal

DE N. H. DOWNS.

NOUS disons au public que cette médecine n'est vendue dans toute la Nouvelle-Angleterre, pendant plus de trente ans, et a toujours été garantie comme donnant une entière satisfaction à ceux qui en ont fait usage; nous ne connaissons pas un seul cas où les gens aient été mécontents et aient redemandé leur agent. Nous garantissons de plus que si, après en avoir fait usage, une personne veut qu'on lui rende son argent, elle n'a qu'à le demander aux Agents ou Propriétaires qui s'empresseront de la satisfaire. Que dire de plus? Vous faut-il un grand almanach rempli de certificats que personne ne croie? S'il vous faut quelque chose de plus que cela, demandez à vos voisins qui ont fait usage de ce médicament, et ils vous diront qu'il est le meilleur remède contre la TOUX, le RHUME, les FLUXIONS, l'ASTHME et toutes les Maladies de la GORGE, de la POITRINE, et des POUMONS, maladies qui toutes tendent à la CONSOMPTION. Achetez-le, si s'il vous contente, veuillez en retour, le recommander à vos amis et connaissances; et rappelez vous que, quand vous trouverez un médicament qui remplit tout ce que disent ses propriétaires, il est dans votre intérêt de ne jamais le changer, pour ce qui peut être inférieur.

Si vous voulez essayer l'Elixir de N. H. Downs, et si on ne le vend pas dans votre localité, priez votre Droguiste ou votre marchand d'en demander une petite provision à mes Agents, J. M. Henry & fils, Waterbury, Vt. et n 30 rue Saint-Henri, Montreal, ou de M. S. Burr & Cie., Cornhill, Boston, Mass, ou de C. W. Atwell, Portland, Maine, ou de Lyman, Savage & Cie. Montréal, Canada, ou de Barnes & Park, 13, Rangée du Park, New-York, ou des principaux Droguiste (en gros) de la Nouvelle-Angleterre, New-York ou le Canada. Ils vous fourniront des circulaires à demande.

Le prix de cet article est de 50 cents à $1 *la bouteille, et pour les bouteilles d'essai 25 cents.*

Il n'y a que depuis quelques mois seulement que nous avons adopté les bouteilles d'essai, et nous l'avons fait afin que vous puissiez essayer cet excellent remède à peu de frais.

Il y a sur le marché un petit Elixir contrefait fabriqué par Jaspor Curtis, de Saint-Albans, mais il n'est pas signé de la main de N. H. Downs, il porte J. Curtis, à l'encre rouge. C'est une contrefaçon, on peut facilement le reconnaître au signe que nous venons d'indiquer, et par le fait qu'il est marqué 37½ et 75 cents la bouteille. Naturellement, le dit Curtis n'ose pas signer le nom de N. H. Dows, parce que ce serait un faux.

GARE A LA CONTREFACON DU JASPOR CURTIS!

Rappelez-vous que l'Elixir véritable est garanti, et signé de mon nom, à la plume.

N. H. DOWNS.

BOUTEILLE D'ESSAI, 25 CENTS.

A Vendre à Québec chez

O. GIROUX, J. MUSSON & Cie., J. S. BOWEN, J. E. BURKE, J. H. MARSH, J. BOWLES et S. STURTON.

9 fév. 1861. 106 12m.

L'APPAREIL AUBIN

POUR LE

Gaz d'Eclairage,

Pour les Maisons privées, les Magasins, les Manufactures, les Moulins à Scie, les Phares, les Hotels, les Colléges, les Villages et les Villes.

BREVETE POUR LE CANADA LE 10 *Décembre*, 1858.

Breveté aussi en Angleterre, aux Etats-Unis et en France.

CET appareil (dont un modèle fonctionne tous les jours au No. 142, rue Craig, à Montréal,) s'adopte très rapidement dans les Etablissements Privés et Publics, comme on peut le voir par les certificats et articles de journaux en la possession du Soussigné.

C'est l'appareil à Gaz le plus simple, le plus sûr et le plus effectif qui ait encore été inventé. Il s'adopte à tous les climats et à tous les pays, attendu qu'il n'est pas exposé à être dérangé par le froid, et qu'il extrait le Gaz de toutes les substances qui le contiennent, comme la Sciure de bois, la Résine, la Houille, la graisse, les Os, l'Huile, le Pain de suif ou de graines. PRODUIT.

LA LUMIERE ARTIFICIELLE

la plus économique et la plus agréable que l'on connaisse.

Il a obtenu la MEDAILLE D'OR de l'Institut Américain et des prix partout où il a été exposé.

Pour des appareils ou des renseignements à ce sujet, s'adresser à

E. BEAUMANN,

Agent pour le Bas-Canada.

Rue Craig No. 142, chez M GARTH.

Montréal 16 Février 1858.

J. B. HUSSON,

BONAVENTURE HALL,

MONTREAL.

M. J. B. HUSSON, a l'honneur d'offrir ses plus sincères remerciments pour l'encouragement libéral qu'il a reçu de ses amis, et du public, pendant les trois années qui viennent de s'écouler, et il prend la liberté de leur annoncer qu'il est, comme par le passé, toujours prêt à servir les déjeunés de NOCES, dîners ou soupers de soirées.

SOUS LE PLUS COURT DELAI.

Ses servante sont des plus attentifs et rien n'est épargné pour donner la satisfaction la plus entière.

Montréal, 5 mars 1859.

Institut Canadien-Français d'Ottawa.

Lecture par un R. P. Oblat, Professeur au College de cette ville.

SUJET:—Le Nom d'Ottawa et les deux presents des Ottawaks a un Gouverneur Français.

Suite.

Le Père Ménard était en route depuis deux mois, quand il perdit le guide qui l'avait conduit jusqu'alors. —Ainsi voilà ce Missionnaire, s'écrie le narrateur des Relations, expirant, seul, étendu sur la terre au milieu des bois.—Oui, comme St. François Xavier!—Autour de sa tête flottent ces légers ennemis qui s'abattent sur leur victime et se gorgent de sang. C'est là son martyre: il est aussi pénible que les tourments infligés par les Iroquois. Auprès de lui, il a déposé sa chapelle de Missions,—qu'il n'était plus capable de porter plus loin, peut-être aussi quelques provisions,—qui lui sont désormais inutiles: la fatigue, la souffrance, l'épuisement et la soif, ne lui laissent pas la force de porter à la bouche sa nourriture.—Dieu envoya à son serviteur des lumières surnaturelles, quand la nuit terrestre l'enveloppa. Il se vit tout-à-coup environné de tous les Sauvages auxquels il avait ouvert le ciel; ils flottaient autour de lui, comme portés dans des nuages lumineux; les enfants qu'il avait baptisés, et qui avaient pris leur vol vers le ciel avec leur innocence, revenaient vers lui, innombrables, sous l'image enchanteresse de petits anges, qui se jouaient dans les airs autour de leur père chéri, en frôlant de leurs ailes gracieuses les branches de la forêt;—l'érable majestueux, le chêne et le bouleau, tous les arbres de nos bois, lui semblaient avoir pris des proportions grandioses et avoir autant de vigueur et de beauté que les arbres du Paradis terrestre;—il vit les Chérubins et les Séraphins, jouant sur des harpes d'or;—il entendit les concerts de la multitude des Saints couronnés;—enfin, à mesure que son âme se détachait de la prison de son corps, et commençait sa vie spirituelle et glorieuse, le spectacle s'agrandissait: il vit dans les hauteurs des cieux, la Gloire de Dieu lui-même, dans des flots de lumière, et des rayons de cette Gloire descendaient sur les peuples pour lesquels le martyr donnait sa vie, et les Anges, comme dans la vision de Jacob, descendaient et montaient sur les rayons de Gloire.

Alors cette âme sainte laissa sur la terre le corps dont elle se dépouillait; elle le laissa à ces forêts, les témoins de ses labeurs; mais elle, dans son extase, elle monta vers le haut des cieux, où il se fit une fête pour son couronnement. C'est là qu'elle est au moment où nous parlons; c'est de là qu'elle veille sur les tribus Indiennes,—et, disons-le, sur nous aussi, qui avons pris le nom chéri d'Outaouais. Elle veille sur cette ville, qui plus tard ne manquera pas d'élever une église en son honneur, quand le Souverain Pontife l'aura permis, mais elle étend déjà sur nous sa main protectrice, comme elle le fit sur les Nations, encore payennes du Lac Supérieur (15 août, 1861).

Nous avons parlé de guerre spirituelle, et nous venons de parler de triomphe;... nous avons annoncé la lutte, et nous venons d'annoncer la victoire... Cependant, lorsque mourut le Père Ménard, l'enfer semblait victorieux; les Ottawaks avaient commis une faute grave en chassant de leur sein le Missionnaire, en le forçant de s'en aller à la conquête d'autres âmes et en causant sa mort par cet exil. Si leur punition pour avoir abandonné il y a quatre ans le Père Dreuillettes, a été de rester quatre années esclaves du Démon dans l'infidélité, quelle sera donc la punition à infliger aux Ottawaks après leur seconde faute?—Messieurs, la lutte peut-elle se terminer encore?—Mais d'autre part, les Ottawaks n'ont pas moins de droits qu'auparavant à une récompense spéciale, parce que ce sont eux qui ont demandé des Ouatamis, pour ouvrir le Chemin du Ciel à toutes les tribus du Lac Supérieur. Qu'adviendra-t-il? répondez-moi.—Dieu dans sa justice devait à la fois les punir et les récompenser, ou mieux encore, punir les coupables et récompenser les bons.

Ne nous étonnons pas, si ce ne fut point aussitôt après le départ de Réné Ménard pour le ciel, que le sol ingrat, arrosé de ses sueurs, se couvrit d'une florissante moisson. Il ne restait pour cultiver ce champ que huit laïques, dont les soins devaient être employés à servir les intérêts de Dieu par un autre ministère que la prédication. Nous devons à leur dévouement au saint Missionnaire, avant sa mort; à leur conduite chrétienne, à leur zèle, à leur louable soumission à Jean Guérin, à qui ils donnèrent le nom de Frère,—un éloge très bien mérité. Mais la divine justice ne leur permit d'ouvrir le ciel qu'à des enfants qu'ils baptisèrent. La main de Dieu continua à rester appesantie sur les Ottawaks. Après deux ans, un accident funeste priva les Français de leur supérieur, Jean Guérin; eux-mêmes ils désirèrent de retourner en Canada. Ils y arrivèrent en 1664, accompagnés seulement de 35 canots, et, pour comble d'infortune, Dieu permit qu'il ne se trouvât pas à Montréal de Missionnaire disponible pour monter aux Ottawaks. Quelques laïques seuls y allèrent.

Les Ottawaks avaient-ils tous refusé de se convertir?—Oh! non, sans doute. Avant de terminer ce que nous avons dit des travaux du Père Ménard, nous aurions pu ajouter que ce bon Père avait baptisé environ 50 adultes, avant de s'éloigner du Lac. Il y avait donc chez les Ottawaks, comme partout ailleurs, un grand nombre d'appelés et peu d'élus. Nous désirons mettre en relief un exemple de conversion et un exemple d'endurcissement, et je dois vous prévenir que les deux personnages Indiens de ces anecdotes sont les Chefs de deux tribus différentes des Ottawaks.

(*R.* 1669, p. 19.) "Je ne puis passer sous silence le Baptesme du *premier* adulte de cette nation (celle des *Kiskakoumac* ou *Kiskakong*). Comme il a esté leur Capitaine, et homme d'un esprit bien fait et propre pour le Christianisme, il a esté le premier qui a harangué en faveur de la Religion Chrestienne, et qui a dit publiquement que les mysteres qu'on leur prechoit estoient veritables, et que pour luy il estait resolu d'obeir au Pere." Ce Chef était un vieillard, nommé *Kekakoung*, ou plutôt *Kiskakong*, comme la tribu dont il avait été le capitaine.

(*R.* 1663, p. 18.) "Vn nommé le Brochet (en Algonquin, *Kinouché* ou *Keinouché*), chef de cette famille (de sa tribu), homme superbe et tres-vicieux, traitta fort mal le panure Pere, et enfin l'obligea de se separer de luy et de se faire vne chaumine de branches de sapin. O Dieu! quelle demeure pendant les rigueurs de l'Hyuer, qui sont presque insupportables en ces contrées là!"

Le nom de *Keinouché*, de Nation de *Keinouché*, n'a pas encore été prononcé par nous; la raison en est que nous ne sommes entré dans aucun détail sur les trois Nations qui formaient le Peuple des Ottawaks. La différence de conduite des deux Chefs dont nous venons de parler, nous force à nous étendre sur ce point. Nous savons, par les enseignements de l'histoire, combien la conduite des chefs réagit sur les peuples. Peut-être ces deux Chefs Indiens ont-ils été par leur conduite la cause, l'un de la véritable grandeur des Ottawaks, de leur conversion,—l'autre d'un abaissement fatal dans leurs destinées, de leur extinction.

Le peuple des Ottawaks se composait, comme nous l'avons déjà dit, de trois tribus, que nous avons appelées *Outaoüace*, *Kiskakoumac* et *Outaoüasinagoue*. Dans ces dénominations, nous avons donné le nom d'Outaoüacs à la tribu qui était la plus forte, la principale de la Nation, au moment où nous l'avons, connue; mais cette appellation serait fausse, si, en laissant à la tribu la plus forte le nom national d'Outaoüac, nous avions voulu reconnaître à cette tribu un droit d'aînesse et une position géographique, dans le pays ancien. La tribu que nous avons appelée Outaoüac s'appelait Keinouché dans une acception distinctive, et le nom d'Ottawak, dont vous connaissez la signification, précédait les trois noms particuliers. Permettez-moi de vous dire la traduction de

Outaoüac—Keinouché,
Outaoüas—Kiskakoumak,
Outaoüac—Outaoüasinagouc.

Le premier nom veut dire *Ottawak le Brochet*. C'est dans cette tribu que le Père Ménard fut maltraité, par Keinouché, qui était le Chef de la tribu la plus forte. Ce nom était illustre et vénéré chez les Indiens. Ils attribuaient à tous les êtres de la nature, non seulement la pensée, mais une existence supérieure à celle de l'homme dans son état actuel, un Génie, d'autant plus puissant qu'il faisait plus de mal. Quel plus grand destructeur que le Brochet y a-t-il dans les rivières?—Mais, remarquons-le, ce nom rappelait des eaux paisibles et non des cascades.

Kiskakoumac est un mot tout différent, il est presque le synonime d'Outaoüac. Cette constatation est de la plus haute importance pour la gloire du nom de notre cité. Si le second veut dire qu'on se découvrait les oreilles, le premier veut dire qu'*on coupait la descente naturelle des cheveux*, en les relevant. La racine du mot est *Kisk* couper, (Ni-kiskijan, je coupe); d'où venait le mot Kiskakoung, qui était le nom du bon Chef dont nous avons parlé. La tribu avait donc un nom qui rappelait la marque distinctive de la Nation. N'est-ce pas à dire que les Kiskakoumacs étaient les Ottawaks parmi les Ottawaks, qu'ils avaient été les fondateurs de leur Nation ou la branche ainée de la Famille? Cette branche ainée avait habité près des cataractes du grand fleuve, mais elle avait cessé d'être la plus forte des trois tribus. Elle était, à cause de sa faiblesse numérique, sous l'influence et presque sous la domination de l'oppressif Keinouché.

Venons-en aux Outaoüacs-outaoüasinagoue. Ce grand mot ne nous effraie pas, parce qu'il nous est tout familier, à l'exception de sa finale. *Gouc* vent dire Renard. *Na* est une syllabe d'euphonie ou de liaison. *Si* indique la diminution ou la suppression totale, car ces deux idées s'expimaient presque toujours de la même manière chez les Indiens:—ils disaient: "Nos enfants n'ont pas d'esprit," et ils voulaient dire: "Nos enfants ont moins d'esprit que leurs parents." Le nom complet de la tribu se traduirait littéralement: "Ottawak d'Ottawak diminutif NA Renard," c'est-à-dire, "*L'Ottawak d'un Ottawa diminué à sa chute pour le saut d'un Renard.*" Je ne trouve pas d'expressions qui rendent parfaitement ce mot, mais vous comprenez qu'il dépeignait, et très originalement, les deux chutes du Rideau, franchies par un Renard en deux bonds.

Kekakoung de l'Ottawa fut pour le Missionnaire une consolation.

Keinouché fut cause de la mort du Missionnaire.

Kekagoung de l'Ottawa, après la mort de son père le Missionnaire, s'en alla, seul, pleurer son père dans les régions désertes.

Keinouché, quatre ans avant de maltraiter le P. Ménard, avait déjà dit au Père Dreuillettes: Laisse nos canots, va aux Iroquois!

Kekagoung de l'Ottawa était chargé d'années, sa tribu était sans force, parce qu'elle avait perdu presque tous ses enfants dans la guerre, pour l'ancienne patrie.—Qu'il en soit recompensé!

Keinouché est dans la force de l'âge, il a usurpé le droit d'aînesse de la tribu de son frère.

O Kekagoung, les évènements se succèdent avec rapidité, les siècles semblent s'entasser les uns sur les autres, dans les époques de guerre et de révolutions. Espère encore; tu es un des héros d'une guerre invisible et spirituelle, mais non moins palpable et sensible, entre le Ciel et l'Enfer. Tu es chrétien et tu as été brave.

Et toi, Keinouché, tu veux à toi seul la gloire de ta Nation toute entière. Insensé, tu n'a pas compris que le Malin Esprit était l'ennemi de ta gloire! Tu l'as écouté. Tu as compromis par là la conversion des Ottawaks et ils ne reverront pas, par ta faute, peut-être, les terres de l'Ottawa. Tu retourneras au lieu de ton premier exil, qui était une île inconnue dans le lac des Hurons. Voilà ton avenir (*R.* 1667, p. 17). Tu auras la vaine gloire de prétendre à la propriété de la Grande Rivière, tu diras qu'aucune Nation n'y peut naviguer sans ton consentement (*R.* id.); mais tu n'auras pas la vraie gloire, ni toi, ni ta tribu peut-être, celle qu'au nom de toutes les Nations du Lac, tu as demandée à Québec,—celle de la conversion au christianisme.

Une année encore s'est écoulée. Les Ottawaks, assistés par d'autres Nations, cette fois, descendent aux Trois-Rivières, d'où ils emmènent avec eux le Père Claude Allouez (1665), le successeur du Père Ménard.

Le Père Allouez prêche l'Evangile à plus de 20 Nations. La parole du Missionnaire opère des prodiges. Après deux ans, il s'adjoint le Père Nicolas (1667), ensuite le Père Marquette et le Frère Louis de Boême (*R.* 1668). Une grande Mission s'établit au Sault, les conversions des Indiens se multiplient, Dieu va aider à ses Missionnaires, en faisant des miracles éclatants... la gloire des Ottawaks s'éclipse.

La Nation de Keinouché trouve qu'il n'est pas encore temps de se convertir (*R.* 1670, p. 87.)

La Nation des Kekakoung de l'Ottawa, n'ose s'y décider.

La Nation des Outaoüasinagoue tourne la prière en risée.

(*A continuer.*)

Litterature.

Feuilleton du Courrier d'Ottawa.

L'HOMME DE FER.

PREMIERE PARTIE.

VII.—*L'église et le cimitière.*

Suite.

"Si tu veux venir avec moi, dans "mon palais des Iles, aujouta-t-il, tu "seras honoré choyé, adoré! Tu boi- "ras les vins d'Italie, de Grèce "et d'Espagne dans des coupes d'or "ciselé. De belles jeunes filles, blan- "ches comme la fleur des lis ou do- "rées comme la tobaze de Salomon "qui dort au fond de la mer Persi- "que dénoueront les cordons de tes "sandales.... A un signe de ta main, "cent hommes d'armes se lèveront. "La musique d'Orient bercera ton "sommeil. Quand tes yeux s'ouvri- "ront, ce sera pour admirer la danse "molle des filles de Ptolémaïs ou "d'Ardée... Tu seras mon seigneur, si "tu veux!...."

L'ermite lui répondit:

"Va-t'en!"

Et comme l'Homme de Fer insistait, énumérant les voluptés païennes de son palais des Iles, l'ermite lui dit encore:

"Ne me tente pas, réprouvé!.... va-t'en!"

"Le comte Otto mit un genou en "terre.

"Vieillard, dit-il, saint vieillard! "je confesse ma faiblesse devant toi.... "oublie mes menaces; exauce ma "prière..... dis-moi quelles seront ma "vie et ma mort."

"Le bienheureux Enguerrand ferma ses paupières et se recueillit, enfin de demander conseil à Dieu.

"Pendant cela l'Homme de Fer restait à genoux sur la terre mouillée.

"Je le veux, répliqua le saint; je te "dirai ta vie et ta mort....

—Or, c'est ici qu'il faut écouter, mes amis, s'interrompit Fier-à-Bras l'Araignoire, ouvrez l'oreille toute grande et ne soufflez!"

Dieu sait que les bonnes gens du Roz n'avaient pas besoin de ce stimulant nouveau. Le nain reprit:

Voici ce que le saint Enguerrant, ermite du mont Dol, dit au comte Otto Béringhem: "Tu t'ap- "pelles Othon, du nom de ton grand- "père qui est aux pieds de Dieu et "n'ose plus prier pour toi; tu es ré- "prouvé trois fois, puisque ton af- "feul est un juste. Ta vie a été et "sera: blasphémer le fort, écraser "le faible. Tu es Satan sur la terre. "Quand la vierge Marie regarde Sa- "tan du haut des cieux, satan fou- "droyé retombe au plus profond de "l'abîme... Homme de Fer! tu mour- "ras de la main d'une jeune fille!"

. . . . . .

C'était une pauvre petite église au clocher gris et pointu, levant son coq au-dessus des ifs du cimitière. A l'heure où le nain chuchotait ses bonnes gens du Roz en leur faisant accroire qu'il commandait au soleil, la porte latérale de l'église s'ouvrit. Une femme entra.

Elle traversa la nef à pas lents et vint s'agenouiller devant l'autel.

A part cette femme, l'église était complètement déserte.

Le nuage opaque et noir, qui couvrait le soleil jetait dans la nef modeste de mystérieuse obscurités. L'air humide rendait ces austères senteurs des humbles églises: perfums perdus d'encens, sueurs des dalles, haleine des vieux saints dans leurs niches poudreuses.

Reine de Kergariou resta un instant prosternée, puis elle fit le tour de l'autel et gagna le chœur.

Au milieu du chœur, il y avait deux pierres tombales. Sur la première se lisait le nom de messire Hugues de Maurever; sur la seconde celui d'Aubry de Kergariou.

Entre les deux tombes, il y avait un coussin, affaissé par le fréquent usage.

C'est que Reine venait là tous les jours depuis cette nuit, où vint le messager de deuil qui dit: "Messire Aubry est mort!"

Mort l'épée à la main, comme un noble homme, avec un coup de lance à travers la poitrine.

Oh! c'est que c'avait été un bel amour entre Aubry et Reine, enfants tous deux; un de ces amours que le danger relève et qui grandissent devant l'idée de la mort!

Reine se souvenait ici. Une nuit Aubry, prisonnier, était dans la cage de pierre, sous les fondements du couvent de Saint-Michel; Reine vint malgré la mer et les sentinelles, pour lui tendre la lime qui devait couper ses chaînes, et le bout de ses doigts à baiser.

Que de souffrances, mais que d'espoirs!

Et l'enfant que Dieu leur avait donné plus tard! autour de son berceau que de larmes douces et que de chers sourires! Il avait les beaux yeux de Reine et les beaux cheveux d'Aubry. C'était le fils de l'amour heureux, béni, chrétien; c'était l'héritier, c'était le trésor.

Hugues de Maurever, lui, était mort dans son lit, le crucifix sur la bouche. En mourant, il avait dit; "Dieu sauve la Bretagne!"

Et parmi les amertumes de son agonie, le voile de l'avenir s'était soulevé. Il avait pleuré d'avance la Bretagne morte, lui, le vieux Breton, à l'heure de mourir....

Reine était agenouillée sur le coussin entre les deux tombes. Le temps s'écoulait; l'église restait déserte. Reine priait et songeait tour à tour...

Au dehors, parmi les tombes vassales du cimitière. Il y avait une croix en granit noir de Fréhel.

Sur la croix on lisait:

Priez pour Simonette Le Priol, femme de Jeannin, écuyer.

Et des fleurs, et une couronne toute fraîche, pieux ouvrage de Jeannine, qui ne laissait pas passer une seule matinée sans visiter le tombeau de sa mère.

Comme l'église, le cimetière avait un hôte, un seul:

Jeannin le mari veuf de Simonette.

Elle s'en était allée toute jeune et toute belle, la pauvre Simonette, un soir de printemps, exhalant son dernier soupir avec

bien-aimé. Il baise la pauvre croix de Simonette sur la croix de granit :

A ce moment Mme Reine sortait de l'église. Elle venait de baiser le nom d'Aubry sur la pierre tombale. Elle s'avança et tendit la main au bon écuyer.

"C'était une belle et digne créature ! murmura-t-elle.

—Et qui vous aimait, noble dame ajouta Jeannin d'une voix tremblante, du meilleur de son cœur. !"

Reine regarda la croix ; elle retira sa main, où l'écuyer mettait respectueusement ses lèvres.

"Jeannin, dit-elle avec une émotion soudaine et sans cause : on croit pas que je déteste ta fille...

—Oh noble dame ! qui pourrait penser cela !

—Ne me juge pas, poursuivit Mme Reine comme si elle ne l'eût point entendu, n'essaye pas de me juger !... Il sont heureux ceux qui sont là, bien heureux !"

Elle montrait du doit la terre du cimetière. Sa tête s'inclina sur sa poitrine : quand elle se redressa, l'expression de sa figure avait changé complètement.

—Ecoutez, ami Jeannin, reprit-elle avec sécheresse ; il faut marier Jeanine a quelque honnête homme de sa condition. Il est temps. Je le veux !"

(A continuer.)

A NOS ABONNÉS.

☞ *Le comité de direction de cet établissement a décidé que ce journal ne sortirait qu'une fois par semaine, pendant les premiers six mois, c'est-à-dire, pour le premier semestre. En conséquence de cet arrangement, le prix de l'abonnement, pour ce semestre, ne sera que d'une piastre, c'est-à-dire, au taux de 2 piastres par année. L'administration tiendra compte aux personnes qui auraient payé leur abonnement avant cet arrangement, et portera la balance à leur crédit, pour le prochain semestre.*

—Nous prions les personnes qui ne reçoivent pas régulièrement notre journal, de vouloir bien nous en donner avis aussitôt que possible, afin que nous puissions leur expédier les Nos. qui pourraient leur manquer.

—Nos porteurs ne connaissent point encore la résidence de tous nos abonnés de cette ville, il a dû par conséquent se glisser quelques erreurs, bien involontaires, sans doute, dans la distribution de notre feuille ; c'est un mal auquel nous nous attendions, mais aussi, auquel nous apporterons le plus prompt remède.

Le Courrier d'Ottawa

Ottawa, 5 Juin 1861.

Quelques amis nous ayant prié de vouloir bien reproduire la lettre de L'Honorable M. Sicotte, aux électeurs de Montarville. Nous nous sommes rendu volontiers a leur désir, aux dépens, cependant, d'un article que nous avions préparé pour ce No. Mais le manque d'espace nous force à la publier sans commentaires. Du reste, si nos lecteurs désiraient en avoir l'appréciation, le "*Journal de Québec*, le *Franco Canadien* et *La Réforme*," l'ont analysée, chacun à leur point de vue, cela s'entend. Le *Journal de Québec* regrette sincèrement pour M. Sicotte, la publication de cette lettre. Elle a été évidemment écrite, dit-il, dans un moment de mauvaise humeur, de désappointement et de rancune. Sans être brutale et vulgaire, comme les écrits du *Pays*, elle est acerbe et pleine de fiel, et nous sommes sûr que lorsque le calme se fera dans son esprit, le député, de St. Hyacinthe regrettera de l'avoir produite, et alors peut-être s'apercevra-t-il qu'il peut y avoir dans les circonstances actuelles, qu'un seul parti en Bas-Canada."

St. Hyacinthe, 23 mai, 1861.

A Messieurs Antoine Lamoureux, Maire, et Louis Sicotte et autres, Boucherville.

Messieurs,—Votre invitation à me rendre à une assemblée publique de votre paroisse pour vous faire connaître mon opinion sur l'état politique du pays et sur la conduite qu'il convient aux électeurs de tenir dans l'élection actuelle et aux élections générales vient de m'être remise.

Je regrette qu'il ne soit impossible de me rendre à votre demande ainsi qu'à des demandes semblables qui me sont faites par d'autres paroisses de la division Montarville, mais la confiance que cette demande comporte ne sera pas appréciée avec moins de reconnaissance et me donne sans doute le droit de faire quelques observations sur la situation.

Dans toute élection, le fait principal et la question la plus importante soumise au jugement des électeurs, est l'approbation ou la condamnation, du gouvernement. L'administration, en sollicitant vos suffrages en faveur des candidats qui se déclarent ses défenseurs, sollicite par là même votre approbation de ses actes et de sa manière d'administrer les affaires du pays.

Si mon opinion peut avoir quelqu'influence auprès de vous, je me fais un devoir de vous déclarer que, quelles que soient mes relations personnelles avec les ministres, je n'ai pas hésité à me prononcer et à voter contre leurs actes et contre leur politique, et cela si souvent et sur des questions d'une telle importance que je crois également de mon devoir de vous engager à refuser vos suffrages et votre appui à toute personne, quelqu'estimable que cette personne puisse être dans la vie privée, qui se déclare disposée à soutenir le ministère actuel.

Jamais le pouvoir, même dans nos plus mauvais temps, n'a montré aussi peu de respect pour la constitution et les libertés publiques. Il s'est placé en dehors des usages et des droits constitutionnels pour les quels le parti libéral a lutté pendant une si longue période. Le pouvoir se place au-dessus de la loi et en opposition à l'esprit de notre gouvernement, a cru qu'il lui suffisait, pour échapper à la censure, de déclarer : la constitution c'est notre arbitraire, c'est notre Volonté ; la constitution n'est bonne et ne vaut quelque chose que si nous pouvons mainmener dans la direction des affaires.

On a cherché et on cherche à maintenir un ordre de choses que tout le monde désapprouve, en faisant naître des craintes aussi égoïstes que mal fondées sur les partis, et sur l'avenir ; on ne discute pas les faits, les actes, les opinions, les lois de l'administration ; mais on veut créer une coterie qui partagera les dépouilles et le patronage, en se présentant comme le bon parti, comme si le bon parti n'était pas celui qui veut l'économie dans les dépenses de l'état de manière à ne pas emprunter toujours pour solder les dépenses ordinaires ; comme si le bon parti n'était pas celui qui demande que la constitution et les droits des citoyens soient considérés comme des choses sacrées et au-dessus de l'arbitraire et de la volonté des ministres.

Permettez-moi de vous dire que le bon parti ne peut être celui qui, sur la question du siège du gouvernement, escamotait le vote des chambres et dont l'habilité consistait à faire des dupes.

Le bon parti n'est pas celui qui impose un tarif exhorbitant sur les nécessités premières de la vie et qui taxe le travail dans l'espérance d'obtenir un revenu de la misère et des privations des citoyens.

Le bon parti ne peut être celui qui regarde les deniers de l'état comme une chose qu'on peut distribuer comme propriété privée et sans le contrôle du parlement.

Le bon parti n'est pas celui qui fait des avances de bien des centaines de milliers de piastres à la compagnie du Grand Trone et à la Banque du Haut Canada sans l'autorité de la législature, et qui, pour éviter condamnation, désavoue ses actes contestés par les comptes publics et se retire derrière des explications mensongères.

Le bon parti n'est pas celui qui accorde des salaires ou des indemnités aux membres du parlement pour un travail déconlant du mandat même du représentant.

Le bon parti n'est pas celui qui comble et couvre une défalcation d'un officier public en accordant, après plusieurs années, un salaire à cet officier devenu membre du parlement et votant avec le ministère.

Le bon parti n'est pas celui qui refuse de donner des explications sur les faits dont la connaissance serait défavorable et désastreuse aux intérêts égoïstes du parti, et qui se réfugie et se cache dans des équivoques qui sont des insultes au bon sens comme à la dignité du parlement, ainsi que le ministère l'a fait relativement au coût des édifices publics à Ottawa.

Le bon parti n'est pas celui qui ne regarde la législature que comme un moyen d'obtenir des subsides.

Le bon parti n'est pas celui qui déclare qu'il n'y a plus rien à faire, qu'il a tout fait et qui refuse de procéder à toute législation importante.

Le bon parti n'est pas celui qui proposait et soutenait une mesure de banqueroute dans laquelle on consacrait comme bon et sage le principe que tout homme, dans la société, devait avoir de par la loi, un moyen d'éviter le paiement de ses dettes.

Le bon parti n'est pas celui qui trompe sans cesse et qui se vante ensuite avec moquerie des dupes qu'il a faites.

Le bien n'est pas et ne peut être la négation, l'intrigue, le mensonge et la déception. L'existence des partis doit être basée sur la vérité, sur un progrès sage et rationnel et sur le respect de la constitution et des droits du citoyen. C'est ainsi qu'au temps des Lafontaine et des Baldwin, on comprenait l'organisation des partis. Le parti libéral est appelé à se reconstituer en dehors des coteries et des intérêts individuels, et dans le sens des idées qui ont donné les libertés dont nous jouissons et qu'il est de notre devoir de conserver.

Sous ces circonstances, la politique la plus sage et le conseil que je donne, est de déclarer que le gouvernement est mauvais, et de donner vos suffrages à ceux qui seront disposés à faire la même déclaration.

J'espère que j'aurai le plaisir de rencontrer les électeurs de la division Montarville, le jour de la nomination.

Je suis, etc., avec estime,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,) L. V. Sicotte.

CORRESPONDANCE.

(Pour le Courrier d'Ottawa.)

New-York, 26 mai 1861.

Vous connaissez déjà tous les événements qui ont précédé la guerre qui déchire actuellement les Etats-Unis, et les motifs vrais qui l'ont déterminée. Vous savez que la question de l'esclavage n'est nullement en jeu et que le vrai but du Nord est de remettre le Sud dans la dépendance commerciale dont celui-ci a tenter de s'affranchir. M. Lincoln est le représentant du Nord et il l'a poussé dans la voie funeste où il est maintenant engagé. Qu'il soit vainqueur ou vaincu, on ne prévoit ni fin ni résultat à la guerre.

On s'était plaint pendant longtemps de la lenteur avec laquelle le gouvernement de Washington poussait les opérations militaires ; on l'accusait de faiblesse et de condescendance envers les *rebelles*. Ceux qui articulaient de semblables accusations ont à les retirer aujourd'hui, car dans la nuit du 23 au 24 mai, un corps de 8,000 à 10,000 hommes de troupes fédérales a envahi la Virginie par plusieurs points à la fois. Une division, dans laquelle était compris le régiment des Zouaves-pompiers de New-York, colonel Ellsworth, pénétra dans Alexandrie, sans tirer un coup de feu, car la ville était abandonnée de presque tous les hommes valides. Sur leur route, les envahisseurs n'avaient rencontré que quelques patrouilles Virginiennes qui se replaient devant eux après avoir déchargé leurs armes.

Toutes les bannières des Etats confédérés furent arrachés des édifices publics d'Alexandrie, pour être remplacées par la bannière du Nord. Une seule restait flottant sur un hôtel appelé *Marshall House*, lorsqu'elle fut aperçue du colonel Ellsworth qui, suivi d'un seul zouave, entra dans la maison. Dans un couloir, il rencontra un homme auquel il demanda qui avait arboré le *pavillon des traîtres*. "Je n'en sais rien," répliqua l'individu ; "*je suis un simple pensionnaire de l'établissement.*" Le colonel monta lui-même sur la maison, et arracha le drapeau confédéré de ses propres mains. Comme il redescendait en pliant le pavillon, il rencontra son interlocuteur, armé d'un fusil de chasse à deux coups, et qui n'était autre que M. Jackson, le propre maître de l'établissement. Jackson ajusta le zouave qui accompagnait M. Ellsworth, et qui eut le bonheur de détourner le coup : la balle alla se perdre dans les parois de la muraille ; mais de son second coup il atteignit en pleine poitrine le colonel, dont la mort fut instantanée. Au même moment, le soldat, pour le punir, lui tira un coup de fusil, le perça de sa bayonnette et le laissa mort sur le carreau. Jackson était bien connu pour ses opinions sécessionnistes et ses cartes d'Hôtel étaient ainsi conçues :—*Marshall House. Propriétaire : James William Jackson. La Virginie est bien déterminée et conquerra son indépendance sous Jefferson Davis.*

La mort du colonel Ellsworth, jeune homme de 27 ans, a produit émotion dans le Nord, et ses soldats ont juré de lui faire de sanglantes funérailles. Le *Times* d'hier prétendait même que les Zouaves-pompiers avaient commencé à tenir parole en faisant à Alexandrie des exécutions sommaires peu justifiées. A un autre point de vue, cet événement peut donner une idée du caractère implacable que prendra la guerre civile, des luttes interminables qu'elle amènera et des vengeances qui l'accompagneront. Suivant l'opinion publique, d'ailleurs, M. Ellsworth était le seul homme capable de commander son régiment, composé de gens courageux et propres à la guerre, mais des plus indisciplinés.

Ces deux morts sont les seules à regretter jusqu'à présent. Des engagements insignifiants ont eu lieu hier sur les hauteurs d'Arlington, aux portes de Washington, et paraissent être de simples escarmouches d'avant-postes. Non loin d'Alexandrie, les troupes fédérales ont remporté un avantage plus réel, en ce qu'elles ont fait prisonnier de guerre un corps de 300 Virginiens, entourés et surpris, qui s'est rendu sans coup férir. Le plan du général Scott est probablement de s'avancer lentement sur Richmond, tout en assurant Washington, et de se rendre maître de cette ville. S'il réussit, il portera un grand coup moral à Jefferson Davis, car le Congrès de Montgomery a déclaré que la capitale des Etats confédérés serait transportée à Richmond le 20 juillet. Quand aux avantages de la possession de cette ville, ils sont nuls. C'est probablement le général Butler, un fils de la Nouvelle Angleterre, qui sera chargé des opérations actives dans cet Etat, puisqu'il a été nommé au commandement général d'une circonscription militaire comprenant le Tennessee, la Caroline du Nord et la Virginie. Son quartier général est au fort Monroe, où sont assemblés des troupes assez nombreuses et de grands approvisionnements en vivres et en matériel de guerre. De ce point, il menace également Norfolk, Richmond et Alexandrie.

Les progrès du Sud demeurent tout-à-fait inconnus, surtout depuis la suspension des malles par l'administration de Washington, mais il est à croire que les Etats séparés ne demeurent pas inactifs. Ils sont maintenant au nombre de dix : les deux Carolines, la Georgie, la Virginie, l'Arkansas, la Louisianne, la Floride, le Mississippi, l'Alabama et le Texas ; le Tennessee peut-être considéré comme joint à eux, puisque sa législature a voté une ordonnance de sécession qui n'attend que la ratification du vote populaire, le 3 juin, ratification sûre désormais. Quant au Kentucky, sous le masque d'une neutralité officielle, il cache des sympathies nombreuses et souvent actives pour le Sud. Le Missouri et le Maryland sont maintenus dans l'Union par la terreur, et le Delaware, par sa petitesse, échappe aux regards et à l'obligation de se prononcer.

La position financière du trésor fédéral n'est pas des plus rassurantes, et M. Chase, secrétaire des finances, suivant l'usage des Etats-Unis, sacrifie l'avenir pour sauver le présent. C'est ainsi qu'hier, après un délai trois fois prorogé, le gouvernement a eu la plus grande peine à souscrire un emprunt de neuf millions de dollars. Il est presque descendu aux supplications auprès des banques de New-York, qui ont offert d'en prendre la moitié, mais à la condition qu'on leur laissât le choix entre les titres de dettes et les bons du trésor. Ces dernières valeurs auront sans nul doute obtenu la préférence, car elles sont monnaie courante et reçues comme telle à la douane. Mais émises à un taux très bas, elles lancent l'administration dans la voie la plus périlleuse. Un nouvel emprunt de quatorze millions sera souscrit le 30, et vraisemblablement avec non moins d'embarras. On a peine à comprendre comment le gouvernement se créera des ressources, si la guerre se prolonge, comme il paraît le prévoir. Il n'accepte plus en effet parmi les enrôlés, que ceux qui s'engagent pour la durée de la guerre. C'est donc une perspective de ruine et de souffrance qui s'ouvre pour l'Union, et déjà le Nord a dû un grand nombre de ses volontaires à la misère de ceux que le mauvais état de leurs affaires avait privés de leurs places.

Il faut voir les événements sans passion et, sans méconnaître un fonds de patriotisme véritable qui a éclaté après la prise du fort Sumter, il faut convenir que l'émotion publique a été surfaite par les journaux du Nord. Ainsi, les enrôlements, les équipements, les fournitures militaires, tout est devenu matière à spéculations douteuses et à tripotages, dans lesquelles les diverses autorités toujours en conflit ici se trompaient à qui mieux mieux. Les mêmes hommes se trouvaient engagés dans plusieurs régiments à la fois, et les comités d'enrôlement ou d'autres recevaient ainsi pour un seul soldat, double ou triple rations, double ou triple paie. Le général Scott veut réformer cet abus, et beaucoup d'autres inutiles à signaler, mais il n'y parviendra pas facilement parceque trop d'hommes influents sont intéressés à leur maintien. Or, est-ce là du pur et honnête patriotisme ?

Il est inutile de vous en dire davantage aujourd'hui. Nous ne connaissons encore que les préliminaires des évènements, et la semaine qui commence verra peut-être quelque rencontre sérieuse. Le malheur est qu'une seule bataille ne décidera pas la question, et qu'après la joie du triomphe ou la colère de la défaite, le Nord s'apercevra qu'il n'est pas beaucoup plus avancé qu'auparavant.

A. L.

New-York, 27 mai 1861.

Les nouvelles que j'ai à vous donner aujourd'hui, après ma lettre d'hier, sont de peu d'importance. Alexandrie a été mise sous l'empire de la loi martial, et les troupes du Nord, confortablement casernées, y sont à l'abri de toute éventualité. Deux mille barils de poudres et des armes y ont été saisis. Les autres corps entrés en Virginie n'ont pas été inquiétés, et, selon le *Herald*, le général Butler s'apprêterait à attaquer Norfolk aujourd'hui. On dit que l'armée du Sud a été divisée en trois corps : l'un à Norfolk, commandé par le général Beauregard ; l'autre à Richmond, sous les ordres de Jefferson Davis lui-même, et le troisième à Harper's Ferry, ayant à sa tête le général Johnston. Le plan du général Scott serait de couper les communications de ces corps entre eux et de les réduire isolément, lorsqu'ils manqueraient d'unité de direction.

Comme je vous l'avais dit, l'emprunt de neuf millions souscrit le 29, ne l'a été qu'avec peine et n'a même pas été entièrement couvert. Les souscriptions à l'emprunt forment un total de $7,698,000, à des taux variant de 81 à 89 et équivalent en moyenne à 86, l'intérêt restant toujours à 6 p. c.

Le grand sujet des conversations est toujours la mort du colonel Ellsworth, dont le corps a été militairement promené hier par toute la ville. Il a été enfin embarqué sur le *Francis Skiddy*, qui a reçu la mission de le transporter à Troy par l'Hudson. De là, il sera transferé à Mechanicsville, où il recevra les derniers honneurs. C'est M. L. Farnharm, qui remplace le colonel Ellsworth dans le commandement du régiment des Zouaves-pompiers dont il était déjà lieutenant-colonel.

L'enterrement de Jackson, sous la balle duquel est tombé Ellsworth, a eu lieu samedi matin, sans appareil, à Alexandrie. L'enquête du coroner, qui a eu lieu pour la forme, à cette occasion, s'est terminée par un verdict ainsi conçu : "Mort par la main des troupes des Etats-Unis, tandis "qu'il défendait sa propriété particulière, dans sa propre maison."

Le directeur général des postes, Blair, a publié une proclamation annonçant que le service postal serait suspendu, à dater du 31 de ce mois, pour la Virginie ; seules, les lettres pour la Virginie occidentale, qui a toujours paru disposée en faveur du Nord, seront envoyées à Ucheeling.

De leur côté, les Etats confédérés ont organisé leur service postal, qui courra à partir du 1 juin. Tout est prévu par l'administration, et il n'existe de lacunes que pour la correspondance européenne ; mais une ligne de steamers sera bientôt établie, dit-on, de Liverpool à la Nouvelle-Orléans.

A. L.

FÊTE-DIEU.

Les premiers jours de la semaine dernière ont été si froids et si pluvieux, que nous n'osions espérer ni le ciel pur, ni les beaux chemins dont nous avons été favorisés durant la belle procession de dimanche dernier. Les cœurs étaient mal à l'aise en songeant qu'on serait privé peut-être d'une des plus imposantes cérémonies du culte catholique. Mais ces appréhensions n'ont pas duré longtemps. Dès vendredi soir, les noirs et menaçants nuages qui assombrissaient notre horizon se sont hâtés de fuir, afin de laisser au soleil le temps de sécher nos rues. Dimanche vers les 9 heures chacun avait revêtu ses plus beaux habits de fête et se dirigeait vers la Cathédrale qui ne put recevoir tous ceux qui voulaient pénétrer dans son enceinte. Le Chœur de Dames et de Messieurs, sous l'habile direction de M. Dossert, notre organiste, exécuta une Messe en musique ainsi que plusieurs morceaux qui ne sont qu'une prélude à la belle Messe de Mozard qu'on nous promet pour la fête de St. Jean Baptiste. Les sons graves et religieux de l'orgue, les élégants costumes des enfants de chœur, leurs évolutions variées, la présence d'un nombreux clergé assistant le Prélat officiant, la richesse des vêtements Sacerdotaux, etc., tout cela parlait vivement au cœur et faisait éprouver de ces douces émotions que le catholicisme seul peut produire.

Enfin la procession se mit en marche à l'issue de la Messe et parcourut majestueusement et en bonne ordre plusieurs de nos rues décorées avec goût. La bande de St. Patrice contribua beaucoup à donner de l'éclat à la cérémonie en jouant à de courts intervalles plusieurs morceaux bien appropriés à la circonstance.

Le dimanche précédent avait eu lieu une cérémonie qui a du vivement réjouir le cœur de tous les bons catholiques : C'est la bénédiction de la première pierre du nouvel et spacieux hôpital qui est maintenant en voie de construction. Ce fut l'Evêque diocésain, Monseigneur Guigues, qui, assisté de plusieurs membres de son clergé, fit la cérémonie. Il rappela dans un court mais éloquant langage la nécessité de pourvoir aux besoins de nos malades dont le nombre va croissant chaque jour : il fit un chaleureux appel à la charité des citoyens d'Ottawa, leurs rappelant qu'il est de leur devoir de contribuer, chacun selon ses moyens, à l'érection de cet édifice qui ne pouvait se construire, si chacun ne venait apporter son obole. Le R. P. Molloy parla dans le même sens à la portion Irlandaise de l'auditoire.

Nous donnons ici les noms des Messieurs et Dames qui ont été parrains et maraines : Mrs. Caldwell, Prud'homme, J. Heney, N. Germain, W. Kennedy, H. Pinard, J. Goodwin, B. Larivière : Mde. Leamy, Mde. Richer, Mde. Torney, Mde. Riel, Mde P. O'meara, Melle, Larocque, Mde. J. O'meara, Mde. I. Champagne.

La quête qui a été faite ce jour là au profit de l'œuvre est un bon commencement, et nous promet d'espérer que le concours sera général. Nous voudrions pouvoir mentionner ici les noms de plusieurs Messieurs Protestants qui occupent les premiers rangs parmi les citoyens de notre ville, et qui ont déjà envoyé de magnifiques offrandes ; mais nous espérons en publier la liste un peut plus tard.

Nous souhaitons un plein succès à cette Ste. entreprise des Sœurs de la Charité, quelque soit le nom dont on les décore. Sœurs de St. Vincent de Paul, ou sœurs grises, elles ont droit à notre estime et à notre concours dans toutes les œuvres de dévouement auxquelles elles se consacrent. Elles ont tout quitté dans le monde, pour se faire les humbles servantes de toutes les misères de l'humanité. Pour récompense, souvent elles auront la calomnie, mais encore, elles béniront Dieu qui leur a trouvé quelques traits de conformité avec J.-C. Elles approcheront avec bonheur tout ce qu'il y a de plus répugnant à la nature, elles braveront le spectacle dégoutant des maladies, des plaies hideuses qui affligent le corps, et ce qu'il y a de plus dégoûtant encore, des plaies honteuses de l'âme ; de la débauche, de l'ingratitude. Rien ne sera capable d'abattre leur courage. Elles iront jusque dans les antres du crime, au fond des cachots, remplir auprès du prisonnier condamné à mort, l'office d'ange consolateur, et le préparer pour le ciel en lui ouvrant la voie de la résignation et du repentir. Elles se dévoueront avec un zèle et une persévérance que la foi seule peut inspirer, à l'éducation de la jeunesse, s'efforçant par leurs paroles, et plus encore par leurs bons exemples à déposer dans les jeunes cœurs qui leur sont confiés, les semences de toutes les vertus qui forment la chaste épouse et la vertueuse mère de famille. Daigne le ciel leur accorder un jour une récompense proportionnée à leurs nobles efforts et aux sacrifices de tout genre qu'elles s'imposent chaque jour.

CONCERT ST. JOSEPH.

Dans nos précédents Nos., nous invitions nos lecteurs à se rendre en grand nombre au concert que nous annoncions. Nous sommes heureux de reconnaître que notre appel a été entendu. Dès 7½ heures, jeudi dernier, une foule compacte et choisie se hâtait de prendre place au théâtre.

Une soirée délicieuse l'y attendait.

En effet, outre les chœurs qui, sans être irréprochables, ont cependant été généralement goutés, nous devons dire que les Solos exécutés par les Dames ont eu tous trois le plus éclatant succès. Comme il était délicieux d'entendre Madame Scott chantant les parties *pianissimo* de "*Where are the Friends of my youth ?*"...

Qui n'a été charmé et fortement ému en entendant la voix si fraiche et si puissante de Madame Beaubien rendre les accents si bien inspirés de "*Robert toi que j'aime !*"... Qui a pu s'empêcher d'admirer la même voix modulant le magnifique Solo de la "Muette d'Auber ?"...

Mais des éloges particuliers, nous paraît-il, sont dus à Madame Miles qui, malgré l'état d'indisposition ou elle se trouvait, a eu l'extrême bonté de prêter son brillant concours. Chez cette excellente Cantatrice, l'art et le talent ont suppléé à la force et par la manière exquise dont elle a chanté le *Lorsqu'enfant*, a attiré comme ses deux compagnes les plus chaleureux applaudissements et le rappel le plus empressé.

Mr. Dossert, l'excellent organiste de la Cathédrale s'est conquis aussi des applaudissements mérités par la manière habile dont il a chanté le "Cujus animam" de Rossini.

Enfin Mr. Bourassa, qui a eu l'extrême obligeance de se rendre à Ottawa pour l'occasion, s'est montré artiste irréprochable dans le Chant "Les Chalets" de Adam. Le goût de ce monsieur est exquis et la voix est d'une ampleur et d'un charme qu'on ne peut s'empêcher d'admirer.

Hatons-nous maintenant de dire que la partie instrumentale du concert a été non moins brillante que la partie vocale. La bande canadienne, a montré dans cette circonstances, comme dans plusieurs autres, qu'elle est une des meilleures bandes de musique du pays. Les morceaux exécutés par les Demoiselles, et par le jeune Hill, ont été justement applaudis. Inutile d'ajouter que M. Bohrer, dans l'exécution de la Marseillaise a été montré, comme à l'ordinaire, le pianiste au goût exquis, à la touche sure et délicieuse. En somme, le succès a été charmante, et pour nous servir ici de la belle expression du Docteur Hill :—"*Il est flatteur pour Ottawa, de voir que lorsqu'il s'agit d'une œuvre de bienveillance ses concitoyens, de quelque origine et de quelque croyance qu'ils soient, savent se donner la main.*"

Maintenant, il ne nous reste plus qu'à offrir, au nom des directeurs du Concert, nos plus sincères remercîments aux personnes bienveillantes qui, dans cette circonstance, ont bien voulu prêter leur généreux concours ;—à la presse, qui a si puissamment contribué au succès que nous signalons.

Aux musiciens d'abord, ensuite, à MM. Griffin et Houbach, au Dr. Beaubien, enfin et surtout à la famille Aumond, dont la conduite en cette occasion a été au dessus de tout éloge.

Élections Générales.—Il est maintenant certain que M. R. W. Scott, M.P.P. pour cette cité, se portera du nouveau candidat à la prochaine élection. Jusqu'à ce moment, M. Scott est le seul dont on parle sérieusement et dont la candidature est prononcée. Il commence, cependant, à se faire quelques mouvements parmi les électeurs. La rumeur nous a rapporté que M. McGillivray devait faire opposition à M. Scott, cette rumeur paraît peu fondée.

Nous avons promis à nos lecteurs il y a quelques temps, de faire connaître au public, la conduite politique de notre député actuellement en parlement, nous sommes prêt à leur tenir parole. Nous regrettons de ne pouvoir le faire aujourd'hui, mais nous le ferons dans notre No. de mercredi prochain.

INCENDIE DESASTREUX

Pertes, $20 à 25,000.

Dimanche matin, vers trois heures, le feu se déclarait en arrière de la bâtisse en bois, occupée comme imprimerie par MM. Bell et Woodburn ; peu d'instant après le feu s'était communiqué à l'imprimerie, puis de là, à l'établissement de librairie et relieure de M. Horne au coin des rues Sparks et Elgin. Ces deux bâtisses, construites en bois, et la nature de leur contenu, rendirent en un instant tous les efforts des pompiers inutiles. Le feu s'étendit bientôt aux bâtisses environnantes et détruisit, outre le bureau de poste, sept autres maisons, sur la rue Sparks, parmi lesquelles se trouvaient l'établissement de hardes faites et la demeure de M. Mullin, le magasin de modes de madame Guern ; le magasin de fruit de M. Robert Blagrave, et la demeure de M. McLean, encanteur ; le magasin de souliers de M. G. W. Smith, et une autre maison en pierre à deux étages dont la partie supérieure était occupée par les bureaux de MM. Lewis et Pinhey, avocats. Les bâtisses du côté opposé de la rue coururent pendant longtemps le plus grand danger, et même prirent feu à plusieurs reprises, et ce ne fut qu'avec de grands, efforts et au moyen de couvertes trempées dans l'eau, qu'on pût parvenir à les préserver.

L'origine du feu est, nous assure-t-on, l'œuvre d'un incendiaire.

Voici le montant des pertes et des assurances :—Bureau de Poste, propriété de G. P. Baker, Ecr., Maître de Poste, assuré à State of London, au montant de $2,000. Perte couverte. Henry Horne, Librairie, et Relieur, bâtisse, et relieure assurées à Home Insurance company de New-York, pour $1,200, et au Hartford pour $2,400. La plus grande partie du magasin sauvé, les outils de relieure complètement perdus. Perte entière, couverte par l'assurance. MM. Bell et Woodburn, Imprimeurs ; Imprimeris et presses entièrement détruites, assurés pour $1,300, perte $2,500.

B. Mullin tailleur, assuré pour $460, au Hartford, peu de perte.

Sur son piano, à la British America, pour $200.

Miss Guern Modiste, pas d'assurance magasin entièrement détruit.

M. Robt. Blagrave fruitier, assurance sur le magasin pour $800, ce qui couvre entièrement les pertes.

M. McLean Encanteur assure sur les meubles de la maison à la Phœnix, de Hartford.

M. Geo. Smith magasin de souliers, assuré à Home of N. Y. pour $1,500, perte presque entièrement couverte.

Mess. Lewis et Pinhey, avocats, point d'assurance.

Mde. McNab, perte peu de conséquence. Ameublement assuré à London et Liverpool.

Les bâtisses occupées par Mrs. Guern, Blagrave, McLean, et Smith appartenant à M. William Holland, étaient assurées pour $800 à Home de New-York, et pour $1,600 à la Mutuelle de Prescott.

Chs. Morrison, bâtisse assurée à la Phœnix de Hartford pour $1,200.

M. O'Donnell, propriétaire de la maison occupée par MM. Lewis et Pinhey, n'était assuré que pour un petit montant.

On nous écrit de Varsovie, le 28 avril :—

Depuis quelques jours, le gouvernement russe se donne beaucoup de mal pour expliquer et justifier la conduite de ses agents dans la fatale soirée du 5 avril, et en même temps pour convaincre l'erreur, l'exagération les correspondances qui ont raconté dans toute l'Europe les événements de cette journée. La *Gazette de police* multiplie ici les notes rectificatives ; le *Journal de Saint-Petersbourg* prend un ton plus solonnel pour déclarer que les troupes *russes* ont été attaquées sur la place du Château, et que si elles ont fait usage de leurs armes, ce n'a été que pour se défendre. Attaquées ! et avec quelles armes ? Des pierres, des bûches, un crucifix, n'est tout ce qu'a trouvé le *Journal de Saint-Petersbourg*. Et c'est contre des gens armés de la sorte qu'on a lancé plusieurs escadrons de cosaques et qu'a plusieurs reprises on a commandé des feux de peloton !

Je vous demande pardon de revenir sur ces faits et d'entrer ici en discussion avec les déclarations russes, au lieu de me borner à vous donner des nouvelles, mais notre bonne foi est en cause : on nous accuse d'avoir voulu tromper l'Europe et surprendre ses sympathies avec des fables, après avoir attiré sur notre pays les maux dont il gémit ; il doit nous être permis de protester, et nous ne saurions le faire avec trop d'énergie.

Un certain nombre de personnes ont été arrêtées dans la nuitée du 8 avril, 70 personnes au moins, puisque tel est le chiffre donné par la proclamation du "prince Gottchakoff ; on est-il une seule sur laquelle on ait trouvé des armes ou qu'on ait pu convaincre d'un acte quelconque d'agression.

Vous savez déjà que le président de la cour d'appel a été envoyé à Modlin, où sont détenus les prisonniers du 8, pour les interroger et les juger. Il a interrogé les détenus, il a examiné tous les faits produits à leur charge, et il n'a pas trouvé qu'il y eût matière à prononcer une seule condamnation.

Toutes les personnes arrêtées déplorent qu'elles ont été attirées vers le château par les décharges de la mousqueterie, et que loin d'être coupables par aucune pensée agressive, elles ne songeaient qu'à porter secours aux blessés. Aucun témoignage ne les accuse, tout concourt au contraire à établir leur parfaite innocence. Tel est le résultat de l'instruction faite par le président de la cour d'appel, sous les yeux et avec le concours très actif des autorités.

N'allez pas croire toutefois que ces personnes aient été rendues à la liberté ; elles sont toujours dans les casemates de Modlin, exposées au froid, à l'humidité, et soumises au régime de grosse misère.

On reste encore sur le chiffre des personnes tuées du côté du peuple, et on veut absolument qu'il n'y en ait que dix. Mais dans la seule paroisse de Saint-Jean, à la cathédrale, il a déjà été dressé plus de trois cents actes de décès d'individus tués dans la journée du 18 ou morts des suites de leurs blessures, et il y a d'autres actes qui n'ont pas été communiqués aux parents, et que l'archevêque réclame en vain depuis plusieurs semaines.

Chaque jour on voit encore succomber quelques-uns des blessés de cette fatale journée. Il y a trois jours, c'était une jeune femme morte d'un coup de feu reçu en pleine poitrine dans la rue des Sénateurs, qu'on enterrait à dix heures du soir. Avant hier, c'était un employé mort à l'hôpital ; il a été enterré à minuit. Pourquoi ces précautions, pourquoi ce mystère, si ce n'est pour tromper l'opinion et empêcher que la vérité ne soit connue ?

La situation ne change pas. On continue d'arrêter dans les rues les personnes dans le costume desquelles on croit remarquer quelques signes de deuil. Quelquefois même on va jusqu'à les obliger à se débotonner pour regarder sous leurs habits ou leurs paletots, et cela nous a valu une nouvelle espèce de vol. Il y a deux jours un employé de ministère de l'intérieur rentrant chez lui, vers dix heures du soir, a été arrêté, presque à sa porte, par deux soldats qui, sous prétexte de soumettre ses vêtements à une investigation minutieuse, lui ont enlevé son porte-monnaie. Une plainte a été adressée au directeur de l'intérieur et on a fait une enquête qui n'a encore produit aucun résultat ; mais les faits ont été de la sorte régulièrement constatés et ne pourront être niés même par la *Gazette de Police*.

Le *Journal de Saint Petersbourg*, dans l'article auquel j'ai fait allusion plus haut, a déclaré que les derniers événements ne changeraient pas les intentions de l'empereur à l'égard de la Pologne, et que les institutions promises nous seraient bientôt accordées. Nous les attendons impatiemment, car il n'est pas possible, quelles qu'elles soient, qu'elles ne nous délivrent pas au moins du régime militaire auquel nous sommes soumis depuis trois semaines et dont rien ne justifie la prolongation. Mais quand nos autorités seront-elles d'accord sur la portée à donner à ces institutions ? On continue de parlementer, de négocier, et on paraît s'entendre moins que jamais. Chaque jour on expédie à Saint-Pétersbourg les dépêches les plus contradictoires ; on attend et rien ne vient.

On verra dans l'article qu'on va lire ce que pense de nous un journal américain, le *Commercial Advertiser* de New-York ;

Le Coton et le Canada.

"Une partie de la presse britannique, organe de vieux parti tory, va encore plus loin que le *Times* dans son hostilité au gouvernement fédérale. Malgré l'indifference que ce parti a toujours témoignée pour le réveil des nationalités opprimées en Europe, aujourd'hui chose étrange, il affecte une attitude hostile vis-a-vis le gouvernement des Etats-Unis, parce que l'admiaistration fait tout ce qu'elle peut pour sauver l'Union en danger. N'ayant que de la froideur pour tous les peuples qui luttent pour la liberté contre la tyrannie, il s'indigne de ce que notre gouvernement veille à la défense de l'Union et de la constitution et frappe pour conjurer le danger qui les menace. L'un de ces journaux va même jusqu'à engager le cabinet britannique à envoyer une flotte au lac Ontario dans la perspective probable d'une guerre entre l'Angleterre et ce pays.

"Ceux qui prennent cette attitude *quasi* hostile sont mus par deux sortes de motifs. D'abord l'approvisionnement du coton figure pour quelque chose dans leurs calculs. Mais comme les aristocrates méprisent de tout leur cœur la puissance et l'importance croissante des manufactures de Manchester, ce serait folie de supposer que ce seront eux qui pousseront le premier cri d'alarme. Nous soupçonnons que ce motif est compliqué d'une disposion à empêcher la solution immédiate du différend qui divise les Etats-Unis de peur que le triomphe des principes constitutionnels au sains d'un peuple libre et indigné, ait l'effet de neutraliser l'avantage remporté

"Cette révolte inique qui a pris sa source dans le sang versé une fois depuis la paix de 1815, a fait disparaître presque tous les vestiges d'animosité qui ont existé dans le temps entre nous et les provinces du Canada. Il a été convenu que nous ne les attaquerions pas et qu'elles feraient de même de leur côté. Le pire qui soit arrivé c'est quand quelque rusé yankee enlève pour le marier honorablement la fille toute jeune encore d'un riche cultivateur sur la ligne,—exemple que nos jeune amis du Canada suivront quand l'occasion s'en présentera. Nous avons fait, sans doute, un commerce fructueux avec les Canadas; mais la vérité nous force d'ajouter que les Canadas n'y ont rien perdu eux-mêmes et que aussi souvent que nous ils ont réalisé de grands profits.

"Il y a cependant une autre cause qui a affermi ces sentiments sympathiques des Canadiens envers nous. Ils abhorrent l'esclavage. Pendant un grand nombre d'années ils ont reproché aux Etats du Nord de sembler approuver cette institution. Des histoires de cruautés—souvent exagérées et sans doute racontées par quelques nègres fugitifs—ont contribué à rendre plus vive leur aversion pour l'esclavage. Considérant la rébellion comme une tentative pour perpétuer ce régime, et le nouvel universel et encore plus dominant, ils ont, dès le début, témoigné la plus profonde sympathie pour le peuple des Etats du Nord, et en ce moment nous n'avons aucun doute qu'ils enverraient des milliers d'hommes à notre secours si cela était nécessaire.

"Quand l'existence de sentiments et d'intérêts si importants et si intimes n'est un mystère pour personne, l'administration Palmerston peut hésiter si elle le désire de faire un mouvement sur les face qui provoquerait des hostilité avec ce pays. Le résultat serait la séparation du Canada, du Nouveau-Brunswick, de la mère-patrie, et leur annexion à l'Union Américaine, de sorte que d'un seul coup nous porterions nos limites jusqu'aux régions les plus septentrionales.

"Ces remarque n'ont de sens que dans la supposition où les choses seront poussées jusqu'aux extrémités; mais nous n'avons pas le plus léger prétexte pour croire que le Cabinet actuel ou le peuple de l'Angleterre ait la pensée de prendre une telle attitude en face de l'insurrection actuelle, quand bien même le premier aurait reconnu la confédération du Sud au début de la lutte."

On lit dans le *Journal de Rome* du 2 mai :

LL. EExc. les cardinaux-archevêques de Naples et de Capoue, ainsi que les autres archevêques et évêques du royaume des Deux-Siciles, ont adressé à S. A. R. le prince de Eugene de Savoie-Carignan, lieutenant du royaume, une réclamation collective contre les actes commis récemment au préjudice des droit de la liberté de l'Eglise catholique. Ce document est docte et énergique; il est écrit avec un grand courage pastoral.

"Si dans la cause du Christ, disent les illustres prélats, tout chrétien doit être solidaire, un pasteur doit être le chef de son Eglise, parce que tous savent quels sont les renseignements, quelle est la foi, cette foi sainte, une, apostolique et catholique dont le dépôt lui a confié." Puis s'adressant directement au prince-lieutenant, ils lui parlent en ces termes :

"Votre Altesse Royale ne voudra point que nous ne devenions prévaricateurs en donnant à notre troupeau le triste exemple d'un silence qui, dans les circonstances actuelles, serait une sorte d'apostasie. Le prince des apôtres lui-même, qui nous a enseigné nos devoirs envers les princes du monde, nous a donné comme règle, après en avoir donné l'exemple, lorsqu'il y a collision de devoirs, d'obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes, et si, nos intentions étant mal interprétées, il nous arrivait mal, ce serait pour nous une sainte joie de souffrir pour Jésus-Christ et son Eglise."

On écrit de Londres, le 7 mai, au *Moniteur* :

"La déclaration faite par Lord John Russell que le gouvernement anglais serait disposé à reconnaître le droit des Etats confédérés à délivrer des lettres de marque a causé un certain trouble en Angleterre, malgré la restriction qui déclare que les vaisseaux arrêtés seront jugés par un tribunal de prise régulièrement constitué. On a appris également que des corsaires du Sud étaient partis pour s'emparer de l'or californien affrété à Aspinwall pour New-York. Des ordres ont été envoyés sans retard d'affréter cet or pour Londres, des assurances pour un million sterling ont été ouvertes à Londres à cette occasion. Les polices d'assurances pour les ports du Sud ont été élevées de 40 à 50, et celle pour le port du Nord à 20. Les Américains commencent à sentir les inconvénients pour eux de n'avoir pas accepté les nouveaux principes maritimes inscrits dans la déclaration de Paris. On fait également à propos de cette guerre, les remarques suivantes: l'Amérique, qui a rejeté les principes du Congrès de Paris, dénonce les corsaires comme pirates, l'Angleterre, qui les a adoptés, reconnaît les lettres de marque."

—On lit dans le *Salut Public* de Lyon : M. le comte de X... est assez connu à Lyon, où il a de nombreux créanciers. Malgré la détresse de sa situation financière, M. de X... porte très haut l'amour de son titre et de son nom. Il y a quelques jours, il comparaissait devant le juge de paix d'une localité voisine, et avait à se défendre contre les prétentions inqualifiables d'un carrossier. Celui-ci avait fourni à M. le comte X... voiture et harnais, il était en réclamer le payement. Le juge de paix s'adressant au défendeur, l'interpella simplement par son nom:—*Monsieur un tel*, pourquoi ne payez-vous pas votre carrossier ? A cette observation, notre homme se redressa, et, reprenant le magistrats qui avait oublié son titre, il lui dit d'un air hautain : *Monsieur le comte, s'il vous plait !* Le juge de paix répond sans s'émouvoir : En fait de *comte*, je ne connais ici que le *compte* de votre carrossier... Inutile de dire que le magistrat eut les rieurs de son côté.

Faits Divers.

LE "RAPPORTEUR."—Nous trouvons dans un journal de New-York le portrait suivant de ce Juif Errand du journalisme, américain qu'on appelle un *rapporteur*.

"Il court à tous les incendies, fréquante toutes les églises, assiste à toutes les noces, connaît toute la population, est le premier à apprendre toutes les ruptures et bris de jambes, bras, cous et liens domestiques; est initié à la qualité des diverses liqueurs des différents cafés; est un membre fidèle et assidu de deux ou trois loges maçonniques; passe toutes ses soirées aux bals dont il contrôle les ordonnateur pour allumer l'annonce; visite les stations de la police pour recueillir les mystères et les drames de la nuit, sait la condition sur le marché du blé, du bois, et de l'argent,—ce dernier article ne lui étant familier qu'au point de vue le plus abstrait; possède à fond l'histoire de chaque maison de commerce, et les faits, faillites, banqueroutes dont est semée la grande route de la concurrence; joue au billard, pause, fume, prise chique; dresse le compte-rendu des sermons de dimanche, et des vols, meurtres et rapts de la semaine; est à la fois l'admirateur des boxeurs de profession et l'intime des ministres de l'Evangile; se met au lit à quatre heures du matin et se lève à six heures de la même matinée, ne se séparant jamais de ses bottes et de son pantalon, et ne dormant jamais que d'un œil; il trouve avec tout cela le temps de remplir quatre grande colonnes de journal. En un mot, il endure plus de fatigues, de privations, d'ennuis, rencontre moins d'amitié, de reconnaissance, éprouve moins de plaisirs substantiels et de jouissances réelles, et vit moins de temps qu'aucun de ses concitoyens et lecteurs ingrats,—pour la maigre rétribution de $500 $600 par an."

CORRESPONDANCE.

OTTAWA, 4 juin 1861.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR.—Voudriez-vous bien, dans votre prochaine feuille, insérer cette note, invitant tous les Canadiens électeurs de cette cité, de s'assembler afin de s'entendre sur le choix du candidat qu'ils doivent soutenir dans les prochaines élections. Avis sera donné dans votre prochain No. du jour et du lieu où l'assemblée se tiendra. Le but de cette assemblée sera aussi d'examiner en détail la conduite de notre député actuel, et de savoir s'il mérite encore la confiance du public.

Et en ce faisant vous obligerez,

Votre Obéissant Serviteur,

J. B. TURGEON.

UNE FAUSSE PENSÉE.—Nous lisons dans un journal de Paris :

L'autorité vient de découvrir dans l'hospice des incurables (femmes) une pauvre créature séquestrée depuis plus de cinquante ans et qui n'a jamais quitté sa mansarde depuis son incarcération. C'est une parente de Mirabeau. Tous les ans une main inconnue apporte la pension qui doit la nourrir. Elle a complètement oublié à parler, et se trouve dans un état de demi idiotisme. L'enquête faite à cet égard a constaté qu'elle avait économisé sur sa pension et l'on a trouvé 18,000 fr. dans sa paillasse. Transportée aujourd'hui dans une maison où elle a toute sa liberté, la malheureuse recluse regrette sa prison et les habitudes du vaste grenier où elle végétait loin du regard de tous les êtres vivant. On donne des détails fort curieux et qui sentent le roman sur la manière dont elle a été découverte dans sa retraite, jusque là impénétrable.

—On mande de Trélon au *Propagateur* : Un sieur X... cultivateur, battait sa femme assez souvent, c'est-à-dire toutes les fois qu'il avait laissé sa raison au fond des verres. Or, il y a quelque jours, au moment où rentrait chancelant, et allait recommencer ses brutalités ordinaires en pareil cas, l'épouse d'accord avec une de ses belles-sœurs, renversa *l'autocrate*, lui lia bra et jambes et le fustigea d'importance. On le coucha ensuite, et le lendemain, à son réveil, on lui signifia que désormais pareille réception l'attendait quand il reviendrait dans le même état. On assure qu'il a promis de se modérer.

—ON LIT DANS LE *Courrier du Canada*.

LES SEMENCES.—Les semences sont de beaucoup en retard cette année, grâce à la lente disparition de l'abondante couche de neige qui recouvrait le sol. En beaucoup de paroisses, les labours ne sont pas encore finis. Les champs, à cette saison avancée, sont encore denués, et les bestiaux ont peine à y trouver leur subsistance. Le foin se vend dans les campagnes, mais surtout dans les villes à des prix exorbitants. A Montréal, il s'est vendu dernièrement jusqu'à $21 par cent bottes. Si la température ne revient pas promptement au beau, plusieurs cultivateurs auront peut-être le regret de voir une partie de leur semis détruite par les gelées d'automnes, pour peu que les semences soient encore retardées par le mauvais temps. Espérons que nous n'aurons pas à déplorer ce malheur.

Le bref de l'élection de Stadacona est sorti. Le shérif a fixé le 7 juin, pour le jour de la nomination des candidats, et les 14 et 15, pour ceux de la votation.

Voici ce que dit à ce sujet le *Réforme de Québec*.—Les électeurs ne paraissaient pas s'occuper beaucoup des candidats. Est-ce apathie, est-ce opposition, est-ce autre chose ? L'avenir nous l'apprendra.

Monsieur Barthe se présente de nouveau. Il a publié son adresse sur le *Courrier du Canada*. Le même journal conte aussi le refus de monsieur F. X. Garneau de se présenter comme candidat.

Nous apprenons de source certaine que le notaire Guay, de Saint Roch, a été demandé à se présenter comme candidat et qu'il a consenti.

Messieurs Baby, Symes, Poitras, Guay, Barthe et Marsden sont donc jusqu'à présent les candidats parmi lesquels les électeurs devront choisir.

GEORGE BROWN.—Le *Planet* de Chatam annonce que M. George Brown, ne se présentera pas comme candidat à la prochaine élection générale. Le mauvais état de la santé du membre pour Toronto l'a engagé à prendre cette détermination.

—Voici, d'après un journal, comment un vieillard sauvage de la tribu des Couteaux-Jaunes dans le diocèse de la Rivière-Rouge, s'expliquait, devant le Rév. Père Farand, Missionnaire Oblats, la présence de Dieu partout :

"Père, c'est la première fois que je te vois, bien que je le désirasse depuis longtemps. Mais je suis bien heureux d'avoir pensé à une chose que tu nous as prêché. Tu nous parlais de la présence de Dieu partout ; quelques-uns des Sauvage de ma tribu trouvaient cela extraordinaire : eh bien ; moi je me suis expliqué, tout seul, comment cela pourrait être ; et voici ce que je leur ai répondu :

"Si le soleil, qui est petit, parvient, en un clin-d'œil, jusqu'à nous, et éclaire toutes nos forêts et nos lacs à la fois, est-il étonnant que celui qui a fait le soleil, pénètre de son regard perçant le fond même de nos cœurs !"

NOUVELLE MINE DE CUIVRE.—*La Gazette de Montréal* fait mention d'une nouvelle mine de cuivre qui aurait été découverte récemment dans le township de Cleveland, à environ 3½ milles de la gare du chemin de fer de Richmond. On l'a désignée sous le nom de mine de Haddock. Le gisement a été tracé sur une longueur de 600 pieds. Plusieurs puits ont déjà été pratiqués et l'on en a retiré du minerai qui, essayé à Boston, a produit 57 p. 100 de cuivre pur.

L'Ere Nouvelle nous dit, que le premier cajeu de bois équarri expédié de Trois-Rivières à Québec, venant de la Rivière St.-Maurice,—l'a été par M. G. A. Gouin, de Trois-Rivières.

—L'arrivée du steamer *America* nous a mis en possession de nouvelles rassurantes au sujet du steamer *Hibernian*, de la ligne canadienne, parti de Liverpool le 16 mai et dont le retard inspirait des craintes. L'*Hibernian* était sain et sauf, mais il a reçu quelques légères avaries et a dû relacher. Le *North Briton* a pris sa place et est parti de Liverpool le 18. Celui-ci, selon une dépêche privée, reçue hier au soir par la Canadien, a passé vis-à-vis le cap Race, jeudi matin.—*J. Q.*

ACCIDENT.—Mercredi dernier, un ouvrier du nom de Charles Carrier, travaillait avec d'autres à piler du bois dans un chantier de la Point-Lévis, lorsqu'une chaine qui retenait une grosse pièce de bois vint à manquer, tout le poids lui tomba sur le corps. Il eut les deux jambes cassées et a reçu d'autres blessures graves. Ce malheureux réside à la Pointe-Lévis.—*Idem.*

—L'église catholique Boréale, Haut-Canada, en voie de construction, a été réduite en cendres, jeudi, le 16 de mai à midi. On croit que c'est l'œuvre d'un incendiaire Cet accident a plongé dans la douleur le petit nombre des catholiques de cette localité. Malheureusement l'église n'était pas assurée.—*Idem.*

—Le *Commercial* de Kincardine, Haut-Canada, dit que dans la seule journée de mardi, 21 mai, il a été expédié, de Kincardine, 22,000 minots de blé, pour Montréal.

—Le *spectator* de Hamilton mentionne la rumeur que M. Ogle Gowan va être chargé au département des Postes de l'émission des mandats d'argent pour le Haut-Canada.

—Une personne qui a fait il y a quelque temps une tournée dans les Townships de l'est, rapporte que les récoltes y ont une assez belle apparence et que l'herbe surtout est bien poussée. Les terres est cependant quelque peu plus en retard que de coutume.—*Idem.*

VOTES ET DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

QUÉBEC, 6 mai 1861.

M. l'Orateur met devant la chambre un état des affaires de la Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec, jusqu'au 31 mai 1860.

Aussi, le rapport de l'Hospice de St. Joseph de la Maternité de Québec, jusqu'au 31 décembre 1860.

Cinq pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Pétitions reçues et lues :—

De *J. J. Mckenzie* et autres, du comté de Middlesex ; demandant que le bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer des sources de Pétrole, devienne une loi.

De *C. A. McClure* et autres, du township d'Acton, comté de Bagot ; demandant que le bill pour changer les limites du village d'Acton Vale, du comté de Bagot, ne devienne pas loi.

De *C. A. McClure* et autres, du township d'Acton, comté de Bagot ; demandant que l'arpentage fait par *F. Blanchard*, A. P., des cinq premiers rangs du dit township soit approuvé.

Du révérend *H. L. Giroard* et autres, de St. Simon ; demandant que le pouvoir soit donné à la chambre d'agriculture dans le Bas-Canada, pour organiser un bureau de maréchaux-vétérinaires.

Du réverend *F. S. Neve* et autres, du township de Grenville ; demandant la passation d'un acte pour la meilleur observation du dimanche.

De la chambre de commerce de la cité d'Ottawa ; demandant que le bill relatif aux banqueroutiers et biens de banqueroute ne devienne pas loi durant la présente session.

De la compagnie du chemin de fer du du Canada, et de certains porteurs de bons de la dite compagnie ; demandant que le bill pour amender l'acte 23 *Victoria*, chapitre 105, intitué ; "Acte relatif à la compagnie du chemin de fer du nord du Canada, en ce qui concerne la construction de l'embranchement dans la ville de Barrie, ne devienne pas loi.

De *Louis Bégin* et autres, de la paroisse Notre Dame de la Victoire de Lévis ; demandant que les conclusions de la pétition du révérend *Duncan Anderson* et autres, de la dite paroisse, ne soient pas accordées.

L'honorable M. *Cayley* présente le 2e rapport du comité des comptes publics.

M. *Dunkin*, du comité des bills privés, rapporte le bill (No. 148) pour incorporer la congrégation St. Michel de Montreal, (sans amendement.)

Et les bills suivants, avec des amendements :

Bill (No. 95) pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie des améliorations de Windsor.

Bill (No. 100) pour confirmer et continuer un arpentage dans le township de King, dans le comté d'York ;

Bill du Conseil Législatif (No. 166) intitulé : "Acte pour confirmer un arpentage du township de Goderich,"
(avec un amendement seulement.)

Bill (No. 159) pour consolider la dette de la ville de Peterborough, et autoriser l'émission de debentures assurées sur les propriétés de la ville, et pour d'autres fins ;

Bill (No. 113) pour pourvoir à la séparation de la cité de Toronto des comtés-unis d'York et Peel, pour les fins judiciaires.

M. *Benjamin*, du comité auquel a été renvoyé le bill (No. 6) pour lever tous doutes quant à la validité de certains certificats émis par des juges des cours de comté, en vertu de l'acte de 1856, rapporte le bill sans amendement.

M. *Benjamin*, du comité auquel a été renvoyé le bill (No. 7) pour amender le chap. 105 des statuts refondus du Haut-Canada, intitulé ; "Acte relatif aux petits délits dans le Haut-Canada, rapporte le bill avec un amendement.

M. *Burêau*, du comité auquel a été renvoyé le bill (No. 12) pour déclarer qu'une paroisse ou un township canoniquement érigé jouira du bénéfice et des avantages de l'acte municipal du Bas-Canada de 1860, rapporte le bill avec les amendements.

L'honorable M. le procureur-général *Cartier*, du comité auquel ont été renvoyés le bill (No. 14) pour amender l'acte municipal du Bas-Canada de 1860,—le bill (No. 40) pour amender l'acte des municipalités et des chemins du Bas-Canada,—le bill (No. 66) pour amender l'acte municipal refondu du Bas-Canada quant à ses dispositions relatives à la vente des liqueurs énivrantes,—le bill (No. 117) pour conférer de plus amples pouvoirs aux municipalités dans le bas-Canada, relativement à la répression de l'intempérance et le maintien de la paix et du bon ordre, et pour d'autres fins,—et le bill (No. 141) pour amender l'acte municipal refondu du Bas-Canada, quant à certaines municipalités dans le district de Gaspé,—rapporte que le comité a combiné les dispositions des cinq bills en un seul bill (No. 40,) et il le soumet à la considération de la chambre.

L'honorable M. *Alleyn* présente la réponse à une adresse du 22 ultimo, pour tous les papiers relatifs à l'exploration et l'entretien d'un chemin s'étendant du township de Brandon ou Joliette, jusqu'à la Rivière Matawin.

Sur motion de M. *Clark*, est reçue et lue la pétition de *James B. Dixon* et autres, du village de Colborne et des environs, présentée ce jour, demandant que le le principe *non-sectaire* soit inflexiblement maintenu quant à la dotation de l'Université.

Sur motion de M. *Piché*, la 58e règle (paiement de l'honoraire, etc.) est suspendue quant au bill (No. 215) pour autoriser la Chambre des Notaires du district de Richelieu à admettre *Jules Huguenin*, comme notaires après examen par lui subi.

M. *Huot* présente un bill (No. 237) pour amender le chap. 29 des statuts refondus du Bas-Canada, intitulé : "Acte relatif au gibier et à la chasse ;" seconde lecture, mercredi prochain.

(Suite au prochain No.)

Naissances.

En cette Cité, le 31 Mai, la Dame de M. James Smith, un fils.

En cette Cité, le 28 de Mai, la Dame de M. W. Cameron, un fils.

NOUVELLES COMMERCIALLES.

PRIX DU MARCHÉ D'OTTAWA.

BLE DE PRINTEMPS, par minot	0 95 @	1 00
BLE D'AUTOMNE, "	1 00 @	1 10
FLEUR—Extra, par barils	5 25 @	5 50
" —Superfine, No. 1	5 00 @	5 25
" —Superfine, No. 2	4 75 @	5 00
" de Ferme	4 00 @	4 00
FARINE D'AVOINE, par barils de 196 lbs	4 75 @	5 00
SEIGLE, par minot de 56 lbs	0 50 @	0 55
ORGE, " 48 lbs	0 50 @	0 60
AVOINE, " 34 lbs	0 30 @	0 30
POIS, " 60 lbs	0 45 @	0 50
FEVES, "	1 00 @	1 20
BLE D'INDE, "	0 60 @	0 65
POMMES DE TERRE, par minot	0 20 @	0 25
FOIN, par tonneau	11 00 @	12 00
PAILLE, "	5 00 @	6 00
LARD, par 100 lbs	6 00 @	7 00
BOEUF, par 100 lbs	5 00 @	6 00
" par lb	0 05 @	0 06
MOUTON par lb, par quartier	0 04 @	0 05
JAMBON "	0 07 @	0 10
SUIF, par lb	0 10 @	0 11
SAINDOUX, par lb	0 10 @	0 10
PEAUX DE BOEUF, par 100 lbs	4 00 @	5 00
CHANDELLE "	0 12 @	0 12
POULET, chaque	0 15 @	0 17
LAPINS, larges	0 06 @	0 06
" petits	0 04 @	0 05
POMMES, par minot	0 20 @	0 30
BOIS—Franche, etc., par corde	1 25 @	1 50
" frane	2 25 @	3 00
FOIN, chaque	1 00 @	1 00
" par lb	0 12 @	0 12
BEURRE, frais, par lb	0 18 @	0 18
" S.S.	0 14 @	0 15
OEUFS, par douz	0 11 @	0 12

OTTAWA, 4 juin, 1861.

CHEMIN DE FER D'OTTAWA ET DE PRESCOTT.

ARRANGEMENT du PRINTEMPS

A commencer Lundi, 6 Mai, 1861.

Le Train de la Malle laissera Ottawa à 7.15 A.M., et arrivera à Prescott à 10 A.M., joignant à la Jonction les Trains du Grand Tronc allant à l'Est ; et à Prescott avec la ligne de Bateaux à Vapeur Canadiens et Américains, allant à l'Est et à l'Ouest, et avec les Trains du Chemin de Fer d'Ogdensburgh allant à New-York et à Boston.

Les passagers venant par ce Train arriveront à Montréal à temps pour prendre les Bateaux laissant pour Québec.

Les Trains de retour.

Laisseront PRESCOTT à 4 P.M., à l'arrivée des Trains de New-York, joignant à la Jonction avec les Trains du Grand Tronc venant de Montréal, et arriveront à Ottawa à 6.45 P.M.

Le Train d'Accommodement laissera PRESCOTT à 5.15 A.M., arrivant à Ottawa à 10.15 A.M.

Le Train de Retour laissera Ottawa à 11.30 A.M., joignant à la Jonction avec le Grand Trone allant à l'Ouest, et arrivera à Prescott à 3.15 P.M.

R. FRENCH,
Surintendant.

Prescott, 1er Mai 1861.

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS.

AVERTISSEMENT.

PAR le présent avertissement, il est défendu de circuler dans l'enceinte destinée à l'erection des Edifices en construction sur le lieu appelé "Barrack" ou Major's Hill," ; et, sous peine d'être poursuivi avec toute la rigueur des lois ; de nuire aux clôtures, aux arbres ou arbustes qui s'y trouvent.

La beauté de l'Emplacement choisi pour les bâtiments du Gouvernement dépendant, en grande partie, des arbres et des arbustes qui croissent sur le penchant du dit lieu, le public est requis d'aider à leur conservation.

Par ordre,

JOHN MORRIS,
Surintendant.

Ottawa, le 13 Avril, 1860. (56)tf

☞ Les commerçants de bois sont priés de bien faire comprendre aux conducteurs des cages et aux autres personnes qu'ils emploient, la nécessité de ne point commettre de dégâts, et de ne point se rendre coupables d'impropriétés

STEAMBOAT HOTEL,
No. 11, RUE SOUS LE FORT, QUÉBEC.

LOUIS SIMONEAU.
PROPRIÉTAIRE.

M. LOUIS SIMONEAU prend la liberté d'annoncer aux collecteurs d'Ottawa et le public en général qu'il continue à tenir l'Hotel ci-dessus nommé où il peut offrir tout le comfort que les voyageurs peuvent désirer. La Situation de son Hotel, au centre des affaires, à la proximité des Steamboats et de la traverse du Chemin de Fer, en fait la place la plus avantageuse pour ceux qui visitent Québec.

La table est toujours couverte de ce que les marchés apportent de plus nouveau. Ses liqueurs choisies par lui même sont garanties être de la meilleur qualité, des serviteurs polis et attentifs pour veiller aux besoins des voyageurs, enfin rien n'est épargné pour donner la plus entière satisfaction.

M. SIMONEAU, invitent particulièrement Messieurs les collecteurs d'Ottawa à visiter son Hotel, lorsqu'ils viendront à Québec, persuadé qu'ils y trouveront toutes les comodités désirables.

Québec, 25 mai 1861.

NOUVEAU MAGASIN D'EPICERIES DE FAMILLE,

J. T. LAMB'S,
Rue Sparks, Ottawa central.

LE SOUSSIGNÉ ouvre en ce moment un MAGASIN D'EPICERIES et de LIQUEURS dans la Bâtisse voisine de

Mess. T. W. HUNTON.

Où il reçoit tous les jours, des premières maisons d'importations, un assortment choisi de THÉS, CAFFÉS, ÉPICERES, et TABAC SUCRÉ rafiné, SAVONS de filette, CHANDELLES de Sparme, de almond et de SUIF, SPARROWS WASHING CRYSTAL.

—AUSSI—

Un assortiment considérale de VINS LIQUEURS, &c., &c., de la meilleure Qualité.

Consistant en—Port, Sherry Champagne de Mott & Chandon, de Jules Mumm et de Perrier. Eau-de-vie de Monil, Hennessy, et de Robin. Rum de la Jamaique, Gin de Holland, Old Tom, Whisky Ecossais, Norton's family Proof, Whisk Irlandais &c.

FRUITS NOUVEAUX, NOIX, &c.,

CONSISTANT EN

Raisins, Figues, Amandes, noix, et tte espèce de fruits confits, &c., &c. Epies, Sauces, Sardines, Homards et saumonsin boites. Buiscuits supérieurs de Watte, et Biscuits de Pic-Nic, etc., etc.,

JAMES T. LAMB'S

LEVI R. CHURCH, M. D.

Peut être consulté tous les jours son office.

AYLMER, C. E.

A VENDRE

(36 LOTS A BATIR.)

Le Soussigné a reçu instructions de Sa Grandeur, l'Evêque d'Ottawa, de vendre ce beau terrain, composé des lots Nos. 6, 7 et 8, du côté Nord de la rue Ottawa ; 6, 7 et 8, au Sud de la rue Park, dans la cité d'Ottawa, lesquels ont été divisés en 36 Grands LOTS A BATIR, faisant face aux rues suivantes :—

Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, coté N., rue Ottawa
" 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, coté S. de la rue Park
" 1, 2, 3, 4, 5, coté O. de la rue St. Joseph
" 1, 2, 3, 4, 5, coté E. " "
" 1, 2, 3, 4, 5, coté O. de la rue Notre Dame
" 1, 2, 3, 4, 5, coté E. " "

Les lots ci-dessus sont dans la partie la plus convenable de la ville pour bâtir, et sont offerts aux conditions les plus libérales. Ils sont pour être vendus quittes de toutes rentes, et un able contrat sera donné quand le dernier paiement sera fait.

CONDITIONS.—£100 chaque, et £12 pour les lots des coins, la sixième partie étant payable argent comptant, et la balance en cinq paiements annuels égaux, avec l'intérêt de 6 par cent.

CHAS. SPARROW, JR.,
Marchand en Commission.
Bâtisses Sparrow,
Coins des rues Bussex et Murray

OTTAWA, 29 mai 1861.

NOUVEAU MAGASIN,

(BATISSE DE M. FRASER.)

Le Soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il aura constamment en mains un assortiment considérable et varié de Marchandises Sèches, Hardes Faites de toute description et de toute grandeur, Botter pour chantier, Bottes fines, Souliers, Congress, Bottines, Chaussures d'enfants, etc., etc., etc., qu'il vendre à bon marché et pour ARGENT COMPTANT.

EUG. MARTINEAU.
Rue Sussex, Ottawa.

AUX INSTITUTRICES.

On a besoin immédiatement à Wakefield (North) d'une institutrice capable d'enseigner l'anglais, pour plus amples informations s'adresser à M. Patriek Farrell, patron.

Wakefield (Nord), 21 avril, 1861.

Voulez-vous un bon CHAPEAU, ALLEZ CHEZ
KING, DUKE & DUTCHSON
Rue Rideau, Batisse D'ANGUS.
Ottawa, 8 mai 1861.

Chemin de Fer d'Ottawa et de PRESCOTT.

Le et après LUNDI, 22 *avril*, le tarif pour le fret entre Montréal et Ottawa Cité, par le Chemin de Fer d'Ottawa et Prescott, et le Grand Trone, sera comme suit, savoir :

Première Classe,	25 cts.	par	100lbs.
Seconde "	22½ "	"	"
Troisième "	17½ "	"	"

☞ Pour particularités, classification, ou toute autre information, s'adresser, soit au Bureau de la Compagnie, à Ottawa, ou au Bureau de la Compagnie du Grand Trone, à Montréal.

JNO. R. WHITE,
Secrétaire.

Ottawa, 15 avril, 1861.

Theatre d'Ottawa,

LUNDI, 3 JUIN.

OCCASION EXTRAORDINAIRE.

Le Grand Artiste et celebre Professeur

ANDERSON,

Magicien du Nord!!!

Donnera des representations pour 6 soirees seulement, a dater du 3 Juin.

Seance du Jour Samedi 8 Juin, a 8 h.

Ottawa, 14 mai, 1861

Etablissement de HARDES FAITES DE

DOHERTY,

Rue Sussex, Ottawa.

LE soussigné vient de recevoir un assortiment considérable et bien choisi de DRAPS, CASIMIRES, et d'ETOFFES à VESTES, qui peut entrer en compétition, avec n'importe quelle maison de cette Cité, quant à la quantité ou la qualité, et qui sera vendu a des

Prix extrêmement modérés.

Il invite particulièrement ses amis et ses pratiques, à lui faire une visite, et a examiner son magasin avant d'acheter ailleurs.

Son assortiment de HARDES FAITES, est comme à l'ordinaire mieux fait, et il peut garantir qu'il emploi de meilleurs fourniture qu'aucun autre établissement de ce genre, en cette ville.

HARDES D'ENFANT

de toute grandeur et de toute dimention, à

PRIX MODERES.

F. DOHERTY.

Ottawa, 15 mai, 1861 12m.

MOUNTAIN HILL HOUSE,

Rue Lamontagne

QUEBEC.

PETER BOURASSA, Proprietaire

Ceux qui vont visiter Québec, soit par affaires, soit par promenade, ne peuvent faire mieux que d'aller à

L'HOTEL BOURASSA,

où l'on trouve toujours une table bien servie, de bonne liqueurs, et de bonnes chambres.

La position de cet Hotel, au centre des affaires, à quelques pas seulement des batisses du gouvernement, à quelques minutes des bateaux a vapeur du Grand Trone, en fait la place la plus avantageuse pour le voyageur. Ses prix sont extrêmement modérés.

PETER BOURASSA,
Propriétaire.

Québec, 12 mai 1861.

M. F. M'DOUGAL,

REMERCIE sincèrement ses nombreuses pratiques Canadiennes Françaises de l'encouragement qu'elles lui ont donné jusqu'ici. Il a l'honneur de les informer qu'il vient recevoir un grand assortiment de

Quincaillerie et de Ferronnerie de toutes especes,

—SAVOIR—

Clous à Ferrer, Clous à cheval, Clous taillés pointes, Clous à river, scies à Moulin, Fer en barre, Acier, Ferblanc, Fer du Canada, Vitres, peintures, Huiles, Vernis et Pinceaux, Chandrons à sucre et à potasse, Haches, Fusils, Poudre, Pelles, Bêches, Piques, Poêles de toute description, et le CÉLÈBRE NAPOLÉON !!! enfin toute sorte de Ferronnerie.

A BON MARCHE,

Enseigne de l'enseigne de la grosse Tarière.

RUE SUSSEX OTTAWA,

NOUVEAU MAGASIN

Vient d'ouvrir

BELIVEAU & LEBLANC,

Un choix de CHAPEAUX NOUVEAUX depuis 1$ sous.

Un lot considérable de

BOTTINES, A

Depuis 1s. 3d. à meilleur marché que partout ailleurs.

Batisse de "L'UNION," Rue Sussex.

Ottawa, 3 juin, 1861.

MARCHANDISES D'ETE.

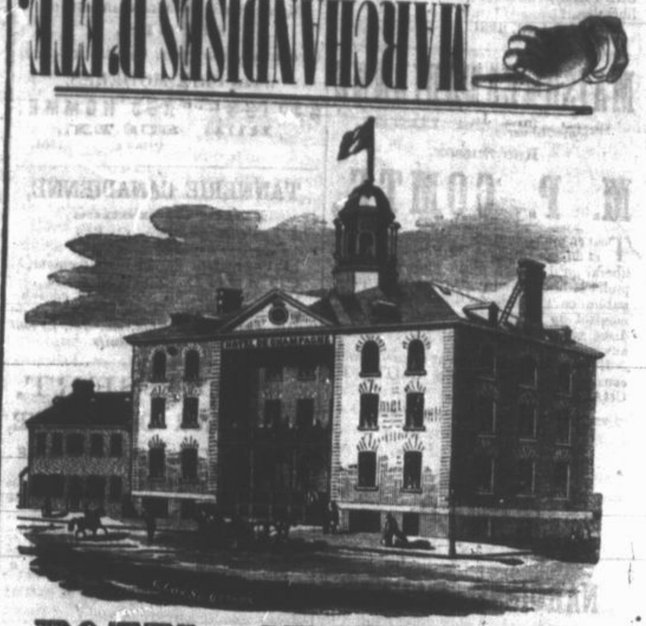

HOTEL CHAMPAGNE,

RUE SUSSEX, PRES DE LA CATHEDRALE,

Et a 5 minutes du Chemin de Fer, et des Bateaux a Vapeur.

Ottawa, (H. C.)

LE propiétaire de cet immense établissement, commandant la vue de l'Ottawa, des Chaudières, du Rideau, vient d'y ajouter un grand nombre d'améliorations qui lui permettent d'offrir maintenant, au public voyageur, tout le comfort désirable. Outre un nombre de chambres qui viennent d'être complétées et meublées a neuf, il y a plusieurs salons et chambres a coucher, extrêmement bien adaptés pour familles privées, ou elles peuvent être entièrement séparées du bruit, ordinairement inévitable dans un grand Hotel.

Outre la table d'Hôte ouverte depuis 7 heures a. m. jusqu'a neuf, de 12 h. jusqu'au 3 p. m. et de 6 h. jusqu'a 8, il y a aussi une table privée pour les familles qui ne désireraient pas prendre leurs repas a la table d'hote.

Attaché a l'établissement il y a aussi une vaste cour, et de bonnes écuries, ou les voyageurs de la campagne venant en ville avec leurs voitures, peuvent les laisser avec sureté.

Enfin le Propriétaire n'a regardé à aucune dépense pour mettre son Hotel sur un pied d'égalité avec les meilleurs maisons de ce genre, soit à Ottawa, Montreal, Québec, ou ailleurs.

ISIDORE CHAMPAGNE,—Proprietaire.

A VENDRE.

DEUX lots ou emplacements, situés au coin des rues BOLTON et DALHOUSIE, *Vis-à-vis de chez Hilaire Pinard Marchand ;*

De la contenance de 66 pieds sur 99. Ces deux lots sont admirablement situés pour le commerce.

AUSSI,

LA MAISON EN BOIS, A DEUX ETAGES,

maintenant occupée par M. J. D. ROBILLARD, RUE YORK.

CONDITIONS FACILES.

Pour plus amples informations s'adresser à ANTOINE ROBILLORD, Prop., GLOUCESTER, C. W. ou a J. D. ROBILLARD Agent, Cité d'Ottawa, ou à ce Bureau.

Ottawa, 6 avril, 1861.

NOUVEAU MAGASIN DE FARINE

M. A. C. CAMPBELL.

NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE,

A l'honneur d'annoncer respectueusement à ses anciennes pratiques et à ses nombreux amis qu'il a ouvert de nouveau son magasin dernièrement occupé par la compagnie A. C. & A. CAMPBELL. On aura toujours à livrer ; farine, lard, et toute espèce de grains de la meilleure qualité au plus BAS PRIX COURANT DU MARCHÉ.

Tout ceux qui voudront bien l'honorer de leurs patronage peuvent être assurés que tous les ordres qu'il voudront bien lui expédier seront éxécutés dans le plus bref délai.

Ottawa, Avril, 1861.

M. LOUIS DUHAMEL,

MANUFACTUREUR DE

VOITURES.

M. LOUIS DUHAMEL,

Tient constament en main un assortiment considérable de

VOITURES DE TOUTES SORTES

Toutes les commandes et réparations qu'on voudra bien lui confier seront faites avec promptitude, et aux prix les plus modérés.

OTTAWA, RUE MURRAY.

2 avril, 1861.

L. A. LAVOIE.

DANS LA

Batisse Nouvelle de

J. T. PRUD'HOMME, Rue Sussex

Vis-a-Vis la Rue Clarence.

Prend la liberté d'appeler l'attention des familles et du public en général sur son assortiment choisi et varié de

HARDES FAITES,

COMPRENANT

Surtouts, Draps pour Paltos, Habits de chasse, Culottes, Vestes, Chemises, Caleçons, Gants, Mitaines, Chaussettes, Bas, Cols en soie et autres, Valises; enfin mille autres objets pour le commerce du Printemps et d'Eté.

AUSSI,

Un assortiment de GROSSES BOTTES, SOULIERS, BOTTINES, CONGRESS, &c. pour hommes femmes et enfants,

AUSSI,

UN ASSORTIMENT VARIE DE

GROCERIES & LIQUEURS

Thés Tabac, Sucre Blanc et Brun, Café Poivre, Piment, Empois, Riz, Barly, Brandies, Vins, Soupe, &c. &c.,

☞Le tout sera toujours vendu aux plus BAS PRIX, et avec des conditions les plus libérales.

Ottawa, 3 Avril, 1861.

MAISON CANADIENNE

Batisses de Mdme. FOSTER,

Rue Sussex.

M. P. COMTE,

Tout en remerciant ses pratiques de la ville et de la campagne, de l'encouragement libéral qu'il a reçu d'eux jusqu'à ce jour, prend la liberté de les informer, ainsi que le public en général, qu'il a en mains et en ce moment un assortiment varié de marchandises sèches, et épiceries dont il dispensera aux prix les plus réduits.

Il tient aussi constamment un assortiment considérable de HARDES FAITES ET CHAUSSURES.

NARCISSE PARENT,

MARCHAND TAILLEUR,

RUE SUSSEX,

Vis-a-vis la rue York.

Tout en remerciant ses nombreuses pratiques de l'encouragement qu'il a reçu d'eux, prend la liberté de leurs annoncer qu'il vient de recevoir un

magnifique assortiment de

Draps et Casimires, Tweeds Doeskin, et patrons choisies pour Vestes, &c., de la meilleure qualité, au plus BAS PRIX, et à des conditions libérales.

De plus, il tient constamment en mains un assortiment considérable de

HARDES FAITES.

Surtouts, Pantalons, Vestes, Cols, Colets, Chemises, etc, etc.

HUDON & GELINAS.

IMPORTATEURS DE MARCHANDISES

FRANÇAISES, ANGLAISES

ET AMÉRICAINES.

No. 138, Rue St. Paul, Montréal.

MM. H. & G., ont toujours en mains un assortiment des plus variés de Marchandises ci-dessus nommées, qu'ils vendront à des prix très réduits. Ils ont, de plus, un grand assortiment de Chaussures en caoutchouc et en cuir, Chapeaux en lisses et autres, pour Messieurs.

23 Mai 1861.

NOUVEAU MAGASIN

DE

POELS et d'Articles en FONTE

Poels de toutes sortes, Meubles en FER, Charrues, Couchettes et Porte-Chapeaux, unis et ORNES, &c., &c., &c.

LES SOUSSIGNES fabriquent maintenant une grande variété des articles sus mentionnés, et pour la commodité des habitants d'Ottawa, ils ont ouvert un magasin dans la nouvelle bâtisse de ANGUS, Rue Rideau près du pont du Canal.

☞On vend au plus bas prix.

RODDEN & CIE.

Ottawa, 1861.

NAZAIRE GERMAIN,

MARCHAND ET MANUFACTUREUR

DE

Ferblanterie de toute espece

Rue Sussex, Ottawa.

P. S. Tout article en Fer blanc, Plomb, Zinc &c. fait à ordre, ou promptement réparé.

L. ARMAND GRISON,

Coins des Rues Sussex & Murray,

BASSE VILLE OTTAWA

M. GRISON, tient toujours en mains un assortiment complet de marchandises sèches, Epiceries, quincailleries &c. &c., dont il dispensera comme par le passé, à des prix modérés, et à des conditions faciles.

Ottawa, mars, 1861.

MANUFACTURE DE SAVON.

ET, DE

CHANDELLE D'OTTAWA,

Au Nord de la Rue Sussex.

ON trouve toujours à cet établissement, un assortiment considérable et très varié de

SAVONS ET DE CHANDELLES

De la meilleure qualité

B. M'DERMOT & Cie.

Agents.

N. B On paiera, en comptant, le plus HAUT PRIX du MARCHÉ, pour toutes espèce de suif et de graisse, s'adresser à l'établissement.

Ottawa, 3 avril 1861.

MAGASIN EN GROS

M. FRANCOIS X. GUERTIN,

ANNONCE respectueusement à ses amis et au public qu'il reçoit maintenant, un assortiment de

Marchandises sèches et de Groceries

de premier choix, dont il disposera à des prix très modérés.

On trouvera aussi à son magasin toute espèce de liqueur de la première qualité.

Ottawa, Mars 1861.

A VENDRE.

UN emplacement situé au Nord de la RUE CHURCH, No. 12, avec Maison en bois à trois logements, donnant maintenant $216 de loyer par an.

CONDITIONS LIBERALES, S'adresser à

J. T. Prud'homme,

BATISSES PRUD'HOMME,

Rue Sussex.

Ottawa, 17 avril, 1861. 6m.

J. T. PRUD'HOMME,

Marchand de Marchandises SECHES,

Groceries, Epiceries, Chaussures &c. à des PRIX MODERES.

BATISSE PRUD'HOMME,

RUE SUSSEX,

Ottawa, 1861.

TANNERIE CANADIENNE,

Rue Clarence,

Cité d'Ottawa, C. W.

LE Propriétaire de cet Etablissement, EDMOND GERMAIN, Offre en vente, un assortiment considérable de CUIR ROUGE, CUIR NOIR, PEAUX de VEAU, PEAUX de MOUTON, &c. &c., *Le tout a des prix extrêmement réduits.*

J. DOSSERT,

PROFESSEUR DE MUSIQUE,

HOTEL CHAMPAGNE.

M. DOSSERT à l'honneur d'informer les amis de la bonne musique, qu'il se propose de donner des leçons de

PIANO, D'ORGUE ET DE CHANT,

Sa méthode d'enseignement est facile e simple.

Ottawa, avril, 1861.

A LOUER.

TOUT ce bloc de maisons en briques, à QUATRE ETAGES, situé

Rue Sparks, Ottawa central,

contenant quatre magasins, et quatre logements magnifiques, bien situés pour le commerce, et à quelques pas seulement des

BATISSES DU PARLEMENT.

Les magasins et les logements peuvent être loués séparement, si on le désire.

Pour les conditions, s'adresser à

M. CHS. LAPORTE Propriétaire.

Rue Rideau, ou à ce Bureau.

Western Assurance Company,

Incorporée par Acte du Parlement.

Capital $400,000.—En Actions de $40 chaque.

BUREAU PRINCIPAL, TORONTO,

Church Street.

PRESIDENT: ISAAC C. GILMOUR, Ecr.
VICE-PRESIDENT; MARCUS ROSSLIN, Ecr.

Directeurs:

JOSHUA G. BEARD, I.C. GILMOUR, JOHN McMURRICH, ROBTE STANTON, GEORGE MICHIE, MARCUS ROSSLIN, THOMAS HAWORTH, ROBT GILMOUR, AND WM. HENDERSON, Ecr.

Secrétaire Trésorier: BERN. HALDAN, Ecr.
Solicitor: ANGUS MORRISON, Ecr.
Conseil: HON. J. H. CAMERON.
Inspecteur: BENJAMIN SWITZER, Ecr.
Banquier: BANK DU HAUT CANADA.

Pertes justement reparées et promptement payées.

R. O'REILLY,
Agent.

Ottawa, Mars 1861.

SALON DE PERFUMERIE

No. 1.

DU

PRINCE DE GALLES

E. MILES,

PERUQUIER PERFUMEUR A LA MODE,

Rue Rideau, Ottawa.

CEUX qui désirent être bien rasés, et qui tiennent à avoir une chevelure luxuriante, n'ont qu'à faire une visite au SALON du PRINCE DE GALLES, et les plus difficiles s'en retourneront contents. M. MILES, ne peut être *surpassé* dans son art.

On y trouvera aussi toute espèce de parfumerie française, d'ouvrages en cheveux &c. &c.,

DE PLUS

UN ASSORTIMENT CHOISI D'INSTRUMENT DE MUSIQUE.

GEORGE COX,

GRAVEUR ET IMPRIMEUR

SUR ACIER ET SUR CUIVRE.

M. GEORGE COX, déjà avantageusement connu du public, a l'honneur d'informer ses amis et le public, qu'il est toujours prêt à exécuter toutes sorte de gravure soit sur acier cuivre ou bois tels que, paysage, vignettes cartes de visite cartes d'affaire &c. &c.

Toute commande laissée à son bureau,

Rue Rideau,

sera exécutée avec le plus grand soin et sous un cour délai.

Ses ateliers sont situés au dessus du bureau de M Aumond, Rue Rideau, près du pont des sappeurs.

Ottawa, mars, 1861.

M. LOUIS PAIEMENT,

A l'honneur d'informer ses pratiques et le public en général, qu'il vient de recevoir un assortiment considérable de

GROCERIES ASSORTIES,

Qu'il vendra à des prix très réduits.—

Il espère pouvoir mériter une part du patronage public.

DESIRS.—Toute personne désirant avoir une voiture bien peinte, peut s'adresser à M. LOUIS PAIEMENT, où on trouvera toujours un assortiment complet de peinture &c.

Ottawa, 3 avril, 1861.

Thos. Paterson.

OFFRE EN VENTE,

3000 Gallons Esprit de vin.
1000 Gallons de Morrow Pamely Proof Pur.
100 Boîtes de Thé Nouveau Fin.
100 Boîtes de Tabac assorti.
Sucre et Sirops de toute espèce.
100 Boîtes de Figues, Nouvelle récolte.

AUSSI

3000 Kgs. de Poudre à laver, Crystalisé, de SPAROWS, qui ne peut être surpassée par aucune autre.

—DE PLUS—

Une variété inestimable de Groceries de toute sorte, consistant en Liqueurs, Crakers Fromages, Pickles, Porter et Ale, &c. &c.

Ottawa, mars, 1861. Chez, THOS. PATTERSON, Rue Rideau

EAUX MINERALES

DE

PLANTAGENET

ET DE

BORTHWICK.

LE Soussigné espère que l'expérience qu'il a acquise dans sa branche de commerce et l'attention qu'il portera toujours à ceux qui visiteront son établissement lui mériteront, comme par le passé, la faveur du public voyageur et des Messieurs de la ville.

A. BROWN.

Ottawa, 3 Avril, 1851.

E. E. BEAUDRY,

SUCCESSEUR de L. P. BOIVIN,

IMPORTATEUR

DE Vases Sacrés, Montres, Horloges; Fabricant de toute espèce de Bijouteries et Argenterie.

COIN DES RUES

St. Vincent et Notre-Dame,

En face du nouveau Palais de Justice,

MONTREAL.

☞IMPORTATEUR de Jouets d'enfants &c.

J. HEBERT,

AVOCAT, RUE DU ROI,

Ancienne résidence de feu M. de Rouville,

SOREL.

M. HEBERT, suivra le circuit D'YAMASKA.

Sorel,

OLIVIER ET ARMSTRONG,

AVOCATS.

Bureau vis-à-vis le Palais de Justice, Sorel.

M. ARMSTRONG, reside à Sorel; M. Olivier, à Berthier, mais il sera au Bureau à Sorel tous les Samedis, depuis 9 heures A. M. jusqu'à 3h. P. M.

L. A. OLIVIER,
JAMES ARMSTRONG.

Sorel, 3 mai 1859.

LORSQUE VOUS DEMANDEZ DE

L'EMPOIS PATENTE, DE CLENFIELD,

Voyez à ce que vous l'ayez, comme on vous en substitue à des sortes inférieures.

WOTHERSPOON & Cie.,
Glasgow et Londres.

Sorel, 3 Avril, 1861.

J. C. SPRAGUE,

Successeur de H. S. HUMPHREY

CHIMISTE ET PHARMACIEN.

No. 2 Eagle Block, Rue Yund,

OGDENSBURGH, N. Y.

Tient toutes les medecines, et les Drogues les plus rares.

EN GROS et en DETAIL.

Où on vend toutes espèces de Peintures, Huiles, Mastic, Vernis, Bois de teintures, Medecines Patentés. Couleurs à Teindre, Esprit de Térébentine, Brosses, Camphine, Fluid ,Instruments pour Chirurgiens et pour Dentistes, de toute description et des plus modernes. Aussi, Instruments et articles nécessaires, aux

ATELIERS DAGUERRIENS.

Parfumeries,

Peignes,

Savons,

2 Avril. &c., &c.

POMMADE

POUR LE MAL D'YEUX.

M. Le Dr. L. U. TURCOTTE, de cette ville, Possède depuis quelques années, une

POMMADE ADMIRABLE

pour guérir l'inflammation chronique des paupières. Des personnes affectées de cette maladie depuis plus de vingt ans, sont prêtes à attester leur guérison par l'application de ce remède souverain, et en peu de jours.

Cette pommade commence à jouir d'une réputation merveilleuse. Ses éminentes qualités se font sentir dès le premier jour de son application.

☞*Avis à ceux qui souffrent du mal d'yeux.*

LE RESTAURATEUR

DE LA

CHEVELURE,

DU DOCTEUR PARADIS.

(Preparation d'Iodine.)

PATENTE POUR LE CANADA, 1er JUIN 1860.

Pour embellir, conserver et faire pousser les cheveux. Pour guérir toutes les maladies de la peau, telles que Dartres, Gerçures aux mains etc., etc.

C'est un article DE TOILETTE tres agréable.

☞ Références:—Tous les Médecins.

H. PARADIS, Propriétaire,
St. Antoine, Rivière Richelieu.

R. H. KITTSON, Ecr., Agent pour Sorel.

Sorel, 1861.—ns.

WM. N. OSWELL,

COMMERÇANT DE THES, ET GROCERIES.

De Bieres Liqueurs et Cigares, Fruits, Noix Marinades, &c.,

Et de mille autres articles de nécessité ou de luxe.

COIN DES RUES FORD ET ISABELLE,

OGDENSBURGH, N. Y.

C. T. BOUCHETTE,

Arpenteur Provincial,

BRITISH HOTEL.

G. MORTIMER,

APOTHICAIRE ET DROGUISTE.

Rue Sussex, Ottawa.

ON trouvera, à son établissement, toutes sortes de drogues, médecines à patente, parfumeries, etc. etc., peintures, huiles, et teintures.

☞Prescriptions préparées avec soin.☜

Ottawa, mars 1861.

O. MARTIN,

CHIRURGIEN DENTISTE.

Bureaux Batisses de Brown, audessus des Bureau du Télégraphe.

Ottawa Centre.

Les opérations et les pièces faites par le Dr. MARTIN sont garanties donner entière satisfaction.

Ottawa, mars, 1861.

E. R. E. RIEL,

MEDECIN-CHIRURGIEN.

Rue Sussex.

Ottawa, mars, 1861.

DR. ST. JEAN,

Rue Sussex.

Ottawa, mars, 1861.

DR. L. DUHAMEL,

Coins des Rues CUMBERLAND et St. PATRICE,

Ottawa,

DR. BEAUBIEN,

RUE YORK,

Ottawa.

LE Dr. TRESTLER,

DENTISTE.

Encoignure des Rues St. Lambert et petite Rue St. Jacques,

Vis-avis de chez le Dr NELSON,

MONTREAL.

DR. TURCOTTE,

Chaumiere St. Laurent

RUE ST. GEORGE, SOREL.

Sorel, 1861.

WILLIAM CLEGG,

AVOCAT,

Bureau Rue Rideau,

BASSE-VILLE, OTTAWA.

MAGASIN DE MARCHANDISES.

J. H. GUEST,

No. 60 FORD STREET,

M. GUEST, tient un assortiment complet de

MARCHANDISES SECHES,

CONSISTANT EN

Patrons de Robes de soie et autres, Rubans, Dantelles,
Broderies sur Mousseline, Gants,
Bas, Garnitures pour Robes, &c.
Toiles, Serviettes ouvrées,
Toile ouvrée, Linge de table,
Serviettes de Table, Essuie mains,
&c. &c., &c.

Cassimires, Draps, Merinos, Mousseline de Laine,

Indiennes: Gingham, &c.

Tapis, Toiles Cirées, Transparents, Tapisseries, Bordures,
Rideaux de Dentelle et de Mousseline Broderie, &c. &c.

Noubliez pas le No. 60 Rue Ford

OSDENBURGH, N. Y.

LAMOTHE & McGREGOR

MARCHANDS A COMMISSION

ET ENCANTEURS,

OFFRENT EN VENTE:—

Vins Français, "Claret," en futailles et en bouteilles, de différentes marques.
Champagne, Sherry, Port, Pale Ale, Porter &c., &c.
Eau-de-vie, Jamaique, Genièvre, Whisky en entrepot ou droits payés.

Ils se chargeront de toutes les affaires dont on voudra bien les charger, ayant une vaste bâtisse, ils offrent toutes les commodités pour marchandises pour ventes publiques et privées.

Ils continuent à faire des avances très-libérales sur toutes descriptions de marchandises et paient au comptant toutes les ventes qu'on leur confient.

Ils sollicitent des ventes au dehors.

LAMOTHE & McGREGOR.

Montreal, 192, Rue St. Paul.

WILLIAM E. BOYD,

Editeur de Guides d'affaires,

(DIRECTORIES)

Pour les Etats, Cités et Comtés suivants.

Connecticut.

Bridgeport. Norwich.

Delaware.

Guide d'affaire pour l'Etat du Delaware.
Guide pour la Cité Wilmington.

Dist. de Colombia.

Washington et Georgetown.

New Jersey.

Pour les comtés de Camden, Salem, Atlantic, Glouceste, Cape May.
Comtés Essex Hudson et Union.
Contés Mercer et Berlington.
Guides d'affaire, Newark, Paterson, Trenton.

New York.

Auburn, et son Comté.
Binghamton et son Comté.
Broadway Guide d'affaire pour la Cité N. Y.
Brooklyn Guide d'affaire.
Elmira et son Comté.
N. Y. Guide d'affaire.
N. Y. Livres de Taxes.
Rome et son Comté.
Rondout, Schenectady,
Syracuse et son Comté.

Ohio.

Cheveland.

Pennsylvania.

Lancaster et son Comté.
Philadelphia Guide d'affaire.
Philadelphia (Guides pour Société.)
Berks, Lebanon, Lehigh, Northampton et le Comté de Schuylkill.
Bucks, Chester, Delaware et le Comté de Montgomery.

Rhode Island.

Newport, Pawtucket et Woonsocket.

Virginia.

Virginie (Guide d'affaire.)

Canada.

Ottawa, Cité.

Hamilton.

Hamilton sous presse.

Cartes montrant l'étendue des fils Télégraphiques des Etats Unis et des possessions Britanniques &c. &c.,

Bureau—346 & 348 Broadway, New York, et 333 Chestnut Street, Philadelphia.

A. O. LABONTE,

CORDONNIER.

PORTE VOISINE DE M. BACON,

DROGUISTE,

Côte Ouest de la Rivière Ogdensburgh.

M. Labonte est un ouvrier pratique. Il sollicite le patronage de ses compatriotes.

EXCHANGE HOTEL,

Vis-à-vis le Marché, RUE YORK,

BASSE-VILLE OTTAWA.

LE SOUSIGNÉ prend la liberté d'annoncer à ses amis et au public, qu'il a loué pour un nombre d'années, la maison si bien connue sous le nom de

EXCHANGE HOTEL,

Presque vis-à-vis le

MARCHE DE LA BASSE VILLE.

Qu'il vient de réparer et meubler à neuf. —La position qu'occupe son Etablissement, au centre des affaires, est la plus commode et la plus avantageuse qui puisse être offerte à ceux qui désirent visiter les marchés &c.

Le propriétaire de cet établissement peut assurer au public que rien ne sera épargné pour soutenir la réputation déjà établie de sa maison, et la mettre sur un pied à pouvoir offrir tout le comfort désirable.

On pourrait recevoir un certain nombre de pensionnaires soit au mois, soit à la journée, suivant le désirs des applicants.

La table sera toujours fournie de ce que le marché a de meilleur, et la Barre, du meilleur choix de *Vins, Brandy's, Gin &c.*

THOMAS CLARK,
Propriétaire.

N. B. Il y a aussi, de bonnes et spacieuses écuries, et remises attachées à son établissement.

Ottawa, 24 Février, 1861.

Hotel du Voyageur,

RUE SUSSEX,

LOUIS BLANCHETTE,

Propriétaire.

Ottawa, 3 avril, 1861.

NOUVELLES MARCHANDISES

M. CADIER,

A l'honneur d'annoncer aux habitans d'Ogdensburgh et des environs, qu'il a reçu son assortiment complet de marchandises d'Automne et d'Hiver consistant entre autres en

Manteaux pour Dames, faits à la dernière mode,

Ainsi que Chapeaux du dernier goût.

Patrons de Robe en Soie Noire et de couleur, Mérinos Français et Mérinos Ecossais, Mousseline de Laine,

Flanelle blanche et de couleur,

Cassimirs,

Draps, de toutes qualités, &c., &c.

Enfin M. CADIER, tient tout ce qui est nécessaire pour l'usage des familles.

M. CADIER,

Invite donc respectueusement le public à venir visiter son établissement.

A. G. CADIER,

FORD STREET,

OGDENSBURGH, N. Y.

GEM RESTAURANT,

RUE YORK, BASSE-VILLE.

REPAS à toute heure du jour: Lunch depuis 11 heures A. M. jusqu'à 2 P. M. Les meilleurs vins et liqueurs de toute espèce importés directement d'Europe: aussi un choix d'excellents cigares de la Havane etc.

La table sera constamment pourvue de tout ce que la saison pourra offrir de recherché.

A. BROWN.

HOTEL VICTORIA,

RUE MURRAY.

Trois Portes Est des Bâtisses de SPARROW.

Le Propriétaire de cet Hotel,

M. EUSEBE GAUTHIER,

AYANT meublé son établissement à NEUF, a peut maintenant offrir aux public voyageur, tout le comfort désirable. Sa table est toujours fournie du choix des marchés, ses vins sont de la meilleur qualité, et le soin qu'il apportera à servir ses nombreuses pratiques lui font espérer une part du patronage public.

Les personnes de la campagne venant avec leur voiture trouveront une cour spacieuse et de bonnes écuries.

Ottawa, Fév. 1861.

QUEBEC HOUSE,

RUE MURRY, BASSE-VILLE,

Ottawa, C. W.

M. A. RENEAUD,

AL'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un hotel, dans la maison déjà si bien connue, et dernièrement occupée par

M. CONWAY,

Les améliorations qu'il a fait faire a son établissement le mettent sur un pied à ne laisser rien à désirer.—Sa table sera toujours pourvue de ce qu'il y aura de mieux sur nos marchés, ses liqueurs, choisies par lui-même, dans les meilleures maisons de Montréal et de cette Cité, sont garanties être de la meilleure qualités.

Les voyageurs qui viennent en ville avec leurs chevaux, trouveront de bonnes écuries, avec remises, et une vaste cour, pour leurs voitures.

Ottawa, 1861.

HOTEL LARIVIERE

Coins des Rues SUSSEX et ST. PATRICE.

BERNARD LARIVIERE,

Proprietaire.

Ottawa, 1861.

CITY HOTEL,

PAR

ISAAC BERICHON,

Rue Sussex.

CET Hotel est tenu sur un pied élevé, se trouve à proximité du chemin de fer et de Steamboat et est monté de ce qu'il y a d'exquis quand aux liqueurs, à la table, et en un mot de tout ce qui peut assurer le comfort du voyageur.

Ottawa, 1861.

CHS. LAPIERRE & S. LEBEAU

BATISSE DE M. J. AUMOND,

Rue Sussex.

MM. LAPIERRE & LEBEAU, ont toujours en main un assortiment considérable et varié

DE

CHAUSSURES

DE LA MEILLEURE QUALITÉ,

Qu'ils vendront à des prix très réduits,

POUR ARGENT COMPTANT.

MM. LAPIERRE & LEBEAU, Sollicitent une visite avant d'acheter ailleurs.

Ottawa, 15 avril, 1861.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer ses amis d'Ottawa et des environs, qu'il vient d'ouvrir un

Magasin de Groceries, Vins, &c, &c,

dans la maison adjoignant le magasin de Batisse de A. C. CAMPBELL, Ecr. Batisse de

M. NAZAIRE GERMAIN,

Rue Sussex.

Où il invite les acheteurs à lui faire une visite, persuadé qu'il seront parfaitement satisfait tant par rapport au prix qu'à la qualité des articles.

J. M'CARRON.

Ottawa, 14 avril, 1861.

M. WILLIAM BOHRER.

Organiste a l'Eglise St. Joseph de cette Ville.

Et PROFESSEUR de MUSIQUE au Collège d'Ottawa.

M. BOHRER est chez lui, RUE St. GEORGE, ancienne residence de M. GEORGE COX, graveur, tous les LUNDIS et JEUDIS, depuis midi à 2 heures P. M.

Ottawa, 17 avril, 1861.

LE COURRIER D'OTTAWA,

JOURNAL PUBLIE DANS LES INTERETS DES CANADIENS FRANCAIS DU CANADA CENTRAL.

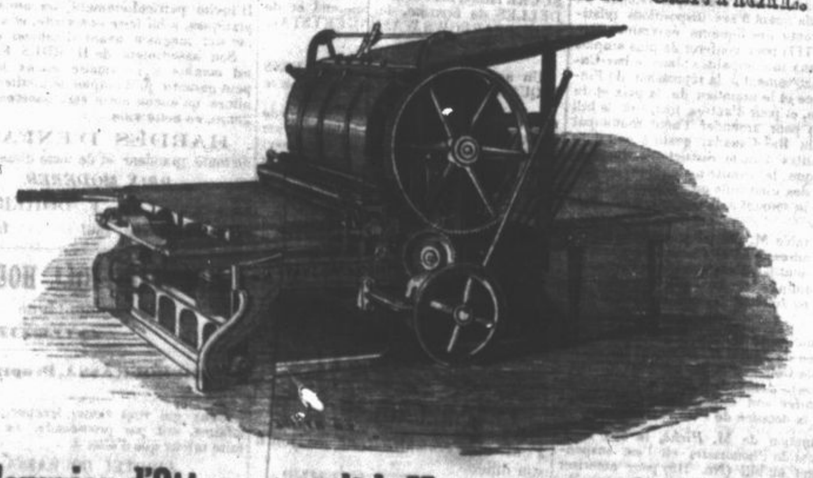

Le Courrier d'Ottawa paraît le Mercredi de chaque semaine.

Le prix de l'abonnement est de $00. par année payables d'avance, ou 2. 50. à la fin de l'année.

Toutes demandes d'abonnements, lettres correspondances &c. &c., doivent être adressées franco, au bureau du *Courrier d'Ottawa.*

RUE RIDEU, VIS-A-VIS LA RUE SUSSEX,

ON PEUT AUSSI S'ABONNER DUR SIX MOIS A CE JOURNAL, EN PAYANT D'AVANCE $1. 00.

TARIF DES ANNONCES.

LES ANNONCES SONT IBLIES AUX CONDITIONS SUIVANTES SAVOIR:

Six lignes et au dessous, première insertion	50 Cts.
Pour chaque insertion subséquente	12½ "
Dix lignes et au dessous première insertion	75 "
Pour chaque insertion subséquente	50 "
Les annonces excédant de dix lignes seront payées à raison de 8 cents la ligne pour la premier insertion, et 2 cts. pour les insertions subséquentes.	
Un DEMI-QUARRÉ (10 lignes) par an	$12.00
Un QUARRÉ (20 lignes)	$20.00
Pour chaque carré additionel	$15.
Les AVIS SPÉCIAUX et TECHNIQUES paié par ligne	10 "
☞ Les Correspondances d'un intérêt public paieront, par ligne	10 "

Les Ateliers Typographiques du "*COURRIER D'OTTAWA,*" sont pourvus d'un matériel qui permet d'exécuter avec avantage pour ses propres et satisfaction pour la clientèle, toute espèce de commande dans les genres suivants:

Livres, Brochures, Factums, Bls, Circulaires, Cartes Funeraires, Cartes D'Adresses et Cartes de Visite, Pan-Cartes, Placs, Affiches, Tete de comptes, Blancs pour Avocats, Recus de toute Description &c.

N. B.—Toute commande venant à campagne sera exécutée dans un court délai, et expédiée par la voie la moins coûteuse,—il faudra donner destructions complètes par rapport au nombre de *copies*, à la manière dont on désire avoir l'ouvrage exécuté, et qualité du papier sur lequel on désire que le tirage soit fait.

Première Année. Ottawa, (H. C.) Mercredi matin, 12 Juin 1861. Vol. 1. No. XI.

Courrier d'Ottawa.

JOURNAL PUBLIE DANS LES INTERETS FRANCO-CANDAIENS DU CANADA CENTRAL.

Redigé par un Comité de Collaborateurs.

(*Les Peuples se déplacent quelquefois, mais ne s'anéantissent jamais.*)

J. G. Charpentier, Imprimeur.

SALSEPAREILLE D'AYER

Pour purifier le sang, et pour la prompte guérison des maladies suivantes, savoir: la scrofule ou tumeurs, ulcères, éruptions, bienaurse taches de rousseur, pustules, et tout les maladies de la peau.

Oakland, Indiana, 6 Juin 1859.

J. C. Ayer & Co.,

Je me fais un devoir de reconnaître ce que votre salsepareille a opéré en moi. Une maladie scrofuleuse m'ayant été transmise, j'en ai souffert durant de longues années. Tantôt elle éclatait en ulcères aux mains et aux jambes, tantôt atteignait l'estomac, la tête et les oreilles qui n'était plus qu'une seule plaie. Toutes les médecines ordinaires dont j'ai fait usage ne m'ont procuré aucun soulagement, tout au contraire le mal empirait. Enfin, je me suis réjoui de voir dans un journal le Gaspel Messenger la préparation de votre salsepareille, et sans connaissant de réputation j'en ai envoyé chercher à Cincinnati, j'en ai fait usage, et j'ai été entièrement guéri. J'ai pris ce remede selon votre prescription, en petites doses et durant un mois dans une cuillère à thé. Je n'en est pris que trois bouteilles. Une peau lisse et blanche a remplacé la plaie qui couvrait mon corps. Je suis actuellement convaincu que cette terrible maladie est chassé de mon système. Vous pouvez me croire en vous déclarant que je vous considère comme l'un des plus grand bienfaiteurs de l'humanité qui aient exirté dans ce siècle, et je suis avec reconnaissance votre dévoué serviteur.

Alfred B. Tallery.

Erésipèle ou feu de St. Antoine, Dartre, Calvitie, Maux d'yeux, Hydropisie, &c.

Le Dr. Robert M. Preble écrit de Salem, N. Y., en date du 12 septembre 1859 qu'il a guéri radicalement un cas d'hydropisie qui menaçait d'être fatal et ce par le moyen de votre salsepareille. Il a opéré également la cure de violent Erésipèle à fortes doses du même remède qui en outre guérit les éruptions ordinaires.

Bronchite, goitre ou gonflement du cou.

Bebulon Sloan, de Prospect, Texas, écrit ce qui suit:—"Trois bouteilles de votre salsepareille m'ont complètement guéri du hideux gonflement du cou que l'on appelle goitre et dont je souffrais cruellement depuis deux ans.

Edward S. Morrow, de Newburry, Alabama, cite le cas suivant;—"J'ai guéri dans ma famille, au moyen de votre salsepareille une tumeur ovaire qui avait jusqu'à présent défié tous les efforts de la medecine, mais après avoir employé votre remède durant six semaines, il ne restait aucun symtôme de la maladie."

Maladies syphilitiques ou mercurielles.

Nouvelle-Orléans, 25 août 1859.

Dr. J. C. Ayer,—Monsieur, je suis, tout-à-fait de l'opinion de votre agent sous le rapport de l'efficacité de votre salsepareille. J'ai dans ma pratique, opéré maintes et maintes cures dans les cas de maladies vénériennes. L'un de mais malades avait des ulcères au gosier, à la bouche et au nez; il a été guéri dans cinq semaines. Une autre attaque de la même maladie a été également guérie et nulle trace n'en reste sur son visage. Une femme traitée auparavant pour le même mal par le mercure, et qui avait été la proie d'incroyables souffrances à la suite de l'humidité, a été également rendue à la santé en quelques semaines. Je sais d'ailleurs que d'après la formule que votre agent m'a remise, que votre préparation, sortie de votre laboratoire, ne peut être qu'un grand remède, et je n'ai pas, en conséquence, été étouné de ses heureux résultats.

Tout à vous fraternellement.

G. V. LARIMER, M. D.

Rhumatisme, goutte affection du foie.

Indépendance, Preston, Connecticut, 6 juillet 1859.

Dr. J. C. Ayer,—Monsieur, j'ai été affligé pendant longtemps d'un douloureux rhumatisme chronique contre lequel avaient échoué tous les efforts de la medecine. J'ai eu recours à votre salsepareille dont une seule bouteille m'a radicalement guéri en deux semaines, de sorte que je jouis actuellement d'une bien meilleure santé qu'avant d'avoir été attaqué de cette maladie. Je pense que c'est une merveilleuse médecine.

J. FREAM.

Jules Y. Getchell de St. Louis, écrit ce qui suit:—"J'ai été, durant des années affligé d'une affection du foie qui avait complètement détruit ma santé. Aucun remède ordinaire n'ayant pu me soulager, mon bien-aimé pasteur le Révd. M. Espy m'a conseillé de faire usage de votre salsepareille en me disant qu'il connaissait que toutes vos préparations ne pouvait produire que du bien. Grâce à Dieu, votre salsepareille qui m'a guéri a tellement purifié mon sang que je me sens actuellement un nouvel homme. Je me sens rajeuni, et je pourrais jamais, sous ce rapport, dire assez de bien de vous."

Tumeurs cancéreuses, "élargement" ulcères, carie et exfoliations des os.

On nous a rapporté beaucoup de cures accomplies par cet excelent remède, et nous référons nos lecteurs à notre almanach américain que les agents ci-dessous nommés se font un plaisir de fournir gratis à tous ceux qui en font la demande.

Dyspépsie, affection du cœur, abcès, épilepsie humeur sombre, névralgie, etc.

De nombreuses cures de ces maladies ont été opérées par la puissance ultérieure de cette médecine. Elle stimule vigoureusement les fonctions vitales, et combat des maladies que l'on pourrait croire au-delà de son efficacité. Les besoins du peuple ont longtemps réclamé ce remède, et nous sommes certains qu'il opérera tout le bien qu'il est au pouvoir de la médecine de faire.

Baume Pectoral d'Ayer, pour la prompte guerison de Rhumes froids, influa, enrouement, croup, pulmonie naissante et pour le soulagement des malades dans une phase avancée de cette dernière maladie.

Ce remède si universellement connu surpasse tout autre par la cure des maux de gorge et des affections pulmonaires, qu'il est inutile de reproduire ici l'évidence de sa vertu ne pour ces sortes de maladies, il est sans rival dans le monde civilisé. Peu de communautés et même de familles qui n'aient point fait une expérience personnelle de ses effets. Comme chacun connait les fatals resultats de ces maladies ainsi que l'efficacité de remède, nous ne pouvons faire plus que d'assurer le public qu'il possède actuellement toute la vertu qu'il avait lorsqu'il opérait des cures qui lui ont acquis à juste titre la confiance de tout le genre humain.

Préparé par le Dr. S. C. Ayer & Co., Lowell, Massachusetts.

Prix 25 cents par boite.

25 oct—am.

LE NOUVEAU PAIN KILLER

Le meilleur remède encore pour le Rhumatisme, le Roideur de Jointures, le mal de Dents, les Contusions, les Brulures, le mal de Tête et les maladies des Intestins.

LINIMENT DU VERMONT DE HENRY.

Nous n'avons que c'est une tentative téméraire que de tenter l'introduction d'un nouveau Liniment ou remède contre toute douleur dans un moment où le pays est tellement rempli de tant de remèdes de cette espèce; et nous avons retardé l'introduction de notre longtemps après avoir résolu de le soumettre au public; nous avons consulté un grand nombre de médecins éminents, et nous en avons parlé à un grand nombre de propriétaires de Liniments et de remèdes, contre toutes douleurs, des plus populaires et nous sommes arrivés à cette conclusion que nous pouvions apporter au nôtre des améliorations qui les surpassent tous; car nous avons vendu les remèdes de cette sorte depuis plusieurs années, et nous avons suivi leurs effets; nous avons fait l'essai de cet article, et y avons apporté quelques changements, puis essayé ensuite, et nous sommes certains que c'est le meilleur remède qui puisse être fait. Nous n'avons pas l'intention de faire à notre remède une réputation au dépens des autres, mais nous demandons seulement qu'on en fasse l'essai, et s'il est trouvé préférable à tout autre article de ce genre, employez-le de préférence à tout autre. Afin que les personnes qui désirent en faire l'essai ne courent aucun risque, nous autorisons tous nos Agents à remettre aux acheteurs leur argent dans le cas où ils n'en seraient pas satisfaits. Nous donnons une grande bouteille pour 30 sous, et nous la garantissons.

J. M. HENRY & FILS, Waterbury, Vt. Et 30, rue Saint-Henry, vis-à-vis l'Américan House.

Montréal, C. E.

A Vendre à Québec, chez

O. GIROUX, J. MUSSON, & Cie., J. BOWLES, J. H. MARSH, J. S. BOWEN, J. E. BURKE et S. STURTON.

9 fév. 1861. 107-12m.

LES PASTILLES PULMONAIRES

Soulagement en Dix Minutes.

DE BRYAN.

CETTE MEDECINE A ETE DECOUVERTE EN 1737, *et est la premier article de ce genre qui ait jamais été présenté sous le nom de* "PASTILLES PULMONAIRES," *soit dans ce pays ou ailleurs; toutes les autres pastilles pulmonaire sont des contrefaçons. Les véritables se reconnaissent à la signature de* BRYAN *qui est apposée sur chaque* PASTILLE.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent les Rhumes de Gorge et de Cerveau, les Maux de Gorge et les Enrouements.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent de l'Asthme, des Bronches et de l'Oppressions.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent le Crachement de sang et les Douleurs de Poitrine.

LES PASTILLES PULMONAIRE DE BRYAN

Guérissent les commencement de Consomption et les Maladies du Poumon.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent l'Irritation de la Luette et des Amygdales.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Soulagent les maladies ci-dessus dans l'espace de dix minutes.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Sont un bienfait pour toutes les classes et toutes les constitution.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Se recomandent aux Chanteurs et Orateurs.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Sont faciles et agréables à prendre.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Font plus que soulager, elles guérissent promptement pour toujours.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Sont garanties devoir donner satisfaction à tout le monde.

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Toute personne devrait avoir une boite des

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Tout voyageur devrait avoir une boite des

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

dans sa poche.

Pour une boite des

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Personnes ne refusera de payer

Vingt-cinq cents.

JOS. MOSES, seul propriétaire Rochester, N. Y. A vendre à Moutréal, par LYMAN, SAVAGE et Cie., par CARTER, KERRY Cie., et par LAMPLOUGH et CAMPBELL.

19 mars, dm—135

GRANDS REMEDES!

Pour guérir un *Rhume* ou une *Toux* sévères il faut faire usage du

Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar,

Pour guérir la *Toux criarde*, la *Grippe* ou la maladie des *Branches*, il faut faire usage du

Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar,

Pour arrêter la prédisposition à la *Consomption*, il faut faire usage des

Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar

Pour guérir l'*Asmthe*, *l'Indigestion*, il faut faire usage des

AMERS OXIGENES.

Pour guérir l'*Asthme*, l'*Acilité* ou le *Brûlement d'estomac* il faut faire usage des

AMERS OXIGENES.

Ces remèdes produisent l'effet qu'on en attend. Ils soulagent ceux qui souffrent, éloignent la maladie, rappellent à la santé, procurent ainsi aux malades et aux affligés la consolation et le comfort.

Clyde, comté de Wayne, N. Y. 10 mars 1857.

MM. S. W. Fowle & Cie: Je suis heureux de déclarer que j'ai fait usage des Amers Oxigénés dans ma pratique pendant les trois dernières années, pour le traitement de la Dyspepsie, la débilité générale; l'Indigestion et les affections du Foie, et j'en ai obtenu les résultats les plus satisfaisants. J'exorte bien cordialement ceux qui souffrent de cette terrible maladie à faire usage de cette médecine précieuse.

Votre tout dévoué.

J. E. SMITH, M. D.

Exeter, Mo., 30 septembre.

Le présent certifie que pendant les deux dernières années, j'ai recommandé l'usage du *Baume de la Cerisier Sauvage du Dr. Wister*, pour la Maladie des Poumons, et à ma connaissance, plusieurs bouteilles ont été bues par mes patients, qui tous en ont obtenu de bons résultats. Dans deux cas, où la Consomption semblait être déclarée, le Cerisier Sauvage effectua une cure complète.

E. BOYDEN,

Médecin à Exeter Corner.

Le seul Baume véritable est celui qui porte écrit sur l'enveloppe la signature de I. BUTTS.

SETH W. FOWLE et Cie., Boston, propriétaires. A vendre à Québec, en gros et en détail, par JOHN MUSSON, JOSEPH BOWLES et Mme ARDOUIN.

8 janv. 1861.

VIVE LE VIEUX REMEDE DU VERMONT

CONTRE LA TOUX.

Elixir Balzamique Vegetal

DE N. H. DOWNS.

NOUS disons au public que cette médecine s'est vendue dans toute la Nouvelle-Angleterre, pendant plus de trente ans, et a toujours été garantie comme donnant une entière satisfaction à ceux qui en ont fait usage; nous ne connaissons pas un seul cas où les gens aient été mécontents et aient redemandé leur agent. Nous garantissons de plus que si, après en avoir fait usage, une personne veut qu'on lui rende son argent, elle n'a qu'à le demander aux Agents ou Propriétaires qui s'empresseront de la satisfaire. Que dire de plus? Vous faut-il un grand almanach rempli de certificats que personne ne croie? S'il vous faut quelque chose de plus que cela, demandez à vos voisins qui ont fait usage de ce médicament, et ils vous diront qu'il est le meilleur remède contre la TOUX, le RHUME, les FLUXIONS, l'ASTHME et toutes les Maladies de la GORGE, de la POITRINE, et des POUMONS. maladies qui toutes tendent à la CONSOMPTION. Achetez-le, et s'il vous contente, veuillez en retour, le recommander à vos amis et connaissances; et rappelez vous que, quand vous trouverez un médicament qui remplit tout ce que disent ses propriétaires, il est dans votre intérêt de ne jamais le changer, pour ce qui peut être inférieur.

Si vous voulez essayer l'Elixir de N. H. Downs, et si on ne le vend pas dans votre localité, priez votre Droguiste ou votre marchand d'en demander une petite provision à mes Agents, J. M. Henry & fils, Waterbury, Vt. et n 30 rue Saint-Henri, Montreal, ou de M. S. Burr & Cie., Cornhill, Boston, Mass, ou de V. Atwell, Portland, Maine, ou de Lyman, Savage & Cie. Montréal, Canada, ou de Barnes & Park, 13, Rangée de Park, New-York, ou des principaux Droguiste (en gros) de la Nouvelle-Angleterre, New-York ou le Canada. Ils vous fourniront des circulaire à demande.

Le prix de cet article est de 50 cents à $1 la bouteille, et pour les bouteilles d'essai 25 cents.

Il n'y a que depuis quelques mois seulement que nous avons adopté les bouteilles d'essai, et nous l'avons fait afin que vous puissiez essayer cet excellent remède à peu de frais.

Il y a sur le marché un petit Elixir contrefait fabriqué par Jaspor Curtis, de Saint-Albans, mais il n'est pas signé de la main de N. H. Downs, il porte J. Curtis, à l'encre rouge. C'est une contrefaçon, on peut facilement le reconnaître au signe que nous venons d'indiquer, et par le fait qu'il est marqué 37½ et 75 cents la bouteille. Naturellement, le dit Curtis n'ose pas signer le nom de N. H. Downs, parce que ce serait un faux.

GARE A LA CONTREFACON DU JASPOR CURTIS!

Rappelez-vous que l'Elixir véritable est garanti, et signé de mon nom, à la plume.

N. H. DOWNS.

BOUTEILLE D'ESSAI, 25 CENTS.

A Vendre à Québec chez

O. GIROUX, J. MUSSON & Cie., J. S. BOWEN, J. E. BURKE, J. H. MARSH, J. BOWLES et S. STURTON.

9 fév. 1861. 106 12m.

L'APPAREIL AUBIN

POUR LE

Gaz d'Eclairage,

Pour les Maisons privées, les Magasins, les Manufactures, les Moulins à Scie, les Phares, les Hotels, les Colléges, les Villages et les Villes.

BREVETE POUR LE CANADA LE

10 *Décembre*, 1858.

Breveté aussi en Angleterre, aux Etats-Unis et en France.

CET appareil (dont un modèle fonctionne tous les jours au No. 142, rue Craig, à Montréal,) s'adopte très rapidement dans les Etablissements Privés et Publics, comme on peut le voir par les certificats et articles de journaux en la possession du Soussigné.

C'est l'appareil à Gaz le plus simple, le plus sûr et le plus effectif qui ait encore été inventé. Il s'adopte à tous les climats et à tous les pays, attendu qu'il n'est pas exposé à être dérangé par le froid, et qu'il extrait le le Gaz de toutes les substances qui le contiennent, comme le Scieure de bois, la Résine, la Houille, la graisse, les Os, l'Huile, le Pain de suif ou de graines. PRODUIT.

LA LUMIERE ARTIFICIELLE

la plus économique et la plus agréable que l'on connaisse.

Il a obtenu la MEDAILLE D'OR de l'Institut Américain et des prix partout où il a été exposé.

Pour des appareils ou des renseignements à ce sujet, s'adresser à

E. BEAUMANN,

Agent pour le Bas-Canada.

Rue Craig No. 142, chez M GARTH,

Montréal 16 Février 1858.

J. B. HUSSON,

BONAVENTURE HALL,

MONTREAL.

M. J. B. HUSSON, a l'honneur d'offrir ses plus sincères remerciments pour l'encouragement libéral qu'il a reçu de ses amis, et du public, pendant les trois années qui viennent de s'écouler, et il prend la liberté de leur annoncer qu'il est, comme par le passé, toujours prêt à servir les déjeunés de NOCES, diners ou soupers de soirées.

SOUS LE PLUS COURT DELAI.

Ses servants sont des plus attentifs et rien n'est épargné pour donner la satisfaction la plus entière.

Montréal, 8 mars 1861.

Institut Canadien-Français d'Ottawa.

Lecture par un R. P. Oblat, Professeur au College de cette ville.

SUJET:—Le Nom d'Ottawa et les deux presents des Ottawaks a un Gouverneur Français.

Suite et fin.

Ce mépris superbe était le plus solide rempart que l'enfer se fût construit dans le combat spirituel.

Le divin Maître avait dit à ses Apôtres: "Si on ne vous écoute pas dans un pays, sortez-en (Mat. 10, 14)."

Le conseil de la Nation s'étant assemblé, le Père Allouez s'y présenta (*R.* 1669, p. 19).

"Je vais partir au Sault," dit-il, "parce que les Sauvages m'y ont appelé pour entendre la Bonne Nouvelle.

"Après deux ou trois ans, s'ils ne sont convertis, je les abandonnerai et j'irai ailleurs . . . Vous, je vous abandonne.

"Et je ne veux rien emporter de vous."

Il prit alors en mains ses sandales, en frappa les semelles l'une contre l'autre.

On put lire sur les visages des Indiens la peur que ces paroles avait causée dans leurs cœurs.

Le Missionnaire partait, mais un accident ménagé par la Providence l'arrêta.

Voici uneanecdote, écoutez-la bien: "C'est ce qui est arivé (*R.* 1668, p. 21) en la personne d'un des plus considerables de ces Peuples, lequel estant baptisé depuis plusieurs années, n'avoit eu aucune demeure stable, mais menant une vie errante par ces grands bois, rodoit tantost d'un côté tantost de l'autre, en cinq ou six cens lieuës de pais.

"Dieu neanmoins disposa si bien la derniere année de sa vie, que contre sa contume, il se resolut d'hyverner proche de la demeure du Pere Alloëz, sans doute par un pressentiment de son bonheur, afin d'estre assisté en sa derniere maladie et en sa mort, par le Pere qui ne manqua pas à ce pauvre vieillard. Comme il fut prest d'expirer, il fit son festin d'adieu à une grande Assemblée, qui fut convocquée pour cela de *diverses Nations*. C'estoit pour garder leur coûtume, dont il se servit avantageusement pour la Foy; car il parla à tout ce grand monde à la verité d'une voix mourante, mais d'un ton de Capitaine, et en termes energiques, leur declarant qu'il avit vescu Chrestien depuis longtemps et que mourant Chrétien, il se tenit asseuré du bonheur promis à tos les Croyans; et qu'eux au contraie, qui ne vouloient pas écouter la parie de Dieu, seroient tourmentés aprés leur mort par les Demons, bien pls cruellement sans comparaison, qu'ls ne tourmentent un Iroquois, quad ils le tiennent entre leurs mais; qu'au reste il mouroit volontis dans l'esperance du Paradis, et qu's'ils estoient sages, ils ne différerden pas davantage de suivre son exmle. Aprés ces paroles qu'il donna à la Charité de ses *Compatriotes*, il songea tout de bon à soy-mesme, et aprés s'estre confessé insques à qutre fois, il rendit son Ame . . ."

Ce sage viellard, c'était notre *Kekagoung* de l'Ttawa (*R.* 1669, p. 20). Trop faible pdant sa vie pour l'emporter sur *Anouché*, dont la méchanceté laissa dans l'erreur les trois tribus des Ottwaks, il secoua les esprits par ses dernières paroles et les porta à se sonettre, non pas à luimême, mais à l'Evangile. D'autres voix aimées d peuple se firent entendre aussi: i harangua alors chez les Ottawaks, mme on le fait chez les peuples civilsés, surtout dans les moments de rétution. Plus de festins, plus d'assmblées, plus de conseils, sans qu'on fit un discours sur la religion. "C'est ce qui m'a obligé, dit le Père Allouez (*R.* 1669, p. 19), de passer l'hiv avec eux pour les instruire." Par un long longue résistance à la grce ils semblaient avoir perdu cette mibilité des cœurs généreux qui avit plusieurs fois, chez eux, excité l'itiative et l'héroïsme; mais ils ne pouvaient se roidir contre l'exemp l'autorité de l'exemple, le courag individuel, d'abord bafoué ensuite victorieux.

Dieu me garde doulouir comparer la sagesse humse à la sagesse divine; Dieu me gas d'attribuer à la sagesse humaine d'Ottawaks leur conversion tardive; pendant—il m'est permis de vous appeler ce que nous avons dit, au comencement de cette Lecture, touchi la sagesse comparative des Pples Indiens. Je veux vous faire admirer avec quel tact, si je puis m'exprimer ainsi, Celui qui dispose des macles les choisit toujours conformément aux dispositions des peuples des individus, et sait faire sortir l'en du mal. Si nous nous permettons de lire à quelques pages plus in dans l'histoire dont nous nous occpons, nous y verrons que les Algquins Supérieurs se convertirent enale et inopinément.

Dieu alors, pouabattre en maitre la superstition et jonglerie, se révèlera par des mces. Ce sera un miracle, mais un ces miracles éclatante, par lesquel Dieu s'est plu à convertir plusieu grands peuples, comme la Croix Constantin, la victoire de Tolbiac sera un de ces miracles dont les effets sont des bienfaits généraux, qui convertira les Sauteurs et 14 Nations avec eux, d'autres ensuite;—celui de guérir les malades,—miracle redoutable aux jongleurs; celui de préserver la tribu des Sauteurs et ceux qui, passant chez eux, voudront se convertir, d'une maladie contagieuse, qui promenait la souffrance et la mort dans toutes les Nations environnantes.—Et pourquoi cette prédilection pour les Sauteurs? —Parce qu'ils étaient le peuple originaire, je veux dire le plus ancien du Lac . . . cette maladie ne les attaquera point, comme l'Ange exterminateur n'attaqua pas les Israélites quand il jeta dans le deuil tout l'empire des Pharaons.

Les Ottawaks au contraire se convertissent sans qu'ils aient été ni l'objet ni les témoins de miracles. Dieu les laisse pour ainsi dire à eux-mêmes; c'est par la sagesse de leurs vieillards, c'est dans un conseil qu'ils décident de renoncer à l'idolâtrie. Voici leurs résolutions (*R.* 1669, p. 19): 1o. Abolir les sacrifices qu'ils avaient coutume de faire à leurs Génies; 2o. Refuser de se trouver présent aux superstitions qui se font chez les autres Nations voisines; 3o. Exterminer entièrement la polygamie.

Ce conseil se tint dans l'automne de l'année 1668, tandis que les Sauteurs ne se déclarèrent chrétiens que le 11 Octobre 1670 (*R.* 1670, p. 88 et 1671, p. 30). Dieu voulut dans sa bonté que les Ottawaks fussent récompensés de leur initiative à demander les Ouatamis; s'Il leur accordait la gloire d'être convertis les premiers, Il voulut de plus que la tribu des Kiskakoumacs, la tribu du Grand Fleuve, eût l'honneur de se convertir la première des trois tribus Outaouaises. Elle se convertit comme Nation, les deux autres n'eurent pas cette gloire. C'était 7 ans après la mort du Père Ménard qu'ils firent leur abjuration et cette déclaration fut charmante mais simple . . . Que pouvait-on attendre de pauvres Sauvages réduits à leurs seules ressources?—Tous les anciens de la Nation de Kiskakoung, s'étant rendus à la chapelle du Père Allouez, firent leur déclaration au nom de leur tribu, et en présence d'une multitude d'autres Ottawaks, qu'ils n'unissaient à eux. Qu'il est beau de les voir, Mesdames et Messieurs, ces pauvres enfants des bois, se grouper enfin dans le sein de l'Eglise Catholique! Qu'il est beau de les voir, ces pauvres enfants des bois, s'enrichir tous ensemble des trésors de la grâce, devenir les frères des peuples chrétiens, les Fils de l'Eglise, les héritiers de Jésus, les prédestinés du ciel! Les voyez-vous qui courbent leurs poitrines haletantes? Voyez-vous les larmes silencieuses de ces femmes, devenues modestes qui ne seront plus désormais les esclaves de leurs maris, mais leurs égales? Voyez-vous Satan qui s'éloigne avec rage? Voyez-vous le Ciel qui sourit à cette assemblée, et le Martyr des Ottawaks, Réné Ménard, descendant glorieux au milieu de ses enfants qu'il contemple?—O Peuple de cette ville, toi qui dois porter le nom d'Outaouais, sois l'héritier de la sagesse et de la Foi de ces nouveaux Chrétiens,—puisses-tu recevoir le fruit du présent des Ottawaks à Québec, la Foi, ses œuvres et ses récompenses!

Maintenant, leur disait en 1669 le Père Marquette, vous ne faites plus qu'un avec les Français, puisque vous vous êtes convertis. Est-ce seulement de cette manière que les Ottawaks ont vu l'accomplissement de leur seconde demande à Québec, celle d'avoir des Français avec eux?—Je réponds qu'ils ont eu davantage, car ils ont été naturalisés français; non seulement eux, mais toutes les Nations du Lac Supérieur, qui furent redevables aux Ottawaks de leur civilisation et de leur conversion.—Ces peuples renonçaient, dira-t-on, à leur nationalité, en se donnant à la France.—Mais les Ottawaks avaient-ils une nationalité? avaient-ils religion, lois, armée, police, unité et tout ce qui constitue un peuple? Mais ils n'avaient que leur nom et leur language . . . et ils les ont conservés. En se déclarant Français, librement et sans guerre, ils furent sages. Ils acquirent en un jour l'armée et la diplomatie, le gouvernement et les institutions de la France; ils participèrent à la gloire du règne de Louis XIV! . . .

Les Ottawaks n'ont été sans doute que les plus petits enfants de la France, enfants presqu'incapables d'agir par eux-mêmes, enfants dont il fallait longtemps porter le lourd fardeau, soutenir les premiers pas, jusqu'à ce qu'ils eussent grandi; mais encore, ils ont fait partie de la nation française et par conséquent ils ont partagé sa gloire.

C'est le 4 de juin 1671 qu'eut lieu la déclaration politique. Louis XIV, dans la prévision de ce grave événement, avait envoyé de France un délégué spécial, nommé M. Talon. M. de Lusson, chargé d'accélérer la la déclaration, présida la réunion la plus considérable d'Indiens qu'on eût jamais vue au Sault Ste. Marie, et le père Allouez, qui nous est particulièrement connu, fit l'Eloge du Roi, avant la prise de possession légale.

On avait élevé devant cette multitude de Peuples deux arbres symboliques: une Croix et un mât pavoisé, portant l'écusson de la France.

Messieurs, soyons en ce moment recueillis pour être justes. Ces symboles nous annonçent la réalisation des deux vœux exprimés à Québec, en 1656. Refuserez-vous à la Nation des Ottawaks une certaine participation aux conséquences des événements dont ils ont été la première occasion? N'est-ce pas, que les Ottawaks ont contribué en quelque chose à l'agrandissement de la colonie Française et que, dominant par leur position le cours du St. Laurent et celui du Mississippi, ils ont été en partie la cause des établissements de leur mère patrie dont les vastes possessions, jusqu'alors abandonnées, auxquelles le Roi de France ne dédaigna pas de donner son propre nom de Louis! Puis, la guerre avec les Iroquois, et plus loin dans ses terres, la guerre avec les Nadouessi, étaient interminables; l'existence de nos colonies était ménacée par une nation rivale: on s'attendait à des prodiges de valeur de la part des Indiens, civilisés et catholiques; les plus incrédules convenaient qu'au moins les Ottawaks seraient un clayonnage de roseaux, pour arrêter l'inondation des ennemis sur les hauteurs des terres. Nos Ottawaks furent-ils pour quelque chose dans ces profonds calculs? ou dira-t-on que l'avenir, dont je n'ai pas ici à dévoiler les revers, ait démontré que ces calculs étaient indignes de Louis XIV?

Religion catholique et civilisation, telles sont les deux idées, gravées en traits ineffaçables, sur la mémoire de ce peuple vénéré, mais descendu trop tôt dans la tombe. S'il ressuscitait à la vie,—si cela était possible, ah! c'est dans notre pays enchanteur, autrefois le sien, que ce miracle s'opèrerait! Vous le verriez placer sur le roc qui sort des flots au pied de la cataracte, la statue d'un vieillard, qui tiendrait des deux mains une grande Croix; avec le pied de cette Croix, il écraserait la tête d'un infernal dragon, qui, en se tordant, collerait son sceptre sur le rocher. Sous les arcades du Parlement, la Sauvagesse à la nagane contemplerait, avec des yeux humides, l'image gracieuse de la Vierge Immaculée, élevée entre les tours de notre cathédrale, et chercherait à l'horison les brillants clochers de nos églises nombreuses. Dans le feuillage d'arbres séculaires qu'il aurait respectés, le jeune Sauvage placerait l'image de la divine Madone, tenant dans les bras son divin Fils et retenant avec lui le ruban qui tiendrait à leurs pieds un doux agneau.—Ne l'oublie pas, ô jeune Outaouais, lorsque ta hache joyeuse, abattant les forêts antiques, prépare les radeaux que nous lancerons sur toutes les mers du globe.—Nobles édifices du Parlement Provincial, ne l'oubliez pas, lorsque, devant vos ornements, aura disparu la dernière maison de bois de nos premiers enfants.—Magiques pouvoirs d'eau, qui toujours nous verserez l'abondance,—écumante comme vos flots, étourdissante comme vos cascades; vous dont la voix majestueuse inspira, au premier Ottawak peut-être, la pensée de se découvrir pour vous mieux entendre; ah! faites toujours bourdonner à nos oreilles les mots de civilisation et de Religion Catholique.—Vous enfin, Cloches tintantes de nos manufactures; vous, Détonnations cadencées des convois de la civilisation, rappelez-nous sans cesse la petite cloche que Réné Ménard tenait à la main pour appeler les Ottawaks à sa pauvre *Chaumine*, et laissez-vous dominer par le joyeux carillon des tours de notre Cathédrale, conviant les fidèles catholiques aux exercices solennels de la Religion.

Litterature.

Feuilleton du Courrier d'Ottawa.

L'HOMME DE FER.

PREMIERE PARTIE.

Suite.

VIII.—*Compère Gillot.*

Le mont Saint-Michel était comme un géant sombre au milieu des grèves inondées de lumière. Sur le rocher noir, les hautes et fortes murailles se dressaient, surmontées par les édifices du monastère, au-dessus desquels l'église s'élançait hardiment. Au-dessus de l'église, la Merveille tenait en équilibre son campanile fier, couronné par la statue d'or de l'Archange.

Les vitraux de l'église brillaient comme autant d'étincelles au milieu de cette masse d'ombre, et la statue ailée de St.-Michel s'enflammait de tous les rayons de midi.

Il y avait au dernier étage des bâtiments qui servaient de retraite aux religieux une petite cellule dont la fenêtre étroite ouvrait sur la baie. On voyait de là Cancale, la Houle, les côtes de Cherrueix, Tombelène et les îles, quand le jour était clair. Cette cellule était si haut montée qu'elle atteignait presque la base du Campanile. Un pauvre vieux moine convers l'habitait.

Un moine qui avait été soldat dans sa jeunesse, car il contait de bonnes histoires du guerre et aussi d'amour. Ses jambes de soixante ans devaient peiner grandement quand il montait les centaines de marches qui conduisaient à son réduit. Mais il était encore vert et il avait du courage. On l'appelait frère Bruno. Ses ennemis (qui n'a pas d'ennemis en ce monde méchant!) l'avaient surnommé Bruno la Bavette.

Ce sobriquet faisait allusion au flux de paroles qui était la maladie chronique et incurable de l'excellent moine convers.

C'était à peu près l'heure où s'achevait le dîner des maîtres au manoir du Roz. Frère Bruno était seul dans sa cellule, ce qui ne l'empêchait point de causer très-activement.

"Oui, oui, bien! disait-il en arrangeant les draps de sa dure couchette; oui, oui, oui.... oui, oui.... oui! C'est moi qui ne trompais, j'en conviens; c'est tout ce que peut faire un homme!... Et en voilà assez, n'est-ce pas? Puisque j'avoue que je me suis trompé, c'est fini! *Errare humanum*, comme dit le prieur, *perseverare autem diabolicum!*.... Quoiqu'on se trompe souvent de bonne foi! Et alors.... mais voilà! Je croyais que c'était en l'an vingt-huit, et je me rappelle bien à présent que c'était avant ma querelle avec Benoît de Gévezé, qui me donna un coup de cisaille à couper les haies, pour ce que j'avais crié à sa ménagère en sortant du salut des Rogations: Dieu vous garde! ma jolie Catiche, et ça me fait souvenir de son frère.... le frère de Catiche, qui était pour lors le beau-frère de Benoît et qui s'appelait.... qui s'appelait....

—Bernard, quoi donc, mon vieux!

—Non, mon fils, ce n'était pas Bernard....

—Mais si....

—Que nenni! que nenni! je n'ai pas la berlue!

—Est-il entêté, ce vieux baudet!

—Bon! le voilà parti! il se met en colère pour rien! on discute et on ne se fâche pas! c'est ma manière à moi.....si tu veux te fâcher je n'en suis plus!

L'interlocuteur à qui frère Bruno avait avoué loyalement qu'il se trompait était frère Bruno la Bavette. L'homme à qui frère Bruno reprochait avec modération ses emportements était pareillement frère Bruno.

Le bonhomme était arrivé à cette suprême perfection de la science bavarde qui se passe de réplique où plutôt qui se la donne. Narcisse s'aimait dans le miroir des fontaines.

Le bavard, parvenu au *summum* de son art, n'a pas même besoin d'un écho pour prolonger son ingénieuse et solitaire causerie.

Il cause, il discute, il prouve, il refute. On a vu des bavards, dédaignant le duo monotone, se lancer dans le trio et aborder même les difficultées de la partie carrée. Entre tous les mortels, ces bavards sont heureux!

La chaleur que frère Bruno mettait dans sa discussion avec lui-même l'empêcha d'entendre un bruit provenant de la marche d'un homme qui s'avançait avec précaution dans le corridor. Cet homme n'était ni un moine ni un habitué du couvent, car il semblait aller un peu à l'aventure.

Ce pouvait être un des nombreux pèlerins qui affluaient au mont depuis quelques années. Ce pouvait être aussi un vassal de la suite du roi de France.

En admettant cette dernière hypothèse, le costume de notre homme ne faisait, en vérité, point d'honneur à la magnificence du plus puissant monarque de ce siècle. Il portait des chausses étroites en futaine grise qui accusaient un long usage et se pelaient au jointures de ses jambes maigres. Son surcot de drap brun affectait au contraire une certaine ampleur. Sa coiffure était un bonnet à bateau, dont les bords repliés carrément formaient cette visière tombante qui caractérise encore de nos jours les devantières des pêcheurs montois.

Sur sa poitrine, entre les plis de son surcot, on apercevait les deux bouts d'une chaine de fer, qui devait soutenir un objet caché dans son sein.

Ce personnage avait dans son allure quelque chose de véritablement étrange et mystérieux.

Quinze ou vingt cellules donnaient sur le corridor. Notre homme au surcot brun marcha de porte en porte, lisant les noms de religion écrits sur chacune d'elles.

"Frère Pacôme.... frère André.... Frère Hilaire," etc.

Il passait. Ce n'était ni à frère Pacôme, ni à frère André, ni à frère Hilaire qu'il voulait présentement parler.

Enfin, il lut sur une des dernières portes: "Frère Bruno."

Il s'arrêta, et sa main sortit des larges manches de son surcot pour tirer

Il revint et mit son œil au trou de la fiolle. Quand il se redressa, son visage bilieux et jaune, où brillait une remarquable intelligence, était éclairé par un rire silencieux. Il tira la fiolle sans plus hésiter et entra dans la cellule.

"Oh! oh! s'écria frère Bruno en interrompant brusquement la dispute commencée; bonjour, l'homme! Vous auriez pu frapper avant d'entrer.

Mon digne frère.... commença l'étranger.

—Bon! bon! l'ami! vous paraissez avoir la langue assez bien pendue. Mais je n'aime pas beaucoup les bavards....

—C'est ce qu'a dit, mon frère.

—Pour ça, je suis bien connu! Donc réglez-vous là dessus, je vous prie. Soyez bref, concis et précis.

Je tâcherai, mon frère.

—Comment vous appellez-vous? qui êtes-vous? Que voulez-vous.

—Mon frère, répondit doucement l'étranger que ce ton important du moine servant ne semblait offenser en aucune manière, je m'appelle Gillot du nom de mon père, taillandier de fer à Tours à Touraine, et Pierre sur les fonts du baptême...! Je suis valet de maître Olivier le Dain, barbier juré du roi.... Et je viens de la part du dit maître Olivier pour vous demander des renseignements.

—Maître Olivier le Dain et maître Tristan L'Ermite! murmura le moine; le rasoir et la corde; Et pourquoi maître le Dain n'est-il pas venu lui-même?

—Le service de Sa Majesté....

—Bien! bien! l'homme! Vous devriez dire à votre honoré maître de vous faire un peu le poil, car vous l'avez long et rude."

Pierre Gillot eut un humble et honnête sourire.

"Mon cher frère Bruno, dit-il, vous êtes d'un caractère joyeux et tout-aimable. C'est le prieur claustral qui vous a indiqué à mon maître, lui disant que vous connaissiez par le menu toutes les familles des pays dolois, d'Ananais et malonin, sachant les chroniques....

—Ah! la langue! la langue que vous avez, notre ami! s'écria Bruno; mes oreilles en teintent! Quant à savoir de bonnes aventures, oui, oui! Et des chroniques, passablement! Pourquoi! Parce que j'ai porté l'épée avant d'égrener le rosaire....

—Vraiment! interrompit Pierre Gillot.

Pour Dieu! laissez-moi souffler un pauvre mot! Vous me rappelez, pour la figure que vous avez citron et pour la voix que vous avez doucette, le pauvre Alary de Tréguier, qui fut écartelé en l'an trente-six pour le vol d'un ciboire à la chapelle de Saint-gabin...."

Pierre Gillot se signa précipitamment.

"Le vol d'un ciboire, mon frère! s'écria-t-il avec horreur.

—Oh! fit Bruno mécontant; croyez-vous être meilleur chrétien que moi, l'homme? Cela me fait, ma foi, souvenir...."

Pierre Gillot lui prit la main d'une façon tout insinuante.

(A continuer.)

A NOS ABONNÉS.

☞ *Le comité de direction de cet établissement a décidé que ce journal ne sortirait qu'une fois par semaine, pendant les premiers six mois, c'est-à-dire, pour le premier semestre. En conséquence de cet arrangement, le prix de l'abonnement, pour ce semestre, ne sera que d'une piastre, c'est-à-dire, au taux de 2 piastres par année. L'administration tiendra compte aux personnes qui auraient payé leur abonnement avant cet arrangement, et portera la balance à leur crédit, pour le prochain semestre.*

☞ *La direction de ce journal a pris des arrangements avec M. Friel, agent du Citizen pour faire nos collections.—Nous espérons que nos abonnés de cette ville voudront bien se rappeler que nos payments doivent se faire à l'avance si l'on ne veut pas s'exposer à payer 50 cts. de plus à la fin du semestre.*

—Nous préparerons tous nos comptes d'abonnements et autres. Nous les ferons collecter dans le cours de la semaine prochaine.

—Nous espérons que chacun de nos abonnés s'empressera de répondre généreusement à notre appel.

☞ *Ceux qui préfereront payer au bureau du journal pourront le faire, en s'adressant à M. Résume, dont les reçus seront considérés par nous comme valides.*

Le Courrier d'Ottawa

Ottawa, 12 Juin 1861

LES ELECTIONS.

Un homme aussi distingué par l'ardeur et la noblesse de son patriotisme que par sa science et l'élévation de ses pensées, le célèbre Muller a dit:—*Plutôt manger du pain noir trempé dans l'eau que de commettre une seule action indigne de la noblesse de notre âme.* Ces paroles que nous voudrions voir gravées en caractères ineffaçables sur le frontispice de chaque habitation, nous sentons le besoin de les redire à nos lecteurs, à cette époque où l'on voit en jeu tant de passions et d'intérêts divers.

Ces paroles, en effet, si sévères qu'elles puissent paraître, ne sont que l'expression naive mais énergique des sentiments qui doivent diriger la conduite de tout homme qui a conscience de sa dignité.—Que voyons-nous cependant en temps d'élection? Qu'entendons-nous!.... Assurément notre plume se refuserait à reproduire tant d'infamies, si ce que nous avons à dire n'était une chose patente et connue de tous. Ce que nous voyons!.... Ce sont, trop souvent du moins, des hommes dont toute la conduite pourrait se résumer dans ces paroles, qui sont une sanglante flétrissure pour ceux qui les profèrent:—"Peu importe celui qui aura mon suffrage; il appartient d'avance à celui qui aura le plus d'or à m'offrir.—Celui-là aura le concours de mon influence qui saura me procurer la plus grande somme d'avantages.—Perisse l'intérêt de la nation pourvu que mon intérêt à moi prévaille.—Plutôt rejeter le seul représentant digne de mes suffrages que de sacrifier le plus petit ressentiment, la plus petite jalousie."

A la vue d'une telle prostitution des consciences, d'un tel mépris du serment, on se demande s'il est encore quelque chose de sacré et d'inviolable; si l'on n'est pas revenu à l'époque où la corruption Romaine était à son apogée; si à notre jeune pays, naguère si florissant en hommes intègres, n'est pas réservé le sort qu'eurent à subir Rome, Gènes, Vénise et tous les pays, dès que l'intérêt particulier a été préféré à l'intérêt général.

Sans doute, nous sommes loin de dire que tous nos Concitoyens en soient là; il n'en est pas moins vrai que le mal est très répandu et a déjà été fécond en résultats déplorables. Pour n'en citer qu'un seul exemple, qu'on nous permette de rappeler que la session de 1857, dont la durée a été de près de six mois, a été employée presqu'exclusivement à des contestations d'élections. Que de milliers de louis ont été dépensés ou plutôt gaspillés pour cet objet pendant que le pays attendait en vain la passation de diverses mesures d'où dépendaient une foule d'intérêts généraux et particuliers!....

On le voit, il est de la plus haute importance pour le pays que chaque citoyen se conduise en cette circonstance d'une manière libre, indépendante et surtout désintéressée; en d'autres termes, qu'il donne un vote consciencieux, mais alors pour qui voter dira-t-on? Qui est l'homme qui a le plus de droits à nos suffrages? Nous ne pouvions mieux répondre à cette question qu'en citant les paroles suivantes que nous empruntons à un de nos distingués confrères du *Courrier du Canada*:—

"Pour qui voter? le choix est tout fait, si nous avons un bon représentant qui nous redemande la continuation du même mandat. Mais qu'appelerons nous un bon représentant? Dans mon idée, un bon représentant est celui qui dans l'exécution de son mandat a en vue les intérêts particuliers du comté qu'il représente. Or, si votre représentant actuel a fait ses preuves sur ces deux articles, je ne vois point de raison de lui retirer votre confiance pour la donner à un autre que vous ne connaissez pas aussi bien. Un vieux serviteur éprouvé qui connait comme l'on dit les aires de la maison, vaut toujours mieux qu'un nouveau venu. Pour moi, bons frères, je suis d'opinion que lorsque l'on a passé plusieurs années dans la besogne d'un bureau, on est plus en état de connaître les affaires qu'un novice, quelques talents qu'il ait.—Nous aimons à garder notre curé, notre médecin, notre avocat, notre notaire, qui nous ont bien servis, pourquoi ne garderions-nous pas notre représentant qui ne nous a pas mal servis. Je répète donc que le choix est tout fait pour les électeurs qui ont un représentant de ce caractère. Mais il y a des gens qui aiment la nouveauté, et par ce motif, qu'ils ne s'avouent pas eux-mêmes, sont prêts à se déclarer pour un nouveau venu. Qu'avez-vous à reprocher à votre vieux représentant, leur demanderons nous? Ah, disent-ils: il ne parle pas en Chambre, on ne voit jamais de ses discours sur la Gazette, donc il faut en prendre un qui parle plus.

"En fera-t-il plus et meilleure besogne pour cela?

"Si vous etes de mon avis, confrères électeurs, vous ne regarderez pas à la langue du candidat, mais à sa maturité de jugement, à son expérience dans les affaires publiques, et surtout à ses principes religieux.—Avec cette triple qualification soyez certains que votre choix sera bon. Si donc vous avez trouvé ou rencontré dans votre ancien membre ces qualités, ce que vous pouvez voir par ses votes antérieurs, gardez-le. Je vous conseille donc de compter ses votes et non ses discours. Vous connaissez comme moi de grands parleurs en Chambre; voyez s'ils ont fait beaucoup pour les intérêts du pays en général et pour leur comté en particulier. Si vous étiez de mon avis vous diriez: il y aura toujours en Chambre assez d'orateurs pour gaspiller le temps et les deniers publics, je ne mettrai donc dans mon choix d'un représentant, l'aptitude pour la parole, qu'au dernier rang, ce sera pour moi la dernière qualification qui ait quelque poids sur mon suffrage. Défiez-vous donc, confrères, de l'hameçon trompeur de la langue; ceux qui savent manier ce petit instrument en font grand usage sur les *hustings*, à les entendre tous les poissons parlementaires vont venir mordre à leur hameçon, ils vont faire ceci, ils vont faire cela; mais de dire et de faire c'est bien différent, comme dit la chanson.—Chaque Représentant n'a que la 130ème partie de la force législative, comment donc peut-il promettre la victoire à ses électeurs sur le terrain qu'il choisira? Donc, vaut mieux se fier aux actes de nos anciens membres qu'aux belles promesses que des nouveaux candidats pourraient nous faire. Les électeurs aiment toujours, et cela est tout naturel, que leur Représentant travaille dans l'intérêt de son comté; or un vieux Représentant aura toujours plus d'influence qu'un jeune ou un nouveau; il a des amis en Chambre, et l'on sait que c'est un moyen comme un autre qui sert beaucoup dans la circonstance. C'est là donc une raison majeure de garder votre membre, et de le préférer à un nouveau venu qui n'aura pas, de suite au moins, la même influence étrangère."

Les deux hommes qui sollicitent nos suffrages sont, on le sait, Mr. Scott et Mr. McGillivray. Le premier, que tout le monde reconnait pour un parfait homme d'honneur, a une connaissance profonde des lois du pays. Pendant tout le cours de sa carrière parlementaire, il s'est distingué par la qualité de ses votes, —*Il a fait ses preuves.* A cela il joint une expérience de quatre années, ce qui lui donne une avantage incontestable sur son adversaire.—Ayant en outre l'avantage de partager notre croyance religieuse, nul doute qu'il ne comprenne mieux et ne soutienne en effet avec plus de zèle toutes les mesures où notre foi se trouve intéressée.

Le second, bien que gentilhomme aussi, n'a ni les mêmes connaissances, ni la même expérience, ni la même influence en chambre, ni les mêmes principes religieux: le choix ne peut-être douteux.—Tout nous porte donc à croire que nos concitoyens voteront en foule pour leur ancien Représentant.

M. Scott en Parlement.

Dans le dernier numéro de notre journal, nous avons promis d'exposer, aux yeux de nos lecteurs, le tableau fidèle de la conduite politique du représentant de la ville d'Ottawa, pendant les quatre années qui viennent de s'écouler.

Nous remplissons aujourd'hui notre promesse, et pensons que nos explications donneront entière satisfaction, car elles sont pleines de sincérité et de bonne foi.

Tout le monde doit se rappeler que nos dernières élections ont été fort orageuses et que les deux candidats qui se sont présentés ont eu à soutenir un rude combat. On n'a pu oublier, non plus, que lorsque M. Scott prit siége au parlement, on protesta énergiquement contre son élection, ce qui lui causa de grands embarras pendant toute la première session, embarras qui se sont continués pendant encore deux ans, car il eut la douleur de voir ses amis politiques traduits, par ses adversaires, devant les tribunaux de justice, sous l'accusation d'avoir voté d'une manière illégale. M. Scott eut à payer les frais de toutes les procédures intentées contre ses amis et finit par arranger les choses de manière que personne n'ent à souffrir aucun dommage.

Ensuite, quand les futures destinées de la ville d'Ottawa eurent été mises, encore une fois, dans la balance; quand le vote des chambres menaça de priver notre ville des honneurs promis, et de son importance métropolitaine, la conduite de M. Scott fut telle, que tous les partis louèrent unanimement son patriotisme, car il déploya, en cette occasion, la plus grande habileté afin de former une majorité qui pût régler cette question délicate. MM. Cartier et McDonald ayant, pendant le temps de leur administration, donné des preuves non équivoques de leur volonté constante à sauvegarder les intérêts de la ville d'Ottawa, M. Scott les a constamment appuyés en votant en faveur de plusieurs excellentes mesures et importantes réformes, œuvre du gouvernement pendant ces quatre dernières années.

M. Scott est un des quelques membres du Haut-Canada qui ont toujours voté avec les Français-Canadiens pour la question si émouvante de la *Représentation basée sur le nombre de la Population.*

Nous voyons encore qu'il vota pour M. Cartier dans une autre question de la plus grande importance, la question relative à la tenure Seigneuriale du Bas-Canada.

Comme règle de conduite, M. Scott a toujours voulu voter avec la majorité des membres du Bas-Canada et a parlé en termes pleins de reconnaissance pour l'assistance qu'il en avait reçue. Quand l'allocation du gouvernement, en faveur des Sociétés Littéraires du Haut et du Bas-Canada, fut retirée, on tâcha de priver l'Institut de cette ville, de la somme annuelle qui lui avait été accordée, mais M. Scott insista pour qu'elle lui fût continuée; il ne reussit qu'en s'alliant aux membres du Bas-Canada, et nul doute que la continuation de cette allocation ne contribue puissamment au développement intellectuel de cette Société.

Relativement à la question des écoles séparées, nous traduisons l'article suivant du *Toronto Freeman*, journal catholique de Toronto, par lequel il paraît que M. Scott est exonéré de tout blâme au sujet de ce bill. Nous savons aussi de sources certaines que les explications données par M. Scott à l'Evêque de cette cité ont satisfait sa Grandeur et ont été agréées.

"Nous avons parlé, il y a quelques semaines d'un bill amendé, au sujet des écoles séparées, introduit par M. Scott, le membre pour la cité d'Ottawa. Il contient huit clauses. Les plus importantes sont: la 3e qui pourvoit à l'Union des quartiers contigües, ou sections de villes ou municipalités pour l'établissement d'Ecoles séparées;—La 5e qui exempte la nouvelle section de la taxe commune des écoles;—La 6e qui reclame du gouvernement, en faveur des écoles séparées, une part des fonds accordés annuellement et de toute autre allocation faite en faveur des écoles communes par autorité législative ou municipale en raison du nombre des enfants fréquentant les écoles séparées; et la dernière section, qui enjoint à chaque collecteur de deniers publics, de percevoir, s'il en est requis par le bureau des écoles séparées, une taxe des contribuables de telles écoles, à un taux réunnératif de cinq pour cent sur la somme totale perçue.

Ce bill n'est cependant pas aussi complet que nous l'aurions désiré.—Nous regrettons d'apprendre qu'il doit demeurer dans le *Statu quo* pour le présent.

La faute n'en doit pas être attribuée à M. Scott, mais bien au nombre de bills qui ont été introduits en chambre avant celui-ci, et qui doivent, suivant les règles de la chambre, suivre leur cours.

Nous saisissons cette occasion pour faire *amende honorable* à M. Scott et pour lui exprimer le sincère regret que nous éprouvons de l'injustice que nous avons commise à son égard, en écrivant contre lui, l'année dernière, précisément sur cette question. Nous nous hâtons d'en agir ainsi avec le plus grand plaisir, parce que nous avons été informés que cet honorable député a fait tous efforts les plus énergiques pour faire adopter cette loi, non seulement par les députés de son parti, mais aussi par ceux de l'opposition."

Quoique notre membre actuel commande beaucoup d'influence en Chambre, des circonstances entièrement en dehors de son contrôle l'ont empêché de faire parvenir cette mesure à maturité pendant la dernière session. Cependant, comme nous n'en doutons pas, si M. Scott reprend son siége dans le nouveau parlement, le bill deviendra loi.

Dans la dernière session, M. Scott fit adopter par la Chambre plusieurs lois dans l'intérêt de notre ville.

Nous reviendrons sur ce dernier point dans notre prochain numéro.

Nous ne croyons pas que M. Scott rencontre d'opposition sérieuse, si toutefois il y en a, car de l'aveu de tous les partis, M. Scott a rendu de précieux services au pays, et a vigoureusement soutenu les intérêts de notre cité et du comté d'Ottawa.

L'opinion qui prévant à ce sujet parmi notre population, est que M. Scott sera élu par acclamation. Nous désirons vivement que cette opinion se réalise, parce que dans tous les cas, une opposition, quelque faible qu'elle soit, est souvent propre à produire les plus mauvais résultats.

REVUE EUROPEENNE.

Les nouvelles d'Europe sont sans grande importance, car les deux nuages les plus menaçants disparaissent momentanément de l'horizon, c'est ainsi que l'évacuation certaine de la Syrie par les troupes françaises ôtent à l'Angleterre tout prétexte de chercher querelle à Napoléon... de ce côté, et que le programme assez modéré de M. Deak dans la diète hongroise fait espérer que François Joseph et ses fidèles sujets magyars s'entendront un peu provisoirement

Des négociations se poursuivent activement au sujet de la Syrie, car la France se montre très soucieuse de la situation où se trouveraient les chrétiens après le rappel du corps expéditionnaire. Certains diplomates ont proposé que les troupes françaises restassent à Beyrouth pendant que les Anglais occuperaient Saint-Jean d'Acre. Cette solution ne serait peut-être pas la plus mauvise.

Les travaux de la commission pour la réorganisation du Liban suivent leurs cours à Constatinople, où se sont transférés les pénipotentiaires des grandes puissance; le triple caïmacarat a été écarté pur faire place à un gouverneur chrétien sous la dépendance du pechak de Syrie, comme au temps de l'émir Beschir. On ne sait point encor sur qui tombera le choix de la Porte, puisque Joseph Karam, naturement désigné pour cette important position, est jugé encore trop jeun pour la remplir.

En Autriche, l'empereur a reçu le 10 mai l'adresse de la chambre des seigneurs de Vienne, quist remplie de protestations de dévoement, tout en insistant sur la strictobservation des formes constitutionelles et la malheureuse situation fancière du pays. Elle est également favorable à l'unité de l'Empire. La Hongrie, M. Deak demande l'autonomie complète de ce pays, mais veut la soumission à François Joph, non pas comme empereur, mai comme roi particulier de Hongrie Les mêmes désirs sont exprimés en esclavanie et en Croatie, et il est proble qu'on y sonscrira.

Il parait sûr désmais que le comte Teleki, n'a pasté assassiné. Il s'est suicidé et cettésolution désespérée est due aux sapules de l'infortuné Maggar, placentre ce qu'il croyait être son deur vis-à-vis du parti national et les engements contractés par lui vis-à-vis de l'Empereur d'Autriche, lors de suise en liberté.

En France, des dats sur la question de Syrie occupent le Sénat, et l'on parlait de l'élaration dans le conseil des ministr d'une nouvelle loi sur la presse, as libérale que celle actuellement etante. On voit que les amis de liberté n'auront pas compté en vainr M. de Persigny.

L'affaire du Stolàn entre le Danemark et la Prusse toujours pendante, et l'on préul que cette dernière ne veut admtre aucune médiation étrangère. Il est de même convaincu à Copenague que ni la Diète de Frankfort, la Prusse ne souffriraient que lédat fut porté devant un congrès rpéen.

L'Italie est transile; l'on pense qu'un arrangement se viendra entre les cabinets de Turin et Paris pour l'évacuation de Rome et l'on considère comme immiste la reconnaissance officielle de Vor Emmanuel comme roi d'Italie.

A. L.

CORRESPONDANCE.

(Pour le Courrier d'Ottawa.)

New-York, 2 juin 1861.

Au milieu du pêle de nouvelles que publient les journaux, il est fort difficile discerner la vérité, qu'on est réduit conjecturer. Abusant des dépêches télégraphiques, la presse souffre elle-même des erreurs du télégraphe en étant obligée de démentir le lendemain ses assertions de la veille. La passion a aussi une large part dans les rapports des journaux républicains du nord, qui exagèrent les petits mauvais succès de l'ennemi et représentent de simples affaires d'avant-postes comme des engagements pouvant avoir une influence quelconque sur l'avenir de la guerre.

On parle aujourd'hui de trois combats, si tant est que ce nom convienne à de légères escarmouches. Le premier a eu lieu à Aquiâ Creek, où les Virginiens avaient établi de fortes batteries que les bâtiments de guerre *Freeborn, Anacosta, Resolute* et *Taylor* auraient réduites au silence. Les fédéraux n'auraient subi aucune perte, tandis que celle des sécessionnistes aurait été échangés à Aquiâ Creek, mais est-ce bien là le résultat véritable de l'affaire? c'est ce qu'on ne peut affirmer jusqu'à présent.

Un autre combat, engagé par la cavalerie fédérale à Fairfax, a eu une issue heureuse, à en croire le rapport du premier lieutenant Tampkins; ce dernier n'aurait eu que trois hommes tués, trois blessés et six chevaux, tandis que la cavalerie virginienne aurait à regretter de vingt à vingt cinq tués ou blessés. Comment M. Tomkins a pu connaître la perte de l'ennemi, puisqu'il s'est retiré du champ de bataille, c'est ce qu'on ne saurait expliquer.

Non loin des hauteurs d'Arlington, des virginiens ont également attaqué les sentinelles des zouaves et d'une compagnie du Michigan, ont blessé un zouaves et en ont tué un autre. On manque de détails sur cette escarmouche. En somme, sans y attacher plus d'importance qu'il ne faut, tous ces symtômes démontrent que des opérations sérieuses vont commencer. Jefferson Davis est arrivé à Richmond, accompagné de Robert Toabs, secrétaire d'état, et il y a été accueilli avec enthousiasme. Cet accueil doit prouver au gouvernement fédéral qu'il doit compter sur l'appui d'aucun parti désunioniste dans le sud, et qu'il ne peut donner désormais pour prétexte à l'invasion l'oppression prétendue d'un parti qui n'existe pas.

L'attitude du Maryland et du Missouri, où l'autorité fédérale n'est maintenue que par la tereur, ne donne pas moins à redéchir aux hommes d'état américains. Comment feront-ils pour exercer la même pression sur des Etats encore plus déterminés, armés et probablement plus avancés encore dans leurs opinions? Cela ne met point de terme à la durée de la guerre, et, lors même qu'elle serait heureuse, après avoir conquis le sud, comment le maintiendront-ils dans le giron de l'Union? Le *New-York Times* n'a pas craint de consulter récemment la formation d'une grande armée permanente, sur le modèle des armées européennes; cette idée peut malheureusement faire son chemin ici, mais elle est destructive de toutes les anciennes institutions américaines. Quand une grande armée permanente sera créée, le pouvoir militaire sera tout, et qui sait si du sein de l'armée ne sortira pas, comme toujours, quelque ambitieux qui préférera sa propre fortune à celle de son pays? ce n'est pas M. Lincoln qui jouera ce rôle assurément, bien qu'on lui prête l'idée de se faire investir de dictatoriaux par le Congrès, mais ne se laissera-t-il pas mener, puis asservir par quelque hommes de talent que susciteront les événement?

Un autre et non moins grave symtôme est la répétition de conflits entre l'autorité civile et l'autorité militaire. Un certain M. Merryman, du maryland, a été arrêté à Baltimore par l'ordre du général Cadrevallader, commandant de cette place au nom du gouvernement de Washington M. Marryman s'est prévalu de la loi *d'habeas corpus* pour protester contre son arrestation illégale, et le juge Taney, embrassant sa cause, a lancé un mandat d'amener contre le général Cadrevallader, qui a interdit l'entrée du fort M. Slenry au porteur du warrant. L'affaire en est là, et des instructions ont été demandées au Président, qui ont du suspendre au moins par une proclamation ayant l'pparence de la légalité le règne de la loi civile.

Un conflit du même genre a eu lieu dans le Missouri au sujet d'un individu arrêté sur l'ordre du général Sherney, et ce dernier s'est tiré d'affaire en envoyant le prisonnier dans l'Illinois, qui n'est plus de sa juridiction. Ainsi croit-il avoir le droit de se laver les mains de tout ce qui peut arriver.

Ce dont on doit féliciter le Cabinet de Washington, c'est de sa conduite à l'égard des esclaves fugitifs. Loin de provoquer une guerre civile propre à amener les plus déplorables résultats, il à invité ses soldats, par l'organe du général McAllan de l'Ohio, à respecter toutes les propriétés. Si des negres se réfugient dans les camps fédéraux, on ne les vend pas, mais on les considère *comme contrebande de guerre*, on les confisque et on les fait travailler au profit des unionistes. Telle a été la conduite du général Rutler au fort Monro, et telle est aussi la ligne suivie par le général McAllan dans la Virginie occidentale, où il est entré sans opposition. Les sympathies de cette partie de l'Etat pour l'Union sont même si fortes qu'on y lève un régiment pour la protéger.

Une nouvelle Convention des Etats frontières, où sont représentés seulement le Missouri et le Kentucky, s'est réunie dans ce dernier état, mais il n'y a guère d'espoir que d'autres Etats s'y joignent et lui donne ainsi une force morale assez grande pour conjurer les progrès de la guerre. Si la paix peut encore être invoquée, ce ne peut être que dans le Congrès qui va se réunir le 4 juillet. Dailleurs, depuis que la première surexcitation est parée, depuis qu'on voit le commerce arrêté, les affaires stagnantes, la misère gagnant de proche en proche, on commence à réfléchir et l'on se demande s'il ne vaudrait pas mieux conclure tout de suite un traité auquel on sera probablement forcé de donner les mains plus tard, après avoir subi et infligé des maux effroyables.

Si quelques voix doivent parler de paix dans la session prochaine, ce ne seront assurément pas les voix des hommes du gouvernement qui voient leur parti bien plus que le pays, et se conduisent par les règles étroites que leur impose ce programme. Ainsi, parmi les projets de loi que soumettront les ministres à l'approbation du Congrès, il est question d'un emprunt de 50 millions, d'une taxe sur le thé et le café, d'un élargissement des cadres de la marine et de l'armée régulière, ce qui serait un acheminement à la création d'une armée permanente. Espérons qu'il se trouvera des représentants peu disposés à faire peser de si lourdes charges sur le pays, et qu'ils s'ouvriront ainsi une voie à un langage pacifique.

Le mauvais état des finances fédérales n'encouragera pas non plus les gens du Congrès à ouvrir de nouveaux crédits; on ne sait dailleurs précisément pas où l'argent passe, sinon qu'on s'épuise en gaspillages de toute nature, qui enrichissent les habiles dans l'art d'exploiter le patrotisme populaire. Des scènes scandaleuses ont eu lieu à ce sujet à Washington, et on doit tâcher de prévenir désormais le mal, mais il est douteux qu'on y réussisse. Les bonnes lois trouvent souvent peu de défenseurs parcequ'elles gênent trop d'ambitieux avides, mais les abus ont de chauds partisans parcequ'ils intéressent trop de personnes.

Le service postal a été suspendu pour le Sud, de sorte que nous n'avons aucune nouvelle positive de ce côté. On sait seulement qu'une grande indignation a été causée par la conduite des zouaves d'Ellsworth à Alexandrie, où ils ont commis les plus graves excès. Le chemin de fer, les magasins, tout a été pillé par eux. C'est surtout à ce point de vue que la mort du colonel Ellsworth a été regrettable, car lui seul, pouvait maintenir ces hommes indisciplinés, qui vont aliéner à la cause du Nord les pays qu'ils traverseront.

A. L.

☞ **Au moment de mettre sous Presse, nous apprenons que R. BELL, Ecr. a accepte la candidature pour le comte de Russell. M. BELL a, nous dit-on, toutes les chances de succes.**

La Fete de St. Jean-Baptiste.

Sous peu de jours, les Canadiens-Français seront heureux de voir arriver le jour de l'anniversaire de leur Noble Patron.

Nous n'avons à faire, aux Canadiens-Français de cette Cité, que des éloges bien mérités, pour l'union qui a toujours existé parmi eux, et aussi pour l'enthousiasme infatigable dont ils étaient animés durant les années précédentes, lorsqu'il s'agissait de chômer leur fête nationale; mais nous croyons nous apercevoir qu'ils redoublent d'efforts pour la prochaine fête, car chacun s'empresse déjà de mettre la main à l'œuvre.

Outre la cérémonie Pontificale qui doit avoir lieu à la Cathédrale le matin, puis la procession, et ensuite la soirée musicale et vocale, il y aura de plus un grand Diner National, immédiatement après la procession, dans la spacieuse Salle de l'Institut-Canadien.

Nous invitons donc tous les Canadiens à y prendre part, en se procurant des billets d'admission avant le 20 de ce mois.—On pourra s'en procurer des Messieurs suivants:—Dr. P. St. Jean, Dr. E. R. E. Riel, L. J. B. Lazure, F. X. Guertin, N. Parent et J. Campeau.

☞ Tous les Canadiens sont priés de se réunir Dimanche après-midi, à 2 heures précises à l'Institut Canadien, Place du Marché.

PROVINCE DU CANADA.

PROVINCE DU CANADA. } EDMUND HEAD.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, et à tous ceux que les présentes peuvent concerner—SALUT:

PROCLAMATION.

Attendu que, du Pavis et consentement de Notre Conseil Executif de Notre Province du Canada, nous avons jugé à propos de DISSOUDRE le présent Parlement Provincial de Notre dite Province, lequel se trouve prorogé au VINGT-SEPTIEME jour de JUIN courant: SACHEZ MAINTENANT, qu'à cette fin Nous publions la présente Notre Proclamation Royale, et icelle *dissolvons* en conséquence le dit Parlement Provincial: et les Conseillers Législatifs, et les Chevaliers, Citoyens et Bourgeois de l'Assemblée Legislative sont en conséquence déchargés de s'assembler et d'etre présents le dit VINGT-SEPTIEME jour de JUIN courant.

En Foi De Quoi, Nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grande Sceau de Notre dite Province du Canada: TEMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable Sir EDMUND WALKER HEAD, Baronnet, C.C.B., un des Membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Gouverneur Général de l'Amerique Britannique du Nord et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hotel du Gouvernement, en Notre CITE de QUEBEC dans Notre dite Province du Canada, ce DIXIEME jour de JUIN, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-un, et de Notre Regne la Vingt-quatrieme.

Par Ordre,

L. R. FORTIER,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

PROVINCE DU CANADA. } EDMUND HEAD.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc.

A tous ceux qui ces présentes verront—SALUT:

PROCLAMATION.

Sachez que, désirant et ayant resolu, aussitôt que faire se pourra, de rencontrer Notre Peuple de Notre Province du Canada, et d'avoir son avis en Parlement Provincial; Nous FAISONS CONNAITRE par les présentes Notre volonté et Plaisir Royal de convoquer un Parlement Provincial, et Nous déclarons de plus que, de l'avis de Notre Conseil Executif, NOUS AVONS CE JOUR donné des Ordres pour l'émanation de Nos WRITS en due forme pour convoquer un PARLEMENT PROVINCIAL dans Notre dite Province, lesquels Writs seront en date de ce DIXIEME jour de JUIN courant, et retournables le QUINZIEME jour de JUILLET prochain, à l'exception cependant des Writs pour le Comté de Gaspé, et pour les Comtés unis de Chicoutimi et de Saguenay, lesquels Writs seront retournables le TRENTE-ET-UNIEME jour d'AOUT prochain.

En Foi De Quoi, Nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada: TEMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable Sir EDMUND WALKER HEAD, Baronnet, C.C.B., un des Membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre CITE de QUEBEC, dans Notre dite Province du Canada, ce DIXIEME jour de JUIN, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et un et de Notre Règne la Vingt-quatrième.

Par Ordre,

L. R. FORTIER,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

—AVIS PUBLIC.—

CITE D'OTTAWA } Il est par les présentes annoncé aux électeurs de la Cité d'Ottawa, que, en conformité au writ de Sa Majesté à moi adressé, et portant la date du 10e jour du mois de Juin de l'année de Notre Seigneur, 1861.

JE REQUIERS la présence des dits électeurs à l'Hôtel de Ville, de la Cité d'Ottawa—le Vingtième jour du mois de Juin courant à onze heures de l'avant midi.—Afin d'élire une personne pour les représenter dans l'assemblée législative de cette province; et que, au cas qu'un *poll* soit demandé et accordé suivant la manière prescrite par la loi, le dit poll sera ouvert le vingt-septième jour du mois de juin courant.

Pour la Cité d'Ottawa, au quartie St. George, dans la maison adjoignant Mr. Dan Goode, Rue Nicholas.

Quartier By.—Batisse adjoignant le magasin de Mess. Caldwell & Co.

Quartier Ottawa.—Dans la maison de Chs. Dolan, Rue Church.

Quartier Wellington.—A la maison de pompe.

Quartier Victoria.—A la maison de Mr. Alex. Graham, Rue Wellington.

Donné sous mon sceau, en la Cité d'Ottawa le onzième jour de juin, de l'année mil-huit-cent-soixante et un.

E. SHERWOOD.
Officier Rapporteur.

Nouvelles Electorales.

Comme nous l'avons annoncé, la dissolution du parlement aura lieu lundi prochain, mais les brefs d'élection ne seront rapportables que le 15 juillet prochain.

Jusqu'à présent on parle de M. Rose et de M. Holton pour le quartier Centre de Montréal. Le nom de M. Dorion est aussi mis de l'avant. Dans le quartier Est, M. Dorion n'éprouvera pas, dit-on, d'opposition. La *Minerve* annonce cependant positivement que M. Rodier se présente. Dans le quartier Ouest, M. McGee aura probablement pour adversaire M. Devlin.

On ne connait pas d'opposant à M. L. Archambault dans l'Assomption.

M. Laporte se présente de nouveau dans le comté d'Hochelaga.

M. Dufresne aura certainement de l'opposition dans le comté de Montcalm.

Dans Laval M. Bellerose est l'adversaire de M. Labelle.

M. Piché est, nous écrit-on, certain de sa réélection; on parle aussi de M. Dostaler.

Nos lecteurs savent que M. Denis est l'adversaire de M. Ouimet dans le comté de Beauharnais.

M. Abbott aura également de l'opposition dans le comté d'Argenteuil.

Le Dr. Robitaille remportera la victoire sur M. Meagher dans Bonaventure.

Le Dr. de Boucherville sera élu dans le comté de Chambly, sans aucun doute. Le nom de M. Darche est mentionné.

M. Starnes sera élu à l'unanimité dans Chateauguay.

Il en sera de même de M. Bureau dans Napierville, de M. Bourassa dans St. Jean et de M. Sicotte à St. Hyacinthe.

Nous ne croyons pas à l'opposition de M. Perreault contre M. Laframboise dans Bagot.

On dit que M. Cartier se présentera à Verchères et que M. Préfontaine sera son opposant. On parle aussi de M. Cartier pour Ottawa. M. Masson aurait de grandes chances.

M. Laberge sera reçu à Iberville, s'il se présente. Nous pensons que le patriotisme de ce monsieur l'empêchera de se retirer des circonstances aussi critiques.

Dans Joliette M. Jobin aura pour adversaire M. de la Naudière.

Le Dr. Valois se présente contre le Dr. Trassé dans Jacques-Cartier.

M. Loranger et M. Lanctot se disputeront le comté de Laprairie. M. Loranger est aussi prié de se présenter dans Terrebonne contre le chevalier Morin.

M. Caron aura un adversaire très-sérieux, nous assure-t-on, dans le Dr. Boucher de Maskinongé.

M. Dunkin ne sera pas réélu dans Arthabaska.

On dit M. Sincennes en danger dans Richelieu. M. Gauvremont doit lui trouver un adversaire.

M. J. B. Dorion se présentera probablement contre M. Gill dans Yamaska. On parle aussi d'un M. Fortier.

M. Hébert a pour adversaire M. Poudrier dans Mégantic. M. Hébert est un des plus capables et des plus intelligents députés que nous ayons. S'il était défait ce serait une perte pour le pays.

M. Laviolette ou M. M. Globenski s'opposera probablement à M. Daoust dans le comté des Deux-Montagnes. On parle aussi de M. Laflamme. De son côté le *Canadien* nous apprend que M. Barthe retire sa candidature pour Stadacona, laissant le champ à MM. Baby et Fournier. Il a été tenu mardi, à la Salle Jacques-Cartier, une assemblée convoquée par les amis de ce dernier, à laquelle MM. Huot, Plamondon et Fournier addressèrent la parole. Le tout se passa tranquillement.

M. le Dr. Rousseau est décidé à disputer le quartier Est à M. Huot, à la prochaine élection.

MM. Eventurel et DeBlois se présentent au comté de Québec en opposition à M. Panet ; MM. Brousseau et Clids contre M. Thibaudeau à Portneuf ; MM. Rémillard et Talbot contre Dr. Fortier à Bellechasse ; M. Dionne contre M. Chapais à Kamouraska, et M. Hudon contre M. Baby à Rimouski. On parle aussi du Dr. Bedard comme devant faire de l'opposition à M. Cimon à Charlevoix.

M. Dionne se retire et laisse le comté de Témiscouata à M. Bertrand, de l'Isle Verte.

On parle du Dr. Masson et de M. Joseph Doutre comme devant faire de l'opposition à M. Coutlée dans le comté de Soulanges.

—*L'Ordre.*

DIVISION STADACONA.

APPEL NOMINAL.

Vendredi dernier, a eu lieu, sur la terrasse du Château St. Louis la nomination des Candidats, pour la division électorale de Stadacona. A midi précis, les deux Candidats, N. M. F. Baby et F. Fournier, se sont rendus au *husting* et, après la lecture du bref d'élection, ont été présentés aux électeurs ; le premier, par M. W.H. Gowan, secondé par M. J. B. Renaud ; le second par M. Kerr, secondé par M. M. A. Plamondon.

Après ces procédés d'usage, MM. Fournier, Baby, Kerr, Cauchon, Plamondon, et quelques autres orateurs, ont successivement adressé la parole à la foule.

Le nombre des personnes présentes sur la terrasse du château St.-Louis était peu considérable.

On sait déjà que les jours de votation sont le 14 et le 15 juin. Les polls établis dans les différents quartiers de la ville seront ouverts à neuf heures.

Nous espérons que tout se passera sans trouble.—*Courrier du Canada.*

Départ de M. Rameau. M. Rameau s'est embarqué samedi dernier sur le *North Briton*, pour retourner en France. Nous lui souhaitons une heureuse traversée.

CONSEIL DE VILLE—Le conseil de ville s'est assemblé vendredi soir, afin d'aviser aux meilleurs moyens à prendre pour preserver la propriété contre les incendiaires qui, paraît il, infectent notre cité. Il a été résolu qu'un certain nombre de constables spéciaux seraient assermentés pour veiller à la sûreté publique, la nuit, et d'offrir une récompense à celui ou ceux qui emmeneront à conviction les coupables.

Nous ne pouvons qu'applaudire a cette démarche du conseil de ville, et l'encourager à faire tous ses efforts pour découvrir les auteurs du crime, et nous sommes persuadé qu'il rencontrera en cela l'approbation de tous les citoyens de cette cite.—

Une assemblée des citoyens a aussi été tenue Dimanche à trois heures, a l'Institut Canadien-Français afin d'organiser une patrouille volontaire en attendant que les résolutions du conseil soient mises a effet.

Théâtre Royal.—L'ouverture du théatre annoncé par les journaux de cette ville pour semedi dernier a eu lieu. La pièce choisie pour inaugurer la saison était *l'Octoroon*, charmant drame, dans lequel M. Nickinson à bien soutenu sa réputation de bon acteur. Mlle. Kemberley, s'est montrée charmante, dans son rôle d'*Octoroon*, et parait être une actrice de première force. Le rôle de *Dido* le cuisinier, par M. Ward a été joué a perfection. Les autres caractères de la pièce ont tous été bien soutenus. Lundi soir une foule compacte s'empressait au Théatre pour voir jouer la "*Vielle Garde de Napoléon*," pièce qui a obtenu un succès complet. Ce soir, comme on le verra par l'annonce publiée dans une autre colonne on jouera une jolie pièce [illegible] "*Famille Sérieuse, ou une journée de chasse*," suivie d'une farce populaire *Dead Shot*. Nous n'hésitons pas à inviter ceux de nos lecteurs qui veulent passer une jolie soirée, à s'y rendre et de s'assurer des sièges à l'avance, car il y a foule tous les soirs.

Faits Divers

—On lit dans le *London Tet* du 11 mai : "Il a plu au Saint-Père, sollicitation de Mgr. Horan, évêque Kingston, de créer M. Clerk, rédacteur d'*True Witness*, chevalier compagnon d'Ordre de Saint-Grégoire."

—L'eau qui avait baissé de cinq pouces à Montréal a monté de nou. Il y a maintenant cinq pouces d'eaules quais, et les basses terres sont inondées jusqu'à Maskinongé. Il en résulte des dommages pour les cultivateurs.—*Idem.*

—Il a été reçu des lettres de Mgr. Horan, datées de Tours, 5 courant. Grandeur avait l'intention de se rendre Ecosse pour y quérir les cendres de l'évêque Macdonald de Kingston, et s'attendre à son retour dans son diocèse la fin de juin. Sa Grandeur est de corps et d'esprit, et elle a pleinement heureusement accompli sa mission.

CONVERSIONS EN ANGLETERRE.

Le 20 avril dernier, Maderi Slingsby Bethell, a été admise dans de l'église catholique par le Manning, prévôt du chapitre de Wie—*Tablet.*

Sir Charles C. Doinville, représentant de l'ancienne et fille des Domville du Sastry, est membre de l'église catholique. Cet[illegible] est le résultat de mûres réflexi[illegible] part de Sir Charles, qui depuis longtemps étudiait la question religieuse.—*Evening Post.*

Le Morning Post annonce aussi la conversion d'un M. Harrison qui s'était distingué comme *Captain of Queen's Scholars* de Westminster. La même feuille ajoute que les succès du nouveau converti lui donnaient le droit d'entrer soit à *Christ-Church* à Oxford, soit à *Trinity College*, à Cambridge ; mais que, comme de raison, il a été obligé de renoncer à cet avantage pour faire place à un autre, M. Hottverington, dont la doctrine était moins suspecte. Sa conversion inattendue a fait beaucoup de bruit à Westminster.

—La nouvelle-Ecosse, d'après le récensement qui vient d'être complété, renferme une population d'environ 360 000 âmes ; l'accroissement depuis 1851 a été d'à peu près 54,000.

Les Directeurs Canadiens du Grand-Tronc viennent d'envoyer leur démission au Bureau principal à Londres.

Les directeurs étaient les honorables J. Ross, président, George Crawford, Sir E. P. Tache, James Ferrier, M. James Beatty, Major Campbell, l'honorable W. Cayley, et M. T. J. Ridout.

Une dépêche télégraphique annonce l'arrivée hier à Sandy Hork du steamer *Australasian*, parti de Liverpool le 25 et de Queenstown le 26.

La température était favorable aux récoltes Angleterre, et les marchés étaient généralement languissants : on y signalait une baisse légère.

Diverses circulaires notent la farine inactive et en baisse de 6d depuis quelques jours. Le blé avait aussi subi une baisse de 2d. La baisse du maïs était de 1s.

A Londres, la fleur avait une tendance à la baisse.

Le terrible canon à vapeur.—Le fameux canon à vapeur, offert par Winans de Baltimore aux Etats confédérés et confisqué par le général Burlet, est de l'invention de Cha. S. Dickinson, de Cleveland, Ohio et fut patenté le 9 août 1859. *Le Scientific American* en fait cette pompeuse description, oubliant le proverbe : Qui dit trop, ne dit rien.

Comme triomphe du génie inventif dans l'application et la démonstration pratique de la force centrifuge,—cette force qui gouverne et contrôle l'univers et imprime le mouvement aux corps planétaires qui se meuvent autour du soleil,—cette machine redoutable est sans rivale. Elle excite l'étonnement et l'admiration par la simplicité de sa construction et par sa vertu destructive, et elle est destinée à inaugurer une ère nouvelle dans l'art de la guerre. A l'épreuve de la mitraille, protégé par un cône de fer et monté sur quatres roues, ce canon peut être transporté facilement dans la marche d'une armée. Il peut lancer des projectiles du poids d'une once à celui de 25 livres à une portée égale à celle des instruments de guerre les mieux perfectionnés. Il décharge de 100 à 500 boulets à la minute. Dans la défense d'un port ou d'une ville, il servira mieux que les plus fortes batteries ; en rase campagne, son calibre abattra l'ennemi comme une faulx les épis de blé ; sur mer il coulera tous les navires. Nous ne parlons pas de l'économie de construction, d'espace, de tempe, de frais de transport. La puissance qui usera de ce canon frappera de terreur le cœur de ses ennemis et sera elle-même invincible.

Un journal de Milwaukie annonce une autre invention cylindrique qui envoie un boulet de canon à une distance de cinq milles et 300 balles à la minute. Heureusement que les balles ne tuent leur homme qu'a deux milles.

Enfin le *New-York Herald*, naturellement jaloux des fanfaronnades de ses confrères, révèle au monde la découverte du canon McCarty, qui, sans un seul grain de poudre, lance à dix milles de distance 500 boulets à la minute.

Dernières nvlles d'Europe.

L'*Hibernian* est arrivé hier matin dans le port avec des dates de Liverpool, londres et Paris jusqu'au 23.

Si l'on en juge par le ton des journaux des deux pays, la bonne entente entre la gouvernements français et anglais aurait quelque peu souffert à l'endroit des affires de la Syrie. Lord Cowley et M. Touvenel ont eu a ce sujet des pourparlers assez vifs, dit une correspondance. Un voyage récent du comte Flohant à Paris ne sera pas non plus étranger à ce même sujet.

On écrit de Paris, le 21 mai :

Toutes les troupes du corps occupation français de Syrie devront être embarquées le 4 juin. Le général de Beaufort quitera Beyrouth le même jours, mais ainsi que je vous l'ai annoncé il se rendra Constantinople avant de revenir en France. On evalue à 1,500 le total des fusillés qui seront mis à bord des vaisseaux français croisant dans ces parages. Le contre-amiral Choppart, avec les transports à vapeur, les ramènera à Toulon. Le vice-amiral Lebarbier de Tinan restera sur la côte Caramanie avec six vaisseaux de ligne.

Les nouvelles reçu de Constantinople sont du 15.

"Le Sultan a été gravement malade ; on lui a conseillé un voyage mais l'état des finances l'en empêche

"Le papier perd 30 pour cent, la place est épuisée ; impossible de se procurer de l'argent.

"Omer-Pacha apporte une proclamation qui rassurera les chrétiens ; mais en cas de résistance, il a ordre de combattre à outrance et d'incendier le Montenegro.

"De nouveaux placards ont été affichés à Constantinople menaçant d'une insurrection générale et déclarant que musulmans et chrétiens ont leurs ressentiments. Ils n'épargnent que le vizir et Rudschi-Pacha.

"Il y a eu une démonstration polonaise, le marquis Lavalette s'est efforcé de la modérer."

On écrit Marseille, le 21 mai :

"L'essor est parti hier soir pour la Syrie. Saisseaux resteront à Marmoritza.

"Le dix Cadore s'est embarqué dans la nuit pour Rome, ou il sera chargé de suppléer, à l'ambassade française, M. le duc de Gramont, qui doit se rendre dans le mois de juin à Vienne."

Mgr. Dazenod, évêque de Marseille, sénateur, est mort dans la nuit, du 25 mai, après une longue et douloureuse maladie.

Une dépêche de Madrid annonce que S. M. la reine Isabelle a signé le 21 le décret par lequelle accepte, au nom du peuple espagnol l'annexion de la république dominicai. Cette décision se fonde sur le vœu de populations unanimes et librement mifesté.

Une lresse à l'empereur Napoléon portant 1000 signatures demandant le départ de Roe des troupes françaises, a été expédiée d Rome le 21 mai.

On srit de Rome que les conséquences du tremblement de terre dans l'Ombrie sont fâcheuses. La célèbre cathédrale d'Orvieto a été endommagée. La *Pungolo* de Milan publi le télégramme suivant :

"Turin, le 18 mai.

"La France et l'Angleterre, après un concert préalable, ont proposé la solution quevoici à la question de Rome :

"1o. L'armée Française évacuerait Rome et le territoire pontifical.

"2o. Les troupes Italiennes occuperaient les frontières, et la sécurité de l'intérieur serait confiée à la garde des soldats pontificaux.

"3o. Le gouvernement italien reconnaîtrait l'Etat actuel du Pape, et le garantirait contre toute invasion du dehors.

Naissance.

A Gloucester (H.-C.), le 1er du courant, la Dame de M. T. W. Besserer fils, Maître-de-Poste, un fils.

AGENCE D'OTTAWA,

pour la vente des MACHINES a COUDRE de

Wheeler et Wilson's,

BATISSES DU "*CITIZEN*,"

RUE RIDEAU.

M. JOHN E. PEARSON, ayant été nommé agent pour la vente des célèbres Machines à coudre de WHEELER & WILSON'S, a Ottawa, et les comtés environnant, prend la liberté d'inviter respectueusement les Dames d'Ottawa et le public en général de visiter son établissement, RUE RIDEAU,

BATISSE DU "CITIZEN,"

où on trouvera un grand nombre de machines à coudre, de différents prix et de différente qualité.

M. Pearson, est certain qu'après avoir vu fonctionner ces machines, les différents ouvrages et la manière simple avec laquelle ils sont faits, qu'elles seront déclarées parfaites.

Elles sont simples dans leurs construction, exactes dans leurs opération, du plus beau fini, et peuvent servir également et de meuble de luxe dans un salon. Elles sont faites d'après toutes les plus récentes améliorations.

Toute personnes achetant une machine à coudre recevra des instructions soit a domicile, soit a l'établissement, de manière a pouvoir parfaitement travailler.

Les machines sont vendues au même prix qu'à New-York.

Rappelez-vous de l'établissement Batisses du *Citizen*, RUE RIDEAU.

Conditions

ARGENT COMPTANT.

Couture de toute sorte faite sur commande et à un court delai.

Chemises, Collets, faits à ordre.

J. E. PEARSON,

Rue Rideau.

Ottawa, 11 juin, 1861.

THEATRE ROYALE.

J. B. TOZER . . . *Prop. Directeur,*
S. NICKINSON . . . *Directeur.*

GRAND SUCCES

DE LA COMPAGNIE DRAMATIQUE

Combinée de

TORONTO BUFFALO ET ROCHESTER.

Ce soir, Mercredi, 12 Juin.

La soiree commencera par la grande Comedie de la

FAMILLE SERIEUSE

OU

Une Journee de Chasse.

Et se terminera par la Farce populaire

DEAD SHOT.

On peut se procurer des sièges au bureau depuis 10 heures a 12, a. m. et de 2 a 4 h. p. m. Aussi—a l'Hotel de Campbell, a Sheffield House, et au magasin de M. Fecht, ou le plan des sièges peut être vu.

Portes ouvertes a 7½ heures, levée du Rideau a 8½ h.

ADMISSION, Sièges réservé 50 cents.
AMPHYTHEATRE, - - 25 "

Ottawa, 12 juin, 1861.

NOUVELLES COMMERCIALES.

PRIX DU MARCHÉ D'OTTAWA.

BLE DU PRINTEMPS, par minot	1 05	1 10
BLE D'AUTOMNE	1 00	1 05
FLEUR—Extra, par barils	5 25	5 50
" —Superfine, No. 1	5 00	5 25
" —Superfine, No. 2	4 75	4 90
" de Ferme	3 75	4 00
FARINE D'AVOINE par barils de 196 lbs	4 50	5 00
SEIGLE, par minot de 56 lbs	0 70	0 80
ORGE, " 48 lbs	0 50	0 55
AVOINE, " 34 lbs	0 30	0 35
POIS, " 60 lbs	0 38	0 38
FEVES, "	0 45	0 50
BLE D'INDE, "	1 00	1 25
POMMES DE TERRE, par minot	0 50	0 55
POIS, par tonneaux	0 20	0 25
FAILLE, "	9 00	10 00
LARD, par 100 lbs	5 00	6 00
BŒUF, par 100 lbs	7 50	8 00
" par lb	6 50	7 00
MOUTTON par lb. par quarter	0 06	0 07
JAMBON "	0 10	0 12
SUIF, par lb	0 07	0 10
SAINDOUX, par lb	0 10	0 11
PEAUX DE BŒUF, par 100 lbs	5 00	6 00
VOLAILLE "	5 00	6 00
POULET, chaque	0 25	0 00
LAINE, lavée "	0 18	0 20
" sales	0 25	0 30
POMMES, par minot	0 27	0 30
BOIS—Franc, etc., par corde	0 20	0 25
" fraie "	1 25	1 50
DINDES, chaque	2 75	3 00
BEURRE FRAIS, par lb	1 00	1 05
" SALE, "	0 12	0 14
ŒUFS, par douz	0 10	0 11
Ottawa, 12 juin, 1861.	0 11	0 12

PRIX DU MARCHÉ DE MONTRÉAL.

FARINE.

Farine par quintal	6 c.	6 c.
Farine d'avoine "	2 00	2 10
Ble-d'Inde "	2 10	2 20
	1 80	2 00

GRAINS.

Ble, par minot	0 00	0 00
Orge "	0 00	0 00
Pois "	0 65	0 70
Avoine "	0 75	0 80
Sarasin "	0 39	0 44
Ble d'Inde "	0 55	0 60
Seigle "	0 90	1 00
Lin "	1 20	1 30
Mil "	1 60	1 70
	2 90	3 00

VOLAILLES ET GIBIER.

Dindes vieux, par couple	2 00	2 20
" jeunes, "	1 50	1 80
Oies, "	1 75	1 90
Canards, "	1 75	1 80
" sauvages, "	0 90	1 00
Volailles, "	0 60	0 80
Poulets, "	0 50	0 60
Pigeons sauvages par douz	0 30	0 40
Perdrix, "	0 00	0 00
Lièvres, "	0 00	0 00
	0 00	0 00

VIANDES.

Bœuf, par lb	0 10	0 12
Lard, "	0 9	0 10
Mouton, par quartier "	1 00	1 40
Agneau, "	0 75	1 40
Bœuf, par 100 lbs	6 00	7 00
Lard frais, "	6 00	7 00
Saindoux, "	0 15	0 00

PRODUITS DE LAITERIE.

Beurre frais, par lb	0 30	0 35
Beurre salé "	0 15	0 16
Fromage, "	0 00	0 00

VEGETAUX.

Fèves Amé., par minot	0 00	0 00
Fèves Clém., "	1 00	1 00
Pommes de terre, par poche	0 70	0 75
Navets, "	0 60	0 70
Oignons par tresse	0 20	0 25

SUCRE ET MIEL.

Sucre d'erable, par lb	0 06	0 06
Miel, "	0 12	0 13
Montreal, 11 juin, 1861.		

CHEMIN DE FER D'OTTAWA ET DE PRESCOTT.

ARRANGEMENT du PRINTEMPS

A commencer Lundi, 6 Mai, 1861.

Le Train de la Malle laissera Ottawa à 7.15 A.M., et arrivera à Prescott à 10 A.M., joignant à la Jonction, les Trains du Grand Tronc allant à l'Est ; et a Prescott avec la ligne de Bateaux à Vapeur Canadiens et Américains, allant à l'Est et à l'Ouest, et avec les Trains du Chemin de Fer d'Ogdensburgh allant à New-York et à Boston.

Les passagers venant par ce Train arriveront à Montréal à temps pour prendre les Bateaux laissant pour Québec.

Les Trains de retour.

Laisseront Prescott à 4 P.M., à l'arrivée des Trains de New-York, joignant à la Jonction avec les Trains du Grand Tronc venant de Montréal, et arriveront à Ottawa à 6.45 P.M.

Le Train d'Accommodement laissera Prescott à 5.15 A.M., arrivant à Ottawa à 10.15 A.M.

Le Train de Retour laissera Ottawa à 11.30 A.M., joignant à la Jonction avec le Grand Tronc allant à l'Ouest, et arrivera à Prescott à 3.15 P.M.

B. FRENCH,
Surintendant.

Prescott, 1er Mai 1861.

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS.

AVERTISSEMENT.

PAR le présent avertissement, il est défendu de circuler dans l'enceinte destiné à l'érection des Edifices en construction sur le lieu appelé "Barrack" ou Major's Hill,"; et, sous peine d'être poursuivi avec toute la rigueur des lois ; de nuire aux clôtures, aux arbres ou arbustes qui s'y trouvent.

La beauté de l'Emplacement choisi pour les bâtiments du Gouvernement dépendant, en grande partie, des arbres et des arbustes qui croissent sur le penchant du dit lieu, le public est requis d'aider à leur conservation.

Par ordre,

JOHN MORRIS,
Surintendant.

Ottawa, le 13 Avril, 1860. (56)tf

☞ Les commerçants de bois sont priés de bien faire comprendre aux conducteurs des cages et aux autres personnes qu'ils emploient, la nécessité de ne point commettre de dégâts, et de ne point se rendre coupables d'impropriétés.

STEAMBOAT HOTEL,

No. 11, RUE SOUS LE FORT, QUÉBEC.

LOUIS SIMONEAU.

LROPRIÉTAIRE.

M. LOUIS SIMONEAU prend la liberté d'annoncer aux collecteurs d'Ottawa et le public en général qu'il continue à tenir l'Hotel ci-dessus nommé où il peut offrir tout le comfort que les voyageurs peuvent désirer. La Situation de son Hotel, au centre des affaires, à la proximité des Steamboats et de la traverse du Chemin de Fer, en fait la place la plus avantageuse pour ceux qui visitent Québec.

La table est toujours couverte de ce que les marchés apportent de plus nouveau. Ses liqueurs choisies par lui même sont garanties être de la meilleur qualité, des serviteurs polis et attentifs pour veiller aux besoins des voyageurs, enfin rien n'est épargné pour donner la plus entière satisfaction.

M. SIMONEAU, invitent particuliérement Messieurs les collecteurs d'Ottawa à visiter son Hotel, lorsqu'ils viendront à Québec, parsuadé qu'ils y trouveront toutes les comodités désirables.

Québec, 25 mai 1861.

NOUVEAU MAGASIN D'EPICERIES DE FAMILLE,

J. T. LAMB'S,

Rue Sparks, Ottawa central.

LE SOUSSIGNÉ ouvre en ce moment un MAGASIN D'ÉPICERIES et de LIQUEURS dans la Bâtisse voisine de

Mess. T. W. HUNTON.

Où il reçoit tous les jours, des premières maisons d'importations, un assortiment choisi de THÉS, CAFFÉS, ÉPICERIES, et TABAC SUCRÉ rafiné, SAVONS de toilette, CHANDELLES de Sparme, de Belmoud et de SUIF, SPARROWS WASHING CRYSTAL.

—AUSSI—

Un assortiment considérable de VINS LIQUEURS, &c., &c., de la meilleure Qualité.

Consistant en—Port, Sherry, Champagne de Moët & Chandon, de Jules Mumm et de Perrier. Eau-de-vie de Martell, Hennessy, et de Robin. Rum de la Jamaique, Gin de Holland, Old Tom, Whisky Ecossais, Morton's family Proof, Whisky Irlandais &c.

FRUITS NOUVEAUX, NOIX, &c.,

CONSISTANT EN

Raisins, Figues, Amandes, noix, et toute espèce de fruits confits, &c., &c. Epices, Sauces, Sardines, Homards et saumons en boites. Baiscuits supérieurs de Wattons, et Biscuits de Pic-Nic, etc., etc.

JAMES T. LAMB'S.

LEVI R. CHURCH, M. D.

Peut être consulté tous les jours à son office.

AYLMER.
C. E.

A VENDRE

(36 LOTS A BATIR.)

Le Soussigné a reçu instructions de Sa Grandeur, l'Evêque d'Ottawa, de vendre ce beau terrain, composé des lots Nos. 6, 7 et 8, du côté Nord de la rue Ottawa ; 6, 7 et 8, au Sud de la rue Park, dans la cité d'Ottawa, lesquels ont été divisés en 36 Grands LOTS A BATIR, faisant face aux rues suivantes :—

Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, coté N., rue Ottawa.
" 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, coté S. de la rue Park.
" 1, 2, 3, 4, 5, coté O. de la rue St. Joseph
" 1, 2, 3, 4, 5, coté E. " "
" 1, 2, 3, 4, 5, coté O. de la rue Notre Dame.
" 1, 2, 3, 4, 5, coté E. " "

Les lots ci-dessus sont dans la partie la plus convenable de la ville pour bâtir, et sont offerts aux conditions les plus libérales. Ils sont pour être vendus quitte de toutes rentes, et un contrat sera donné quand le dernier paiement sera fait.

CONDITIONS.—£100 chaque, et £125 pour les lots des coins, la sixième partie étant payable argent comptant, et la balance en cinq paiements annuels égaux, avec l'intérêt de 6 par cent.

CHAS. SPARROW, JR.,
Marchand en Commission.
Bâtisses Sparrow,
Coins des rues Sussex et Murray.

Ottawa, 29 mai 1861.

NOUVEAU MAGASIN,

(BATISSE DE M. FRASER,)

Le Soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il aura constamment en mains un assortiment considérable et varié de Marchandises Sèches, Hardes Faites de toute description et de toute grandeur, Bottes pour chantier, Bottes fines, Souliers, Congress, Bottines, Chaussures d'enfants, etc., etc., etc., qu'il vendra à bon marché et pour ARGENT COMPTANT.

EUG. MARTINEAU.
Rue Sussex, Ottawa.

AUX INSTITUTRICES.

On a besoin immédiatement à Wakefield (North) d'une institutrice capable d'enseigner l'anglais, pour plus amples informations s'adresser à M. Patriek Farrell, patron.

Wakefield (Nord), 21 avril, 1861.

Voulez-vous un bon CHAPAU,
ALLEZ CHEZ
MRS. DUKE & HUTCHISON.
Rue Rideau, Batisse D'ANGUS.
Ottawa, 8 mai 1861.

Chemin de Fer d'Ottawa et de PRESCOTT,

Le et après LUNDI, 22 *avril*, le tarif pour le fret entre Montréal et Ottawa Cité, par le Chemin de Fer d'Ottawa et Prescott, et le Grand Tronc, sera comme suit, savoir :

Premiere Classe,	25 cts.	per	100lbs.
Seconde "	22½	"	"
Troisième "	17½	"	"

☞Pour particularités, classification, ou toute autre information, s'adresser, soit au Bureau de la Compagnie, à Ottawa, ou au Bureau de la Compagnie du Grand Tronc, à Montréal.

JNO. R. WHITE,
Ottawa, 15 avril, 1861. *Secretaire.*

Theatre d'Ottawa,

LUNDI, 3 JUIN.

OCCASION EXTRAORDINAIRE.

Le Grand Artiste et celebre Professeur

ANDERSON,

Magicien du Nord!!!

Donnera des representations pour 6 soirees seulement. a dater du 3 Juin.

Seance du jour Samedi 8 Juin, a 3 h.

Ottawa, 14 mai, 1861

Etablissement de HARDES FAITES DE DOHERTY.

Rue Sussex, Ottawa.

LE soussigné vient de recevoir un assortiment considérable et bien choisi de DRAPS, CASIMIRES, et d'ÉTOFFES à VESTES, qui peut entrer en compétition, avec n'importe quelle maison de cette Cité, quant à la quantité ou la qualité, et qui sera vendu a des

Prix extrêmement modérés.

Il iuvite particuliérement ses amis et ses pratiques, à lui faire une visite, et a examiner son magasin avant d'acheter ailleurs.

Son assortiment de HARDES FAITES, est comme à l'ordinaire mieux fait, et il peut garantir qu'il emploi de meilleurs fourniture qu'aucun autre établissement de ce genre, en cette ville.

HARDES D'ENFANT

de toute grandeur et de toute dimention, à

PRIX MODERES.

F. DOHERTY

Ottawa, 15 mai, 1861 12m.

MOUNTAIN HILL HOUSE,

Rue Lamontagne

QUEBEC.

PETER BOURASSA, Proprietaire

Ceux qui vont visiter Québec, soit par affaires, soit par promenade, ne peuvent faire mieux que d'aller à

L'HOTEL BOURASSA,

où l'on trouve toujours une table bien servie, de bonne liqueurs, et de bonnes chambres.

La position de cet Hotel, au centre des affaires, à quelques pas seulement des batisses du gouvernement, à quelques minutes des bateaux a vapeur du Grand Tronc, en fait la place la plus avantageuse pour le voyageur. Ses prix sont extrêmement modérés.

PETER BOURASSA,
Propriétoire.

Québec, 12 mai 1861.

M. F. M'DOUGAL,

REMERCIE sincèrement ses nombreuses pratiques Canadiennes Françaises de l'encouragement qu'elles lui ont donné jusqu'ici. Il a l'honneur de les informer qu'il vient de recevoir un grand assortiment de

Quincaillerie et de Ferronnerie de toutes espèces,

—SAVOIR—

Cables, Ancres, Clous à cheval, Clous taillés Chaines, Clous à river, scies à Moulin, Fer en barre, Acier, Ferblanc, Fer du Canada, Vires, peintures, Huiles, Vernis et Pinceaux, Chaudrons à sucre et à potasse, Haches, Fusils, Poudre, Pelles, Beches, Piques, Poêles de toute description, et le CÉLÈBRE NAPOLÉON !!! enfin toute sorte de Ferronnerie.

A BON MARCHE,

Venez à l'enseigne de la grosse Tarière.

RUE SUSSEX OTTAWA.

CHEMIN DE FER D'OTTAWA ET DE PRESCOTT.

REDUCTION DE PRIX.

(Arrangement d'Eté.)

Le et après LUNDI 15 courant, les *Prix de Passage* entre Montréal et la Cité d'Ottawa par le Grand Tronc, et le Chemin de Fer d'Ottawa et Prescott seront comme suit, savoir :—

Première Classe, ... $4 00
Seconde " 2 00

NOUVEAU MAGASIN

Nouvelles Marchandises qu'ils vendront a *BAS PRIX,*

☞ *Pour argent comptant.* ☜

Un choix de CHAPEAUX NOUVEAUX depuis 15 sous.

Un lot conséderable de

BOTTINES,

Depuis 1s. 3d. a meilleur marché que partout ailleurs.

Batisse de "L'UNION," Rue Sussex.

Ottawa, 3 juin, 1861.

MARCHANDISES D'ETE,

BELIVEAU & LEBLANC,

Viennent d'ouvrir

L. P. LAZURE,

DANS LA

Batisse Nouvelle de

J. T. PRUD'HOMME, Rue Sussex

Vis-à-Vis la Rue Clarence.

Prend la liberté d'appeler l'attention des familles et du public en général sur son assortiment choisi et varié de

HARDES FAITES.

COMPRENANT

Soutanes, Draps pour Paletots, Habits de chasse, Culottes, Vestes, Chemises, Caleçons, Gants, Mitaines, Chaussons, Bas, Cols en soie et coton, Valises; enfin mille autres objets pour le commerce du Printemps et d'Eté.

AUSSI.

Un assortiment de GROSSES BOTTES, SOULIERS, BOTTINES, CONGRESS, &c. pour hommes femmes et enfants,

AUSSI,

UN ASSORTIMENT VARIE DE

GROCERIES & LIQUEURS

Très Tabac, Scaferi Blanc et Brun, Café Poivre, Piment, Epices, Riz, Barly, Brandies, Vins, Sucre, &c. &c.,

☞Le tout sera toujours vendu aux plus BAS PRIX, et avec des conditions les plus libérales.

Ottawa, 3 Avril, 1861.

MAISON CANADIENNE

Batisses de Mdme. FOSTER,

Rue Sussex.

M. P. COMTE,

Tout en remerciant ses pratiques de la ville et de la campagne, de l'encouragement libéral qu'il a reçu d'eux jusqu'à ce jour, prend la liberté de les informer, ainsi que le public en général, qu'il a en mains en ce moment un assortiment varié de marchandises sèches, et épiceries dont il disposera aux prix les plus réduits.

Il tient aussi constamment un assortiment considérable de HARDES FAITES ET CHAUSSURES.

NARCISSE PARENT,

MARCHAND TAILLEUR,

RUE SUSSEX,

Vis-a-vis la rue York.

Tout en remerciant ses nombreuses pratiques de l'encouragement qu'il a reçu d'eux, prend la liberté de leurs annoncer qu'il vient de recevoir un

magnifique assortiment de

Draps et Casimires, Tweeds, Doeskin, et patrons choisis pour Vestes, &c., de la meilleure qualité, au plus BAS PRIX, et à des conditions libérales. De plus, il tient constamment en mains un assortiment considérable de

HARDES FAITES.

Surtouts, Pantalons, Vestes, Cols, Colets, Chemises, etc, etc.

HUDON & DELINAS.

IMPORTATEURS DE MARCHANDISES

FRANÇAISES, ANGLAISES

ET AMÉRICAINES.

No. 138, Rue St. Paul, Montréal.

MM. H & G, ont toujours en mains un assortiment des plus variés de Marchandises ci-dessus nommées, qu'ils vendront à des prix très réduits. Ils ont, de plus, un grand assortiment de Chaussures en caoutchouc et en cuir, Chapeaux en laines et autres, pour Messieurs. 22 Mai 1861

NOUVEAU MAGASIN

DE

POELS et d'Articles en FONTE

Poels de toutes sortes, Meubles en FER, Charrues, Couchettes et Porte-Chapeaux, unis et ORNES, &c., &c.

LES SOUSSIGNES fabriquent maintenant une grande variété des articles sus-mentionnés, et pour la commodité des habitants d'Ottawa, ils ont ouvert un magasin dans la nouvelle bâtisse de ANGUS, Rue Rideau près du pont du Canal.

☞On vend au plus bas prix.

RODDEN & CIE.

Ottawa, 1861.

NAZAIRE GERMAIN,

MARCHAND ET MANUFACTUREUR

DE

Ferblanterie de toute espece

Rue Sussex, Ottawa.

P. S. Tout article en Fer blanc, Plomb, Zinc &c. fait à ordre, ou promptement réparé.

L. ARMAND GRISON,

Coins des Rues Sussex & Murray,

BASSE VILLE OTTAWA

M. GRISON, tient toujours en mains un assortiment complet de marchandises sèches, Epiceries, quincailleries &c. &c., dont il disposera comme par le passé, à des prix modérés, et à des conditions faciles.

Ottawa, mars, 1861.

MANUFACTURE DE SAVON

ET DE

CHANDELLE D'OTTAWA,

Au Nord de la Rue Sussex.

ON trouve toujours à cet établissement, un assortiment considérable et très varié de

SAVONS ET DE CHANDELLES

De la meilleure qualité

R. M'DERMOT & Cie.

Agents.

N. B On paiera, au comptant, le plus HAUT PRIX du MARCHÉ, pour toutes espèces de suif et de graisse, s'adresser à l'établissement.

Ottawa, 3 avril 1861.

MAGASIN EN GROS

M. FRANCOIS X. GUERTIN,

ANNONCE respectueusement à ses amis et au public qu'il reçoit maintenant, son assortiment de

Marchandises sèches et de Groceries

de premier choix, dont il disposera à des prix très modérés.

ON TROUVERA AUSSI à son magasin toute espèce de liqueur de la première qualité.

Ottawa, Mars 1861.

A VENDRE.

UN emplacement situé au Nord de la BASE CHURCH, No. 12, avec Maison en bois à trois logements, donnant maintenant $216 de loyer par an.

CONDITIONS LIBERALES. *S'adresser à*

J. T. Prud'homme,

BATISSES PRUD'HOMME,

Rue Sussex.

Ottawa, 17 avril, 1861. 6m.

J. T. PRUD'HOMME,

Marchand de Marchandises SECHES,

Groceries, épiceries, Chaussures &c.

à des PRIX MODERES.

BATISSE PRUD'HOMME,

RUE SUSSEX.

Ottawa, 1861.

TANNERIE CANADIENNE,

Rue Clarence.

Cité d'Ottawa, C. W.

LE Propriétaire de cet Etablissement, EDMOND GERMAIN,

Offre en vente, un assortiment considérable de CUIR RUSSE, CUIR NOIR, PEAUX de VEAU, PEAUX de MOUTON, &c &c. *Le tout à des prix extrêmement réduits.*

J. DOSSERT.

PROFESSEUR DE MUSIQUE,

HOTEL CHAMPAGNE.

M. DOSSERT a l'honneur d'informer les amis de la bonne musique, qu'il se propose de donner des leçons de

PIANO, D'ORGUE ET DE CHANT,

Sa méthode d'enseignement est facile et simple.

Ottawa, avril, 1861.

A LOUER.

TOUT ce bloc de maisons en briques, à QUATRE ETAGES, situé

Rue Sparks, Ottawa central,

contenant quatre magasins, et quatre logements magnifiques, bien situés pour le commerce, et à quelques pas seulement des

BATISSES DU PARLEMENT.

Les magasins et les logements peuvent être loués separément, si on le désire.

Pour les conditions, s'adresser à

M. CHS. LAPORTE Propriétaire.

Rue Rideau, ou à ce Bureau.

Western Assurance Company,

Incorporée par Acte du Parlement.

Capital $400,000.—En Actions de $40 chaque.

BUREAU PRINCIPAL, TORONTO, *Church Street.*

PRESIDENT, ISAAC C. GILMOUR, Ecr.
VICE-PRESIDENT; MARCUS ROSSIN, Ecr.

Directeurs:

JOSHUA G. BEARD.	MARCUS ROSSIN,
I.C. GILMOUR,	THOMAS HAWORTH,
JOHN MCMURRICH,	ROBT GILMOUR,
ROBTT STANTON,	AND
GEORGE MICHIE.	WM. HENDERSON, Ecr.

Secrétaire Trésorier: BENN HALDAN, Ecr.
Solicitor: ANGUS MORRISON, Ecr.
Conseil: HON J. H. CAMERON
Inspecteur: BENTAMIN SWITZER Ecr.
Banquier: BANK DU HAUT CANADA.

Pertes justement reparées et promptement payées.

R. O'REILLY,
Agent.

Ottawa, Mars 1861.

SALON DE PERFUMERIE

No. 1.

DE

PRINCE DE GALLES

E. MILES,

PERUQUIER PERFUMEUR A LA MODE,

Rue Rideau, Ottawa.

CEUX qui désirent être bien rasés, et qui tiennent à avoir une chevelure luxuriante, n'ont qu'à faire une visite au SALON du PRINCE DE GALLES, et les plus difficiles s'en retourneront contents. M. MILES, ne peut être surpassé dans son art.

On y trouvera aussi toute espèce de parfumerie française, d'ouvrages en cheveux &c. &c.,

DE PLUS

UN ASSORTIMENT CHOISI D'INSTRUMENT DE MUSIQUE.

GEORGE COX,

GRAVEUR ET IMPRIMEUR

SUR ACIER ET SUR CUIVRE.

M. GEORGE COX, déjà avantageusement connu du public, a l'honneur d'informer ses amis et le public, qu'il est toujours prêt à exécuter toutes sorte de gravure soit sur acier cuivre ou bois tels que, paysage, vignettes cartes de visite cartes d'affaire &c. &c.

Toute commande laissée à son bureau,

Rue Rideau,

sera exécutée avec le plus grand soin et sous un jour délai.

Ses ateliers sont situés au dessus du bureau de M. Asmond, Rue Rideau, près du pont des Sapeurs.

Ottawa, mars, 1861.

M. LOUIS PAIEMENT,

A l'honneur d'informer ses pratiques et le public en général, qu'il vient de recevoir un assortiment considérable de

GROCERIES ASSORTIES,

Qu'il vendra à des prix très réduits.—

Il espère par-là mériter une part du patronage public.

DEPOT.—Toute personne désirant avoir une voiture bien peinte, peut s'adresser à M. LOUIS PAIEMENT, où on trouvera toujours un assortiment complet de peinture &c.

Ottawa, 3 avril 1861.

Thos. Paterson.

OFFRE EN VENTE,

3000 Gallons Esprit de vin.
1000 Gallons de Marons Fameiy Proof Pur.
100 Boites de Thé Nouveau Fin.
100 Boites de Tabac assorti.
Sucre et Sirops de toute espèce.
100 Boites de Figues, Nouvelle récolte.

AUSSI

3000 Kgs. de Poudre à laver, Crystalisée, de SPAROWS, qui ne peut être surpassée par aucune autre.

—DE PLUS—

Une variété inéalculable de Groceries de toute sorte, consistant en Liqueurs, Crakers, Fromages, Poisson, Porter et Ale, &c. &c.. Ottawa, mars, Chez

1861 THOS. PATTERSON,
Rue Rideau

EAUX MINERALES

DE

PLANTAGENET

ET DE

BORTHWICK.

LE Soussigné espère que l'expérience qu'il a acquise dans sa branche de commerce et l'attention qu'il portera toujours à ceux qui voudront son établissement lui mériteront, comme par le passé, la faveur du public voyageur et des Messieurs de la ville.

A. BROWN.

Ottawa, 3 Avril, 1851.

E. E. BEAUDRY,

SUCCESSEUR de L. P. BOIVIN,

IMPORTATEUR

DE Vases Sacrés, Montres, Horloges; Fabricant de toute espèce de Bijouteries et Argenterie.

COIN DES RUES

St. Vincent et Notre-Dame,

En face du nouveau Palais de Justice,

MONTREAL.

☞IMPORTATEUR de Jouets d'enfants &c.

J. HEBERT,

AVOCAT, RUE DU ROI,

Ancienne résidence de feu M. de Rouville,

SOREL.

M. HEBERT, suivra le circuit D'YAMASKA.

Sorel,

OLIVIER ET ARMSTRONG,

AVOCATS.

Bureau vis-à-vis le Palais de Justice, Sorel.

M. ARMSTRONG, reside à Sorel; M. Olivier, à Berthier, mais il sera au Bureau à Sorel tous les Samedis, depuis 9 heures A. M. jusqu'à 3h. P. M.

L. A. OLIVIER,
JAMES ARMSTRONG.

Sorel, 3 mai 1859.

LORSQUE VOUS DEMANDEZ DE

L'EMPOIS PATENTE, DE CLENFIELD,

Voyez à ce que vous l'ayez, comme souvent on le substitue à des sortes inférieures.

WOTHERSPOON & Cie.,
Glasgow et Londres.

Sorel, 3 Avril, 1861.

J. C. SPRAGUE,

Successeur d'H. S. HUMPHREY

CHIMISTE ET PHARMACIEN.

No. 2 Eagle Block, Rue Ford,

OGDENSBURGH, N. Y.

Tient toutes les medecines, et les Drogues les plus rares.

EN GROS et en DETAIL.

Où on vend toutes espèces de Peintures. Huiles, Mastic, Vernis, Bois de teinture, Medecines Patentés. Couleurs à Tremdre, Esprit de Térébentine, Rouges, Camphine, Fluid Instruments pour Chirugiens et pour Dentistes, de toute description et des plus modernes. Aussi, Instruments et articles nécessaires, aux

ATELIERS DAGUERRIENS.

Parfumeries,

Peignes,

Savons,

2 Avril. **&c., &c.**

POMMADE

POUR LE MAL D'YEUX.

M. LE DR. L. U. TURCOTTE, de cette ville, possède depuis quelques années, une

POMMADE ADMIRABLE

pour guérir l'inflammation chronique des paupières. Des personnes affectées de cette maladie depuis plus de vingt ans, sont prêtes à attester leur guérison par l'application de ce remède souverain, et en peu de jours.

Cette pommade commence à jouir d'une réputation merveilleuse. Ses éminentes qualités se font sentir dès le premier jour de son application.

☞ *Avis à ceux qui souffrent du mal d'yeux.*

LE RESTAURATEUR

DE LA

CHEVELURE,

DU DOCTEUR PARADIS.

(Preparation d'Iodine.)

PATENTE POUR LE CANADA, 1er JUIN 1860.

Pour embellir, conserver et faire pousser les cheveux. Pour guérir toutes les maladies de la peau, telles que Dartres, Geçures aux mains etc., etc.

C'est un article DE TOILETTE tres agréable.

☞ Références:—Tous les Médecins.

H. PARADIS, Propriétaire,
St. Antoine, Rivière Richelieu.

R. H. KITTSON, Ecr., Agent pour Sorel.

Sorel, 1861.—ua.

WM. N. OSWELL,

COMMERÇANT DE THES, ET GROCERIES.

De Bieres Liqueurs et Cigares, Fruits, Noix Marinades, &c.,

Et de mille autres articles de nécessité ou de luxe.

COIN DES RUES FORD ET ISABELLE,

OGDENSBURGH, N. Y.

C. T. BOUCHETTE,

Arpenteur Provincial,

BRITISH HOTEL.

G. MORTIMER,

APOTHICAIRE ET DROGUISTE.

Rue Sussex, Ottawa.

ON trouvera, à son établissement, toutes sortes de drogues, médecines à patente, parfumeries, etc. etc., peintures, huiles, et teintures.

☞Prescriptions préparées avec soin.☜

Ottawa, mars 1861.

O. MARTIN,

CHIRURGIEN DENTISTE.

Bureaux Batisses de Brown, au dessus du Bureau du Télégraphe.

Ottawa Centre.

Les opérations et les pièces faites par le Dr. MARTIN sont garanties donner entière satisfaction.

Ottawa, mars, 1861.

E. R. E. RIEL,

MEDECIN-CHIRURGIEN.

Rue Sussex.

Ottawa, mars, 1861.

DR. ST. JEAN,

Rue Sussex.

Ottawa, mars, 1861.

DR. L. DUHAMEL,

Coins des Rues CUMBERLAND et St. PATRICE,

Ottawa,

DR. BEAUBIEN,

RUE YORK,

Ottawa.

LE Dr. TRESTLER,

DENTISTE,

Encoignure des Rues St. Lambert et petite Rue St. Jacques,

Vis-avis de chez le Dr NELSON,

MONTREAL.

DR. TURCOTTE,

Chaumiere St. Laurent

RUE ST. GEORGE, SOREL.

Sorel, 1861.

WILLIAM CLEGG,

AVOCAT,

Bureau Rue Rideau,

BASSE-VILLE, OTTAWA.

LE COURRIER D'OTTAWA,

JOURNAL PUBLIE DANS LES INTERETS DES

CANADIENS FRANCAIS DU CANADA CENTRAL.

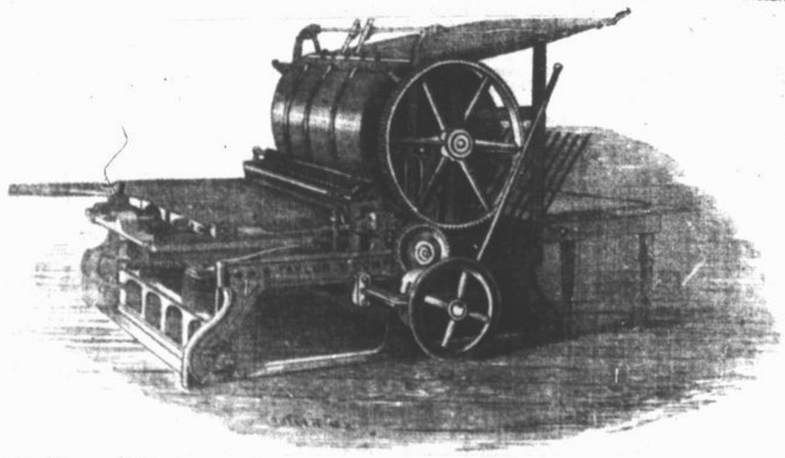

Le Courrier d'Ottawa parait le Mercredi de chaque semaine.

Le prix de l'abonnement est de $2 00. par année payables d'avance, ou 2. 50. à la fin de l'année.

Toutes demandes d'abonnements, lettres correspondances &c. &c., doivent être adressées franco, au bureau du *Courrier d'Ottawa.*

RUE RIDEAU, VIS-A-VIS LA RUE SUSSEX,

ON PEUT AUSSI S'ABONNER POUR SIX MOIS A CE JOURNAL, EN PAYANT D'AVANCE $1. 00.

TARIF DES ANNONCES.

LES ANNONCES SONT PUBLIES AUX CONDITIONS SUIVANTES SAVOIR:

Six lignes et au dessous, première insertion	50 Cts.
Pour chaque insertion subséquente	12½ "
Dix lignes et au-dessous première insertion	75 "
Pour chaque insertion subséquente	20 "
Les annonces audessus de dix lignes seront publiées à raison de 8 cents la ligne pour la première insertion, et 2 cts. pour les insertions subséquentes.	
Un DEMI-QUARRE (10 lignes) par an	$12.00
Un QUARRÉ (20 lignes)	$20.00
Pour chaque carré additionnel	$15.
Les NOTICES SPÉCIALES et NÉCROLOGIQUES paieront par ligne	10 "
☞ Les Correspondances d'un intérêt personnel paieront, par ligne	10 "

Les Ateliers Typographiques du "*COURRIER D'OTTAWA,*" sont pourvus d'un matériel qui permet d'exécuter avec avantage pour ses propriétaires et satisfaction pour la clientèle, toute espèce de commande dans les genres suivants:

Livres, Brochures, Factums, Blancs, Circulaires, Cartes Funeraires, Cartes D'Adresses et Cartes de Visite, Pan-Cartes, Placards, Affiches, Tete de Comptes, Blancs pour Avocats, Recus de toute Description &c.

N. B.—Toute commande venant de la campagne sera exécutée dans un court délai, et expédiée par la voie la moins coûteuse,—il faudra donner des instructions complètes par rapport au nombre de *copies*, à la manière dont on désire avoir l'ouvrage exécuté, et à la qualité du papier sur lequel on désire que le tirage soit fait.

MAGASIN DE MARCHANDISES.

J. H. GUEST,

No. 60 FORD STREET,

M. GUEST, tient un assortiment complet de

MARCHANDISES SECHES,

CONSISTANT EN

Patrons de Robes de soie et autres, Rubans, Dantelles,
Broderies sur Mousseline, Gants,
Bas, Garnitures pour Robes, &c.
Toiles, Serviettes ouvrées,
Toile ouvrée, Linge de table,
Serviettes de Table, Essuie mains,
&c. &c.. &c.

Casimires, Draps, Merinos.

Mousseline de Laine,

Indiennes: Guingham, &c.

Tapis, Toiles Cirées. Transparents, Tapisseries, Bordures,
Rideaux de Dentelle et de Mousseline Broderie, &c. &c.

Noubliez pas le No. 60 Rue Ford

OSDENBURGH, N. Y.

LAMOTHE & McGREGOR

MARCHANDS A COMMISSION

ET ENCANTEURS,

OFFRENT EN VENTE:—

Vins Français, "Claret," en futailles et en bouteilles, de différentes marques.
Champagne, Sherry, Port, Pale Ale, Porter &c., &c.
Eau-de-vie, Jamaique, Genievre, Whisky en entrepot ou droits payés,—

Ils se chargeront de toutes les affaires dont on voudra bien les charger, ayant une vaste bâtisse, ils offrent toutes les commodités pour marchandises pour ventes publiques et privées.

Ils continuent à faire des avances très-libérales sur toutes descriptions de marchandises et paient au comptant toutes les ventes qu'on leur confient.

Ils sollicitent des ventes au dehors.

LAMOTHE & McGREGOR.

Montréal, 192, Rue St. Paul.

WILLIAM E. BOYD,

Editeur de Guides d'affaires,

(DIRECTORIES)

Pour les Etats, Cités et Comtés suivants.

Conecticut.

Bridgeport. Norwich.

Delaware.

Guide d'affaire pour l'Etat du Delaware.
Guide pour la Cité Wilmington.

Dist. de Colombia.

Washington et Georgetown.

New Jersey.

Pour les comtés de Camden, Salem, Atlantic, Gloucester, Cape May.
Comtés Essex Hudson et Union.
Contés Mercer et Berlington.
Guides d'affaire, Newark, Paterson, Trenton.

New York.

Auburn, et son Comté.
Binghamton et son Comté.
Broadway Guide d'affaire pour la Cité N. Y,
Brooklyn Guide d'affaire.
Elmira et son Comté.
N. Y. Guide d'affaire.
N. Y. Livres de Taxes.
Rome et son Comté.
Rondout, Schenectady,
Syracuse et son Comté.

Ohio.

Cheveland.

Pennsylvania.

Lancaster et son Comté.
Philadelphia Guide d'affaire.
Philadelphia (Guides pour Société.)
Berks, Lebanon, Lehigh, Northampton et le Comté de Schuylkil.
Bucks, Chester, Delaware et le Comté de Montgomry.

Rhode Island.

Newport, Pawtucket et Woonsocket.

Virginia.

Virginie (Guide d'affaire.)

Canada.

Ottawa, Cité.

Hamilton.

Hamilton sous presse.
Cartes montrant l'étendue des fils Télégraphiques des Etats-Unis et des possessions Britanniques &c. &c.

Bureau—346 & 348 Broadway, New York, et 333 Chestnut Street Philadelphia.

A. O. LABONTE,

CORDONNIER.

PORTE VOISINE DE M. BACON,

DROGUISTE,

Côte Ouest de la Rivière Ogdensburgh.

M. Labonte est un ouvrier pratique. Il sollicite le patronage de ses compatriotes.

EXCHANGE HOTEL,

Vis-à-vis le Marché, RUE YORK,

BASSE-VILLE OTTAWA.

LE SOUSIGNÉ prend la liberté d'annoncer à ses amis et au public, qu'il a tenu pour un nombre d'années, la maison si bien connue sous le nom de

EXCHANGE HOTEL,

Presque vis-a-vis le

MARCHE DE LA BASSE VILLE.

Qu'il vient de réparer et meubler à neuf. —La position qu'occupe son Etablissement, au centre des affaires, est la plus commode et la plus avantageuse qui puisse être offerte à ceux qui désirent visiter les marchés &c.

Le propriétaire de cet établissement est assurer au public que rien ne sera épargné pour soutenir la réputation déjà établie de sa maison, et la mettre sur un pied à pouvoir offrir tout le comfort désirable.

On pourrait recevoir un certain nombre de pensionnaires soit au mois, soit à la journée, suivant le désire des applicants.

La table sera toujours fournie de ce que le marché a de meuilleur, et la *Barre*, de meuilleur choix de *Vins, Brandy's, Gin &c.*

THOMAS CLARK,
Propriétaire.

N. B. Il y a aussi, de bonnes et spacieuses écuries, et remises attachées à son établissement.

Ottawa, 24 Février, 1861.

Hotel du Voyageur,

RUE SUSSEX,

LOUIS BLANCHETTE,

Propriétaire.

Ottawa, 3 avril, 1861.

NOUVELLES MARCHANDISES

M. CADIER,

A l'honneur d'annoncer aux habitans

Ogdensburgh et des environs,

qu'il a reçu son assortiment complet de marchandises d'*Automne et d'Hiver* consistant entre autres en

Manteaux pour Dames, faits à la dernière mode,

Ainsi que Chapeaux au dernier gout.

Patrons de Robe en Soie Noire et de couleur,
Mérinos Français et Mérinos Ecossais,
Mousseline de Laine,
Flanelle blanche et de couleur,
CASIMIRES,
Draps, de toutes qualités, &c., &c.

Enfin M. CADIER, tient tout ce qui est nécessaire pour l'usage des familles.

M. CADIER,

Invite donc respectueusement le public à venir visiter son établissement.

A. G. CADIER,

FORD STREET,

OGDENSBURGH, N. Y.

GEM RESTAURANT,

RUE YORK, BASSE-VILLE.

REPAS à toute heure du jour: *Lunch* depuis 11 heures A. M. jusqu'à 2 P. M. Les meilleurs vins et liqueurs de toute espèce importés directement d'Europe: aussi un choix d'excellents cigares de la Havane etc.

La table sera constamment pourvue de tout ce que la saison pourra offrir de recherché.

A. BROWN.

HOTEL VICTORIA,

RUE MURRAY,

Trois Portes Est des Bâtisses de SPARROW.

Le Propriétaire de cet Hotel,

M. EUSEBE GAUTHIER.

Ayant meublé son établissement à NEUF, peut maintenant offrir aux public voyageur, tout le comfort désirable. Sa table est toujours fournie du choix des marchés, ses vins sont de la meilleur qualité, et le soin qu'il apportera à servir ses nombreuses pratiques lui font espérer une part du patronage public.

Les personnes de la campagne venant avec leur voiture trouveront une cour spacieuse et de bonnes écuries.

Ottawa, Fév. 1861.

QUEBEC HOUSE,

RUE MURRY, BASSE-VILLE,

Ottawa, C. W.

M. A. RENEAUD,

A L'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un hotel, dans la maison déjà si bien connue, et dernièrement occupée par

M. CONWAY,

Les améliorations qu'il a fait faire a son établissement le mettent sur un pied à ne laisser rien à désirer.—Sa table sera toujours pourvue de ce qu'il y aura de mieux sur nos marchés, ses liqueurs, choisies par lui-même, dans les meilleures maisons de Montréal et de cette Cité, sont garanties être de la meilleurs qualitée.

Les voyageurs qui viennent en ville avec leurs chevaux, trouveront de bonnes écuries, avec remises, et une vaste cour, pour leurs voitures.

Ottawa, 1861.

HOTEL LARIVIERE

Coins des Rues SUSSEX et ST. PATRICE.

BERNARD LARIVIERE,

Proprietaire.

Ottawa, 1861.

CITY HOTEL

PAR

ISAAC BERICHON,

Rue Sussex.

CET Hotel est tenu sur un pied élevé, se trouve à proximité du chemin de fer et du Steamboat et est monté de ce qu'il y a d'exquis quand aux liqueurs, à la table, et en un mot de tout ce qui peut assurer le comfort du voyageur.

Ottawa, 1861.

CHS. LAPIERRE & S. LEBEAU

BATISSE DE M. J. AUMOND,

Rue Sussex.

MM. LAPIERRE & LEBEAU, ont toujours en main un assortiment considérable et varié

DE

CHAUSSURES

DE LA MEILLEURE QUALITE.

Qu'ils vendront à des prix très réduits,

POUR ARGENT COMPTANT.

MM. LAPIERRE & LEBEAU, Sollicitent une visite avant d'acheter ailleurs.

Ottawa, 15 avril, 1861.

LE SOUSSIGNE a l'honneur d'informer ses amis d'Ottawa et des environs, qu'il vient d'ouvrir un

Magasin de Groceries, Vins, &c., &c.,

dans la maison adjoignant le magasin de la veuve de A. C. CAMPBELL, Ecr. Bâtisse de M. NAZAIRE GERMAIN,

Rue Sussex.

Où il invite les acheteurs à lui faire une visite, persuadé qu'il seront parfaitement satisfaits tant par rapport au prix qu'à la qualité des articles.

J. M'CARRON.

Ottawa, 14 avril, 1861.

M. WILLIAM BOHRER.

Organiste a l'Eglise St. Joseph de cette Ville,

Et PROFESSEUR de MUSIQUE au Collège d'Ottawa.

M. BOHRER est chez lui, RUE St. GEORGE, *ancienne residence de M. GEORGE COX, graveur,* tous les LUNDIS et JEUDIS, depuis midi à 2 heures P. M.

Ottawa, 17 avril, 1861.

Première Année. Ottawa, (H. C.) Mercredi matin, 19 Juin 1861. Vol. 1. No. XII.

Courrier d'Ottawa.

JOURNAL PUBLIE DANS LES INTERETS FRANCO-CANDAIENS DU CANADA CENTRAL.

Redigé par un Comité de Collaborateurs.

(*Les Peuples se déplacent quelquefois, mais ne s'anéantissent jamais.*)

J. G. Charpentier, Imprimeur.

SALSEPAREILLE D'AYER

Pour purifier le sang, et pour la prompte guérison des maladies suivantes, savoir: le scrofule ou tumeurs, ulcères, éruptions, blessures taches de rousseur, pustules, et tout les maladies de la peau.

Oakland, Indiana, 6 Juin 1859.

J. C. Ayer & Co.,

Je me fais un devoir de reconnaître ce que votre salsepareille a opéré en moi. Une maladie scrofuleuse m'ayant été transmise, j'en ai souffert durant de longues années. Tantôt elle éclatait en ulcères aux mains et aux jambes, tantôt atteignait l'estomac, la tête et les oreilles qui n'était plus qu'une seule plaie. Toutes les médecines ordinaires dont j'ai fait usage ne m'ont procuré aucun soulagement, tout au contraire le mal empirait. Enfin, je me suis réjoui de voir dans un journal le Gaspel Messenger la préparation de votre salsepareille, et vous connaissant, de réputation j'en ai envoyé chercher à Cincinnati, j'en ai fait usage, et j'ai été entièrement guéri. J'ai pris ce remède selon votre prescription, en petites doses et durant un mois dans une cuillère à thé. Je n'en est pris que trois bouteilles. Une peau lisse et blanche a remplacé la plaie qui couvrait mon corps. Je suis actuellement convaincu que cette terrible maladie est chassé de mon système. Vous pouvez me croire en vous déclarant que je vous considère comme l'un des plus grand bienfaiteurs de l'humanité qui aient existé dans ce siècle, et je suis avec reconnaissance votre dévoué serviteur.

Alfred B. Tallery.

Erésipèle ou feu de St. Antoine, Dartre, Calvitie, Maux d'yeux, Hydropisie, &c.

Le Dr. Robert M. Preble écrit de Salem, N. Y., en date du 12 septembre 1859 qu'il a guéri radicalement au cas d'hydropisie qui menaçait d'être fatal et ce par le moyen de votre salsepareille. Il a opéré également la cure de violent Erésipèle à fortes doses du même remède qui en outre guérit les éruptions ordinaires.

Bronchite, goitre ou gonflement du cou.

Bebulon Sloan, de Prospect, Texas, écrit ce qui suit :—"Trois bouteilles de votre salsepareille m'ont complètement guéri du hideux gonflement du cou que l'on appelle goitre et dont je souffrais cruellement depuis deux ans.

Edward S. Morrow, de Newburry, Alabama, cite le cas suivant ;—"J'ai guéri dans ma famille, au moyen de votre salsepareille une tumeur ovaire qui avait jusqu'à présent défié tous les efforts de la medecine, mais après avoir employé votre remède durant six semaines, il ne restait aucun symtôme de la maladie."

Maladies syphilitiques ou mercurielles.

Nouvelle-Orléans, 25 août 1859.

Dr. J. C. Ayer,—Monsieur, je suis, tout-à-fait de l'opinon de votre agent sous le rapport de l'efficacité de votre salsepareille. J'ai dans ma pratique, opéré maintes et maintes cures dans les cas de maladies vénériennes. L'un de mais malades avait des ulcères au gosier, à la bouche et au nez; il a été guéri dans cinq semaines. Une autre attaque de la même maladie a été également guérie et nulle trace n'en reste sur son visage. Une femme traitée auparavant poor le même mal par le mercure, et qui avait été la proie d'incroyables souffrances à la suite de l'humidité, a été également rendue à la santé en quelques semaines. Je sais d'ailleurs que d'après la formule que votre agent m'a remise, que votre préparation, sortie de votre laboratoire, ne peut être qu'un grand remède, et je n'ai pas, en conséquence, été étonné de ses heureux résultats.

Tout à vous fraternellement.

G. V. LARIMER, M. D.

Rhumatisme, goutte affection du foie.

Indépendance, Preston, Connecticut, 6 juillet 1859.

Dr. J. C. Ayer,—Monsieur, j'ai été affligé pendant longtemps d'un douloureux rhumatisme chronique contre lequel avaient échoué tous les efforts de la medecine. J'ai eu recours à votre salsepareille dont une seule bouteille m'a radicalement guéri en deux semaines, de sorte que je jouis actuellement d'une bien meilleure santé qu'avant d'avoir été attaqué de cette maladie. Je pense que c'est une merveilleuse médecine.

J. FREAM.

Jules Y. Getchell de St. Louis, écrit ce qui suit :—"J'ai été, durant des années affligé d'une affection du foie qui avait complètement detruit ma santé. Aucun remède ordinaire n'ayant pu me soulager, mon bien-aimé pasteur le Revd. M. Espy m'a conseillé de faire usage de votre salsepareille en me disant qu'il connaissait que toutes vos préparations ne pouvait produire que du bien. Grâce à Dieu, votre salsepareille qui m'a guéri a tellement purifié mon sang que je me sens actuellement un nouvel homme. Je me sens rajeuni, et je pourrais jamais, sous ce rapport, dire assez de bien de vous."

Tumeurs cancéreuses, "élargement" ulcères, carie et exfoliations des os.

On nous a rapporté beaucoup de cures accomplies par cet excelent remède, et nous référons nos lecteurs à notre almanach américain que les agents ci-dessous nommés se font un plaisir de fournir gratis à tous ceux qui en font la demande.

Dyspésie, affection de cœur, abcès, épilepsie humeur sombre, névralgie, etc.

De nombreuses cures de ces maladies ont été opérées par la puissance ultérieure de cette médecine. Elle stimule vigoureusement les fonctions vitales, et combat des maladies que l'on pourrait croire au-delà de son efficacité. Les besoins du peuple ont longtemps réclamé ce remède, et nous sommes certains qu'il opérera tout le bien qu'il est au pouvoir de la médecine de faire.

Baume Pectoral d'Ayer, pour la prompte guérisson de Rhumes froids, influza, enrouement, croup, pulmonie naissante et pour le soulagement des malades dans une phase avancée de cette dernière maladie.

Ce remède si universellement connu surpasse tout autre par la cure des maux de gorge et des affections pulmonaires, qu'il est inutile de reproduire ici l'évidence de sa vertu que pour ces sortes de maladies, il est sans rival dans le monde civilisé. Peu de communautés et même de familles qui n'aient point fait une expérience personnelle de ses effets. Comme chacun connait les fatals résultats de ces maladies ainsi que l'efficacité de remède, nous ne pouvons faire plus que d'assurer le public qu'il possède actuellement toute la vertu qu'il avait lorsqu'il opérait des cures qui lui ont acquis à juste titre la confiance de tout le genre humain.

Préparé par le Dr. S. C. Ayer & Co., Lowell, Massachusetts.

Prix 25 cents par boite.

25 oct—an.

LE

NOUVEAU PAIN KILLER

Le meilleur remède encore pour le Rhumatisme, la Roideur de Jointures, le mal de Dents, les Convulsions, les Brulures, le mal de Tête et les maladies des Intestins.

LINIMENT DU VERMONT DE HENRY.

Nous n'avons que c'est une tentative téméraire que de tenter l'introduction d'un nouveau Liniment ou remède contre toute douleur dans un moment où le pays est tellement rempli de tant de remèdes de cette espèce ; et nous avons retardé l'introduction de notre longtemps après avoir résolu de le soumettre au public ; nous avons consulté un grand nombre de médecins éminents, et nous en avons parlé à un grand nombre de propriétaires de Liniments et de remèdes, contre toutes douleurs, des plus populaires et nous sommes arrivés à cette conclusion que nous pouvions apporter au nôtre des améliorations qui les surpassent tous; car nous avons vendu des remèdes de cette sorte depuis plusieurs années, et nous avons suivi leurs effets; nous avons fait l'essai de cet article, et y avons apporté quelques changements, puis essayé ensuite, et nous sommes certains que c'est le meilleur remède qui puisse être fait. Nous n'avons pas l'intention de faire à notre remède une réputation au dépens des autres, mais nous demandons seulement qu'on en fasse l'essai, et s'il est trouvé préférable à tout autre article de ce genre, employez-le de préférence à tout autre. Afin que les personnes qui désirent en faire l'essai ne courent aucun risque, nous autorisons tous nos Agents a remettre aux acheteurs leur argent dans le cas où ils n'en seraient pas satisfaits. Nous donnons une grande bouteille pour 30 sous, et nous la garantissons.

J. M. HENRY & FILS, Waterbury, Vt. Et 30, rue Saint-Henry, vis-à-vis l'Américan House.

Montréal, C. E.

A Vendre à Québec, chez

O. GIROUX, J. MUSSON, & Cie., J. BOWLES, J. H. MARSH, J. S. BOWEN, J. E. BURKE et S. STURTON.

9 fév. 1861. 107-12m.

LES PASTILLES PULMONAIRES

Soulagement en Dix Minutes.

DE BRYAN.

CETTE MEDECINE A ETE DECOUVERTE EN 1737, *et est le premier article de ce genre qui ait jamais été présenté sous le nom de* "PASTILLES PULMONAIRES," *soit dans ce pays ou ailleurs ; toutes les autres pastilles pulmonaire sont des contrefaçons. Les véritables se reconnaissent à la signature de* BRYAN *qui est apposée sur chaque* PASTILLE.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent les Rhumes de Gorge et de Cerveau, les Maux de Gorge et les Enrouements.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent de l'Asthme, des Bronches et de l'Oppressions.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent le Crachement de sang et les Douleurs de Poitrine.

LES PASTILLES PULMONAIRE DE BRYAN

Guérissent les commencement de Consomption et les Maladies du Poumon.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent l'Irritation de la Luette et des Amygdales.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Soulagent les maladies ci-desus dans l'espace de dix minutes.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Sont un bienfait pour toutes les classes et toutes les constitution.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Se recomandent aux Chanteurs et Orateurs.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Sont faciles et agréables à prendre.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Font plus que soulager, elles guérissent promptement pour toujours.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Sont garantues devoir donner satisfaction à tout le monde.

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Toute personne devrait avoir une boite des

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Tout voyageur devrait avoir une boite des

PASTILLES PULMANAIRES DE BRAYAN

dans sa poche.

Pour une boite des

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Personnes ne refusera de payer

Vingt-cinq cents.

JOS. MOSES, seul propiétaire Rochester, N. Y. A vendre à Moutréal, par LYMAN, SAVAGE et Cie., par CARTER, KERRY Cie., et par LAMPLOUGH et CAMPBELL.

19 mars, dm—135

GRANDS REMEDES!

Pour guérir un *Rhume* ou une *Toux* sévères il faut faire usage du

Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar,

Pour guérir la *Toux criside*, la *Grippe* ou la maladie des *Branches*, il faut faire usage du

Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar,

Pour arrêter la prédisposition à la *Consomption*, il faut faire usage des

Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar

Pour guérir l'*Asmthe*, l'*Indigestion*, il faut faire usage des

AMERS OXIGENES.

Pour *guérir l'Asthme, l'Acidité* ou le *Brûlement d'estomac* il faut faire usage des

AMERS OXIGENES.

Ces remèdes produisent l'effet qu'on en attend. Ils soulagent ceux qui souffrent, éloignent la maladie, rappellent à la santé, procurant ainsi aux malades et aux affligés la consolation et le comfort.

Clyde, comté de Wayne, N. Y. 10 mars 1857.

MM. S. W. Fowle & Cie : Je suis heureux de déclarer que j'ai fait usage des Amers Oxigénés dans ma pratique pendant les trois dernières années, pour le traitement de la Dyspepsie, la débilité générale ; l'indigestion et les affections du Foie, et j'en ai obtenu les résultats les plus satisfaisants. J'exorte bien cordialement ceux qui souffrent de cette terrible maladie à faire usage de cette médecine précieuse.

Votre tout dévoué.

J. E. SMITH, M. D.

Exeter, Me., 30 septembre.

Le présent certifie que pendant les deux dernières années, j'ai recommandé l'usage du *Baume de de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar*, pour la Maladie des Poumons, et à ma connaissance, plusieurs bouteilles ont été bues par mes patients, qui tous en ont obtenu de bons résultats. Dans deux cas, où la Consomption semblait être déclarée, le Cerisier Sauvage effectua une cure complète.

E. BOYDEN,

Médecin à Exeter Corner.

Le seul Baume véritable est celui qui porte écrit sur l'enveloppe la signature de I. BUTTS.

SETH W. FOWLE et Cie., Boston, propriétaires. A vendre à Québec, en gros et en détail, par JOHN MUSSON, JOSEPH BOWLES et Mme ARDOUIN.

8 janv. 1861.

VIVE LE VIEUX REMEDE DU VERMONT

CONTRE LA TOUX.

Elixir Balzamique Vegetal

DE N. H. DOWNS.

NOUS disons au public que cette médecine s'est vendue dans toute la Nouvelle-Angleterre, pendant plus de trente ans, et a toujours été garantie comme donnant une entière satisfaction à ceux qui en ont fait usage ; nous ne connaissons pas un seul cas où les gens aient été mécontents et aient redemandé leur agent. Nous garantissons de plus que si, après en avoir fait usage, une personne veut qu'on lui rende son argent, elle n'a qu'à le demander aux Agents ou Propriétaires qui s'empresseront de la satisfaire. Que dire de plus ? Vous faut-il un grand almanach rempli de certificats que personne ne croie ? S'il vous faut quelque chose de plus que cela, demandez à vos voisins qui ont fait usage de ce médicament, et ils vous diront qu'il est le meilleur remède contre la TOUX, le RHUME, les FLUXIONS, l'ASTHME et toutes les Maladies de la GORGE, de la POITRINE, et des POUMONS, maladies qui toutes tendent à la CONSOMPTION. Achetez-le, et s'il vous contente, veuillez en retour, le recommander à vos amis et connaissances ; et rappelez vous que, quand vous trouverez un médicament qui remplit tout ce que disent ses propriétaires, il est dans votre intérêt de ne jamais le changer, pour ce qui peut être inférieur.

Si vous voulez essayer l'Elixir de N. H. Downs, et si on ne le vend pas dans votre localité, priez votre Droguiste ou votre marchand d'en demander une petite provision à mes Agents, J. M. Henry & fils, Waterbury, Vt. et n 30 rue Saint-Henri, Montreal, ou de M. S. Burr & Cie., Cornhill, Boston, Mass, ou de C. W. Atwell, Portland, Maine, ou de Lyman, Savage & Cie. Montréal, Canada, ou de Barnes & Park, 13, Rangée du Park, New-York, ou des principaux Droguiste (en gros) de la Nouvelle-Angleterre, New-York ou le Canada. Ils vous fourniront des circulairs à demande.

Le prix de cet article est de 50 *cents à* $1 *la bouteille, et pour les bouteilles d'essai* 25 *cents.*

Il n'y a que depuis quelques mois seulement que nous avons adopté les bouteilles d'essai, et nous l'avons fait afin que vous puissiez essayer cet excellent remède à peu de frais.

Il y a sur le marché un petit Elixir contrefait fabriqué par Jaspor Curtis, de Saint-Albans, mais il n'est pas signé de la main de N. H. Downs, il porte J. Curtis, à l'encre rouge. C'est une contrefaçon, on peut facilement le reconnaitre au signe que nous venons d'indiquer, et par le fait qu'il est marqué 37½ et 75 cents la bouteille. Naturellement, le dit Curtis n'ose pas signer le nom de N. H. Dows, parce que ce serait un faux.

GARE A LA CONTREFACON DU JASPOR CURTIS !

Rappelez-vous que l'Elixir véritable est garanti, et signé de mon nom, à la plume.

N. H. DOWNS.

BOUTEILLE D'ESSAI, 25 CENTS.

A Vendre à Québec chez

O. GIROUX, J. MUSSON & Cie., J. S. BOWEN, J. E. BURKE, J. H. MARSH, J. BOWLES et S. STURTON.

9 fév. 1861. 106 12m.

L'APPAREIL AUBIN

POUR LE

Gaz d'Eclairage,

Pour les Maisons privées, les Magasins, les Manufactures, les Moulins à Scie, les Phares, les Hotels, les Colléges, les Villages et les Villes.

BREVETE POUR LE CANADA LE

10 *Décembre*, 1858.

Breveté aussi en Angleterre, aux Etats-Unis et en France.

CET appareil (dont un modèle fonctionne tous les jours au No. 142, rue Craig, à Montréal.) s'a lopte très rapidement dans les Etablissements Privés et Publics, comme on peut le voir par les certificats et articles de journaux en la possession du Soussigné.

C'est l'appareil à Gaz le plus simple, le plus sûr et le plus effectif qui ait encore été inventé. Il s'adopte à tous les climats et à tous les pays, attendu qu'il n'est pas exposé à être dérangé par le froid, et qu'il extrait le Gaz de toutes les substances qui le contiennent, comme la Sciure de bois, la Résine, la Houille, la graisse, les Os, l'Huile, le Pain de suif ou de graines. PRODUIT

LA LUMIERE ARTIFICIELLE

la plus économique et la plus agréable que l'on connaisse.

Il a obtenu la MEDAILLE D'OR de l'Institut Américain et des prix partout où il a été exposé.

Pour des appareils ou des renseignements à ce sujet, s'adresser à

E. BEAUMANN,

Agent pour le Bas-Canada.

Rue Craig No. 142, chez M GARTH.

Montréal 16 Février 1858.

J. B. HUSSON,

BONAVENTURE HALL,

MONTREAL.

M. J. B. HUSSON, a l'honneur d'offrir ses plus sincères remercîments pour l'encouragement libéral qu'il a reçu de ses amis, et du public, pendant les trois années qui viennent de s'écouler, et il prend la liberté de leur annoncer qu'il est, comme par le passé, toujours prêt à servir les déjeunés de NOCES, dîners ou soupers de soirées.

SOUS LE PLUS COURT DELAI.

Ses servants sont des plus attentifs et rien n'est épargné pour donner la satisfaction la plus entière.

Montréal, 8 mars 1861.

Litterature.

Feuilleton du Courrier d'Ottawa.

L'HOMME DE FER.

PREMIERE PARTIE.

VIII.—*Compère Gillot.*

(*Suite.*)

"Souffrez que je m'acquitte de mon message, dit-il, je ne suis qu'un pauvre serviteur, et si je tardais à revenir, on me gronderait. Parmi les familles de la frontière bretonne, j'entends les familles nobles, mon maître voudrait en trouver une qui fût en situation de tenter un coup hardi pour acquérir une fortune nouvelle ou pour reconquérir une fortune perdue....

—Oui-da !... Et c'est maître Olivier qui tient cette fortune-là dans sa main ?

—Maître Olivier,... ou le roi de France.

—Oui-da ! répéta frère Bruno ; eh bien, Pierre Gillot, mon ami, toutes les familles bretonnes, de même que toutes les familles des autres pays, aiment assez à faire fortune quand elles sont pauvres. Quand elles sont riches, elles ne répugnent pas beaucoup à augmenter leur domaines. C'est donc une question de hardiesse...

—Précisément.

—Ou d'honneur !" acheva le moine convers qui regarda son interlocuteur en face.

Celui-ci baissa les yeux.

"Et peut-on savoir, mon ami Pierre Guillot, de Tours en Touraine, reprit Bruno, à quoi maitre Olivier le Dain compte employer la susdite hardiesse ?

—A une œuvre loyale, mon frère, qui rapprochera le roi de France et le duc de Bretagne.

—Ah ! que tu parles bien pour un valet de barbier, mon ami Guillot ; que tu parles bien ! Alors, c'est une famille honorable qu'il te faut ?

—Très honorable.

—Et dont le chef soit un peu prêt à tout ? Car c'est un homme que tu demandes ?

—C'est un homme.

—Un chevalier ?

—S'il se peut... En tout cas, un gentilhomme qui ait ses entrées auprès du duc François.

—Ah ! que je vois bien ton affaire, mon Gillot. Un trop grand seigneur ne te vaudrait rien ?

—C'est vrai.

—Tais-toi, mon homme ! ta langue te perdra ! Un trop grand seigneur ne se risquerait pas assez, n'est-ce pas ? Mais un simple chevalier, brave comme un lion, ambitieux comme on l'est quand on a un fils de dix-huit ans qu'on voudrait mettre sur un trône, tant on l'adore follement, cet enfant-là !... Un chevalier connu personnellement du duc François... chéri de ses pairs, idolâtré par ses vassaux...

—Où est-il ce gentilhomme ? demanda Guillot vivement.

—Où il est, mon compère Guillot, de Tours en Touraine ? dit Bruno avec un rire sec. Il est là où nous irons tous, sur la semaine ou bien le Dimanche, comme disait le greffier Rocher, qui était en même temps marguillier de l'église de Fougères... Il est dans le *Berlinguen*,* là-bas, en la paroisse du Roz, qui était de son domaine."

Pierre Guillot avait froncé légèrement le sourcil.

"Ah ! mais ! s'écria le moine, voilà un chevalier, ce messire Aubry de Kergariou ! Le petit Jeannin, du bourg des Quatre Salines, que j'appelais autrefois Peau-de-Mouton (à cause qu'il en portait une troupe en guise de surcot, mon compère) et qui est aujourd'hui un homme d'armes aussi vert que Dunois ou Pothon, je parle du temps passé, le petit Jeannin m'a conté la mort de messire Aubry.... Ah ! mon compère Guillot, de Tours en Touraine, sa mort fut celle d'un héro et d'un saint ! Ce fut devant Montlhéry, cette nuit où le roi Louis abandonna son camp et son armée pour faire une promenade en Normandie....."

Pierre Guillot se détourna et fit mine de regarder la mer par la petite croisée de la cellule.

"Messire Aubry, continua Bruno, avait été séparé de ses bonnes lances. Il était entouré par les Français qui ne donnaient guère merci, vous le savez bien ; messire Aubry était seul avec maitre Loïs, son grand lévrier noir, qui ne le quittait jamais et qui était déjà vieux... Il a laissé une chienne, Dame-Loise, qui est au logis là-bas... Donc, la lance de messire Aubry se brisa, son épée se rompit, sa hache d'armes tomba en morceaux avant qu'il eût une seule blessure. Mais quand sa main fut désarmée, on le perça tout à loisir. Le petit Jeannin courait les champs à la recherche de son maître ; il le trouva couché au milieu d'une demi-douzaine de Français morts. Maitre Loïs, éventré, baignait dans son sang et ne respirait plus... Messire Aubry leva la tête et dit :

"Ma vie à mon seigneur le duc, "mon âme à Dieu, ma dernière pen-"sée à Mme Reine et à mon cher enfant !"

—Ah ! ah ! fit Pierre Guillot qui écoutait avec résignation, il y a un enfant ?

—Un beau jeune gentilhomme.

—Quel âge a-t-il ?

—Attendez, mon compère..."

Frère Bruno se mit à compter sur ses doigts.

"C'était en l'an cinquante, murmura-t-il ; cinquante, je dis bien ; le vieux seigneur Hue de Maurever avait ajourné le duc François Ier à comparaitre dans quarante jours devant le tribunal de Dieu pour répondre du meurtre de son frère, monsieur Gilles de Bretagne. Le duc François avait mis à prix la tête de monsieur Hue. Le coquin de Méloir était amoureux de Reine, fille du vieux chevalier ; il se mit aux trousses du Père pour avoir la fille. Comment trouvez-vous cela ? Les soudards de Méloir incendiairent le village de Saint-Jean et les vassaux de Maurever, quittant leurs maisons brulées, vinrent se réfugier au rocher de Tombelène avec leur maitre... Ah ! ah ! j'y étais aussi, car je m'étais échappé du couvent pour aller me battre !... De quoi, mon compère Gillot, de Tours en Touraine, j'ai dû faire amplement pénitence... Saint-Michel archange ! nous élevâmes un rampart en une nuit. C'est là que je vis bien que Jeannin, le petit coquetier, deviendrait un fier homme d'armes ; je lui disais : Peau-de-Mouton, mon ami... Mais s'il fallait répéter tout ce que je lui dis cette nuit-là, nous resterions ici jusqu'à demain matines... Il y eut de bons coups. Le chevalier Méloir mourut ensablé dans les *lices*, parce que Peau-de-Mouton, qui avait les cheveux blonds comme une filiette, s'était déguisé en fée des grèves pour tromper sa poursuite... Mon compère, entendîtes-vous parler quelquefois de la fée des Grèves ?

—Non, jamais, répondit Pierre Guillot sans défiance.

—Eh bien ! reprit frère Bruno la Bavette, je vais vous conter par le menu dix ou douze bonnes aventures qui vont nous mener tout doucement jusqu'à l'heure du souper... Asseyez-vous là, mon compère.

—Mon bon frère, répliqua Guillot, je veux bien m'asseoir, car je me plais singulièrement en votre compagnie... mais j'écouterai une autre fois vos aventures... aujourd'hui occupons-nous des ordres de mon maitre.

—A votre volonté, mon ami ; Dieu merci, je n'aime pas beaucoup raconter des histoires... L'enfant (pour en revenir), qui s'appelle Aubry, comme son père, peut avoir dix-sept ans et demi.

—C'est trop jeune.

—Il s'agit donc d'une bien importante besogne ?

—Une affaire d'Etat.

—Aïe ! mon compère ! s'écria le moine ; une affaire d'Etat menée par le Dain le barbier ? ça doit être noir comme sac à charbon ! Je ne suis pas encore descendu plus bas que l'église depuis l'arrivée du roi de France au monastère, car mes pauvres jambes n'en veulent plus... mais j'ai ouï dire que cet Olivier le Dain était l'âme damnée de son maitre.

—Si vous connaissiez le roi, mon bon frère... commença Pierre Guillot.

—Je le connais de renommée, mon compère !

—Ecoutez, interrompit Gillot ; le prieur m'a affirmé que vous étiez un homme de grand sens et de bon conseil...

—C'est donc pour me tenir en humilité chrétienne que le prieur me dit toujours à moi que je suis un vieux fou ?

—Le temps me presse et mon maitre m'attend... avec vous je ne veux pas aller par quatre chemins ; je suis venu parce que je sais que vous avez d'anciennes relations d'amitié avec ce Jeannin dont vous avez prononcé le nom....

—Jeannin des Quatre-Salines ?

—Jeannin l'homme d'armes, qui sera chevalier demain, si vous voulez.

—Merci Dieu ! s'écria le moine, si je le veux ! Jeannin est la meilleure lance du monde entier, mon compère !.. et son cœur vaut dix fois mieux que sa lance !... mais..."

Il s'arrêta et regarda pour la seconde fois en face son mystérieux visiteur.

"Mais depuis quand, acheva-t-il, les valets de barbier, mon compère Guillot, de Tours en Touraine, peuvent-ils conférer le noble ordre de chevalerie ?"

IX.—*Charles et Anne.*

C'est uniquement parce que Pierre Guillot, de Tours en Touraine, était valet de barbier que nous avons mis une sorte de négligence à peindre sa personne. Pourquoi faire un portrait en pied d'une si pauvre hère quand les pages de ce livre fourmillent de noms nobles ? quand nous aurons sans doute à nous occuper de son illustre maitre, Olivier le Dain ? et même du maitre d'Olivier le Dain, Louis de France ?

Il est bien vrai que l'art ne tient pas compte des grades. Callot, mis en face d'une armée, néglige le général pour dessiner l'humble goujat, dont les loques se drapent mieux sous le crayon.

Charlet, l'Apelles de notre Olympe soldatesque, ne quitte le caporal que pour la cantinière, et la cantinière que pour le conscrit.

Nonobstant ces exemples, nous sommes bien résolus à ne point vous dire combien de rides Pierre Guillot avait sous l'œil droit quand son sourire félin et un peu sournois éclairait son bilieux visage. Nous vous tairons cette circonstance qu'il croisait volontiers ses jambes l'une sur l'autre, alors qu'il était assis. Nous ne vous apprendrons même pas que, devançant les âges, il tournait ses pouces bellement comme nos oncles poudrés, amis de l'Encyclopédie et guillotinés par elle...

Et pourtant Pierre Guillot était un singulier camarade, allez ! Mais nous aurons à vous reparler de lui.

A cette question du bon frère convers : "Depuis quand les valets de barbier confèrent-ils le noble ordre de chevalerie ?" Pierre Guillot baissa les yeux et frotta du revers de sa manche une tache qu'il avait à ses chausses.

Avez-vous vu les chats lisser leurs poils quand va tomber la pluie ?

Frère Bruno le regardait en homme qui vient de frapper un grand coup.

"E..! ah ! mon digne frère, murmura Gillot tout doucement, vous devez être un peut clerc, puisque vous portez le froc depuis longtemps. Voici une anecdote que vous avez pu lire dans l'historien Trogue Pompée, abrégé par Justin : Philippe, roi de Macédoine père d'Alexandre le Grand, avait un ministre qui avait une maitresse, qui avait un cousin, qui avait un joueur de flûte, qui avait un chien. Le chien devait avoir un philosophe, mais l'histoire garde le silence à cet égard.... Un Illyrien qui s'appelait Philopator ou Philomètor, suivant qu'il avait empoisonné son père ou sa mère, eut fantaisie de gouverner une ville de Capadoce.... A qui pensez-vous qu'il s'adressa ?

—Au roi ? répondit frère Bruno.

—Non pas.

—Au ministre ?

—Du tout.

—A la maitresse ?

—Point.

—Au cousin alors ?

—Et non !

—J'entends.... Il alla au joueur de flûte.

—Vous n'y êtes pas, mon frère ! Il détacha un grain d'or de son bandeau et en acheta une pleine corbeille de viande qu'il offrit avec respect au chien du joueur de flûte. Le joueur de flûte aimait son chien, le cousin aimait le joueur de flûte, la maison aimait le cousin, le ministre aimait la maitresse, le roi détestait le ministre : l'Illyrien eut son gouvernement.

—Ah ! par exemple ! s'écria le frère Bruno, voilà une bonne aventure ! Voulez-vous me la redire pour que je puisse la conter couramment ?

—Pierre Gillot répéta son anecdote avec une parfaite obligeance.

"Et la date ? demanda le moine ; car j'aime à dire : c'était en l'an.....

—C'était en l'an 340 avant Jésus-Christ, mon frère.

—En l'an 340 avant Notre Seigneur, grommela Bruno qui faisait son travail mnémotechnique, Philopator d'Illyrie, qui achète de la viande au chien du joueur de flûte du cousin de la maitresse du ministre de Philippe de Macédoine, père d'Alexandre le Grand..... Allons ! mon compère, ajouta-t-il tout haut vous êtes un bonhomme de gaie conversation, et je suis bien aise de vous avoir vu... Comme cela, vous avez besoin de mon ami Jeannin ?

—Pas moi, mais bien mon maitre.

—Alors que signifie l'histoire du chien ?

—Pasques-Dieu ! murmura Pierre Gillot, voici un vieux retors !... L'histoire du chien, mon frère vient comme il faut, en ce sens que Jeannin aura affaire à moi....

—Et que lui direz-vous ?

—Mon frère, il y a de riches et nobles héritières à la cour de France ; ce Jeannin est-il marié ?

—Il est veuf.

—Sans enfants ?

—Il a une fille belle comme les amours.

—A la cour du roi de France, mon frère, il y a de nobles et riches jouvenceaux.

—J'entends bien mon compère..... mais ce que je veux savoir....

—C'est le secret d'Etat, n'est-ce pas ?

—Juste."

Pierre Gillot rapprocha son siége. Il eut fallu être plus expert que le frère Bruno pour découvrir le travail soudain et rapide qui se faisait dans la tête de cet homme. Son visage ne changeait point. Sa parole restait douce et tranquille.

"Aimez-vous les Anglais ? demanda-t-il en fixant sur le moine ses regards subitement relevés.

Le moine crut le voir pour la première fois.

"A peu près comme le chaudmal, mon compère.

—Eh bien ! ce qu'on veut faire a trait aux Anglais.

—Voyons un peu cela !

—C'est une négociation prise *ab ovo*....et qui se rapporte encore pour un peu à l'anecdote de Trogue Pompée.... Car enfin on pourrait aller tout droit à M. Tanneguy du Chastel, sinon au duc de Bretagne..... Mais on a le temps, tout le temps puisque Mme la Reine n'est encore enceinte que de trois mois....

—La Reine de France ! interrompit Bruno qui ouvrit de grands yeux.

—Oui, mon bon frère, la reine de France, et cette fois, maitre Coictier, le medecin du roi, a dit que Mme Anne de Beaujeu aurait un petit frère.... un dauphin, par Notre-Dame de Plessis !... et maitre Coictier n'a jamais fait erreur en sa vie !

—Ça me rappelle, dit Bruno en riant, l'aventure de Michel Savon, le vétérinaire de Rohan. Il devinait, rien qu'à peser un œuf frais, si l'y avait dedans un cochet ou une poule. Michel Savon est mort en l'an quarante-deux, au lieu de la Grand' Lande, sous Miniac-Morvan. Sa veuve est borgne d'un œil, et sa fille aînée a épousé le messager du vieux bourg de Miniac, qui avait trois enfanes de sa première, Yvonne Le Seiche, de Janzé, d'où viennent les poulardes.... Ce fut Joson Pillioux, le premier de cette Yvonne-là, qui mit le feu au clocher de Bécherel en revenant ivre de la noce de son frère, Hervé Pillioux, corroyeur de son état, maintenant trépassé.... Mais dites-moi vos secrets d'Etat, mon compère Gillot, de Tours en Touraine : vous voyez bien que je ne suis pas bavard ! On me hacherait menu comme chair à pâté avant de m'en arracher une parole !

Pendant que Bruno parlait l'homme au surcot brun souriait d'un air bien honnête, ce qui ne l'empêchait point de réfléchir.

"Vous devez être discret comme un saint de bois, mon bon frère, dit-il, cela se voit de reste ! Et je n'hésite pas un seul instant à vous confier les destinées de la France."

Frère Bruno se redessa et prit l'attitude qui convient à un homme dont les oreilles vont entendre un oracle.

"Entre la Bretagne et l'Anglais, reprit Pierre Gillot, Dieu a mis la grande mer ; Entre la France et la Bretagne, Dieu n'a mis qu'un ruisseau : qui oserait prétendre que Dieu fait les choses à l'aveugle ou à la légère ? La Bretagne est à la France comme le fleuve est à l'Océan, comme le bras est au corps. Cela doit être ; cela sera !...,

—Mon compère, interrompit Bruno, vous m'avez ouï parler tout à l'heure de M. Hue de Maurever, seigneur du Roz, de l'Aumône et de Saint-Jean des Grèves ?

—Celui qui ajourna le duc François Ier au tribunal céleste ?

—Précisément.... Si j'en reviens à lui, c'est que Jeannin, mon ami, était son serviteur, et que M. Hue songeait bien souvent ! à ce que vous dites....

—Il était de mon sentiment ? demanda Gillot avec vivacité.

—Comme le patient est de l'avis du bourreau qui lui crie : Il faut mourir ! Non, non, mon compère ! Celui-là était un Breton du vieux sang ! Mais ce que vous désirez, il le redoutait, et cela me frappe. Vous plaît-il que je vous récite la manière de prophétie que M. Hue nous fit à son lit de mort ?

—Cela me plait !" répondit Gillot sans hésiter.

Frère Bruno n'était pas habitué à pareil empressement. Il se sentait véritablement grandir devant cet homme qui lui confiait des secrets d'Etat et qui ne demandait pas mieux que de l'écouter.

"C'était au manoir du Roz, reprit-il, là-bas, de l'autre côté de la mare Saint-Coulman. Je me trouvais là pour une visite d'amitié que je faisais à la pauvre Simonette Le Priol, la défunte femme de Jeannin. M. Hue tremblait son agonie depuis le matin. Quand le soir tomba, il dit au prêtre :

"Appellez mon fils Aubry, ma fille "Reine et le petit Aubry leur en-"fant ; appelez M. mon cousin Morin "de Maurever, seigneur du Quesnoy, "appelez Berthe sa fille ; appelez "Jeannin, le brave homme,.... et tous, "et toutes, car je vais rendre mon "âme à Dieu, mon créateur."

"Ils vinrent tous. Et ils étaient beaucoup qui pleuraient, parce que Maurever avait vécu en gentilhomme et en chrétien : doux aux faibles, dur aux forts. Messire Aubry et Mme Reine lui donnèrent la main. Il me semble encore entendre la voix du fier veillard lorsqu'il se leva sur son séant pour la dernière fois.

"Mes amis, dit-il, mes serviteurs "et mes enfants, voici l'heure de ma "mort. Je vais prier pour vous dans "un meilleur monde. Ne me re-"grettez pas. J'ai trop vécu.

"Aubry Ier, mon gendre et mon "ami, tu me suivras de près ; Reine, "ma fille, garde tes larmes : tu souf-"friras cruellement et longtemps sur "cette terre.

"Aubry II, mon petit-fils, tu ver-"ras la Bretagne mourir...."

Pierre Gillot tressaillit comme on fait à un choc violent.

"Si vous voulez, mon compère, s'interrompit Bruno, je n'en dirai pas davantage.

—Si fait, mon frère, si fait ! mes nerfs ont cinquante ans bientôt. Ils ne me demandent plus licence pour tressauter ou tirailler mes membres...

—Vrai Dieu, compère, moi, j'ai vingt années de plus que vous. Mes

" contre Dieu ! Malheur à nos enfants
" qui subiront le joug étranger et qui
" perdront le nom de leur pays!

" Ecoutez ! Nos pères sont venus
" de Galles et de Cornouailles. Mais
" ce sont des Saxons et des Normands
" qui sont maintenant aux pays de
" Cornouailles et de Galles.

" Ne vous faites pas Anglais.

" Le Français vient. Bretons ! ô
" vieux fils de Murdoch ! où sont vos
" lances !

" Ne vous faites pas Français ;

" Mettez plutôt votre sang dans la
" rivière de Couesnon qui s'élargira
" comme une mer!

" Ecoutez ! Voici les lances de la
" Bretagne ; voici les épées de Léon
" et les épées de Trégnier ! Voici les
" chevaliers de Kerne ! Voici les
" hommes d'armes de Quimper ! Nan-
" tes ! Rennes ! Vannes ! Saint-Ma-
" lo ! Dinan ! Dol et Pontivy ! bonnes
" villes, soldats vaillants ! Fougères,
" Vitré, Morlaix, Lannion, Guingamp,
" Redon, Montfort Lamballe, Mon-
" contour, Hanebon ! La France a-
" t-elle plus de cités que nous et de
" plus fortes ! car j'oublie Châteaulin,
" Combourg, Loudéac, Saint-Pol,
" Brest, le grand port de mer, Pon-
" torson, Quimberlé, Chateaubriant,
" Ploërmel et Guérande ! C'est un
" ancien royaume que notre Breta-
" gne ! Combattez et mourez : ne
" ne vous faites pas Français !

" Mes parents, mes enfants, mes vas-
" saux, je suis content de mourir,
" puisque ceux qui vivront vivront
" déshonorés.

" Ecoutez ! Les années ont passé.
" La France a reculé devant le jeu de
" l'épée. Louis XI est mort, mais
" son esprit canteleux survit...."

(*A continuer.*)

A NOS ABONNÉS.

☞ *Le comité de direction de cet établissement a décidé que ce journal ne sortirait qu'une fois par semaine, pendant les premiers six mois, c'est-à-dire, pour le premier semestre. En conséquence de cet arrangement, le prix de l'abonnement, pour ce semestre, ne sera que d'une piastre, c'est-à-dire, au taux de 2 piastres par année. L'administration tiendra compte aux personnes qui auraient payé leur abonnement avant cet arrangement, et portera la balance à leur crédit, pour le prochain semestre.*

☞ *La direction de ce journal a pris des arrangements avec M. Friel, agent du Citizen pour faire nos collections.—Nous espérons que nos abonnés de cette ville voudront bien se rappeler que nos payments doivent se faire d'avance si l'on ne veut pas s'exposer à payer 50 cts. de plus à la fin du semestre.*

☞ *Nous préparerons tous nos comptes d'abonnements et autres. Nous les ferons collecter dans le cours de la semaine prochaine.*

☞ *Nous espérons que chacun de nos abonnés s'empressera de répondre abondamment à notre appel.*

☞ *Ceux qui préfereront payer au bureau du journal pourront le faire, en s'adressant à M. Réaume, dont les reçus seront considérés par nous comme valides.*

Le Courrier d'Ottawa

Ottawa, 19 Juin 1861.

Nous empruntons à notre confrère du *Courrier du Canada*, l'analyse qu'il a faite d'un mandement de Monseigneur l'administrateur de l'archidiocèse de Québec, et lu dans toutes les églises de Québec, Dimanche, le 10 du courant. A la veille de Nouvelles Elections, il nous semble qu'on ne peut prendre trop de précautions pour prévenir les électeurs contre les moyens de corruption généralement employés par les candidats et leurs supports afin de tromper la masse du peuple. Dans tous les cas, ceux qui désirent voter consciencieusement, trouveront dans cet admirable écrit tous les conseils nécessaires pour se bien conduire à ce sujet.

"Dimanche, 9 juin, a été lu dans toutes les églises de Québec un mandement de Mgr. l'évêque de Tlos, administrateur de l'archidiocèse de Québec, ayant trait aux manœuvres déloyales, violantes, honteuses qui se produisent dans les élections. De nouvelles élections générales vont avoir lieu prochainement. C'est là, dit Mgr. une affaire pleine d'intérêt mais accompagnée de beaucoup de dangers.

L'on ne peut avoir oublié, ce sont à peu près les termes du mandement, les scènes déplorables de violance, de désordres et de scandale de toute espèce qui ont accompagné les dernières élections dans la plupart des comtés de la province. Ces désordres ont été tels qu'ils ont porté l'épouvante et le découragement dans le cœur des gens de bien de tous les partis, qui ont cru y voir un signe affrayant du progrès des mauvaises doctrines, une cause de démoralisation pour le peuple, et une source féconde en malheurs pour le pays.

Le vénérable prélat a été à la fois étonné et profondément affligé de ces excès qui ne peuvent qu'attirer les châtiments du ciel sur nous ; il en a gémi devant Dieu, mais il a voulu rechercher la cause du mal afin de s'efforcer d'y apporter un prompt remède.

Or la cause générale de tous les maux qui inondent la face de la terre, c'est l'oubli de la crainte de Dieu ; c'est l'oubli des devoirs que la loi sainte nous prescrit ; ce sont encore les exemples funestes des hommes pervers et les mauvaises doctrines qu'ils sèment dans le monde. Oui, ce sont là les causes premières qui, depuis quelques années, ont fait de nos élections populaires des occasions de désordres et de corruption.

Le moyen de prévenir le retour de ces maux, c'est donc de réveiller dans le cœur l'esprit de foi et de religion et la crainte de Dieu ; c'est de nous mettre tous en garde contre la séduction des mauvais exemples et des discours trompeurs de ceux qui, en feignant de travailler pour notre bien, ne travaillent, en réalité, que pour notre perte.

Ces mêmes hommes, qui ont intérêt à égarer le peuple et à le pousser aux excès, ne manqueront pas de faire ce qu'ils ont déjà fait cent fois. Selon eux, la réligion n'a rien à faire dans la politique ; la liberté et l'indépendance peuvent affranchir l'électeur de toutes les lois ; pour faire triompher le candidat préféré, tous les moyens sont bons, et, pour se déterminer dans le choix du candidat, il n'y a d'autre règle à suivre que le bon plaisir ou le caprice de la volonté.

Erreurs pernicieuses que condamne et flétrit avec énergie la lettre du vénérable prélat ! Non, en devenant électeur, on ne cesse pas d'être chrétien ! non l'indépendance électorale n'affranchit pas des lois divines ; non, les gouvernements et les peuples ne cessent pas d'être éternellement assujétis à l'empire de Dieu qui jugera les actes de la politique aussi bien que les autres actes de la vie humaine.

Malheur donc, et ce sont encore à peu près les termes mêmes de la lettre pastorale, malheur au gouvernement qui prétend régner sans Dieu ; malheur au peuple qui dans l'exercice de ses droits politiques oublie Dieu et méconnait ses lois saintes ; malheur aux hommes par qui un tel scandale arrive ; et malheur aussi à nous, si nous nous laissons entraîner à un pareil scandale.

Qu'on le comprenne bien, Mgr. de Tlos est loin de vouloir contester la liberté d'élire des représentants soit dans la Législature, soit dans les municipalités, cette liberté est bonne et précieuse ; elle est, si l'on sait en user, une source de paix, de prospérité et de bonheur, et sa Grandeur est prête à proclamer cette liberté aussi haut que tout autre citoyen et à la défendre avec nous, contre tous. Mais ce qui est déplorable, ce que l'on ne saurait trop condamner, c'est l'abus qu'on en fait ; ce sont les excès criminels auxquels on se porte, au nom de cette liberté, comme si elle autorisait à fouler aux pieds les lois divines et humaines.

La liberté électorale n'est pas seulement un droit, c'est un devoir qu'il faut accomplir en vue du bien public, et dont on aura à rendre un compte rigoureux à Dieu qui un jour jugera les élections.

C'est donc une obligation de s'appliquer à bien connaître ceux qui briguent les suffrages des électeurs, et c'est une bien grande imprudence, dont on se rend coupable devant Dieu et devant les hommes, que de donner sa confiance et son suffrage à des ambitieux déponrvus, le plus souvent, de capacité et de principes religieux ou politiques, et qui n'ont guère que de belles apparences et de belles paroles.

Les seuls candidats dignes du suffrage de leurs concitoyens sont ceux qui sont prêts à défendre résolument nos droits religieux et civils. Or l'expérience l'a démontré plus d'une fois on ne peut, sous ce double rapport, faire de fonds que sur un homme solidement religieux lui même et d'une probité à toute épreuve.

Combien donc sont coupables ceux qui, oublieux de leur devoirs et négligeant les intérêts les plus sacrés de la religion et de la patrie, n'agissent dans les élections que dans la vue base d'intérêts particuliers, ou bien par caprice, par esprit de parti, d'ambition, d'orgueil, de haine et de vengeance ; et qui, mus par de semblables motifs, indignes d'un chrétien et d'un citoyen honnête, consentent à voter pour des hommes inconnus, incapables ; pour des hommes sans honneur, sans principes et sans foi.

Voilà cependant ce qui s'est vu dans plusieurs de nos divisions électorales, et ici le mandement s'élève contre ceux qui ont eu le bassesse de mettre leurs suffrages à prix d'argent ; qui ont promis leur voix à ceux qui leur promettaient plus d'argent ; qui l'ont donné pour de l'argent ; qui ont trafiqué de leur votes pour un motif plus vil encore, celui de satisfaire leur malheureux penchant pour les liqueurs enivrantes ; qui les ont données pour un verre de rhum ou de whiskey : sacrifiant à ce prix leur concience, leur honneur et leur patriotisme !

La justice humaine peut laisser impunies ces iniquités et ces infamies, mais il en sera autrement au tribunal du Souverain juge qui en demendera aux coupables un compte sévère.

Combien coupables donc sont ceux qui, se croyant tout permis aux jours des élections, foulent aux pieds toutes les lois divines et humaines ; qui emploient pour arriver à leur fin tous les moyens de corruption : le mensonge, l'imposture, la calomnie, la violence ; qui travaillent à semer la division, la discorde et les inimitiés parmi leurs frères ; qu'elle excuse auront-ils au tribunal de Dieu, et comment pourront ils éviter sa juste colère !

Sans doute il est bien permis d'user d'une influence légitime pour assurer le triomphe d'un candidat capable de remplir fidèlement son mandat ; non seulement on le peut mais on le doit, car il est blâmable de rester indifférent aux intérêts généraux du pays.

Mais il n'est jamais permis de faire le mal pour procurer un bien ; aux yeux de Dieu, la fin ne justifiera jamais les moyens ; le mensonge sera toujours un mal ; l'imposture, la médisance, les calomnies, l'injustice, seront toujours des crimes, qu'aucune raison au monde ne saurait justifier. Il est, écrit : Vous ne direz pas de faux témoignages contre votre prochain ; " " La bouche qui ment tue l'âme ; " Les médisans ne possèderont point le royaume de Dieu ; " et ces paroles de l'Ecriture regardent les candidats et leurs électeurs aussi bien que les autres hommes, et ne s'appliquent pas moins au temps des élections qu'à toutes les autres époques de la vie.

Le mandement condamne et flétrit d'une manière spéciale ceux qui, dans ces jours d'agitation et d'égarement, cédant à des conseils pernicieux ou aveuglés par leurs passions, poussent l'impiété jusqu'à profaner le saint nom de Dieu par des serments faux et se parjurent, sans scrupule, pour affirmer leur qualité d'électeur.

Malheur donc à ces impies ! dit la lettre pastorale. S'ils réussissent à se soustraire aux poursuites de la justice des hommes qui les condamne, ils n'échapperont certainement pas à la justice Divine qui les attend, où ils recevront le châtiment réservé à leur crime.

Mgr. ajoute que c'est dans un esprit de charité et de paix qu'il donne ces avertissements importants que sa charge pastorale lui fait un devoir de nous donner ; il conjure les fidèles de se rappeler que ces avertissements ne sauraient produire de fruits de salut si électeurs et candidats ne sont guidés par la crainte du Seigneur, et Sa Grandeur termine en ces termes :

Convaincus et touchés de cette grande vérité ; vous vous préserverez sans peine des dangers qui accompagnent les élections ; vous éviterez d'y offenser Dieu, vous vous y porterez avec zèle, comme des citoyens qui aiment leur patrie ; vous n'y aurez d'autre but que celui du bien de la religion et de l'Etat, d'autre désir que celui de sauvegarder vos institutions religieuses et vos libertés civiles ; vous aurez soin de choisir pour vos représentants des hommes capables de défendre ces grands intérêts ; vous vous abstiendrez de tout acte de violence, de toute querelle, de toute inimitié : vous conserverez la charité de l'union, qui vous assureront la bénédiction de Dieu, et, dans cette bénédiction de Dieu, la paix et la prospérité, dans le temps, et le bonheur dans l'éternité.

Tel est en substance cet admirable mandement que nous regrettons de ne pouvoir donner textuellement, mais que nous avons analysé et cité avec toute la fidélité qu'il est possible d'apporter quand on travaille sur de simples notes. Le sujet auquel il a trait est de la plus hautes importance pour l'avenir du Canada, et nous nous proposons d'y revenir prochainement.

Les Elections.

COMTÉ DE RUSSELL.

Nous avons parcouru le misérable placard dont nous donnons plus loin la traduction. Cet écrit que l'on attribuerait volontiers à un échappé des Asyles de Toronto ou de Beauport, s'il n'était un magnifique chef-d'œuvre de *contradictions*, de *mensonges*, et de *fanatisme hypocrite*, est regardé comme sortant de la plume du Dr. Hunter, l'un des candidats pour Russell.

Si la rumeur ne dit vrai, si cette sublime production n'est pas fille de Docteur, elle est au moins digne du lui, et dans tous les cas, elle ne peut avoir pour père que l'un des candidats pour Russell. Du reste, elle ne peut imprimer au front de son auteur, qu'une humiliante flétrissure, et avoir d'autre effet pour lui que de le faire éconduire du comté en question.

Bien que cet écrit parle d'une manière mensongère de notre journal, nous n'aurions jamais songé à lui faire l'honneur d'une réponse s'il n'attaquait en même temps un homme pour lequel nous conservons une estime aussi profonde que méritée, et s'il n'était propre (ce à quoi l'auteur était bien loin de s'attendre) à disposer de la manière la plus favorable à M. Bell tout électeur honorable, de quelqu'origine qu'il soit, et quelleque soit la dénomination religieuse à laquelle il appartient.

En effet :—L'Irlandais Catholique ne peut voter et ne votera pas, nous en sommes persuadés, pour l'auteur du placard, puisqu'il insulte, et cela de la manière la plus impudente, à ses sentiments les plus chers ; il votera au contraire pour M. Bell, que ses talents et son libéralisme ont rendu si populaire parmi les Catholiques aussi bien que parmi les Protestants.

Le Canadien francais ne peut non plus voter pour l'auteur du placard, puisque ce dernier insulte aussi à ses sentiments religieux, et qu'il lui donne une nouvelle preuve que M. Bell s'intéresse vivement à toutes les œuvres canadiennes et qu'il leur donne toujours le concours le plus actif, le plus libéral et le plus désintéressé.

Enfin les respectables Protestants eux-mêmes ne peuvent voter pour l'auteur de l'écrit, nous savons qu'il se respectent trop pour accorder leur appui à un homme qui dans le but de l'obtenir, ne craint pas de faire appel aux passions les plus basses, aux sentiments les moins dignes. Ils voteront, au contraire, aussi bien que les électeurs Irlandais et Canadiens, pour M. R. Bell—homme si estimable et si recommandable sous tous les rapports, que l'auteur de l'écrit en question qui avait tant à cœur de le déprécier aux yeux des électeurs, n'a pu trouver contre lui ABSOLUMENT RIEN, et qu'au lieu de le combattre avec les nobles armes du raisonnement et de l'honneur, il a été réduit à revêtir l'arme ignoble de l'homme de carrefour, et à ne lancer contre lui que *contradiction*, *mensonge* et hypocrisie.

1. Nous disions contradiction ; Lisez, s'il vous plait, sa première phrase où il déclare avec la candeur et la simplicité d'une colombe :— " Qu'il aimerait mieux mille fois faire le sacrifice de sa main droite que d'écrire un seul mot tendant à envenimer les animosités religeuses," et tout le reste de l'article où il rappelle le serment *d'anéantir l'épiscopat*, et résume en termes d'écolier qui s'exerce à la déclamation, tout ce qui peut exciter l'antipatie entre les Protestants et les Catholiques. Dites-nous si l'on peut concevoir une contradiction plus flagrante.

2. Nous disons mensonge, puisque ni l'Evêque d'Ottawa ni M. Bell, ne sont propriétaires du journal. Comme des hommes libéraux et portant un vif intérêt aux œuvres d'utilité publique ils nous ont donné un généreux concours, et nous sommes heureux d'avoir cette occasion de reconnaitre que M. Bell s'est conduit à cet égard, d'une manière qui fait doublement honneur à son libéralisme, et qui doit lui attirer l'estime, la reconnaissance et le support empressé de tous les Canadiens.

Mais encore une fois il n'est ni le propriétaire ni le gérant du *Courrier*.

3. Nous disons, *hypocrisie*, pour ne rien ajouter de plus. Nous voulons bien faire au Dr. l'honneur de croire que ce qu'il dit est trop violent, trop bas et même trop ridicule pour être sincère. Que si quelques uns de nos lecteurs doutaient de la justesse de nos observations, nous leur dirions : Veuillez surmonter comme nous le degoût qu'inspire la lecture d'un tel écrit et jugez vous-mêmes.

Aux électeurs du comté de Russell.

COMPATRIOTES ET FRÈRES.

Plutôt perdre ma main droite, que d'écrire un seul mot tendant a envenimer les animosités religieuses. J'adore mon Dieu, dans toute l'humilité de mon âme, à ma manière, —et je reconnais à chacun, le droit de faire comme moi,—mais il faut que nous soyons d'accord avec nous-mêmes, avec la foi que nous avons apportée en quittant nos collines natales, et qui nous a été transmise par une longue suite d'ancêtres, dont les glorieuses traditions ne s'effaceront jamais d'un cœur écossais.

Il parait que M. Robert Bell, qui d'ailleurs est un gentilhomme estimable dans toutes les relations ordinaires de la vie, se porte candidat pour la representation de notre comté, et qu'il se repose pleinement sur notre appui pour sa réussite. Ecoutez ce qui suit, et voyez s'il le mérite.

M. Robert Bell est l'imprimeur et le gérant d'un journal français publié dans les intérêts Catholiques et pour l'extention de la religion catholique.

Enfants de ceux qui ont entendu les discours émouvants de Knox. Est-ce que cela rencontre votre approbation.

Mais ce n'est pas tout ! Enfants de ceux qui ont dit : " Nous avons juré d'anéantir l'episcopat et nous ne fausserons pas notre serment ;" apprenez avec étonnement et douleur que Mr. Robert Bell et un EVÊQUE ! Oui, l'Evêque Catholique d'Ottawa, sont les propriétaires associés de ce même journal. Voici des faits qui n'admettent pas de réfutation ; enfants des fidèles et dévoués ligueurs, dont le sang a arrosé les coteaux et les valées de notre glorieuse terre natale et dont les derniers cris d'agonie ont fait retentir les échos de Glencoe, dites-nous, M. Bell peut-il compter sur notre appui, a t'il droit de réclamer les suffrages d'un ECOSSAIS PRESBYTERIEN.

A vous, maintenant, libres électeurs, de dire lequel des deux candidats mérite vos suffrages. A vous de vous prononcer d'une manière conforme a ce que demandent de vous la conscience et l'honneur.

Quoiqu'il en soit, l'élection de M. Bell nous parait assurée. Et, qui lui ferait une opposition sérieuse ? Serait-ce M. Fellowes, assurément, nous ne pourrons que faire rire nos lecteurs en le supposant. Sera-ce le Dr. Hunter, mais ne vient-il pas de se donner lui-même son *coup de mort !* Ce sera donc M. Loux ? Evidemment, c'est bien ce monsieur qui pourrait le faire avec le plus de chances de succès, vû son passé en chambre. Néanmoins, malgré les raisons que l'on a toujours de conserver un ancien représentant, malgré ses votes que nous supposons avoir toujours été donnés dans le bon sens, nous ne voyons pas que les électeurs puissent hésiter lorsqu'un nouveau candidat, beaucoup supérieur à l'ancien, leur demande leurs suffrages. Or tel est M. Bell, par rapport à M. Loux.—Avec les bonnes dispositions que tout le monde lui connait, avec son habileté, son énergie et son influence, nul doute qu'il ne fasse promouvoir mieux qu'aucun autre les intérets de ses constituants. Le Comté de Russell ne peut donc que se décider en sa faveur.

COMTÉ D'OTTAWA.

Nous pouvons affirmer que M. Friel est, jusqu'a ce jour le candidat le plus populaire, et qui semble avoir le plus de chances de succès aux prochaines élections de ce comté. On mentionne bien ça-et-là, les noms de plusieurs concurrants ; mais ce ne sont que des *on dit*, et comme malgré nos investigations nous n'avons pu découvrir aucun compétiteur déclaré, nous pensons qu'il est de notre devoir de taire les noms de ces messieurs, qui, peut être, ne se proposent pas de prendre part aux luttes électorales.

Si M. Friel sort victorieux de la lutte, nous avons la conviction que le comté d'Ottawa trouvera en lui un répresentant fidèle, plein de zèle et d'énergie. Il est Bas-Canadien de naissance, et partant, ses sympathies et ses convictions sont toutes en faveur du Bas-Canada, à la prospérité duquel il veut travailler. Il s'est toujours occupé activement de toutes les mesures qui pouvaient contribuer au bien être général du pays, et nous ne doutons pas qu'en chambre il ne se montre un promoteur ardent des intérêts du comté qui lui accordera ses suffrages.

Nous aurons surtout, en M. Friel, l'homme bien versé dans les affaires publiques, l'homme aux convictions nettement dessinées, et l'amie sincère des Canadiens-Français, comme du reste les actes de sa vie publique en font foi.

Nous espérons que M. Friel obtiendra tout le succès qu'il mérite.

ELECTIONS DE LA CITE.

Les amis de M. Scott n'oublieront pas que c'est demain, à 11 heures, A.M., qu'aura lieu la nomination des Candidats à la représentation de cette cité. Jusqu'à présent, M. Scott n'a pas d'opposition, M. Megillivray s'étant retiré de la lutte, le champ reste libre, et tout nous porte à croire que l'élection se fera par acclamation.

On parlait hier de M. Yielding de cette cité, comme devant opposer M. Scott, mais cette rumeur ne nous paraît nullement fondée. Si M. Yealding compreud ses intérêts il ne s'exposera pas à une défaite certaine pour le simple plaisir de faire de l'opposition, et de détruire le bon effet que produirait ailleurs cette élection par acclamation.

Dans tous les cas nous espérons que les amis de M. Scott se rendront à l'HÔTEL-DE-VILLE demain à 11 heures, ce M. doit adresser la parole à l'assemblée sur des sujets de haute importance.

REVUE EUROPÉENNE.

NEW-YORK, 7 juin 1861.

Nous avons des nouvelles d'Europe en date du 26 mai au soir, et la plus importante est celle qui a trait à la discussion des affaires de Syrie, dans le sénat français. Une pétition, revêtue d'un grand nombre de signatures, avait été présentée à ce corps pour demander au gouvernement la prolongation du séjour des troupes françaises en Syrie, en dépit de l'opposition diplomatique. La commission qui avait examiné la pétition en demandait instamment la prise en considération et le renvoi au ministre des affaires étrangères, tandis que les ministres orateurs du gouvernement insistaient pour qu'on passât simplement à l'ordre du jour. La discussion a duré deux jours. Le premier fut principalement marqué par un fort beau discours de M. la Rochejaquelain, qui s'efforça de démontrer que cette pétition ne masquait aucune hostilité secrète contre le gouvernement qui, étant lié par une convention diplomatique, tiendrait ses engagements, mais qu'elle était une force morale pour les chrétiens de Syrie qui verraient que, malgré l'Europe, ils peuvent encore compter sur la France.

Cette opinion fut soutenue avec moins d'éloquence mais avec autaut d'habileté par M. Ségur d'Agueseau, et si l'on avait voté sur l'heure, les suffrages du Sénat étaient enlevés, mais il était tard et M. Billault, qui devait répliquer à ces orateurs au nom du gouvernement, demanda que la séance fût remise au lendemain.

La réponse fut à la hauteur des circonstances et digne du représentant d'un gouvernement fort et loyal. Je voudrais pouvoir vous envoyer en entier cette belle improvisation, mais je dois me contenter de vous en faire une succincte analyse.

M. Billault a rappelé tous les efforts, toutes les démarches du gouvernement français, en faveur de la Syrie : il a représenté que, seule la France avait supporté les charges de l'occupation, et cela avec joie, mais qu'étant en ce cas mandataire de l'Europe, elle devait retirer ses troupes dès qu'on lui retirait son mandat sauf à user plus tard isolément de sa liberté d'action si les circonstances l'éxigent. " Aujourd'hui, a-t-il dit, ce n'est pas la France qui évacue la Syrie, c'est l'Europe, c'est sur elle et non sur nous que pèsera la responsabilité des événements ultérieurs." Du reste, la France continuera à couvrir de son pavillon protecteur les côtes de Syrie et enverra sur ce littoral une escadre de six vaisseaux capable de débarquer, en peu de temps, 2000 hommes, tandis que l'Angleterre et la Russie s'associeront à cette démonstration. M. Billault donne ensuite lecture d'une dépêche ferme et mesurée de M. Thouvenel à l'ambassadeur français en Turquie, dépêche qui constate les droits séculaires des clirétiens de Syrie à la protection de la France et demande à la Porte de prouver que son pouvoir est efficace pour maintenir l'ordre et empêcher de nouveaux massacres dans le Liban. La Syrie sera évacuée par la France, mais aussi la Porte demeure seule responsable des événements.

Après lecture de cette dépêche, qui produisit un immense effet dans le Sénat, M. Billault expose que la pétition présentée devient inutile, puisqu'elle ne fait qu'abonder dans le sens du gouvernement, que voter son renvoi au ministre des affaires étrangères serait un acte de défiance que la conduite de l'empereur ne justifie en rien et qu'en votant l'ordre du jour le sénat donnera un exemple éclatant de cette concorde patriotique qui affermit les nations et leur influence.

A la suite de ce discours, M. de la Rochejaquelain se rallie à l'opinion de l'orateur ministériel, et l'ordre du jour est voté à l'unanimité, moins deux voix.

La France a donc dû évacuer la Syrie le 5 Juin, mais les arrangements pour l'organisation définitive du Liban sont loin d'être terminés. La suzeraineté de l'Egypte sur la Syrie sourirait à la France, tandisque l'Angleterre voudrait maintenir quand même l'autorité du sultan. En outre, le droit d'intervention isolé, mis en avant par M. Billault, a mécontenté, dit-on, le cabinet anglais, tandis que la Russie l'admet et décline, comme la France, toute responsabilité des évènements futurs. En un mot, la Syrie est la pierre d'achappement de l'entente cordiale des deux grandes nations occidentales.

On murmurait en France d'une circulaire par laquelle M. de Persigny recommande aux préfets de ne laisser faire aucune publication d'écrits émanant d'individus bannis ou exilés du territoire. Comme il ne spécifie pas le genre d'écrits dont on doit prohiber la publication, on craint que l'interdiction ne s'attaque à tous les travaux scientifiques ou littéraires, tandis qu'elle ne doit se rapporter en réalité qu'aux écrits politiques. C'est ainsi qu'on a laissé publier sans aucune réclamation bien des poésies de Victor Hugo et de tant d'autres. A l'heure même, on a permis la vente d'un livre du fameux P. J. Proudhon, intitulé: *la Guerre ou la Paix*. L'empereur semble d'ailleurs de plus en plus décidé à marcher dans une voie libérale, et mieux il se sentira assis, plus il lâchera la bride à la discussion de ses actes.

Quelques troubles ont eu lieu à Milan au sujet de certaines dissidences religieuses mais ils ont été promptement apaisés par la garde nationnale. Des désordres plus graves ont éclaté à Messine, en Sicile, où des mutins, portant un drapeau rouge, ont fait entendre les cris de *Vive la République, à bas le despotisme !* la garde nationnale et le peuple les ont repoussé et on a arrêté quelques-uns de ces misérables, qui ne comprennent même pas les mots qu'ils vont hurler dans les rues.

Le reste de l'Italie est calme, et Rome voit toujours siguer des pétitions à Napoléon III pour l'évacuation de cette ville par les troupes françaises. On parlait d'une crise ministérielle à Turin, et une fraction avancée du parti libéral y demandaient instamment le rappel de Mazzini. Les amis de l'Italie doivent souhaiter que le gouvernement n'accède pas à ce vœu, car Dieu seul peut savoir les maux qui résulteraient de la présence du célèbre démagogue.

Le cardinal Antonelli a adressé une circulaire aux représentants du Saint Père près les autres cours pour protester contre la vente des biens ecclésiastiques dans les Marchés et les autres provinces du Saint Siége maintenant unis au Piémont. Le ministre romain lance les foudres spirituelles contre les profanes acquéreurs de ces biens, et déclare que, si le Saint Père rentre jamais en possession de son patrimoine il annulera tous les effets d'une vente qui est une véritable spoliation. Le cardinal Antonelli peut être dans le vrai, mais il ne prend pas le meilleur chemin pour se faire des partisans dans les provinces qu'on lui a ravies.

L'annexion de l'île Santo-Domingo a été officiellement acceptée par la reine d'Espagne, qui a décidé que cette île serait administrée à titre de colonie. L'ancien président, le général Santana, conservera le commandement des troupes dominicaines. Il est à croire qu'il ne le conservera pas longtomps, car, selon l'éternelle loi de la politique, le gouvernement espagnol se défira d'un homme auquel il doit tant et dont il devra respecter la gênante influence.

En Russie et en Autriche, il n'y a rien de nouveau, non plus qu'en Angleterre, le parlement étant en vacances par suite des fêtes de la Pentecôte.

A. L.

PROGRAMME
DE LA
Fete de St. Jean-Baptiste.

Tous les Canadiens-Français sont priés de se rendre à l'Institut-Canadien sur la rue King, à neuf heures du matin, d'où la procession défilera comme suit :

Bannière de la St. Jean-Baptiste ;
Les personnages représentant St. Jean-Baptiste, Jacques-Cartier, et l'Iroquois ;
Compagnie du Capt. Dufour ;
Bande Canadienne ;
Compagnie du Capt. Larivière ;
Compagnie de Carabiniers du Capt. Varin ;
Collége et élèves ;
Membres de la St. Jean-Baptiste ; et
Les membres du Comité.

La procession se rendra à la Cathédrale par la rue de l'Eglise.

Sa Grandeur Monseigneur Guigues, officiera Pontificalement.

La seconde messe de Mozart, sera chantée par le chœur du Revd. Père Pallier. M. Dossert notre Organiste distingué, accompagnera le chant.

Durant l'Office-Divin, Mlle. M. Tambeau, accompagnée du Dr. Duhamel, et Mlle. G. Richer, accompagnée de P. Comte, Ecr., feront la collecte pour le bénifice de l'Eglise.

Après la Messe, la Procession se mettra en marche dans l'ordre précité, et défilera par les rues suivantes, savoir : St. André, King, Murray, Sussex, St. Patrice, et se terminera à l'Institut.

Amusements du soir :

La soirée aura lieu dans la bâtisse de l'Institut-Canadien, où plusieurs discours seront délivrés par les MM. du Clergé, et quelques autres MM. de cette Cité.—Il y aura musique Vocale et Instrumentale, M. Bohrer notre artiste si populaire, présidera au Piano.

La fête se terminera par une Pantomime, jouée par des Amateurs Canadiens.

Les portes s'ouvririront a sept heures, P. M.

Par ordre
G. DEMERS.
S. S. St. J.-B., O.

LIEUTENANT CARRIERE. — M. Charles Carrière, Lieutenant dans le 100e Régiment, maintenant stationé à Gibraltar, est arrivé en cette Cité la semaine dernière, sous congé de huit mois. M. Carrière, dont la famille demeure près de Québec, était autrefois employé dans un bureau de commerce de cette Cité, où il avoit su se faire un grand nombre d'amis, parmi lesquels il vient passer une partie de son congé.

A R. W. SCOTT, ECR.

MONSIEUR,—Nous soussignés, ayant suivi avec attention votre conduite parlementaire, depuis le temps que vous representez la Cité d'Ottawa, et ayant particulièrement observé la manière intègre et l'énergie avec lesquelles vous vous êtes acquitté des devoirs que votre mandat vous imposait,

Vous prions respectueusement, en conséquence, de vous laisser porter de nouveau Candidat aux prochaines élections générales ; et nous nous engageons de plus à vous donner tout notre appui, à employer toute notre influence, afin d'assurer votre Election.

Ottawa, 10 juin, 1861.

J. B. Turgeon.	C. Beaubien, M.D.
L. J. B. Lazure.	Paul Favreau.
J. T. Prud'homme.	Louis Stansfield.
J. B. Martineau.	Thomas Champoux.
J. B. Richer.	William Kipp.
F. Dubamel.	Philipe Bréard.
J. B. Parent.	Louis Duhamel.
J. Campeau.	George Leteau.
J. B. Glodu.	Alexis Renaud.
V. Patenaude.	André Lecour.
R. Hurtubise.	Romain Pagé.
D. Gingras.	Thomas Bruté.
P. Barrette.	J. B. Cantin, père.
T. Pichette.	Paul Gravelle.
C. Triolle.	Théophile Rosignol.
L. Dubamel, M. D.	Onésime Barrette.
P. St. Jean, M. D.	François Sauriol.
S. Lebeau.	André Gravelle.
P. Larivière.	Stanislas Hotte.
Louis Tassé.	Pierre Decent.
N. Germain.	Joseph Duchesne.
P. Roque.	Paul Primeau.
Wilfred Kipp.	Aimé Labaise.
P. R. Riel.	Thomas Desrocher.
Chs. Cantin.	Césaire Gravelle.
Louis Grison.	Edward Faucker.
Edouard Milotte.	Joseph Beaudoin.
Joachim Valiquette.	Pascbal Comte.
Edouard Lafontaine.	Henri C. Leblanc.
J. Bte. Lortie.	Jacques Bachant.
Bernard Larivière.	E. Germain.
Jean Hogue.	John Combe.
Louis Rainville.	François Delorme.
Bélanie Pérault.	Isidore Lecour.
Pierre LeBlanc.	Calixte Laframboise.
Jos. Lévêque.	Eustache Rochon.
Octave Duford.	Godfroi Gareau.
Isidore Doucette.	Joseph Bernard.
Louis Blanchette.	John Laframboise.
Pierre Duhamel.	David Gravelle.
L. Armand Grison.	Zéphir Paquette.
François St. Louis.	J. Bte. Paquette.
P. Corbeille.	Pierre Marié.
Louis Riopelle.	Eustache Blanchette.
A. Béliveau.	David Paquin.
J. Bourget.	Jean Lauzon.
Alexis Foisy.	Antoine Robillard.
Eustache Simon.	Bazil Guérard.
Eusèbe Yarin.	J. D. Robillard.
N. Parent.	Césaire Archambault.
Michel Morrell.	Joseph Letard.
Philip Thompson.	Col. Macdonell.
J. M. Currier.	J. P. Caldwell.
A. N. Bate.	D. Chisholm.
M. K. Dickinson.	C. Sparrow.
Lyman Perkins.	W. Tormey.
John Forgie.	John Heney.
P. A. Egleson.	James Leamy.
Agar Yelding.	James McCarron.
David Moore.	F. Doherty.
A. Campbell.	B. Mullen.
A. C. Campbell.	H. Shouldis.
Jas. G. Johnston.	J. Goodwin.
John McKay.	Thos. F. O'Brien.
Wm. F. Powell.	Thos. Coffee.
Thos. Fuller.	P. Lowrey.
C. Jones.	D. McGrath.
G. Patterson.	John Kehoe.
J. F. Downey.	Charles Gouldeo.
E. L. Perkins.	P. Cassidy.
Levi Young.	M. O'Reilly.
R. R. Booth.	Con. Murphy.
Jno. Rowat.	Wm. H. Griffin.
Tongue, Brown, & Cie.	Michael Murphy.
Jno. Lyon.	Jno. Shea.
C. W. Bangs.	P. O'Meara.
Hugh Davis.	C. Carleton.
A. Matthewman.	John Wade.
Geo. Otford.	John Kilt.
A. Scott.	Robt. O'Reilly.
Harris Brownson & Co.	John O'Reilly.
Jas. McLaren.	Jas. Duff.
Thos. Helliwell.	E. F. Joyce.
Wm. J. Wills.	B. Gilligan.
James Perry.	Thomas Hanly, et Trois-Cent-Vingt autres.

MESSIEURS,— En accusant réception de la requisition que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, permettez-moi de vous exprimer tout le plaisir que me causent les termes flatteurs dont vous avez bien voulu vous servir pour caractériser ma conduite, comme représentant de cette Cité, au Parlement.

Cette approbation donnée par un si grand concours de mes concitoyens, jouissant de la plus haute influence me fait le plus grand honneur, et j'en suis fier. En me présentant, encore une fois, pour une réelection, en sollicitant, de nouveau, vos suffrages qui ont couronné mon succès aux dernières élections de cette Cité, je ne puis, concitoyens, faire rien de mieux que de vous assurer que mon plus ardent désir est de me rendre de plus en plus digne de la confiance que, déjà, vous avez reposé en moi.

Je me rendrai au *Poll*, demain, pour vous rencontrer, et j'aurai l'honneur de vous parler relativement à nos mutuels intérêts politiques

R. W. SCOTT.

Ottawa Cité, 17 juin, 1861.

DIVISION MONTARVILLE.

L'election s'est terminée jeudi soir par le triomphe de M. Lacoste, à une majorité de 31 voix suivant

DÉBENTURES DE TERREBONNE.

Un ami nous communique la copie d'une lettre du député Receveur-Général, adressée au Secrétaire-Trésorier de la municipalité du comté d'Ottawa, par laquelle il l'informe qu'il ne sera demandé ni principal ni intérêt sur les débentures impruntées pour ce comté. Voici la traduction de cette lettre :

BUREAU DU RECEVEUR-GÉNÉRAL,

QUÉBEC, 5 juin 1861.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur-Général, après avoir pris en considération les circonstances dans lesquelles les débentures ont été émises, suivant un reglement du comté d'Ottawa No. 2 et de Terrebonne, a décidé, par un Arrêt du Conseil, qu'il n'en serait plus fait de demande pour le principal ou les Intérêts dans ces municipalités.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre Obéissant Serviteur,

(Signé,) J. D. HARRINGTON,
D.R.G.

PAPINEAUVILLE, 10 juin 1861.

MESSIEURS,—Je vous inclus ci-haut copie d'une *lettre* du Gouverneur reçue par notre Secrétaire-Trésorier samedi, par laquelle nous sommes à jamais debarassé de payer nos *fameuses* Débentures pour le défunt chemin de fer de Montréal, ou la ci-devant municipalité, Division No. 2, du comté d'Outaouais, se trouvait comprise pour £33,000, qui avec les intérêts composés, se montaient à près de £54,000! Nous sommes reconnaissant au gouvernement de cet acte de justice! quoique tard, mieux vaut tard que jamais.

Votre, etc., etc.,

S. M.

POPULATION DU HAUT-CANADA.

VILLES.	
Hamilton,	19,072
Kingston,	13,873
London,	11,555
Ottawa,	14,669
Toronto,	44,425
	103,589.
COMTÉS.	
Brant,	30,468
Bruce,	27,493
Carleton,	29,500
Dundas,	18,824
Durham,	39,260
Elgin,	31,805
Essex,	25,225
Frontenac,	24,336
Glengarry,	21,287
Grenville,	24,329
Grey,	30,000
Haldimand,	23,708
Halton,	22,794
Hastings,	54,890
Huron,	61,941
Kent,	31,217
Lambton,	25,044
Lanark,	30,642
Lennox et Addington,	28,038
Leeds,	35,827
Lincoln,	27,610
Middlesex,	48,853
Norfolk,	28,520
Northumberland,	40,619
Ontario,	41,799
Oxford,	46,247
Peel,	27,179
Perth,	31,135
Peterboro,	24,774
Prescott,	15,564
Prince Edward,	20,854
Renfrew,	20,353
Russell,	6,818
Simcoe,	29,676
Stormont,	18,275
Victoria,	23,038
Waterloo,	38,775
Welland,	24,830
Wellington,	49,333
York,	59,787
Wentworth,	31,623
Niplssing District,	2,365
Algoma,	5,000
Total des comtés,	1,267,144
Ajoutez les villes,	103,589
Total pour le Haut-Canada,	1,370,733

BAS-CANADA.

(Aperçu des cités et villes séparément donné.)

Montréal	91,006
Québec,	51,117
Trois-Rivières,	6,058
Sherbrooke,	5,900
	154,081
COMTÉS.	
Argenteuil	12,923
Arthabaska	13,473
L'Assomption,	17,302
Bagot,	17,703
Beauce,	20,362
Beauharnois,	16,072
Bellechasse,	16,184
Berthier,	19,611
Bonaventure	10,344
Brome	12,728
Chambly	13,346
Champlain	20,047
Charlevoix,	15,117
Chateauguay	17,825
Chicoutimi	10,421
Compton	20,212
Dorchester	16,199
Drummond	12,351
Gaspé	15,000
Hochelaga	16,474
Huntingdon	17,559
Iberville	16,891
L'Islet	12,302
Jacques Cartier	11,061
Joliette	16,873
Kamouraska	17,000
Laprairie	14,483
Laval	10,496
Levis	22,050
Lotbinière	19,691
Maskinongé	15,444
Mégantic	17,888
Missisquoi	18,606
Montcalm	14,513
Montmagny	13,367
Montmorenci	11,045
Napierville	14,794
Nicolet	21,753
Ottawa	27,738
Pontiac	13,285
Portneuf	21,220
Québec	27,798
Richelieu	17,873
Richmond	8,898
Rimouska	20,966
Rouville	18,286
Saguenay	11,000
Shefford	17,789
Soulanges	12,247
St. Hyacinthe, (comprenant la cité, 3,162.)	18,954
St. Jean	14,852
St. Maurice	11,198
Stanstead	11,800
Temiscouata	18,474
Terrebonne	19,460
Deux Montagnes	18,436
Vaudreuil	11,937
Verchères	15,485
Wolfe	6,548
Yamaska	15,476
Total des comtés, etc.	949,830
Ajoutez les cités,	154,081
Total, Bas-Canada,	1,103,911
Total, Haut-Canada,	1,370,733
Grand Total,	2,474,644
Différence entre le Haut et le Bas-Canada,	266,822

—On a trouvé, mardi dernier, le cadavre d'un jeune homme flottant sur la rivière St. Charles, près du pont Dorchester. L'enquête du Coronaire a fait découvrir que ce même homme, âgé seulement de 22 ans, demeure à Saint-Sauveur et n'avait pas reparu depuis environ trois semaines dans la famille. On suppose qu'il se sera noyé accidentellement.

—Le Prince Alfred est attendu ici ce soir à 6 heures.

Perte du Steamer "Canadian."—Un télégramme privé transmis aux agents des vapeurs océaniques, nous apprenait, vendredi matin, qu'un nouveau steamer de la ligne Canadienne avait péri le 4 courant, à 60 milles sud de Belle-Isle où il aurait sombré en 35 minutes. Cette nouvelle a jeté une vive alarme dans notre ville où on pensait que quelques-uns de nos compatriotes actuellement en Europe se trouvaient à bord. Nous donnons ci-après la liste des passagers sauvés telle qu'elle nous a été transmise :

Passagers de chambre :—MM. Rathbone, Rev. Gleeson, Mayhew, Brandon, Gordon, Gault, R. et J. Young, Dean, Brady, McLoy, Thomson, Harrisson, Scott, Ashley, Morris, McCalt, femme et enfant, Gilmour, femme, 2 enfants et une servante, McFie et femme, Coates, femme et enfant, Sykes, et femme, Ardah et femme, Mde Noble et enfant, Mde Campbell, Mde Deasley, MM. Plow, Ardagh, Hall, McFie, Bird et McGreser.

Passagers d'entrepont :—Capt. Bedford, MM. Gill, Berriman, McNemary et enfant, Samuel, Dickfife, W. et J. Hamilton, W. et G. Patterson, Bugehole Lowry, Bainbridge, Montgomery, Aikinson, Mustard, Faloon, Dunlop, Smith Morgan, Gilles, Tagul, Reonil, Williams, Bakenwell et enfant, Roe, J et H Carry, Dewar, Wallace, Eogarty, Lacore, Mde Windfield, Demoiselles Galloway, Hamilton, Tweed, Dale, Jamieson, McCaul, Graham, Cheshire, Kewell, Wester, Cleghoru, et M. Patrick et fille.

Tout l'equipage a été sauvé a l'exception de 9 hommes.

Une autre dépêche nous a donné les noms des personnes suivantes qui n'ont pas été retrouvées :

Passagers de chambre :—S H Mayher, Chicago ; John Hessly, New-York ; A. Heathcote, do ; Capt Wiekman ; Mr. Hansman.

Passagers d'entrepont :—Thomas Casine, Toronto ; Sarath Ballard, do ; Mrs. Tasker, do ; George Lee, Whitby ; Joseph Moffatt, do ; Wm Barn, do ; Henry Annyfield, Kingston : J. M. Defreck, N.Y. ; Sincan Viddan, do ; George Birch, Toronto ; A Sanderson, do ; Mr. et Mde. Bionne, do ; M. Beattie, James, Margaret, Thomas Burn, do ; et Hetherington, do ; H. H. Wrigh, Boston ; Margt Lilly, do ; Francis Browne, do.—En tout 26 personnes.

Derniers avis d'Europe.

"Les garanties que l'on demandait à l'Italie ayant été refusées, les négociations ont été rompues.

"Il se confirme que dans le cas où la France retirerait ses troupes de Rome, l'Autriche a réclamé le droit de protéger le Pape avec un corps autrichien.

"Turin, 21 mai.

"A la Chambre des députés, Tecchio commente les dernières dépêches diplomatiques du comte de Rechberg au comte de Cavour sur la Venétie. Il rappelle l'attitude prise dans ces derniers temps, par les populations vénitiennes et les autorités autrichiennes. Les populations ne veulent pas de la domination autrichienne.

M. Tecchio dément catégoriquement que l'opposition, contre le gouvernent autrichien, ait été provoquée et alimentée du dehors. Il recommande avec confiance la Vénétie au gouvernement du roi et au Parlement. (Applaudissements chaleureux.)

"M. de Cavour remercie M. Tecchio. Il rappelle les termes de sa dépêche. Le comte de Rechberg a voulu nier l'exactitude des assertions contenues dans la dépêche Italienne. M. Tecchio a prouvé que le comte de Rechberg avait tort.

"Le comte de Cavour ne met pas en doute les intentions libérales des ministres autrichiens, mais il affirme qu'elles rencontreront toujours dans la Vénétie un obstacle insurmontable. Ce fait est important surtout pour l'influence qu'exerce sur l'opinion publique l'Allemagne, où les idées libérales sont partout en progrès. M. Ricasoli ajoute quelques mots de sympathie pour la Vénétie et propose l'ordre du jour déclarant que la Chambre a écouté avec le plus vif intérêt le récit des souffrances de la Vénétie.

"L'ordre du jour est voté à l'unanimité, au milieu des applaudissements de la Chambre."

"Turin, 21 mai.

"Milan, mardi, 3 heures du soir.—Le vicaire capitulaire de Milan ayant défendu au clergé de prendre part à la fête nationale, les chanoines et les curés de la ville, dans une lettre très convenable, déclarant qu'ils obéiront, mais en désapprouvant cette mesure.

"8 heures.—Il y a eu dans la journée, à Milan, quelques manifestations contre le vicaire capitulaire. Les armoiries placées à la porte de son palais ont été brisées. La garde nationale est accourue; elle a empêché que le désordre prît des proportions plus graves."

Naples, 22 mai.

"Dans sa proclamation publiée à Naples le 20, le prince Carignan constate les réformes importantes qui ont été accomplies, et il remercie les populations ainsi que la garde nationale du concours qu'elles lui ont prêté. Le prince exprime également la satisfaction que lui ont causés les exploits des armées de terre et de mer.

Dans sa proclamation publiée à Naples le 21, M. San Martino dit qu'il se propose de donner de la force, de l'energie, aussi bien que de l'unité à l'action de tous les bons citoyens pour l'union des populations italiennes ; il demande, en outre, l'appui du publics.

"Le prince de Carignan et M. Nigra arriveront probablement aujourd'hui à Turin."

—On mande des frontieres de la Pologne, le 17 :

"L'archevêque de Varsovie a été appelé au château, où on lui a demandé de défendre aux ecclésiastiques de chanter le chant national dans les églises. L'archevêque s'y est refusé avec fermeté. Il a déclaré qu'il ne voulait pas enlever au peuple la seule consolation qui lui reste dans son affliction."

Faits Divers.

—On lit dans le *Herald* et *Advertiser* de Kingston du 30 de mai :

"Le gouvernement anglais a nolisé onze navires à voiles et trois puissants steamers pour transporter des approvisionnements militaires aux Colonies Anglaises des Indes Occidentales et de l'Amérique du Nord. Le chargement de cette flotte se composera en partie de canons Armstrong pour les fortifications. Toutes les fortifications, les magasins et les arsenaux vont être mis sur un pied de guerre, et sous la surveillance d'officiers compétents envoyés exprès. Plusieurs hommes attachés au département du Génie sont arrivés à Kingston la semaine dernière et ont déjà pris des arrangements pour l'établissement d'un bureau en cette ville. On dit aussi que le contingent de troupes qui doit être placé en garnison au fort Henry, Kingston, et y occuper les diverses casernes, consistera en deux régiments de ligne, et en une batterie d'artillerie de campagne au grand.

—Les journaux de Vienne citent comme une anomalie bizarre dans la marche ordinaire des saisons le fait suivant : Le 3 mai, dans la marinée, on a fait le trajet de Nuesdorf, près Vienne, au Kallhenberg, en traineau.

Naissance.

En cette ville, le 10 du courant, la Dame de M. Firmin Bohne, une fille.

En cette ville, le 12 du courant, la Dame de M. P. C. Brouillet, peintre, un fils.

Décès.

En cette ville, le 11 du courant, Dame Vitaline Paquette, épouse de Firmin Bohne, âgé de 19 ans et 3 mois ; elle laisse pour déplorer sa perte un époux inconsolable.

Voulez-vous un bon CHAPEAU,
ALLEZ CHEZ
MESS. DUKE & HUTCHISON.
Rue Rideau, Batisse D'ANGUS.
Ottawa, 8 mai 1861.

Chemin de Fer d'Ottawa et de PRESCOTT.

Le et après LUNDI, 22 *avril*, le tarif pour le fret entre Montréal et Ottawa Cité, par le Chemin de Fer d'Ottawa et Prescott, et le Grand Trone, sera comme suit, savoir :

Première Classe,	25 cts.	per 100lbs.
Seconde "	22½ "	" "
Troisième "	17½ "	" "

☞ Pour particularités, classification, ou toute autre information, s'adresser, soit au Bureau de la Compagnie, à Ottawa, ou au Bureau de la Compagnie du Grand Trone, à Montréal.

JNO. R. WHITE,
Secretaire.

Ottawa, 15 avril, 1861.

Etablissement de HARDES FAITES DE DOHERTY,
Rue Sussex, Ottawa.

LE soussigné vient de recevoir un assortiment considérable et bien choisi de DRAPS, CASIMIRES, et d'ÉTOFFES à VESTES, qui peut entrer en compétition, avec n'importe quelle maison de cette Cité, quant à la quantité ou la qualité, et qui sera vendu a des

Prix extrêmement modérés.

Il invite particulièrement ses amis et ses pratiques, à lui faire une visite, et a examiner son magasin avant d'acheter ailleurs.

Son assortiment de HARDES FAITES, est comme à l'ordinaire mieux fait, et il peut garantir qu'il emploi de meilleurs fourniture qu'aucun autre établissement de ce genre, en cette ville.

HARDES D'ENFANT
de toute grandeur et de toute dimention, à
PRIX MODERÉS.

F. DOHERTY.

Ottawa, 15 mai, 1861 12m.

MOUNTAIN HILL HOUSE,
Rue Lamontagne
QUÉBEC.

PETER BOURASSA, Proprietaire

Ceux qui vont visiter Québec, soit par affaires, soit par promenade, ne peuvent faire mieux que d'aller à

L'HOTEL BOURASSA,

où l'on trouve toujours une table bien servie, de bonne liqueurs, et de bonnes chambres.

La position de cet Hotel, au centre des affaires, à quelques pas seulement des batisses du gouvernement, à quelques minutes des bateaux a vapeur du Grand Trone, en fait la place la plus avantageuse pour le voyageur. Ses prix sont extrêmement moderés.

PETER BOURASSA,
Propriétaire.

Québec, 12 mai 1861.

AU MOULIN A VAPEUR DE M. AUMOND.

MERCREDI ET JEUDI,

les 3 et 4 juillet prochain.

GRAND CIRQUE
Frangais et Americain,
DE
C. F. BAILEY ET CIE.

Directeur, - - - - W. H. AUSTIN.
Maitre du Rond, - - Da. S.C. WOOLSTON.
Directeur Equestre, - - - E.W. PERRY.

LES Propriétaires ont fait de leur Etablissement l'un des plus fort et des plus complet qui aient visité l'Amérique.

Ils n'ont rien épargné pour réunir ensemble un grand nombre d'Artistes du plus grand talent.

Au nombre de ces artistes se trouve Madame LOUISE TOURNAIRE, la plus intrépide "Cavalière" connue.

Les autres artistes sont à la hauteur de leur reputation.

DEUX REPRESENTATIONS
Par Jour,
L'APRES-MIDI ET LE SOIR.

PRIX D'ADMISSION.—Boites, 50 cts; Parterre, 25 cts ; Enfants, au dessous de 12 ans, moitié prix. Pas de demi prix pour le Parterre.

Ottawa, 19 juin, 1861.

—Au commencement de cette semaine, une jeune femme canadienne, demeurant rue Emerie, était à allumer du feu dans une cheminée, lorsque tout-à-coup elle est environnés d'un tourbillon de flammes. Epperdue, cette malheureuse s'élance de la maison et aux cris de douleur qu'elle pousse, des voisins se précipitent sur sa robe et ses jupons, qu'ils parviennent à éteindre, non sans se brûler les mains sérieusement eux-mêmes. Cette infortunée épouse, enceinte de plusieurs mois, est horriblement brulée. Elle est sous les soins du Dr. Nelson. Ses brulures sont telles, qu'elle est forcée de se tenir debout. Cet accident est dû au manque de précaution que la plupart des personnes ont quand elles allument, soit leur chandelle ou leur feu. Il parait que cette pauvre femme aurait fait partir l'allumette avec son pied, en se baissant pour allumer son feu, ou une partie du phosphore enflammé se serait attaché a ses vêtements et aurait produit cet accident.—*Communiqué.*

—La Législature de l'Ile du Prince Edouard a adopté un bill pour rendre le Conseil Législatif électif.

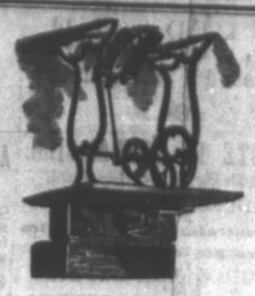

AGENCE D'OTTAWA,
pour la vente des MACHINES a COUDRE de
Wheeler et Wilson's,
BATISSES DU "*CITIZEN*,"
RUE RIDEAU.

M. JOHN E. PEARSON, ayant été nommé agent pour la vente des célèbres Machines à coudre de WHEELER & WILSON'S, a Ottawa, et les comtés environnant, prend la liberté d'inviter respectueusement les Dames d'Ottawa et le public en général de visiter son établissement, RUE RIDEAU,

BATISSE DU "CITIZEN,"

où on trouvera un grand nombre de machines a coudre, de différente prix et de différente qualité.

M. Pearson, est certain qu'après avoir vu fonctionner ces machines, les différents ouvrages et la manière simple avec laquelle ils sont faits, qu'elles seront déclarées parfaites.

Elles sont simples dans leurs construction, exactes dans leurs opération, du plus beau fini, et peuvent servire d'ornement et de meuble de luxe dans un salon. Elles sont faites d'après toutes les plus récentes améliorations.

Toute personnes achetant une machine à coudre recevra des instructions soit a domicile, soit a l'établissement, de manière a pour voir parfaitement travailler.

Les machines sont vendues au même prix qu'à New-York.

Rappelez-vous de l'etablissement Batisses du *Citizen*, RUE RIDEAU.

Conditions

ARGENT COMPTANT.

Couture de toute sorte faite sur commande et à un court delai.

Chemises, Collets, faits à ordre.

J. E. PEARSON,
Rue Rideau.

Ottawa, 11 juin, 1861.

THEATRE ROYAL.

J. B. TOZER - - - - *Prop. Directeur,*
S. NICKINSON - - - - - *Directeur.*

GRAND SUCCES
DE LA COMPAGNIE DRAMATIQUE
Combinée de
TORONTO BUFFALO ET ROCHESTER.

Ce soir, Mercredi, 19 Juin.

Ou l'on jouera le touchant drame en "Six Actes" de—

LA CASE DU PÈRE TOM.

Arrangé expressement pour Delle. KEMBERLY, avec la permission de Auteur,—

MDE. HARRIET BEECHER STOWE.

On peut se procurer des sièges au bureau depuis 10 heures a 12. a. m. et de 2 a 4 h. p. m. Aussi—a l'Hotel de Campbell, a Sheffeld House, et au magasin de M. Fecht, ou le plan des sièges peut être vu.

Portes ouvertes a 7½ heures, levée du Rideau a 8½ h.

ADMISSION, Sièges réservé 50 cents.
AMPHYTHEATRE, - - - 25 "

Ottawa, 19 juin, 1861.

NOUVELLES COMMERCIALES.

PRIX DU MARCHÉ D'OTTAWA.

BLÉ DU PRINTEMPS, par minot	1 05	1 10
BLÉ D'AUTOMNE, "	1 00	1 05
FLEUR—Extra, par baril,	5 25	5 50
" —Superfine, No. 1,	5 00	5 25
" —Superfine, No. 2,	3 75	4 00
" de Patente,	4 50	5 00
FARINE D'AVOINE, par barils de 196 lbs.	4 75	5 00
SEIGLE, par minot de 56 lbs.	0 50	0 55
ORGE, " 48 lbs.	0 50	0 00
AVOINE, " 34 lbs.	0 25	0 28
POIS, " 60 lbs.	0 55	0 60
FEVES, "	0 65	0 70
BLÉ D'INDE, "	1 00	1 25
POMMES DE TERRE, par minot	0 50	0 55
FOIN, par tonneau,	0 20	0 25
PAILLE, "	9 00	10 00
LARD, par 100 lbs	5 00	6 00
BŒUF, par 100 lbs	7 00	8 00
" par lb.	6 50	7 00
MOUTTON par lb, par quartier	0 06	0 07
JAMBON "	0 10	0 12
SUIF, par lb.	0 07	0 10
SAINDOUX, par lb.	0 10	0 11
PEAUX DE BŒUF, par 100 lbs	0 10	0 00
" VEAU,LE "	8 00	5 00
POULET, chaque	0 25	0 00
LAINE, livre	0 15	0 20
" etirée	0 25	0 30
POMMES, par minot	0 37	0 00
POIRES—Peache, etc., par corde	0 30	0 00
" fraise "	1 25	1 50
DINDES, chaque	2 75	3 00
HEURE PALE, par lb.	1 00	1 25
" SALE,	0 15	0 14
OIES, par douz	0 15	0 13
CIDRE, par baril	0 12	0 13

Ottawa, 19 juin, 1861.

PRIX DU MARCHÉ DE MONTRÉAL.

FARINE.

Farine par quintal	3 80	3 10
Farine d'avoine "	2 10	2 20
Blé-d'Inde,	1 10	1 20

GRAINS.

Blé, par minot	0 00	0,00
Orge "	0 60	0 70
Pois, "	0 70	0 00
Avoine, "	0 30	0 44
Sarasin, "	0 00	0 00
Blé d'Inde "	0 00	0 00
Seigle, "	0 90	1 00
Lin, "	1 20	1 30
Mil, "	1 60	1 70
	2 00	2 00

VOLAILLES ET GIBIER.

Oisons vieux, par couple	0 00	2 00
" jeunes, "	1 50	1 90
Oies, "	1 10	1 00
Canards, "	0 00	1 00
" sauvages, "	0 00	0 00
Volailles, "	0 00	0 00
Poulets, "	0 00	0 00
Pigeons sauvages par doz.	0 00	0 00
Perdrix, "	0 00	0 00
Lievres, "	0 00	0 00

VIANDES.

Bœuf, par lb	0 10	0 12
Lard, "	0 9	0 10
Mouton, par quartier	1 00	1 40
Agneau, "	1 20	1 40
Bœuf, par 100 lbs	6 00	7 00
Lard frais, "	6 00	7 00
Saindoux, "	0 10	0 00

PRODUITS DE LAITERIE.

Beurre frais, par lb	0 20	0 25
Beurre sale "	0 15	0 16
Fromage, "	0 00	0 00

VEGETAUX.

Feves Amc., par minot	0 00	0 00
Feves Canc., "	1 60	0 00
Pommes de terre, par poche	0 70	0 00
Navets, "	0 00	0 00
Oignons par corde	0 30	0 25

SUCRE ET MIEL.

Sucre d'erable, par lb.	0 06	0 06
Miel, "	0 12	0 12

Montreal, 18 juin, 1861.

CHEMIN DE FER D'OTTAWA ET DE PRESCOTT.
ARRANGEMENT du PRINTEMPS

A commencer Lundi, 6 Mai, 1861.

Le Train de la Malle laissera Ottawa à 7.15 A.M., et arrivera à Prescott à 10 A.M., joignant a la Jonction, les Trains du Grand Trone allant à l'Est ; et à Prescott avec la ligne de Bateaux à Vapeur Canadiens et Américains, allant à l'Est et à l'Ouest, et avec les Trains du Chemin de Fer d'Ogdensburgh allant à New-York et à Boston.

Les passagers venant par ce Train arriveront à Montréal à temps pour prendre les Bateaux laissant pour Québec.

Les Trains de retour.

Laisseront PRESCOTT à 4 P.M., à l'arrivée des Trains de New-York, joignant à la Jonction avec les Trains du Grand Trone venant de Montréal, et arriveront à Ottawa à 6.45 P.M.

Le Train d'Accommodement laissera PRESCOTT à 5.15 A.M., arrivant à Ottawa à 10.15 A.M.

Le Train de Retour laissera Ottawa à 11.30 A.M., joignant à la Jonction avec le Grand Trone allant à l'Ouest, et arrivera à Prescott à 3.15 P.M.

B. FRENCH,
Surintendant.

Prescott, 1er Mai 1861.

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS.
AVERTISSEMENT.

PAR le présent avertissement, il est défendu de circuler dans l'enceinte destiné à l'érection des Edifices en construction sur le lieu appelé "Barrack" ou Major's Hill," ; et, sous peine d'être poursuivi avec toute la rigueur des lois ; du nuire aux clôtures, aux arbres ou arbustes qui s'y trouvent.

La beauté de l'Emplacement choisi pour les bâtiments du Gouvernement dépendant, en grande partie, des arbres et des arbustes qui croissent sur le penchant du dit lieu, le public est requis d'aider à leur conservation.

Par ordre,

JOHN MORRIS,
Surintendant.

Ottawa, le 13 Avril, 1860. (56)tf

☞ Les commerçants de bois sont priés de bien faire comprendre aux conducteurs des cages et aux autres personnes qu'ils emploient, la nécessité de ne point commettre de dégâts, et de ne point se rendre coupables d'impropriétés

STEAMBOAT HOTEL,
No. 11, RUE SOUS LE FORT, QUÉBEC.
LOUIS SIMONEAU.
PROPRIÉTAIRE.

M. LOUIS SIMONEAU prend la liberte d'annoncer aux collecteurs d'Ottawa et le public en général qu'il continue à tenir l'Hotel ci-dessus nommé où il peut offrir tout le comfort que les voyageurs peuvent désirer. La Situation de son Hotel, au centre des affaires, à la proximité des Steamboats et de la traverse du Chemin de Fer, en fait la place la plus avantageuse pour ceux qui visitent Québec.

La table est toujours couverte de ce que les marchés apportent de plus nouveau. Ses liqueurs choisies par lui même sont garanties être de la meilleur qualité, des serviteurs polis et attentifs pour veiller aux besoins des voyageurs, enfin rien n'est épargné pour donner la plus entiere satisfaction.

M. SIMONEAU, invitent particulièrement Messieurs les collecteurs d'Ottawa à visiter son Hotel, lorsqu'ils viendront à Québec, parsuadé qu'ils y trouveront toutes les comodités désirables.

Québec, 25 mai 1861.

NOUVEAU MAGASIN D'EPICERIES DE FAMILLE,
J. T. LAMB'S,
Rue Sparks, Ottawa central.

LE SOUSSIGNÉ ouvre en ce moment un MAGASIN D'ÉPICERIES et de LIQUEURS dans la Bâtisse voisine de

Mess. T. W. HUNTON.

Où il reçoit tous les jours, des premières maisons d'importations, un assortiment choisi de THÉS, CAFFÉS, ÉPICERIES, et TABAC SUCRÉ rafiné, SAVONS de toilette, CHANDELLES de Sparme, de Belmond et de SUIF, SPARROWS WASHING CRYSTAL.

—AUSSI—

Un assortiment considérable de VINS LIQUEURS, &c., &c., de la meilleure Qualite.

Consistant en—Port, Sherry, Champagne de Moët & Chandon, de Jules Mumm et de Perrier. Eau-de-vie de Mortell, Hennessy, et de Robin. Rum de la Jamaïque, Gin de Holland, Old Tom, Whisky Ecossais, Morton's family Proof, Whisky Irlandais &c.

FRUITS NOUVEAUX, NOIX, &c.,
CONSISTANT EN

Raisins, Figues, Amandes, noix, et toute espèce de fruits confits, &c., &c. Epices, Sauces, Sardines, Homards et saumons en boites. Buiscuits supérieurs de Wattons, et Biscuits de Pic-Nic, etc., etc.

JAMES T. LAMB'S.

LEVI R. CHURCH, M. D.

Peut être consulté tous les jours à son office

AYLMER.
C. E.

A VENDRE
(36 LOTS A BATIR.)

Le Soussigné a reçu instructions de Sa Grandeur, l'Evêque d'Ottawa, de vendre ce beau terrain, composé des lots Nos. 6, 7 et 8, du côté Nord de la rue Ottawa ; 6, 7 et 8, au Sud de la rue Park, dans la cité d'Ottawa, lesquels ont été divisés en 36 Grands LOTS A BATIR, faisant face aux rues suivantes :—

Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, côté N., rue Ottawa.
" 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, côté S. de la rue Park.
" 1, 2, 3, 4, 5, côté O. de la rue St. Joseph
" 1, 2, 3, 4, 5, coté E. " "
" 1, 2, 3, 4, 5, coté O. de la rue Notre Dame.
" 1, 2, 3, 4, 5, côté E. " "

Les lots ci-dessus sont dans la partie la plus convenable de la ville pour bâtir, et sont offerts aux conditions les plus libérales. Ils sont pour être vendus quittes de toutes rentes, et un contrat sera donné quand le dernier paiement sera fait.

CONDITIONS.—£100 chaque, et £125 pour les lots des coins, la sixième partie étant payable argent comptant, et la balance en cinq paiements annuels égaux, avec l'interêt de 6 par cent.

CHAS. SPARROW, JR.,
Marchand en Commission.
Bâtisses Sparrow,
Coins des rues Sussex et Murray.

Ottawa, 29 mai 1861.

COMMENT FAUT-IL ACHETER !
ARGENT COMPTANT :
QUE FAUT-IL ACHETER ?
DES
MARCHANDISES SECHES
A BON MARCHE !!
OU FAUT-IL ACHETER ?
CHEZ
BELIVEAU & LEBLANC !!
RUE SUSSEX,
3ME PORTES DE LA RUE YORK.

HOTEL CHAMPAGNE,
RUE SUSSEX, PRES DE LA CATHEDRAL,
Et a 5 minutes du Chemin de Fer, et des Bateaux a Vapeur.
Ottawa, (H. C.)

LE propiétaire de cet immense établissement, commandant la vue de l'Ottawa, des Chaudieres, du Rideau, vient d'y ajouter un grand nombre d'améliorations qui lui permettent d'offrir maintenant, au public voyageur, tout le comfort désirable. Outre un nombre de chambres qui viennent d'être complétées et meublées a neuf, il y a plusieurs salons et chambres a coucher, extrêmement bien adaptés pour familles privées, ou elles peuvent être entièrement séparées du bruit, ordinairement inévitable dans un grand Hotel.

Outre la table d'Hôte ouverte depuis 7 heures a. m. jusqu'à neuf, de 12 h. jusqu'au 3 p. m. et de 6 h. jusqu'a 8, il y a aussi une table privée pour les familles qui ne désireraient pas prendre leurs repas a la table d'hote.

Attaché a l'établissement il y a aussi une vaste cour, et de bonnes écuries, ou les voyageurs a la campagne venant en ville avec leurs voitures, peuvent les laisser avec sureté.

Enfin le Propriétaire n'a regardé à aucune dépense pour mettre son Hotel sur un pied d'égalité avec les meilleurs maisons de ce genre, soit à Ottawa, Montreal, Québec, ou ailleurs.

ISIDORE CHAMPAGNE,—Proprietaire.

A VENDRE.

DEUX lots ou emplacements, situés au coin des rues BOLTON et DALHOUSIE, *Vis-à-vis de chez Hilaire Pinard Marchand ;*

De la contenance de 66 pieds sur 99. Ces deux lots sont admirablement situés pour le commerce.

AUSSI,
LA MAISON EN BOIS, A DEUX ETAGES,

maintenant occupée par M. J. D. ROBILLARD, RUE YORK.

CONDITIONS FACILES.

Pour plus amples informations s'adresser à ANTOINE ROBILLORD, Prop., GLOUCESTER, C. W. ou à J. D. ROBILLARD Agent, Cité d'Ottawa, ou à ce Bureau.

Ottawa, 6 avril, 1861.

NOUVEAU MAGASIN DE FARINE
M. A. C. CAMPBELL.
NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE,

A l'honneur d'annoncer respectueusement à ses anciennes pratiques et à ses nombreux amis qu'il a ouvert de nouveau son magasin dernièrement occupé par la compagnie A. C. & A. CAMPBELL. On aura toujours à livrer ; farine, lard, et toute espèce de grains de la meilleure qualité au plus

BAS PRIX COURANT DU MARCHÉ.

Tout ceux qui voudront bien l'honorer de leurs patronage peuvent-être assurés que tous les ordres qu'il voudront bien lui expédier seront éxécutés dans le plus bref délai.

Ottawa, Avril, 1861.

M. LOUIS DUHAMEL,
MANUFACTUREUR
DE
VOITURES.

M. LOUIS DUHAMEL,

Tient constament en main un assortiment considérable de

VOITURES DE TOUTES SORTES

Toutes les commandes et réparations qu'on voudra bien lui confier seront faites avec promptitude, et aux prix les plus modérés.

OTTAWA, RUE MURRAY.

3 avril 1861.

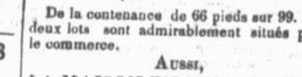

CHEMIN DE FER D'OTTAWA ET DE PRESCOTT.
REDUCTION DE PRIX,
(*Arrangement d'Eté.*)

Le et après LUNDI 15 courant, les *Prix de Passage* entre Montréal et la Cité d'Ottawa par le Grand Trone, et le Chemin de Fer d'Ottawa et Prescott seront comme suit, savoir :—

Première Classe,	$4 00
Seconde "	2 00

AUX INSTITUTRICES.

On a besoin immédiatement à Wakefield (North) d'une institutrice capable d'enseigner l'anglais, pour plus amples informations s'adresser à M. Patrick Farrell, patron.

Wakefield (Nord), 21 avril, 1861.

—Le colonel Miramon, ex-président de la république mexicaine, était à Paris, accompagné de Mme Miramon, de ses enfants et de plusieurs personnes de sa famille.

The Queen Insurance Company
CONTRE
LE FEU, ET SUR LA VIE.
Capital £500,000 sterling, avec pouvoir d'augmenter jusqu'a UN MILLION.
Bureau Principal ; Queen Insurance *Buildings*, Liverpool.

DIRECTEURS,

President, WILLIAM MOLSON, Esq

Hon. JOHN YOUNG. | THOMAS KAY Esq.
HEN. THOMAS, Esq. | D. TORRANCE, Esq.

*Banquiers

RESTAURANT & HOTEL NATIONAL.
RUE SUSSEX.
LAFONTAINE,—Propriétaire,

LE propriétaire de cet établissement offre ses plus sincères remerciments à ses amis, et au public pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu jusqu'à ce jour; prend la liberté de les informer, ainsi que le public en général, qu'il a eu moins en ce moment un assortiment varié de marchandises sèches, et épiceries dont il disposera aux prix les plus réduits.

Il tient aussi constamment un assortiment considérable de HARDES FAITES ET CHAUSSURES.

NARCISSE PARENT,
MARCHAND TAILLEUR,
RUE SUSSEX,
Vis-a-vis la rue York.

Tout en remerciant ses nombreuses pratiques de l'encouragement qu'il a reçu d'eux, prend la liberté de leurs annoncer qu'il vient de recevoir un

magnifique assortiment de

Draps et Casimires, Tweeds, Doeskin, et patrons choisies pour Vestes, &c., de la meilleure qualité, au plus BAS PRIX, et à des conditions libérales.

De plus, il tient constamment en mains un assortiment considérable de

HARDES FAITES.

Surtouts, Pantalons, Vestes, Cols, Colets, Chemises, etc, etc.

HUDON & GELINAS.
IMPORTATEURS DE MARCHANDISES FRANCAISES, ANGLAISES ET AMERICAINES.
No. 138, Rue St. Paul, Montréal.

MM. H. & G., ont toujours en mains un assortiment des plus variés de Marchandises ci-dessus nommées, qu'ils tendront à des prix très réduits. Ils ont, de plus, un grand assortiment de Chaussures en caoutchouc et en cuir; Chapeaux en laines et autres, pour Messieurs.
22 Mai 1861.

NOUVEAU MAGASIN
DE
POELS et d'Articles en FONTE
Poels de toutes sortes, Meubles en FER, Charrues, Couchettes et Porte-Chapeaux, unis et ORNES, &c., &c., &c.

LES SOUSSIGNES fabriquent maintenant une grande variété des articles sus mentionnés, et pour la commodité des habitants d'Ottawa, ils ont ouvert un magasin dans la nouvelle bâtisse de ANGUS, Rue Rideau près du pont du Canal.

☞On vend au plus bas prix.

RODDEN & CIE.
Ottawa, 1861.

NAZAIRE GERMAIN,
MARCHA ET MANUFACTURIER
DE
Verbanterie de toute espece
Rue Sussex, Ottawa.

P. S. Tout article en Fer blanc, Plomb, Zinc &c. fait à ordre, on promptement régard.

L. ARMAND GRISON,
Coins des Rues Sussex & Murray,
BASSE VILLE OTTAWA

M. GRISON, tient toujours en mains un assortiment complet de marchandises sèches, Epiceries, quincailleries &c. &c., dont il disposera comme par le passé, à des prix modérés, et à des conditions faciles.
Ottawa, mars, 1861.

MANUFACTURE DE SAVON.
ET DE
CHANDELLE D'OTTAWA,
Au Nord de la Rue Sussex.

On trouve toujours à cet établissement, un assortiment considérable et très bonds de

SAVONS ET DE CHANDELLES
De la meilleure qualité
E. M'DERMOT & Cie.
Agents.

N. B On paiera, au comptant, le plus HAUT PRIX du MARCHE, pour toutes espèces de suif et de graisse, s'adresser a l'établissement.
Ottawa, 3 avril 1861.

MAGASIN EN GROS
M. FRANCOIS X. GUERTIN,

ANNONCE respectueusement à ses amis et au public qu'il reçoit maintenant, un assortiment de

Marchandises sèches et de Groceries

de premier choix, dont il disposera à des prix très modérés.

On trouvera aussi à son magasin toute espèce de liqueur de la première qualité.
Ottawa, Mars 1861.

A VENDRE.

UN emplacement situé au Nord de la RUE CHURCH, No. 13, avec Maison en bois à trois logements, donnant maintenant $216 de loyer par an.

CONDITIONS LIBERALES. S'adresser a
J. T. Prud'homme,
BATISSES PRUD'HOMME,
Rue Sussex.
Ottawa, 17 avril, 1861. 6m.

J. T. PRUD'HOMME,
Marchand de Marchandises SECHES,
Groceries, épiceries, Chaussures &c.
à des PRIX MODERES.
BATISSE PRUD'HOMME,
RUE SUSSEX.
Ottawa, 1861.

TANNERIE CANADIENNE,
Rue Clarence,
Cité d'Ottawa, C. W.

LE Propriétaire de cet Etablissement, EDMOND GERMAIN, Offre en vente, un assortiment considérable de CUIR ROUGE, CUIR NOIR, PEAUX de VEAU, PEAUX de Mouton, &c. &c., *Le tout a des prix extrêmement réduits.*

J. DOSSERT,
PROFESSEUR DE MUSIQUE,
HOTEL CHAMPAGNE.

M. DOSSERT à l'honneur d'informer les amis de la bonne musique, qu'il se propose de donner des leçons de

PIANO, D'ORGUE ET DE CHANT,

Sa méthode d'enseignement est facile e simple.
Ottawa, avril, 1861.

A LOUER.

TOUT ce bloc de maisons en briques, à QUATRE ETAGES, situé
Rue Sparks, Ottawa central,
contenant quatre magasins, et quatre logements magnifiques, bien situés pour le commerce, et à quelques pas seulement des
BATISSES DU PARLEMENT.

Les magasins et les logements peuvent être loués séparément, et on le désire.

Pour les conditions, s'adresser à
M. CHS. LAPORTE Propriétaire.
Rue Rideau, ou à ce Bureau.

Western Assurance Company,
Incorporée par Acte du Parlement.

Capital $400,000.—En Actions de $40 chaque.

BUREAU PRINCIPAL, TORONTO,
Church Street.

PRESIDENT : ISAAC C. GILMOUR, Ecr.
VICE-PRESIDENT ; MARCUS ROSSIN, Ecr.

Directeurs :

JOSHUA G. BEARD.	MARCUS ROSSIN,
I. C. GILMOUR,	THOMAS HAWORTH,
JOHN MCMURRICH,	ROBT GILMOUR,
ROBTT STANTON,	AND
GEORGE MICHIE,	WM. HENDERSON, Ecr.

Secrétaire Trésorier : BERN. HALDAN, Ecr.
Solicitor : ANGUS MORRISON, Ecr.
Conseil : HON. J. H. CAMERON.
Inspecteur : BENJAMIN SWITZER, Ecr.
Banquier : BANK DU HAUT CANADA.

Pertes justement reparées et promptement payées.

R. O'REILLY,
Agent.
Ottawa, Mars 1861.

SALON DE PERFUMERIE
No. 1.
DE
PRINCE DE GALLES
E. MILES,
PERUQUIER PERFUMEUR A LA MODE,
Rue Rideau, Ottawa.

CEUX qui désirent être bien rasés, et qui tiennent à avoir une chevelure luxurieuse, n'ont qu'à faire une visite au SALON du PRINCE DE GALLES, et les plus difficiles s'en retourneront contents, M. MILES, ne peut être surpassé dans son art.

On y trouvera aussi toute espèce de parfumerie française, d'ouvrages en cheveux &c. &c.,

DE PLUS

UN ASSORTIMENT CHOISI D'INSTRUMENT DE MUSIQUE.

GEORGE COX,
GRAVEUR ET IMPRIMEUR
SUR ACIER ET SUR CUIVRE.

M. GEORGE COX, déjà avantageusement connu du public, a l'honneur d'informer ses amis et le public, qu'il est toujours prêt à exécuter toutes sorte de gravure soit sur acier cuivre ou bois tels que, paysage, vignettes cartes de visite cartes d'affaire &c, &c.

Toute commande laissée à son bureau,
Rue Rideau,
sera exécutée avec le plus grand soin et sous un court délai.

Ses ateliers sont situés au dessus du bureau de M. Annand, Rue Rideau, près du pont des sappeurs.
Ottawa, mars, 1861.

M. LOUIS PAIEMENT,

A l'honneur d'informer ses pratiques et le public en général, qu'il vient de recevoir un assortiment considérable de

GROCERIES ASSORTIES,

Qu'il vendra à des prix très réduits.—Il espère pouvoir mériter une part du patronage public.

DEPOT.—Toute personne désirant avoir une voiture bien peinte, peut s'adresser à M. LOUIS PAIEMENT, où on trouvera toujours un assortiment complet de peinture &c.
Ottawa, 3 avril 1861.

Thos. Paterson.
OFFRE EN VENTE,

3000 Gallons Esprit de vin.
1000 Gallons de Morgans Family Proof Pur.
100 Boites de Thé Nouveau Fin.
100 Boites de Tabac assorti.
Sucre et Sirops de toute espèce.
100 Boites de Figues, Nouvelle récolte.

AUSSI

3000 Kgs. de Poudre à laver, Crystalisée, de SPARROWS, qui ne peut être surpassée par aucune autre.

—DE PLUS—

Une variété incalculable de Groceries de toute sorte, consistant en Liqueurs, Crakers, Fromages, Poisson, Porter et Ale, &c. &c.,
Ottawa, mars, 1861. { Chez. THOS. PATTERSON, Rue Rideau

EAUX MINERALES
DE
PLANTAGENET
ET DE
BORTHWICK.

LE Soussigné espère que l'expérience qu'il a acquise dans sa branche de commerce et l'attention qu'il portera toujours à ceux qui visiteront son établissement lui mériteront, comme par le passé, la faveur du public voyageur et des Messieurs de la ville.

A. BROWN.
Ottawa, 3 Avril, 1851.

E. E. BEAUDRY,
SUCCESSEUR de L. P. BOIVIN,
IMPORTATEUR
DE Vases Sacrés, Montres, Horloges ; Fabricant de toute espèce de Bijouteries et Argenterie.
COIN DES RUES
St. Vincent et Notre-Dame,
En face du nouveau Palais de Justice,
MONTREAL.
☞IMPORTATEUR de Jouets d'enfants &c.

J. HEBERT,
AVOCAT, RUE DU ROI,
Ancienne résidence de feu M. de Rouville,
SOREL.
M. HEBERT, suivra le circuit D'YAMASKA.
Sorel,

OLIVIER & ARMSTRONG,
AVOCATS.
Bureau vis-à-vis le Palais de Justice, Sorel.

M. ARMSTRONG, réside à Sorel ; M. Olivier, à Berthier, mais il sera au Bureau à Sorel tous les Samedis, depuis 9 heures A. M. jusqu'à 3h. P. M.

L. A. OLIVIER,
JAMES ARMSTRONG.
Sorel, 3 mai 1859.

LORSQUE VOUS DEMANDEZ DE
L'EMPOIE PATENTE,
DE CLENFIELD,
Voyez à ce que vous l'ayez, comme souvent on le substitue à des sortes inférieures.
WOTHERSPOON & Cie.,
Glasgow et Londres.
Sorel, 3 Avril, 1861.

J. C. SPRAGUE,
Successeur d'H. S. HUMPHRY
CHIMISTE ET PHARMACIEN.
No. 2 Eagle Block, Rue Ford,
OGDENSBURGH, N. Y.

Tient toutes les medecines, et les Drogues les plus rares.
EN GROS et en DETAIL.

Où on vend toutes espèces de Peintures, Huiles, Mastic, Vernis, Bois de teinture, Medecines Patentés. Couleurs à Teindre, Esprit de Térébentine, Brosses, Camphine, Fluid Instruments pour Chirugiens et pour Dentistes, de toute description et des plus modernes. Aussi, Instruments et articles nécessaires, aux
ATELIERS DAGUERRIENS.
Parfumeries,
Peignes,
Savons,
2 Avril. **&c., &c.**

POMMADE
POUR LE MAL D'YEUX.

M. LE DR. L. U. TURCOTTE, de cette ville, Possède depuis quelques années, une
POMMADE ADMIRABLE
pour guérir l'inflammation chronique des paupières. Des personnes affectées de cette maladie depuis plus de vingt ans, sont prêtes à attester leur guérison par l'application de ce remède souverain, et en peu de jours.

Cette pommade commence à jouir d'une réputation merveilleuse. Ses éminentes qualités se tout soutiz des le premier jour de son application.

☞ *Avis à ceux qui souffrent du mal d'yeux.*

LE RESTAURATEUR
DE LA
CHEVELURE,
DU DOCTEUR PARADIS.
(Preparation d'Iodine.)
PATENTE POUR LE CANADA,
1er JUIN 1860.

Pour embellir, conserver et faire pousser les cheveux. Pour guérir toutes les maladies de la peau, telles que Dartres, Gerçures aux mains etc., etc.

C'est un article DE TOILETTE très agréable.

☞ Références :—Tous les Médecins.
H. PARADIS, Propriétaire,
St. Antoine, Rivière Richelieu.
R. H. KITTSON, Ecr., Agent pour Sorel.
Sorel, 1861.—ua.

WM. N. OSWELL,
COMMERÇANT DE THES, ET GROCERIES.
De Bieres Liqueurs et Cigares, Fruits, Noix Marinades, &c.,
Et de mille autres articles de nécessité ou de luxe.
COIN DES RUES FORD ET ISABELLE,
OGDENSBURGH, N. Y.

C. T. BOUCHETTE,
Arpenteur Provincial,
BRITISH HOTEL.

G. MORTIMER,
APOTHICAIRE ET DROGUISTE.
Rue Sussex, Ottawa.

ON trouvera, à son établissement, toutes sortes de drogues, médecines à patente, parfumeries, etc. etc., peintures, huiles, et teintures.

☞Prescriptions préparées avec soin.☜
Ottawa, mars 1861.

O. MARTIN,
CHIRURGIEN DENTISTE.

Bureaux Batisses de Brown, audessus des Bureau du Télégraphe.
Ottawa Centre.

Les opérations et les pièces faites par le Dr. MARTIN sont garanties donner entière satisfaction.
Ottawa, mars, 1861.

E. R. E. RIEL,
MEDECIN-CHIRURGIEN,
Rue Sussex.
Ottawa, mars, 1861.

DR. ST. JEAN,
Rue Sussex.
Ottawa, mars, 1861.

DR. L. DUHAMEL,
Coins des Rues CUMBERLAND et St. PATRICE,
Ottawa,

DR. BEAUBIEN,
RUE YORK,
Ottawa.

LE Dr. TRESTLER,
DENTISTE,
Encoignure des Rues St. Lambert et petite Rue St. Jacques,
Vis-avis de chez le Dr NELSON,
MONTREAL.

DR. TURCOTTE,
Chaumiere St. Laurent
RUE ST. GEORGE, SOREL.
Sorel, 1861.

WILLIAM CLEGG,
AVOCAT,
Bureau Rue Rideau,
BASSE-VILLE, OTTAWA.

MAGASIN DE MARCHANDISES.

J. H. GUEST,
No. 60 FORD STREET,

M. GUEST, tient un assortiment complet de
MARCHANDISES SECHES,
CONSISTANT EN
Patrons de Robes de soie et autres, Rubans, Dentelles,
Broderies sur Mousseline, Gants, Bas, Garnitures pour Robes, &c.
Toiles, Serviettes ouvrées,
Toile ouvrée, Linge de table,
Serviettes de Table, Essuie mains,
&c. &c. &c.

Casimires, Draps, Merinos,
Mousseline de Laine,
Indiennes: Gutngham, &c.
Tapis, Toiles Cirées, Transparents, Tapisseries, Bordures,
Rideaux de Dentelle et de Mousseline Broderie, &c. &c.

Noublies pas le No. 60 Rue Ford
OSDENBURGH, N. Y.

LAMOTHE & McGREGOR
MARCHANDS A COMMISSION
ET ENCANTEURS.
OFFRENT EN VENTE :—

Vins Français, "Claret," en futailles et en bouteilles, de différentes marques.
Champagne, Sherry, Port, Pale Ale, Porter &c., &c.
Eau-de-vie, Jamaique, Genièvre, Whisky en entrepot ou droits payés,—

Ils se chargeront de toutes les affaires dont on voudra bien les charger, ayant une vaste bâtisse, ils offrent toutes les commodités pour marchandises pour ventes publiques et privées.

Ils continuent à faire des avances très-libérales sur toutes descriptions de marchandises et paient au comptant toutes les ventes qu'on leur confient.

Ils sollicitent des ventes au dehors.

LAMOTHE & McGREGOR.
Montreal, 192, Rue St. Paul.

WILLIAM H. BOYD,
Editeur de Guides d'affaires,
(DIRECTORIES)
Pour les Etats, Cités et Comtés suivants.

Conecticut.
Bridgeport. Norwich.

Delaware.
Guide d'affaire pour l'Etat du Delaware.
Guide pour la Cité Wilmington.

Dist. de Colombia.
Washington et Georgetown.

New Jersey.
Pour les comtés de Camden, Salem, Atlantic, Glouceste, Cape May.
Comtés Essex Hudson et Union.
Contés Mercer et Berlington.
Guides d'affaire, Newark, Paterson, Trenton.

New-York.
Auburn, et son Comté.
Binghamton et son Comté.
Broadway Guide d'affaire pour la Cité N. Y,
Brooklyn Guide d'affaire.
Elmira et son Comté.
N. Y. Guide d'affaire.
N. Y. Livres de Taxes.
Rome et son Comté.
Rondout, Schenectady,
Syracuse et son Comté.

Ohio.
Cheveland.

Pennsylvania.
Lancaster et son Comté.
Philadelphia Guide d'affaire.
Philadelphia (Guides pour Société.)
Berks, Lebanon, Lehigh, Northampton et le Comté de Schuylkill.
Bucks, Chester, Delaware et le Comté de Montgomery.

Rhode Island.
Newport, Pawtucket et Woonsocket.

Virginia.
Virginie (Guide d'affaire.)

Canada.
Ottawa, Cité.

Hamilton.
Hamilton sous presse.
Cartes montrant l'étendue des fils Télégraphiques des Etats Unis et des possessions Britanniques &c. &c.,
Bureau—346 & 348 Broadway, New York, et 333 Chestrent Street, Philadelphia.

A. O. LABONTE,
CORDONNIER.

PORTE VOISINE DE M. BACON,
DROGUISTE,
Côte Ouest de la Rivière Ogdenburgh.

M. Labonte est un ouvrier pratique. Il sollicite le patronage de ses compatriotes.

EXCHANGE HOTEL,
Vis-à-vis le Marché, RUE YORK,
BASSE-VILLE OTTAWA.

LE SOUSIGNÉ prend la liberté d'annoncer à ses amis et au public, qu'il a loué pour un nombre d'années, la maison si bien connue sous le nom de
EXCHANGE HOTEL,
Presque vis-a-vis le
MARCHE DE LA BASSE VILLE.

Qu'il vient de réparer et meubler à neuf. —La position qu'occupe son Etablissement, au centre des affaires, est la plus commode et la plus avantageuse qui puisse être offerte à ceux qui désirent visiter les marchés &c.

Le propriétaire de cet établissement peut assurer au public que rien ne sera épargné pour soutenir la réputation déjà établie de sa maison, et la mettre sur un pied à pouvoir offrir tout le comfort désirable.

On pourrait recevoir un certain nombre de pensionnaires soit au mois, soit à la journée, suivant le désire des appliquants.

La table sera toujours fournie de ce que le marché a de meuilleur, et le *Barre*, du meuilleur choix de *Vins, Brandy's, Gin &c.*

THOMAS CLARK,
Propriétaire.

N. B. Il y a aussi, de bonnes et spacieuses écuries, et remises attachées à son établissement.
Ottawa, 24 Février, 1861.

Hotel du Voyageur,
RUE SUSSEX,
LOUIS BLANCHETTE,
Propriétaire.
Ottawa, 3 avril, 1861.

NOUVELLES MARCHANDISES

M. CADIER,

A l'honneur d'annoncer aux habitans **Ogdensburgh et des environs,** qu'il a reçu son assortiment complet de marchandises *d'Automne et d'Hiver* consistant entre autres en

Manteaux pour Dames, faits a la dernière mode,
Ainsi que Chapeaux au dernier gout.

Patrons de Robe en Soie Noire et de couleur, Mérinos Français et Mérinos Ecossais, Mousseline de Laine,
Flanelle blanche et de couleur,
CASIMIRS,
Draps, de toutes qualités, &c., &c.
Enfin M. CADIER, tient tout ce qui est nécessaire pour l'usage des familles.

M. CADIER.
Invite donc respectueusement le public à venir visiter son établissement.

A. G. CADIER,
FORD STREET,
OGDENSBURGH, N. Y.

GEM RESTAURANT,
RUE YORK, BASSE-VILLE.

REPAS à toute heure du jour : Lunch depuis 11 heures A. M. jusqu'à 2 P. M. Les meilleurs vins et liqueurs de toute espèce importés directement d'Europe : aussi un choix d'excellents cigares de la Havane etc.

La table sera constamment pourvue de tout ce que la saison pourra offrir de recherché.

A. BROWN.

HOTEL VICTORIA,
RUE MURRAY,
Trois Portes Est des Bâtisses de SPARROW.
Le Propriétaire de cet Hotel,
M. EUSEBE GAUTHIER.

Ayant meublé son établissement à NEUF, peut maintenant offrir aux public voyageur, tout le comfort désirable. Sa table est toujours fournie du choix des marchés, ses vins sont de la meilleur qualité, et le soin qu'il apportera à servir ses nombreuses pratiques lui font espérer une part du patronage public.

Les personnes de la campagne venant avec leur voiture trouveront une cour spacieuse et de bonnes écuries.
Ottawa, Fév. 1861.

QUEBEC HOUSE,
RUE MURRY. BASSE-VILLE,
Ottawa, C. W.

M. A. RENEAUD,

A L'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un hotel, dans la maison déjà si bien connue, et dernièrement occupée par
M. CONWAY,

Les améliorations qu'il a fait faire a son établissement le mettent sur un pied à ne laisser rien à désirer.—Sa table sera toujours pourvue de ce qu'il y aura de mieux sur nos marchés, ses liqueurs, choisies par lui-même, dans les meilleures maisons de Montréal et de cette Cité, sont garanties être de la meilleurs qualitée.

Les voyageurs qui viennent en ville avec leurs chevaux, trouveront de bonnes écuries, avec remises, et une vaste cour, pour leurs voitures.
Ottawa, 1861.

HOTEL LARIVIERE
Coins des Rues SUSSEX et ST. PATRICE.
BERNARD LARIVIERE,
Proprietaire.
Ottawa, 1861.

CITY HOTEL
PAR
ISAAC BERICHON,
Rue Sussex.

CET Hotel est tenu sur un pied élevé, se trouve à proximité du chemin de fer et du Steamboat et est monté de ce qu'il y a de quis quand aux liqueurs, à la table, et en un mot de tout ce qui peut assurer le comfort du voyageur.
Ottawa, 1861.

CHS. LAPIERRE & S. LEBEAU
BATISSE DE M. J. AUMOND,
Rue Sussex.

MM. LAPIERRE & LEBEAU, ont toujours en main un assortiment considérable et varié
DE
CHAUSSURES
DE LA MEILLEURE QUALITÉ,
Qu'ils vendront à des prix très réduits,
POUR ARGENT COMPTANT.

MM. LAPIERRE & LEBEAU, Solicitent une visite avant d'acheter ailleurs.
Ottawa, 15 avril, 1861.

LE SOUSSIGNE a l'honneur d'informer ses amis d'Ottawa et des environs, qu'il vient d'avrir un
Magasin de Groceries, Vins, &c., &c.,
dans la maison adjoignant le magasin de fabrique de A. C. CAMPBELL, Ecr. Bâtisse de M. NAZAIRE GERMAIN,
Rue Sussex.
Où il invite les acheteurs à lui faire une visite, persuadé qu'il seront parfaitement satisfaits par rapport au prix qu'à la qualité des articles.

J. M'CARRON.
Ottawa, 14 avril, 1861.

M. WILLIAM ROHRER.
Organiste a l'Eglise St. Joseph de cette Ville,
Et PROFESSEUR de MUSIQUE au Collège d'Ottawa.

M. ROHRER est chez lui, RUE St. GEORGE, *ancienne residence de M. GEORGE COX, graveur,* tous les LUNDIS et JEUDIS, depuis midi à 2 heures P. M.
Ottawa, 17 avril, 1861.

LE COURRIER D'OTTAWA,

JOURNAL PUBLIE DANS LES INTERETS DES CANADIENS FRANCAIS DU CANADA CENTRAL

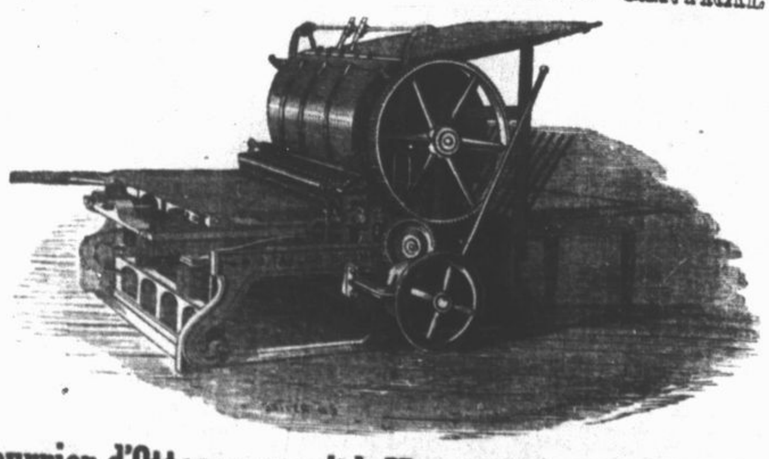

Le Courrier d'Ottawa parait le Mercredi de chaque semaine.

Le prix de l'abonnement est de $2 00. par année payables d'avance, ou 2. 50. à la fin de l'année.

Toutes demandes d'abonnements, lettres correspondances &c. &c., doivent être adressées franco, au bureau du *Courrier d'Ottawa.*

RUE RIDEAU, VIS-A-VIS LA RUE SUSSEX,
ON PEUT AUSSI S'ABONNER POUR SIX MOIS A CE JOURNAL, EN PAYANT D'AVANCE $1. 00.

TARIF DES ANNONCES.

LES ANNONCES SONT PUBLIES AUX CONDITIONS SUIVANTES SAVOIR :

Six lignes et au dessous, première insertion	50 Cts.
Pour chaque insertion subséquente	12½ "
Dix lignes et au dessous première insertion	75 "
Pour chaque insertion subséquente	20 "
Les annonces audessus de dix lignes seront publiées à raison de 8 cents la ligne pour la premier insertion, et 2 cts. pour les insertions subséquentes.	
Un DEMI-QUARRE (10 lignes) par an	$12.00
Un QUARRÉ (20 lignes)	$20.00
Pour chaque carré additionnel	$15.
Les NOTICES SPÉCIALES et RÉCRÉOLOGIQUES paieront par ligne	10 "
☞ Les Correspondances d'un intérêt personnel paieront, par ligne	10 "

Les Ateliers Typographiques du "*COURRIER D'OTTAWA,*" sont pourvus d'un matériel qui permet d'exécuter avec avantage pour ses propriétaires et satisfaction pour la clientèle, toute espèce de commande dans les genres suivants :

Livres, Brochures, Factums, Blancs Circulaires, Cartes Funeraires, Cartes D'Adresses et Cartes de Visite, Pan-Cartes, Placards, Affiches, Tete de Comptes, Blancs pour Avocats, Recus de toute Description &c.

N. B.—Toute commande venant de la campagne sera exécutée dans un court délai, et expédiée par la voie la moins coûteuse,—il faudra donner des intructions complètes par rapport au nombre de *copies*, à la manière dont on désire avoir l'ouvrage exécuté, et à laqualité du papier sur lequel on désire que le tirage soit fait.

Première Année. Ottawa, (H. C.) Mercredi matin, 26 Juin 1861. Vol. 1. No. XIII.

Courrier d'Ottawa.

JOURNAL PUBLIE DANS LES INTERETS FRANCO-CANDAIENS DU CANADA CENTRAL.

Rédigé par un Comité de Collaborateurs.

(*Les Peuples se déplacent quelquefois, mais ne s'anéantissent jamais.*)

J. C. Charpentier, Imprimeur.

SALSEPAREILLE D'AYER

Pour purifier le sang, et pour la prompte guérison des maladies suivantes, savoir: le scrofule ou tumeurs, ulcères, éruptions, blessures taches de rousseur, pustules, et tout les maladies de la peau.

Oakland, Indiana, 6 Juin 1859.

J. C. Ayer & Co.,

Je me fais un devoir de reconnaître ce que votre salsepareille a opéré en moi. Une maladie scrofuleuse m'ayant été transmise, j'en ai souffert durant de longues années. Tantôt elle éclatait en ulcères aux mains et aux jambes, tantôt atteignait l'estomac, la tête et les oreilles qui n'était plus qu'une seule plaie. Toutes les médecines ordinaires dont j'ai fait usage ne m'ont procuré aucun soulagement, tout au contraire le mal empirait. Enfin, je me suis réjoui de voir dans un journal le Gaspel Messenger la préparation de votre salsepareille, et vous connaissant, de réputation j'en ai envoyé chercher à Cincinnati, j'en ai fait usage, et j'ai été entièrement guéri. J'ai pris ce remède selon votre prescription, en petites doses et durant un mois dans une cuillère à thé. Je n'en est pris que trois bouteilles. Une peau lisse et blanche a remplacé la plaie qui couvrait mon corps. Je suis actuellement convaincu que cette terrible maladie est chassé de mon système. Vous pouvez me croire en vous déclarant que je vous considère comme l'un des plus grand bienfaiteurs de l'humanité qui aient existé dans ce siècle, et je suis avec reconnaissance votre dévoué serviteur.

Alfred B. Tallery.

Erésipele ou feu de St. Antoine, Dartre, Cairitie, Maux d'yeux, Hydropisie, &c.

Le Dr. Robert M. Preble écrit de Salem, N. Y., en date du 12 septembre 1859 qu'il a guéri radicalement un cas d'hydropisie qui menaçait d'être fatal et ce par le moyen de votre salsepareille. Il a opéré également la cure de violent Irésipèle à fortes doses du même remède qui en outre guérit les éruptions ordinaires.

Bronchite, goître ou gonflement du cou.

Bebulon Sloan, de Prospect, Texas, écrit ce qui suit :—" Trois bouteilles de votre salsalsepareille m'ont complètement guéri du hideux gonflement du cou que l'on appelle goitre et dont je souffrais cruellement depuis deux ans.

Edward S. Morlow, de Newbarry, Alabama, cite le cas suivant ;—" J'ai guéri dans ma famille, au moyen de votre salsalsepareille une tumeur ovaire qui avait jusqu'à présent défié tous les efforts de la medecine, mais après avoir employé votre remède durant six semaines, il ne restait aucun symtôme de la maladie."

Maladies syphilitiques ou mercurielles.

Nouvelle-Orléans, 25 août 1859.

Dr. J. C. Ayer,—Monsieur, je suis, tout-à-fait de l'opinon de votre agent sous le rapport de l'efficacité de votre salsepareille. J'ai dans ma pratique, opéré maintes et maintes cures dans les cas de maladies vénériennes. L'un de mais malades avait des ulcères au gosier, à la bouche et au nez; il a été guéri dans cinq semaines. Une antre attaque de la même maladie a été également guérie et nulle trace n'en reste sur son visage. Une femme traitée auparavant pour le même mal par le mercure, et qui avait été la proie d'incroyables souffrances à la suite de l'humidité, a été également rendue à la santé en quelques semaines. Je sais d'ailleurs que d'après la formule que votre agent m'a remise, que votre préparation, sortie de votre laboratoire, ne peut être qu'un grand remède, et je n'ai pas, en conséquence, été étouné de ses heureux résultats.

Tout à vous fraternellement.

G. V. LARIMER, M. D.

Rhumatisme, goutte affection du foie.

Indépendance, Preston, Connecticut, 6 juillet 1859.

Dr. J. C. Ayer,—Monsieur, j'ai été affligé pendant longtemps d'un douloureux rhumatisme chronique contre lequel avaient échoué tous les efforts de la medecine. J'ai eu recours à votre salsepareille dont une seule bouteille m'a radicalement guéri en deux semaines, de sorte que je jouis actuellement d'une bien meilleure santé qu'avant d'avoir été attaqué de cette maladie. Je pense que c'est une merveilleuse médecine.

J. FREAM.

Jules Y. Getchell de St. Louis, écrit ce qui suit :—"J'ai été, durant des années affligé d'une affection du foie qui avait complètement détruit ma santé. Aucun remède ordinaire n'ayant pu me soulager, mon bien-aimé pasteur le Révd. M. Espy m'a conseillé de faire usage de votre salsepareille en me disant qu'il connaissait que toutes vos préparations ne pouvait produire que du bien. Grâce à Dieu, votre salsepareille qui m'a guéri a tellement purifié mon sang que je me sens actuellement un nouvel homme. Je me sens rajeuni, et je pourrais jamais, sous ce rapport, dire assez de bien de vous."

Tumeurs cancéreuses, "élargement" ulcères, carie et exfoliations des os.

On nous a rapporté beaucoup de cures accomplies par cet excelent remède, et nous référons nos lecteurs à notre almanach américain que les agents ci-dessous nommés se font un plaisir de fournir gratis à tous ceux qui en font la demande.

Dyspésie, affection du cœur, abcès, épilepsie humeur sombre, névralgie, etc.

De nombreuses cures de ces maladies ont été opérées par la puissance ultérieure de cette médeciue. Elle stimule vigoureusement les fonctions vitales, et combat des maladies que l'on pourrait croire au-delà de son efficacité. Les besoins du peuple ont longtemps réclamé ce remède, et nous sommes certains qu'il opérera tout le bien qu'il est au pouvoir de la médécine de faire.

Baume Pectoral d'Ayer, pour la prompte guérisson de Rhumes froids, influza, enrouement, croup, pulmonie naissante et pour le soulagement des malades dans une phase avancée de cette dernière maladie.

Ce remède si universellement connu surpasse tout autre par la cure des maux de gorge et des affections pulmonaires, qu'il est inutile de reproduire ici l'évidence de sa verta que pour ces sortes de maladies, il est sans rival dans le monde civilisé. Peu de communautés et même de familles qui n'aient point fait une expérience personnelle de ses effets. Comme chacun connait les fatals résultats de ces maladies ainsi que l'efficacité de remède, nous ne pouvons faire plus que d'assurer le public qu'il possède actuellement toute la verta qu'il avait lorsqu'il opérait des cures qui lui ont acquis à juste titre la confiance de tout le genre humain.

Préparé par le Dr. S. C. Ayer & Co., Lowell, Massachusetts.

Prix 25 cents par boite.

25 oct—sm.

LE

NOUVEAU PAIN KILLER

Le meilleur remède encore pour le Rhumatisme, la Roideur de Jointures, le mal de Dents, les Contusions, les Brulures, le mal de Tête et les maladies des Intestins.

LINIMENT DU VERMONT DE HENRY.

Nous s'avons que c'est une tentative téméraire que de tenter l'introduction d'un nouveau Linimsut ou remède contre toute douleur dans un moment où le pays est tellement rempli de tant de remèdes de cette espèce ; et nous avons retardé l'introduction du notre longtemps après avoir résolu de le soumettre au public ; nous avons consulté un grand nombre de médecins éminents, et nous en avons parlé à un grand nombre de propriétaires de Liniments et de remèdes, contre toutes douleurs, des plus populaires et nous sommes arrivés à cette conclusion que nous pouvions apporter au nôtre des améliorations qui les surpassent tous ; car nous avons vendu des remèdes de cette sorte depuis plusieurs années, et nous avons suivi leurs effets ; nous avons fait l'essai de cet article, et y avons apporté quelques changements, puis essayé ensuite, et nous sommes certains que c'est le meilleur remède qui puisse être fait. Nous n'avons pas l'intention de faire à notre remède une réputation au dépens des autres, mais nous demandons seulement qu'on en fasse l'essai, et s'il est trouvé préférable à tout autre article de ce genre, employez-le de préférence à tout autre. Afin que les personnes qui désirent en faire l'essai ne courent aucun risque, nous autorisons tous nos Agents à remettre aux acheteurs leur argent dans le cas où ils n'en seraient pas satisfaits. Nous donnons une grande bouteille pour 30 sous, et nous la garantissons.

J. M. HENRY & FILS, Waterbury, Vt.

Et 30, rue Saint-Henry, vis-à-vis l'Américan House.

Montréal, C. E.

A Vendre à Québec, chez

O. GIROUX, J. MUSSON, & Cie., J. BOWLES, J. H. MARSH, J. S. BOWEN, J. E. BURKE et S. STURTON.

9 fév. 1861. 107-12m.

LES PASTILLES PULMONAIRES

Soulagement en Dix Minutes.

DE BRYAN.

CETTE MEDECINE A ETE DECOUVERTE EN 1737. *et est le premier article de ce genre qui ait jamais été présenté sous le nom de* "PASTILLES PULMONAIRES," *soit dans ce pays ou ailleurs ; toutes les autres pastilles pulmonaire sont des contrefaçons. Les véritables se reconnaissent à la signature de* BRYAN *qui est apposée sur chaque* PASTILLE.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent les Rhumes de Gorge et de Cerveau, les Maux de Gorge et les Enrouements.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent de l'Asthme, des Bronches et de l'Oppressions.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent le Crachement de sang et les Douleurs de Poitrine.

LES PASTILLES PULMONAIRE DE BRYAN

Guérissent les comencement de Consomption et les Maladies du Poumon.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent l'Irritation de la Luette et des Amygdales.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Soulagent les maladies ci-desus dans l'espace de dix minutes.

LES PASTILES PULMONAIRES DE BRYAN

Sont un bienfait pour toutes les classes et toutes les constitution.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Se recomandent aux Chanteurs et Orateurs.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Sont faciles et agréables à prendre.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Font plus que soulager, elles guérissent promptement pour toujours.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Sont garanties devoir donner satisfaction à tout le monde.

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Toute personne devrait avoir une boite des

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Tout voyageur devrait avoir une boite des

PASTILLES PULMANAIRES DE BRAYAN

dans sa poche.

Pour une boite des

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Personnes ne refusera de payer

Vingt-cinq cents.

JOS. MOSES, seul propriétaire Rochester, N. Y. A vendre à Montréal, par LYMAN, SAVAGE et Cie., par CARTER, KERRY Cie., et par LAMPLOUGH et CAMPBELL.

19 mars, dm—135

GRANDS REMEDES !

Pour guérir un *Rhume* ou une *Toux* sévères il faut faire usage du

Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar,

Pour guérir la *Toux cruisée*, la *Grippe* ou la maladie des *Branches*, il faut faire usage du

Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar,

Pour arrêter la prédisposition à la *Consomption*, il faut faire usage des

Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar

Pour guérir l'*Asmthe*, l'*Indigestion*, il faut faire usage des

AMERS OXICENES.

Pour guérir l'*Asthme*, l'*Acidité* on le *Brûlement d'estomac* il faut faire usage des

AMERS OXICENES.

Ces remèdes produisent l'effet qu'on en attend. Ils soulagent ceux qui souffrent, éloignent la maladie, rappellent à la santé, procurant ainsi aux malades et aux affligés la consolation et le comfort.

Clyde, comté de Wayne, N. Y. 10 mars 1857.

MM. S. W. Fowle & Cie : Je suis heureux de déclarer que j'ai fait usage des Amers Oxigénés dans ma pratique pendant les trois dernières années, pour le traitement de la Dyspepsie, la débilité générale ; l'Indigestion et les affections du Foie, et j'en ai obtenu les résultats les plus satisfaisants. J'exorte bien cordialement ceux qui souffrent de cette terrible maladie à faire usage de cette médecine précieuse.

Votre tout dévoué.

J. E. SMITH, M. D.

Exeter, Me., 30 septembre.

Le présent certifie que pendant les deux dernières années j'ai recommandé l'usage du *Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar*, pour la Maladie des Poumons, et à ma connaissance, plusieurs bouteilles ont été bien par mes patients, qui tous en ont obtenu de bons résultats. Dans deux cas, où la Consomption semblait être déclarée, le Cerisier Sauvage effectua une cure complète.

E. BOYDEN,

Médecin à Exeter Corner.

Le seul Baume véritable est celui qui porte écrit sur l'enveloppe la signature de I. BUTTS.

SETH W. FOWLE et Cie., Boston, propriétaires. A vendre à Québec, en gros et en détail, par JOHN MUSSON, JOSEPH BOWLES et Mme ARDOUIN.

8 janv. 1861.

VIVE LE VIEUX REMEDE DU VERMONT

CONTRE LA TOUX.

Elixir Balzamique Vegetal

DE N. H. DOWNS.

NOUS disons au public que cette médecine s'est vendue dans toute la Nouvelle-Angleterre, pendant plus de trente ans, et a toujours été garantie comme donnant une entière satisfaction à ceux qui en ont fait usage ; nous ne connaissons pas un seul cas où les gens aient été mécontents et aient redemandé leur agent. Nous garantissons de plus que si, après en avoir fait usage, une personne veut qu'on lui rende son argent, elle n'a qu'à le demander aux Agents ou Propriétaires qui s'empresseront de la satisfaire. Que dire de plus ? Vous faut-il un grand almanach rempli de certificats que personne ne croie ? S'il vous faut quelque chose de plus que cela, demandez à vos voisins qui ont fait usage de ce médicament, et ils vous diront qu'il est le meilleur remède contre la TOUX, le RHUME, les FLUXIONS, l'ASTHME et toutes les Maladies de la GORGE, de la POITRINE, et des POUMONS. maladies qui toutes tendent à la CONSOMPTION. Achetez-le, et s'il vous contente, veuillez en retour, le recommander à vos amis et connaissances ; et rappelez vous que, quand vous trouverez un médicament qui remplit tout ce que disent ses propriétaires, il est dans votre intérêt de ne jamais le changer, pour ce qui peut être inférieur.

Si vous voulez essayer l'Elixir de N. H. Downs, et si on ne le vend pas dans votre localité, priez votre Droguiste ou votre marchand d'en demander une petite provision à mes Agents, J. M. Henry & fils, Waterbury, Vt. et n 30 rue Saint-Henri, Montreal, ou de M. S. Burr & Cie., Cornhill, Boston, Mass, ou de C. W. Atwell, Portland, Maine, ou de Lyman, Savage & Cie. Montréal, Canada, ou de Barnes & Park, 13, Rangée du Park, New-York, ou des principaux Droguiste (en gros) de la Nouvelle-Angleterre, New-York ou le Canada. Ils vous fourniront des circulaires à demande.

Le prix de cet article est de 50 cents à $1 la bouteille, et pour les bouteilles d'essai 25 cents.

Il n'y a que depuis quelques mois seulement que nous avons adopté les bouteilles d'essai, et nous l'avons fait afin que vous puissiez essayer cet excellent remède à peu de frais.

Il y a sur le marché un petit Elixir contrefait fabriqué par Jaspor Curtis, de Saint-Albans, mais il n'est pas signé de la main de N. H. Downs, il porte J. Curtis, à l'encre rouge. C'est une contrefaçon, on peut facilement le reconnaitre au signe que nous venons d'indiquer, et par le fait qu'il est marqué 37½ et 75 cents la bouteille. Naturellement, le dit Curtis n'ose pas signer le nom de N. H. Dows, parce que ce serait un faux.

GARE A LA CONTREFACON DU JASPOR CURTIS !

Rappelez-vous que l'Elixir véritable est garanti, et signé de mon nom, à la plume.

N. H. DOWNS.

BOUTEILLE D'ESSAI, 25 CENTS.

A Vendre à Québec chez

O. GIROUX, J. MUSSON & Cie., J. S. BOWEN, J. E. BURKE, J. H. MARSH, J. BOWLES et S. STURTON.

9 fév. 1861. 106 12m.

L'APPAREIL AUBIN

POUR LE

Gaz d'Eclairage,

Pour les Maisons privées, les Magasins, les Manufactures, les Moulins à Scie, les Phares, les Hotels, les Colléges, les Villages et les Villes.

BREVETE POUR LE CANADA LE

10 *Décembre*, 1858.

Breveté aussi en Angleterre, aux Etats-Unis et en France.

CET appareil (dont un modèle fonctionne tous les jours au No. 142, rue Craig, à Montréal,) s'adopte très rapidement dans les Etablissements Privés et Publics, comme on peut le voir par les certificats et articles de journaux en la possession du Sous-signé.

C'est l'appareil à Gaz le plus simple, le plus sûr et le plus effectif qui ait encore été inventé. Il s'adopte à tous les climats et à tous les pays, attendu qu'il n'est pas exposé à être dérangé par le froid, et qu'il extrait le le Gaz de toutes les substances qui le contiennent, comme la Sciure de bois, la Résine, la Houille, la graisse, les Os, l'Huile, le Pain de suif ou de graines. PRODUIT.

LA LUMIERE ARTIFICIELLE

la plus économique et la plus agréable que l'on connaisse.

Il a obtenu la MEDAILLE D'OR de l'Institut Américain et des prix partout où il a été exposé.

Pour des appareils ou des renseignements à ce sujet, s'adresser à

E. BEAUMANN,

Agent pour le Bas-Canada.

Rue Craig No. 142, chez M GARTH.

Montréal 16 Février 1858.

J B HUSSON,

BONAVENTURE HALL,

MONTREAL.

M. J. B. HUSSON, a l'honneur d'offrir ses plus sincères remerciments pour l'encouragement libéral qu'il a reçu de ses amis, et du public, pendant les trois années qui viennent de s'écouler, et il prend la liberté de leur annoncer qu'il est, comme par le passé, toujours prêt à servir les déjeunés de NOCES, dîners ou soupers de soirées.

SOUS LE PLUS COURT DELAI.

Ses servants sont des plus attentifs et rien n'est épargné pour donner la satisfaction la plus entière.

Montréal, 8 mars 1861.

Litterature.

Feuilleton du Courrier d'Ottawa.

L'HOMME DE FER.

PREMIÈRE PARTIE.

IX.—*Charles et Anne.*

(*Suite.*)

" Eh bien ! mon compère ? s'interrompit Bruno, qu'avez-vous donc ?"

Les dents de Pierre Gillot claquaient et il était tout blême.

" Allez toujours !" dit-il.

Et il ajouta tout bas :

" Les rois sont mortels, je le sais bien !"

— C'est vous qui le tuez, reprit Bruno, remarquant son trouble avec étonnement ; je continue, il disait donc tout cela, le vieux seigneur à l'agonie. Il disait.... Mais vous m'avez coupé le fil de mon inspiration et je ne sais plus comment le renouer. En un mot comme en mille, M. Hue nous annonça très-clairement qu'après le décès de Louis XI, il y aurait du nouveau ; que la Bretagne ne serait point conquise par le fer, mais bien escamotée, qu'un mariage se ferait....

— Un mariage ! répéta Pierre Gillot, dont l'émotion était extraordinaire : et, par hasard, a-t-il dit le nom des fiancés ?

— Oui bien, il les a dits, répliqua Bruno.

Pierre Gillot tira un petit parchemin de la poche de son surcot.

" Mon bon frère prononça-t-il d'une voix tremblante, une sainte recluse des bords de la Loire a fait une pareille prédiction,... et les noms qu'elle a dits sont sur ce parchemin bénit. Répétez ceux que prononca M. Hue ; nous verrons si ce sont les mêmes.

— Charles et Anne," dit frere Bruno.

Pierre Gillot ouvrit le parchemin et lut :

" Charles et Anne !"

X.—*Comme quoi frère Bruno trouva des noms macédoniens pour le chien du joueur de flûte et différents personnages.*

Le frère Bruno resta un instant bouche béante, considérant le parchemin de Pierre Gillot avec de grands yeux ébahis.

" Ah ! ah ! dit-il enfin, voilà ce que j'appelle une bonne aventure !... Mais, mon compère Gillot, que parlez-vous de Mme la reine qui est enceinte ? Il nous faut un Charles et une Anne : vous avez déjà Mme Anne de Beaujeu ; c'est à la Bretagne de nous fournir un Charles. Et, par mon salut, Gillot, Mme Marguerite du Foix, femme du duc François, est enceinte aussi ; c'est elle qui fournira le Charles !

— Non pas ! s'écria l'homme au surcot brun avec vivacité ; mon maître, ou, pour parler mieux, le maître de mon maître ; tient à donner le mâle !

— Eh bien, mon compere, reprit Bruno, j'ai fait plus d'un mariage en ma vie ; d'abord celui de Guinou Martelousou : du bourg de la Houle, avec Nielle Baroux, ma nièce à la mode de Bétons (qui est dans l'eveché de Rennes, derriere Saint-Grégoire) et ce fut une belle noce, assurément, oui ! A telles enseignes que le sire de la Motte, de Vauvert et de Broons, donna dix anges d'or à Nielle pour parer sa maison. C'etait ce sire de Broons qui allait en guerre avec une épée de douze pieds, comme Thibaut de Champagne, et qui disait à sa femme, laquelle était une Querhoënt de basse Bretagne : " Madame ma mie.... "

Mais Gillot ne voulait pas savoir ce que le sire de la Motte, de Vauvert et de Broons disait à sa femme, qui était une Querhoënt de basse Bretagne. Il interrompit le frère Bruno d'un air bien honnête.

" C'est surprenant, dit-il, quel plaisir j'éprouve à vous entendre discourir !

— Alors donc, mon compere, laissez-moi poursuivre....

— Je le voudrais, mais je ne suis qu'un pauvre homme, gagé pour obéir.... mon maître est sévère.

— Revenons à notre mariage, j'y consens. Dans trois ou quatre mois, Charles de France et Anne de Bretagne maîtront. La première chose à faire, si j'ose vous donner un conseil, c'est de les baptiser. Après quoi on les mettra en nourrice. Au bout d'un an et un jour, on les sèvrera. Mme Anne de Bretagne dira papa en langue gaélique, et Mgr. le Dauphin de France criera mammammammam ! Ce sera le bon moment pour les accordailes !

— Excellent frere Bruno ! fit l'homme au surcot brun en lui prenant les deux mains et d'un accent pénetré, je n'oublierai jamais âme qui vive plaisanter aussi agréablement que vous ! Et l'on peut dire que les fondements de cette grande affaire d'Etat auront été jetés avec beaucoup de gaieté.

— Et de légèreté, mon compère ! A six cents pieds au-dessus du sol ! C'est la hauteur de ma cellule.

— De plus en plus ingénieux et spirituel !

— Hé ! hé ! quand on s'y met, voyez-vous !... Cela me fait souvenir d'un bon mot qui m'échappa en l'année de la mort du feu roi, l'avant-veille de la chandeleur. Dondoraine, le tailleur de Villedieu, me disait....

— Ecoutez, interrompit gravement Pierre Gillot, je passerais là deux semaines à vous admirer ! Je me connais ! Et je serais châtié, voyez-vous. Je fais donc effort sur moi-même, et je me prive du reste. Voulez-vous m'accréditer, comme votre ami et compagnon, auprès de l'homme d'armes Jeannin ?"

Frère Bruno hésita un instant.

" Après tout, pensa-t-il tout haut (car penser tout bas, c'est perdre une bonne occasion de jouer de la langue), il ne peut en arriver de mal à mon ami Jeannin. Et dici que M. le Dauphin futur et Mme Anne de Bretagne, sa femme, qui est à naître, arrivent à l'âge de rai-on, il coulera bien de l'eau dans la Sée.... Je veux bien, mon compère.

— Et que demandez-vous pour prix de ce service ?

— Je demande que, si faire se peut, on mette ma cellule au rez-de-chaussée. En bas, on trouve plus de monde à qui parler, et quoique je sois naturellement taciturne....

— Vous aurez une cellule au rez-de-chaussée.

Oui-da ! c'est pourtant plus difficile que de créer un chevalier : elles sont toutes prises.

— Maître Olivier le Dain y pourvoira, je vous le promets.

— Voilà donc qui est bien.... Maintenant, regardez-moi bien en face, mon compere Gillot, de Tours en Touraine. Ce que je vais vous dire est pour votre salut. Allez vers mon ami Jeannin, puisque c'est votre envie, mais souvenez-vous de ne lui rien demander qui soit contre le devoir d'un chrétien ou l'honneur d'un Breton, car il vous casserait les deux bras, les deux jambes et la tête. Tenez, je vous prête mon rosaire. Il le connait bien, par mon saint patron ! Vous le lui montrerez, et vous lui direz : " Je viens de la part du vieux Bruno, " qui conte de si bonnes aventures !"

— Je n'y manquerai pas, réplique Gillot, en recevant le rosaire à grains d'ebene ; grand merci, mon cher frère, et au revoir !

— Au revoir !"

Gillot se dirigea vers la porte et sortit.

" Holà ! s'écria Bruno en le rappelant ; retenez donc ça un petit peu, mon compère ! j'ai oublié la date de l'histoire du chien du joueur de flûte du cousin de la maîtresse du ministre du roi Philippe de Macédoine....

— 340 avant Jésus-Christ, mon frère.

— Bien, bien ! cela suffit ; un 3, un 4 et un 0.... meros !"

Gillot descendit les premières marches de l'escalier.

" Dites-donc ! lui cria frère Bruno, ce Trogue Pompée, abrégé par Justin, était-il d'église ?

— Non pas, que je sache.

— Et le nom du chien, vous avez oublié de me le dire...."

Mais le compère Gillot était trop loin déjà cette fois.

Frère Bruno ne sut pas le nom du chien.

— Voilà comme une aventure perd la moitié de son prix ! grommela-t-il en rentrant dans sa cellule ; j'aurais dû lui demander cela avant de lui donner mon rosaire.

— Mais tu ne te corrigeras donc jamais ! s'interrompit-il avec colère.

— Me corriger de quoi ?

— Tu sais bien ce que je veux dire ?...

— Mais non !

— Voyons ! ne mens pas au moins !

— Comment ! vieux coquin, mentir !

— Encore des gros mots !

— C'est toi qui as commencé !

— Bon ! bon ! moi, je t'en préviens, je ne me dispute pas sur ce ton-là !"

Bruno fit en même temps un geste plein de dignité, comme pour mettre fin à cette querelle inopportune et malséante. On se tut de part et d'autre. Le fait est que de semblables discussions dégénèrent parfois en luttes acharnées, et que, sans sa louable prudence, frère Bruno se serait exposé à se prendre lui-même aux cheveux.

Il vint s'accouder contre l'appui de sa petite fenêtre. Mais il gardait de la rancune, et le premier venu aurait pu voir qu'il avait quelque chose sur le cœur.

" Une fois pour toutes, dit-il, après un silence très court, mets plus de modération dans tes paroles ! Se fâcher comme cela tout rouge des les premiers mots, c'est la mort des discussions ! Qu'arrive-t-il ? On est obligé de se taire, afin de n'en pas venir à des extrémités toujours fâcheuses. L'habit que nous portons commande une grande réserve.... Tu n'es pas méchant au fond, mais tu es inconsidéré ...

— Allons, vas-tu nous precher un sermon d'une heure !

— Je t'en fais juge ! Te voilà qui recommences !

— Si je veux recommencer, moi !....

— Sais-tu ce que je ferai ? je ne dirai plus mot !

— Eh bien ! tais-toi, voilà !"

Frère Bruno haussa les epaules en homme qui ne veut pas pousser à bout un adversaire trop ardent.

En ce moment son regard, qui parcourait la grève avec distraction, fut attiré par les brillantes étincelles jaillissant des casques et des cuirasses d'une troupe d'hommes d'armes. Cette troupe sortait du Mont-Saint-Michel et se dirigeait vers le Couesnon. Elle était composée de soldats du roi de France.

A quatre ou cinq cents pas, à gauche de cette troupe, un homme chevauchait tout seul sur un bidet de bien humble apparence. Il portait une casquete dont la visiere descendait sur ses yeux, un surcot brun et des chausses couleur de poussière.

" Tiens ! tiens ! se dit frère Bruno ; mon compère Gillot n'a pas perdu de temps ! Le voilà qui chemine vers le manoir du Roz.... Mais où vont les soudards ?"

Les soudards suivaient à peu près la même direction que le bon compere Gillot ; mais ce dernier n'était évidemment pas en leur compagnie.

Il passa le Couesnon à gué. Bruno le vit entrer dans les terres, sous le village de Saint-Jean.

Les soudards continuaient de suivre la lisière des grèves.

" C'est égal, pensa frère Bruno, je vais piquer une épingle dans la manche de mon froc, afin de songer à lui demander le nom du chien, quand il me rapportera mon rosaire."

Et il ajouta en forme de résumé final :

" Un 3, un 4, un 0.... Philippe, roi de Macedoine, pere d'Alexandre le Grand.... son ministre (pas de nom encore, comme c'est incomplet !), la favorite du ministre (de nom pas davantage !), le cousin de la favorite (dans de pays-là ils n'avaient peut-etre pas de nom !), le joueur de flûte...."

Il se frappa le front en homme qui accouche d'une idée.

" Saint-Dieu ! s'écria-t-il, pourquoi ne les baptise-rais-je pas moi-même ? Voyons ! j'appellerai le ministre Enguerrand, la favorite Mme Fleur-d'Epine, le cousin Artus, le joueur de flûte Jeanne Pierre, et le chien Médor.... Certainement les Macédoniens, hommes et bêtes, n'avaient pas de plus beaux noms que cela !"

Le soleil brûlait la pelouse maigre de la plate-forme du Roz. Les bestiaux ruminaient à l'étable. Aucune figure ne se montrait aux fenêtres fermées du manoir.

Mais il faisait frais sous les grands arbres, dont les bouquets s'étageaient sur la rampe nord-est de la montagne, et descendaient en masses ondulantes et confuses jusqu'aux premiers chaumes du marais. La forêt était déserte. A peine saisissait-on dans le lointain les notes, perdues de quelque complainte bretonne, laissant tomber lentement la mélodie somnifère de ses cent cinquante couplets.

" Messire, disait une voix bien douce sous la feuillee, et la douce voix tremblait ; messire, c'est la dernière fois que je viens à votre rendez-vous. Hier j'étais une enfant, et il me semblait que je pouvais sans faute deviser avec vous....

— Eh bien ! Jeannine, ma belle Jeannine ?

— Eh bien ! messire, aujourd'hui la noble dame de Kergariou, ma maîtresse chérie et respectée, m'a fait voir que je me trompais.

— Tu ne m'aimes donc plus, Jeannine ?

— Hélas ! messire Aubry, je voudrais bien ne plus vous aimer !"

Il y avait deux énormes châtaigniers dont les troncs jumeaux se reliaient par un banc de mousse. Jeannine était assise sur le banc. Messire Aubry se tenait debout devant elle, les mains jointes et les larmes aux yeux.

C'etaient deux enfants, Aubry plus enfant que Jeannine.

Ils étaient beaux et bons. Jeannine disait vrai, la pauvre fille. Hier, elle ne savait pas !

Hier, elle ne prenait pas même souci d'interroger son petit cœur. N'avait-elle pas été élevée avec Aubry ? Qui donc eût-elle aimé, sinon lui, son compagnon d'enfance, son frere, son seigneur ?

Mais, depuis hier, elle avait appris bien des choses. Elle avait appris qu'Aubry était le fiancé de sa belle cousine, Berthe de Maurever. Elle avait appris que Mme Peine craignait sa fenêtre ouverte, sa fenêtre à elle, Jeannine. Hélas ! hélas ! suit-on bien la route que fait le cœur avant que l'esprit s'éveille ?

A son insu Jeannine avait espéré hier, puisqu'elle souffrait aujourd'hui.

Ses beaux yeux baissés avaient un peu de rouge à la paupière. Elle essayait de sourire, mais quand un rayon du soleil perçait la feuillée épaisse, on voyait bien qu'elle avait pleuré.

" Écoutez-moi, messire Aubry, reprit-elle, il n'y a point au monde de jeune fille plus belle ni meilleure que Berthe de Maurever....

— Il y a toi, Jeannine ! interrompit Aubry.

— Oh ! moi, dit la fillette en souriant, je ne suis qu'une vassale, messire.

— Et si je veux te faire dame ?" demanda Aubry en lui prenant la main.

Un incarnat plus vif vint à la joue de la jeune fille.

Je vous dis qu'elle était bonne. Mais où est le cœur dépourvu d'ambition ?

Elle baissa ses grands yeux humides et ne répondit point.

Aubry lui pressait le main doucement et la contemplait en extase.

Jeannine était orgueilleuse un petit peu ; elle était coquette juste ce qu'il faut. Et, croyez-nous, elle était sincère, digne, dévouée, pure comme les anges, et pieuse ardemment.

" Et si je veux te faire dame ?" répéta Aubry après un silence.

Pourquoi non ? Il l'eût fait, certes, comme il le disait. Il n'avait pas vingt ans.

Oh ! le rêve délicieux qui passa devant les yeux de Jeannine ! Être dame, et heureuse ! enviée ! et bien aimée !

Elle regarda Aubry tendrement, puis elle lui retira sa main blanchette.

" Moi, je ne veux pas !" dit-elle d'un accent résolu, tandis que sa paupière se baissait et qu'une larme perlait à ses longs cils.

XI. — *Où le nain siffle mieux qu'un merle.*

Le pauvre Aubry resta si triste que Jeannine lui rendit bientôt sa belle main blanche. Mais ce n'était pas pour capituler.

" Berthe de Maurever est votre cousine, murmura-t-elle ; vous l'aimerez parce qu'elle mérite d'être aimée.

— Sur mon honneur, s'écria le jeune homme, je n'aimerai jamais que vous !"

Comme Jeannine allait répondre, un petit bruit se fit sous la feuillee. En même temps un sifflet aigre et perçant modula le vieil air du pays de Combourg.

" Le page dit à la donzelle :
Toujours !
Toujours !

" Il y a quelqu'un dans le fourré ! dit Jeannine effrayee."

Le sifflet se taisait.

" Quelque pâtour qui passe.... dit Aubry.

— Non, non !.... Il n'y a qu'un être au monde pour siffler ainsi !

— Écoutez-moi, Jeannine, je vous en prie !...

— Écoutez-moi vous même, Messire Aubry, interrompit la jeune fille dont la voix était tremblante et basse, je ne veux pas rester longtemps avec vous désormais, et il faut que vous lisiez au fond de mon cœur. Je suis venue pour cela, rien que pour cela ! Si j'étais une noble demoiselle, je vous dirais : Je suis à vous ; après Dieu, vous êtes mon maître et mon seigneur, car je vous aime....."

Aubry voulut baiser sa main. Elle la retira doucement.

" Mais je ne suis qu'une vassale, reprit-elle ; je ne puis pas devenir votre femme.

— Pourquoi cela ? se récria Aubry, mon pere est mort, je suis chef de ma maison....

— Je ne puis pas, interrompit la jeune fille, parce que je ne veux pas susciter un fils contre sa mere.

— Ma mere consentira....

— Jamais ! prononça Jeannine en secouant la tête tristement.

— Quand je lui dirai qu'il s'agit du bonheur de ma vie...."

Le sifflet chanta la ballade du Huelgoat :

" Jouvenceau pâle à fière suzeraine.
Disait je l'aime, ô ma mère, et je meurs !
Que repondit la châtelaine ?...."

" C'est le nain maudit !" s'écria Aubry en colère.

On put entendre comme un écho étouffé de ce petit rire strident et sec que nous avons déjà ouï plusieurs fois. Puis le sifflet acheva la première strophe de la ballade :

" Fillette, va cueillir les fleurs,
L'aubépine et la marjolaine ;
La châtelaine
Répondit : Meurs !"

Aubry et Jeannine savaient tous deux la poésie de la ballade. Pour eux, le sifflet parlait. Jeannine rajusta son voile et se leva.

" Adieu, Messire Aubry ! dit-elle.

Quoi ! pas même au revoir ! fit le jeune homme avec tristesse.

— Non, pas au revoir ! répeta Jeannine, ma grand'mere Fanchon Le Priol habite la ville de Dol ; je vais demander, dès ce soir à Mme Reine, la permission de quitter sa maison pour aller demeurer avec ma grand'mère. Je prierai Dieu pour vous, messire Aubry.... et pour Berthe, votre cousine.... afin qu'elle vous aime et que vous soyez bien heureux !"

Il y avait deux grosses larmes sur les joues de la pauvre Jeannine. Aubry la pria et la supplia de changer de résolution, mais tout fut inutile. A bout d'arguments, il se mit à genoux sur la mousse. A cet instant, le sifflet fantastique jeta un appel aigu et entonna l'air de l'ecuyer Ronan de Pierrefonds, qui tua sa fille Yolande et le gentil Olivier, dans la forêt d'Alençon :

" Ronan ceignit sa longue épée
Et mit son chapel à l'envers,
Criant à tort et à travers :
Vites-vous ma fille échappée ?..."

Jeannine comprit et s'esquiva, légère comme une biche. Au bout de quelques secondes, elle avait disparu derrière les pousses drues des chenes et des châtaigniers. Aubry fit machinalement quelques pas pour s'éloigner du lieu du rendez-vous. Il se trouva face à face avec le bon Jeannin.

Celui-ci n'avait point mis sa toque à l'envers et n'avait garde de chercher sa fille échappée.

" Holà ! dit-il gaiement, voilà messire Aubry qui pr

A NOS ABONNÉS.

☞ *Le comité de direction de cet établissement a décidé que ce journal ne sortirait qu'une fois par semaine, pendant les premiers six mois, c'est-à-dire, pour le premier semestre. En conséquence de cet arrangement, le prix de l'abonnement, pour ce semestre, ne sera que d'une piastre, c'est-à-dire, au taux de 2 piastres par année. L'administration tiendra compte aux personnes qui auraient payé leur abonnement avant cet arrangement, et portera la balance à leur crédit, pour le prochain semestre.*

☞ *La direction de ce journal a pris des arrangements avec M. Friel, agent du Citizen pour faire nos collections.—Nous espérons que nos abonnés de cette ville voudront bien se rappeler que nos payments doivent se faire d'avance si l'on ne veut pas s'exposer à payer 50 cts. de plus à la fin du semestre.*

☞ *Nous préparerons tous nos comptes d'abonnements et autres. Nous les ferons collecter dans le cours de la semaine prochaine.*

☞ *Nous espérons que chacun de nos abonnés s'empressera de répondre généreusement à notre appel.*

☞ *Ceux qui préféreront payer au bureau du journal pourront le faire, en s'adressant à M. Réaume, dont les reçus seront considérés par nous comme valides.*

Le Courrier d'Ottawa

Ottawa, 26 Juin 1861.

Elections.

Mensonge formulé de nouveau et invinciblement réfuté.

Dans notre No. de mercredi dernier, nous avons reproduit le dégoutant article signé par *Un Presbytérien Ecossais.* Nul doute que nos lecteurs n'aient flétri comme nous celui qui dans le but de nuire à un Candidat aussi honorable que Mr. Robert Bell ne craint pas de soulever les passions les plus basses et de recourir aux mensonges les plus impudents.

Oui, l'auteur de l'écrit avait menti effrontément en affirmant que Mr. R. Bell et le vénérable Evêque d'Ottawa sont les propriétaires du *Courrier!* Eh bien! malgré les déclarations formelles qui lui ont été faites qu'en soutenant cet avancé il était en flagrant délit d'erreur ou de mensonge; il a l'impudence, dans un nouveau placard également hypocrite et ridicule, de formuler le même mensonge ajoutant, afin de mieux tromper les électeurs, que le contrat de propriété en question se trouve, a l'heure qu'il est, déposé à l'office de Mr. Lees et qu'il est prêt à prouver ce qu'il avance à quiconque le désirera.

Sans doute, nous rougirions de répondre à un écrit inspiré par tant de mauvaise foi, si nous ne craignions qu'il ne fût propre à induire en erreur quelques uns de nos lecteurs du Comté de Russell. Dans tous les cas, voici notre réponse.

Mr. Bell ayant eu connaissance du nouveau mensonge formulé contre lui, écrivit sur le champ à Mr. Lees, le priant de vouloir bien déclarer publiquement s'il était vrai qu'il fût en possession du contrat mentionné dans le placard. Aussitot, Mr. Lees répondit niant formellement le fait. Voici les lettres de ces deux Messieurs:

LETTRE DE MR. BELL A MR. LEES.

Ottawa, 21 Juin 1861.

R. Lees, Ecr.,
Avocat, Ottawa.

Permettez-moi de vous transmettre le présent placard daté du 18 courant et signé: "Un Presbytérien Ecossais." Permettez-moi aussi de vous demander la faveur de déclarer par écrit s'il y a quelque chose de vrai dans la phrase où votre nom se trouve mentionné.

Votre, etc.,
ROBERT BELL.

REPONSE DE MR. LEES.

Ottawa, 21 Juin, 1861.

Robert Bell, Ecr., Ottawa,

Cher Monsieur,—En réponse à votre note datée d'aujourd'hui et me transmettant le placard daté du 18 juin 1861, et signé "Un Presbyterien Ecossais," je demande de dire qu'il n'y a rien de vrai dans la phrase où mon nom se trouve mentionné. De plus je dirai que le seul document relatif au *Courrier d'Ottawa* qui ait été fait ou exécuté à mon office, ou que j'ai vu et dont j'ai entendu parler, est un contrat entre vous-même et Mr [illegible]ocet, et par lequel vous consentez à l[illegible]corder l'usage d'une certaine partie de vos appartements et de votre matériel d'imprimerie, et d'imprimer avec votre presse un certain nombre de feuilles chaque semaine moyennant une somme stipulée. Je dirai aussi que l'Evêque d'Ottawa n'a aucune part dans le dit contrat et que je n'ai jamais entendu dire qu'il fût pour quelque chose dans votre transaction avec Mr. Doucet.

Je suis, Monsieur, Votre, etc.,
ROBERT LEES.

Telle est la vérité, libres et indépendants électeurs. Jugez maintenant des moyens que l'on emploie pour vous empêcher de voter pour le Candidat le plus digne de vos suffrages. Oui, le plus digne, puisque c'est le plus libéral, le plus actif, le plus influent, le plus dévoué; celui qui a le plus de titres à la reconnaissance, et par là même au support de tout les électeurs. En effet, à qui devons nous le chemin de fer d'Ottawa et de Prescott qui est une si grande source de prosperité et de developpement pour Ottawa et ses environs, en facilitant singulièrement les voies de communications et en donnant un libre essor au commerce. A qui sont-ils redevables du choix qui à été fait d'Ottawa pour la Capitale des Canada; à qui doivent-ils de voir maintenant briller sur le Barrack's hill les imposantes constructions qui déjà font l'admiration de ceux qui les visitent, si non, (comme le remarquait le gouverneur général lui-même) à M. R. Bell! Et on le comprendra sans peine. Avant de songer à choisir une ville pour Capitale, il faut pourvoir aux moyens d'y arriver.

On sait encore que c'est à l'influence et au zèle de M. R. Bell que l'on est redevable, en grande partie du moins, à la ligne télégraphique qui relie Ottawa aux autres villes de la province, ainsi que d'une foule d'autres améliorations dont cette ville a justement droit de se glorifier. Mais si M. Bell a tant fait étant encore dans la vie privée que ne pouvons nous pas attendre qu'il fasse lorsqu'il sera en parlement? Tout doit donc porter les électeurs du Comté de Russell à le choisir pour le représentant de leurs intérêts dans les comices du pays.

Fete de St. Jean-Baptiste.

Avant-hier fut célébrée dans la cité d'Ottawa, la fête de notre glorieux Patron St. Jean-Baptiste, et jamais elle ne fut si belle. Tout concourut à l'embellir: le temps fut des plus magnifiques et l'entrain de la population française général. Les magasins et les boutiques se fermèrent, et toute la ville prit un air de fête. Sur le dôme du spacieux Hôtel de Champagne flottaient les drapeaux de l'Angleterre et de la France; de vertes érables ornaient la gallerie et annonçaient le patriotisme de son digne et bien aimé propriétaire.

Dès 8 heures du matin, la foule s'empressait autour des bâtisses de l'Institut-Canadien Français, chacun fut exact au rendez-vous, et à 9 heures précise la procession se mit en marche, bannières déployées, musique en tête, dans un ordre admirable, grâce au zèle et à l'activité des commissaires ordonnateurs MM. I. Champagne et C. Triolle. Dans les rangs de la procession, se faisaient surtout remarquer, par leur belle tenue, les Compagnies des Capitaines Dufour et Larivière.

En tête de la procession figuraient trois petits personnages representants St. Jean-Baptiste, Jacques Cartier et un Indien, avec leurs beaux costumes et emblèmes allégoriques, fournis par M. Joseph Roy, M. Laurent Duhamel et le Capitaine Dufour, leurs parents, qui n'épargnèrent aucun trouble pour rendre ces personnages charmants.

Nous devons ici faire une mention toute particulière de notre bande canadienne que nous trouvons toujours en tête de toute fête nationale, aussi devons-nous complimenter leur habile chef, M. G. Sutherland, qui surtout en cette occasion s'est surpassé par l'exécution de nos airs favoris.

Après les différentes sociétés, qui suivaient, venaient, pour terminer la procession, les Membres de l'Institut-Canadien Français, en corps, ainsi que les Membres de la Société St. Jean-Baptiste, les officiers et le Président, le Dr. St. Jean, à qui les plus grands éloges sont dus pour le trouble qu'il s'est donné à organiser la plus belle fête nationale qui jamais ait eu lieu à Ottawa.

La procession se rendit à l'Evêché au-devant de sa Grandeur Monseigneur Guigues et l'escorta jusqu'à la Cathédrale. L'église offrait un spectacle admirable. La voûte et les pilliers élégamment décorés par les soins du comité de la St. Jean-Baptiste, présentaient à la vue un coup d'œil enchanteur. Sa Grandeur accompagnée d'un nombreux clergé assistait à l'Office Divin qui fut chanté par le Révd. M. Blanchard, de St. Philipe. Le cœur des amateurs de la Cathédrale, sous la direction du Rév. Père Pallier et de M. Dossert, notre habile organiste, exécuta avec un entrain admirable la 12e Messe de Mozart, si bien connue des amateurs, ce qui contribua beaucoup à la solemnité de la fête. Comme l'église était remplie d'une foule immense de Canadiens-français et autres, la collecte faite par Mesdemoiselles Richer et Tambeau, accompagnées de M. Comte et de A. L. Duhamel, M.D., fut très abondante.

L'Office Divin terminé, la procession se mit en route et défila par les rues Sussex, St. André et King, pour se rendre à l'Institut, où le Dr. St. Jean, Président, après avoir remercié les différentes sociétés et les citoyens en général pour le concours unanime qu'ils s'empressèrent de lui donner, les invita à revenir pour assister à la soirée littéraire et musicale qui devaient avoir lieu le même jour sous le patronage de Sa Grandeur.

A 2 heures, P.M., dans les salles du Marché de la basse-ville, un grand diner national donné par M. Moïse Lafontaine, notre habile restaurateur, et il va sans dire que le tout correspondit à l'attente générale.

Durant le diner, les santés suivantes furent proposées: Notre très gracieuse Souveraine, Dr. St. Jean, Président de la Société St. Jean-Baptiste. A notre Nationalité, P. Comte, Président de l'Institut Canadien Français. Notre honorable Membre pour la cité, R. W. Scott, N. Germain. La Presse d'Ottawa, L. J. B. Lazure. Au Président de la Société St. Jean Baptiste, E. R. E. Riel, M.D. Le Président de l'Institut, R. Lapierre, et les Dames Canadiennes Françaises de notre cité, par le Dr. St. Jean.

L'assemblée se dispersa alors joyeusement au milieu de vivats enthousiastes. Sur les 8 heures P.M., une foule nombreuse remplissait la salle de l'Institut: mais la séance à peine ouverte un incident qui heureusement n'eut aucune suite fâcheuse, la força à se disperser. Le feu d'artifice sous l'habile direction de M. Ernest Lapierre, produisit le plus brillant effet et contribua à nous consoler de la perte de notre soirée.

Espérons que l'année prochaine, notre fête nationale sera chômée avec encore plus d'enthousiasme s'il était possible. Avec l'aide de notre digne clergé, qui est toujours le premier à mettre la main à l'œuvre, lorsqu'il s'agit de notre nationalité, nous pourrons tous les ans offrir à nos concitoyens d'origine étrangère, un spectacle qu'il ne peuvent s'empêcher d'admirer.

APOLOGIE A NOS CONCITOYENS D'ORIGINE ANGLAISE.—Nous prions nos concitoyens d'origine anglaise, de vouloir bien excuser l'erreur qui avant-hier (jour de notre fête nationale), fut commise à l'insu du comité de la St. Jean-Baptiste et des officiers de l'Institut Canadien-Français, en arborant le drapeau anglais sur les batisses de l'Institut, au dessous du Tricolore. Nous sommes assurément, les derniers des sujets britanniques qui voulussent insulter au glorieux drapeau de notre très Gracieuse Souveraine. Quoique nous rappellant toujours notre origine, nous n'oublions pas cependant que nous sommes sujets anglais, et nous sommes loin de vouloir manquer aux convenances, qui, surtout à pareil jour, sont toujours observées par les Canadiens-Français.

P. COMTE.
Prés. de l'I. C. F.

Et plusieurs autres membres de l'Institut Canadien-Français

N. B.—L'*Ottawa Citizen* est prié de reproduire.

Lundi, pendant la Soirée donnée à l'Ancien Institut Canadien-français, sous les auspices de la Société St. Jean-Baptiste, le plancher s'affaissa tout-à-coup sous le poids de la foule, et laissa libre entrée aux caves de l'Institut à une partie de l'audience, qui ne s'attendait nullement à ce délassement d'un nouveau genre, d'autant plus qu'il n'avait point été entré dans le programme de la soirée.

Fort heureusement que la peur a été, en somme, plus grande que le mal, et qu'il n'y a eu à regretter que quelques pentalons déchirés à différentes places, et quelques *chapeaux* et *crinolines* plus ou moins *bossés*.

Le comité chargé de l'organisation de la soirée ne se tient point pour battu par ce petit incident, qui, d'ailleurs a permis à plusieurs des auditeurs d'aller achever la soirée au théâtre, et nous prie d'annoncer que jeudi soir à la même heure, aura lieu à l'Institut, Place du Marché, une Soirée du même genre, moins cependant la partie à laquelle nous venons de faire allusion. Le comité promet à l'audtoire un plancher tout-à-fait solide à l'épreuve de tout accident, et une des plus jolies soirées qu'on puisse passer à Ottawa.

A jeudi soir donc.

CORRESPONDANCES.

(Pour le Courrier d'Ottawa.)

NEW-YORK, 9 juin 1861.

Il est peu de révolutions dans le monde qui n'intéressent les spectateurs par la manifestation de quelque idée sociale ou religieuse, et celle dont les Etats-Unis sont actuellement le théâtre est peut-être la seule, à laquelle on doive refuser ce mérite. De part ni d'autre on n'obéit à un entrainement un peu noble. Dans le Nord surtout, des intérêts matériels sont seuls en jeu, on se rit de la patrie qu'on met en avant à tout propos, et ce n'est que par la misère générale qu'on est arrivé à trouver ces volontaires dont on fait tant de bruit et qui ne sont en réalité que des mercenaires.

Je trouve la preuve de cette assertion dans la conduite des hommes qui passent pour les plus éminents et qui ont pris en main la direction du mouvement soi-disant patriotique.—Le comité de défense de l'Union de New-York, aujourd'hui heureusement dissous, le conseil militaire d'Albany, d'autres comités secondaires enfin, tiraillaient en tous sens le Président et le général Scott pour qu'on leur demandât le plus de régiments possibles. Et la raison en est facile à concevoir. Plus il y avait de régiments à former, plus il y avait d'uniformes à fournir, d'équipages militaires à commander, de vivres à distribuer, et tout était matière à spéculation et à tripotage. Les différents comités ayaient entr'eux de scandaleuses discussions, et l'on a vu des hommes qu'ils avaient engagés deux fois dans des régiments différents pour qu'ils reçussent deux parts de vivres et leur rendissent celle qu'ils ne mangaient pas.

Or est-ce là le cachet du patriotisme? Sont-ce là les nobles dévouements que doit inspirer l'amour de la patrie? Et d'ailleurs la patrie est-elle réellement en danger? C'est ce que personne ne croit, et l'on sait bien aussi que la guerre n'amènera aucun résultat, mais la coterie qui y a poussé tâche d'aveugler le public, et la majorité des gens honnêtes et pacifiques tremble, comme toujours, devant une minorité turbulante, audacieuse et armée de grands mots.

On avait bien mis quelque espoir dans la réunion prochaine du congrès le 4 juillet. Mais les optimistes n'ont pas réfléchi que la majorité dans cette assemblée appartiendrait à la fraction avancée du parti républicain, à cause des envoyés de la nouvelle Angleterre, du Nord de l'Etat de New-York et de l'Ohio. Les quelques démocrates nommés par d'autres Etats n'oseront pas élever la voix ou s'ils l'élèvent, elle sera étouffée par les cris de leurs adversaires. Il faut considérer encore que la partie militante du parti démocrate, qui était déléguée en entier par le Sud, ne sera nullement représentée dans le Congrès.

Qu'attendre donc d'une assemblée ainsi composée et qui sera circonvenue à tout prix par ceux qui ont lancé le pays dans la guerre et qui ont tout intérêt à l'y maintenir sans lui laisser le temps de se reconnaître? Rien de bon vraisemblablement, et le principal projet qu'on prête à M. Lincoln est celui de se faire octroyer par le Congrès des pouvoirs dictatoriaux, et l'autorisation d'élargir les cadres de l'armée et de la marine à l'aide d'un emprunt de $50,000,000.

Nous manquons absolument de nouvelles positives du théâtre de la guerre; je vous ai déjà parlé des combats d'Aquia Creek, d'Arlington et de Fairfax Court House. Il se confirme de plus en plus que le premier a été un échec pour la marine fédérale. Les autres sont indécis. Un quatrième a eu lieu à Phillipa, au delà de Grafton, dans la Virginie occidentale, et s'est terminé à l'avantage des troupes fédérales. Au surplus, c'est un fait connu que la Virginie occidentale est tout en faveur de l'Union, et il se confirme que les sécessionnistes l'évacueront pied à pied pour arriver à se concentrer à Manassas Gap, où ils feront sans nul doute une résistance désespérée.—Jefferson Davis est à Richmond, et il doit défendre cette ville à tout prix; la quitter serait pour lui un échec moral dont il aurait peine à se relever.

Les opérations militaires marchent d'ailleurs avec une lenteur sans pareille, ce qui n'empêche pas la confiance jouée ou réelle du cabinet de Washington. Le Président s'occupe maintenant à donner des dîners diplomatiques à la Maison Blanche, et l'on cite un mot adressé à Lord Lyons, ambassadeur britannique à Washington, par une dame américaine, et cela au sujet du Canada. Cette dame portait un éventail orné de trente-cinq étoiles. Après quelques compliments, Lord Lyons lui fit observer qu'il y avait une étoile de trop: "Oubliez-vous le Canada?" répondit la dame qui voulait être malicieuse. Lord Lyons, ajoute triomphalement un journal américain, ne sut que répliquer à cette spirituelle réponse. Pour notre part, nous la trouvons encore plus impertinente que spirituelle, et nous pensons qu'elle fait peu d'honneur au bon goût des dames invitées à la Maison Blanche.

On est en train d'organiser à New-York, sous les auspices du représentant Sickles, une brigade qui s'intitule pompeusement *Excelsior Brigade*. M. Sickles, jadis démocrate acharné, est devenu unioniste dès qu'il a vu jour à se nommer général. C'est lui qui a eu ce fameux procès au sujet de sa femme, qui l'avait indignement trompé et qu'il a jugé à propos de reprendre ensuite. Mais ici les scandales font connaître un homme et finissent par l'élever au pinacle.

Je pense que j'aurai plus de faits sérieux à vous signaler dans ma prochaine correspondance, car enfin il faut bien que les évènements se dessinent, et si le premier pas n'est pas fait par le Nord, il le sera par le Sud.

A. L.

NEW-YORK, 14 juin 1861.

Deux combats ont eu lieu depuis que je ne vous ai écrit; le premier, sans importance, à Romney, est resté indécis, le second, qui est un échec véritable pour les troupes fédérales, s'est décidé dans un endroit appelé *Big Bethel*. Voici quelques détails sur cette affaire.

Les gens du Sud avaient établi un avant poste dans un hameau du nom de Little Bethel, à environ 8 milles de Newport Revers et de Slampton, deux points occupés par les soldats du Nord et à portée du fort Monroe, où commande le général Butler à la tête de forces très respectables. De Little Bethel les Virginiens inquiétaient les troupes unionistes, et le général Butler résolut en conséquence de les déloger de cette position et de s'emparer même des batteries de Big Bethel, situées un peu plus loin. Cinq régiments partirent de différents points pour se rencontrer à un carrefour aux environs de Little Bethel, mais comme le départ des troupes eut lieu la nuit pour mieux surprendre l'ennemi, deux régiments amis qui se rencontrèrent ne se reconnurent pas et firent feu l'un sur l'autre. De là des pertes inutiles. Une seconde méprise eut lieu, et acheva de démoraliser la colonne d'attaque. En arrivant au Petit Bethel, on trouva la position évacuée par les sécessionistes, dont les coups de feu des régiments égarés avaient éveillé l'attention.

On se porta alors sur Great Bethel, qu'on trouva parfaitement défendu par des batteries masquées, où entraient des pièces rayées et parfaitement servies. Les ouvrages en terre étaient si heureusement faits que les unionistes ne pouvaient apercevoir les servants des pièces et ne voyaient briller parfois que l'éclair du canon. L'artillerie des troupes du Nord se composait de trois misérables petites pièces de campagne, vieilles et de courte portée, dont pas un boulet n'était capable de faire le moindre mal aux fortifications en terre de l'ennemi. Le brigadier général Pierce, qui commandait l'expédition, eut alors l'idée de faire enlever les ouvrages à l'assaut, sans s'apercevoir que les dits ouvrages étaient protégés par un marais et un large fossé rempli d'eau courante. Naturellement ses troupes se heurtèrent à ces obstacles sans les pouvoir franchir, et revinrent inutilement à la charge. Enfin M. Pierce fit sonner la retraite, et les soldats du Nord furent poursuivis par les sécessionistes l'épée dans les reins, jusqu'à Little Bethel, où les unionistes coupèrent un pont qui rendit une poursuite plus longue impossible. Enfin les régiments qui avaient eu si peu de succès rentrèrent épuisés au fort Monroe, à New Port Revers et à Slampton, découragés par l'impéritie de leurs chefs. La perte avouée est de 25 morts et 100 blessés; la perte réelle est beaucoup plus considérable.

Le fait matériel même de la défaite n'est assurément pas ce qu'il y a de plus déplorable pour l'armée unioniste; ce qui est plus triste, c'est que ce combat a donné la mesure de l'incapacité de ses chefs. Ainsi, quel est ce général M. Butler, qui envoie ses troupes à une lutte inégale, sans avoir examiné ou fait examiner le terrain qui doit servir de champ de bataille, sans connaître au juste les forces de l'ennemi, sans savoir comment et par quoi il est protégé, qui enfonce ses soldats dans un marais sous prétexte de les faire monter à l'assaut et les laisse fusiller par l'ennemi, à son plaisir? quel est ce général qui ne sait même pas donner un mot d'ordre à ses régiments et cause d'aussi cruelles méprises que celles dont ils ont été victimes. Il est vrai que M. Butler se disculpe en rejetant toute la faute sur le général Pierce, qui s'absout à son tour aux dépens du colonel Bandix, simplement parce que le régiment de ce dernier est allemand, et qu'en qualité d'étranger il doit porter le poids des bévues américaines.

Telle a été cette affaire du combat de Big Bethel, qui à dû causer une grande joie dans la Virginie et qui devait démontrer une fois de plus au gouvernement fédéral que soumettre le Sud ne sera pas facile, car on y trouvera une résistance désespérée. "Levez-vous tous, a dit le général Beauregard, dans une proclamation aux virginiens; Levez-vous tous pour défendre vos foyers menacés, vos femmes, vos enfants et tous vos droits les plus sacrés." Que chaque buisson, chaque pli de terrain cache une embuscade. Songez aux calamités qui fondraient sur vous si jamais les abolitionnistes du Nord se rendaient maîtres de votre pays. Enfin que tout le monde coure aux armes, et qu'on traite nos féroces ennemis du Nord comme vous traiteriez des Comanches." Telle est la substance de cette proclamation, à la suite de laquelle le général Beauregard a été prendre le commandement des forces séparatistes à Manassas Gap. Quant aux retranchements de Harper's Ferry, ils sont, dit-on, formidables, et on ne prête nullement aux Virginiens l'intention de les évacuer. On recommence même à craindre à Washington un mouvement en avant du général Beauregard sur la capitale.

Le Missouri, que le général Lyon, après M. Harney, maintient par la terreur dans le giron de l'Union, va probablement en appeler à l'insurrection. Son gouverneur, le général Jackson, a lancé une proclamation dans laquelle il énumère tous les griefs du Missouri contre le gouvernement de M. Lincoln, les droits et les libertés du peuple violés, les volontaires faits prisonniers, le commerce avec les Etats-Unis du Sud suspendu, les rapports entre les concitoyens soumis à l'incessant contrôle d'une soldatesque armée; des citoyens inoffensifs emprisonnés sans mandat légal; des vieillards, des femmes et des enfants impitoyablement massacrés. Après ce lugubre tableau, M. Jackson expose qu'il a tout fait pour en arriver à une conciliation, mais qu'elle est impossible. Néanmoins, on doit obéir à la législature, qui a convoqué 50,000 hommes de milice, et, ces 50,000 hommes seront levés, en dépit des troupes fédérales.

Cette proclamation est évidemment le signal de la guerre civile dans le Missouri, et plût au ciel que cet évènement éclairât M. Lincoln et sa coterie! Partout où ont passé ses troupes, elles n'ont pas pacifié; elles n'ont fait qu'irriter les haines. Ne vaudrait-il pas mieux déposer les armes et reconnaître ce qu'on ne peut empêcher?

REVUE EUROPÉENNE.

NEW-YORK, 16 juin 1861.

La question de Syrie a été le sujet d'une violente polémique entre les journaux anglais et français. Les premiers prétendaient que la France avait fomenté plus qu'apaisé les troubles, et les seconds se défendaient de cette accusation. Quoi qu'il en soit, six bâtiments de transports, partis de Toulon, sont déjà à Beyrouth pour en commencer l'évacuation.

La commission européenne chargée de réorganiser le Liban de concert avec la Turquie a tenu plusieurs séances à Constantinople, mais là encore l'Angleterre et la France ont chacune leur candidat, et se montrent divisées. Il est pourtant décidé que la Syrie sera gouvernée par un chef chrétien, et que ce chef devra appartenir à la secte chrétienne qui compte le plus d'adhérents dans le Liban. M le marquis de Lavalette, ambassadeur de France, préside les conférences et partira vaisemblablement en congé de Constantinople, les affaires de Syrie une fois réglées. Cet antagonisme perpétuel des deux grandes puissances occidentales en orient est un fait grave, et, si jamais une rupture a lieu entre elles, c'est par la question d'orient qu'elle sera provoquée.

Quelques troubles qui avaient éclaté à Milan ont été entièrement réprimés, et les Piémontais les ont représentés comme le résultat d'un complot austro-clérical; d'autres veulent y voir la main du mazzinisme. Dans tous les cas ce conflit, où le clergé de Milan s'est trouvé engagé, rendra la séparation entre le temporel et le spirituel encore plus marquée dans les nouveaux états italiens. De tout temps, du reste, cette distinction absolue des deux pouvoirs a été le rêve de M. de Cavour.

La diète de Pesth, en Hongrie, a été le théâtre de chaudes discussions au sujet du projet d'adresse de M. Deak, qui réclame l'autonomie absolue de son pays, tout en prêtant serment constitutionnel d'allégeance à la maison da Hapsbourg. Il est probable que la diète votera l'adresse, et l'on se demande en ce cas ce que fera le cabinet de Vienne, dont les opinions sont divisées. Les uns veulent dissoudre l'assemblée de Pesth, les autres proposent de nommer une commission du Parlement de Vienne qui s'abouchera avec la commission hongroise chargée de porter à l'empereur l'adresse des députés magyars. Si on ne parvient à s'entendre, de nouvelles craintes de guerre surgiront de ce côté.

Le Prince Gortschakoff, gouverneur de la Pologne, est mort au milieu de nouveaux troubles à Varsovie, et il est remplacé temporairement comme lieutenant du royaume par le ministre de la guerre, général Souhayanett. Peut-être sera-ce une occasion pour Alexandre II de faire quelques concessions à ses sujets polonais, concessions désirables à tous égards.

En France, on s'occupait beaucoup d'un projet de loi modifiant les rigoureux décrets sur la presse du 17 février, 1852. C'est un pas nouveau dans la voie libérale inaugurée par M. de Persigny, et l'on doit féliciter ce ministre de ne se pas démentir. Ainsi, le projet de loi ne laisse subsister la suppression de plein droit qu'au cas de deux condamnations en moins de deux ans pour crimes, circonstance qui ne peut se produire. De plus, le gouvernement renonce à la faculté de suspendre ou de supprimer un journal après une première condamnation. Le corps législatif ratifiera sans doute ces amendements.

Cette assemblée se montre moins coulante sur le budget, relativement surtout à celui de la guerre et de la marine. En examinant ces budgets, la commission s'est aperçue que le chiffre de plusieurs chapitres de dépense n'étaient pas en rapport avec le chiffre d'effectif des armées de terre et de mer tel qu'il est indiqué dans l'exposé des motifs du budget. Le chapitre de la solde, par exemple, analysé d'après les règles actuelles, comporterait beaucoup plus d'hommes sous les armes que le gouvernement n'en déclare dans son exposé.

Le *Times* de Londres a fait ressortir cette différence et calculé qu'il y avait en France 1 soldat sur 70 hommes valides. Or, continue le journal anglais, personne n'a jamais possédé un bon outil sans avoir la plus grande envie de s'en servir, et quand bien même la France n'aurait pas d'espérances immediates et de politique bien définie, il est évident pourtant qu'elle doit vouloir se servir d'une armée si puissante et si maniable. Contre qui? nul ne le sait encore, mais ce que nous tenons pour certain, dit le *Times*, c'est qu'elle a aujourd'hui la même attitude qu'il y a trente mois, lorsqu'elle lançait ses légions par dela les monts et les mers, et qu'elle arrachait un antique apanage à un grand empire et à un Etat ami.

Ce n'est pourtant pas l'accroissement de la marine française, surtout de la marine marchande, qui doit inspirer beaucoup de jalousie à l'Angleterre. Ainsi tandis que, de 1838 à 1858, le tonnage de la marine à voiles, en France, n'augmentait que de 370,000 tonneaux, il augmentait en Angleterre de 2,900,000 tonneaux. La marine à vapeur, quoique recevant des subsides, ne s'est accrue en France que de 50,000 tonneaux, tandis qu'en Angleterre elle a augmenté de 400,000, quant à la marine de guerre en France, elle s'est accrue dans des proportions plus considérables, mais l'Angleterre de son côté n'a pas cessé ses constructions navales.

Le parlement de Londres a entendu de vifs débats relatifs à la suppression de l'impôt sur le papier, qui a fini par être voté, et ce vote a dû combler les vœux de M. Gladstone, qui l'a provoqué. Une autre mesure, purement administrative, la suppression de la subvention accordée par le précédent cabinet pour assurer le service des correspondances transatlantiques entre Galway et New-York, a failli assurer ou rendre au moins probable le triomphe des tories. Les deputés Irlandais, défenseurs naturels du port de Galway, sont accourues dans l'intention de voter contre le ministère, mais de grandes courses à Epsom ont suspendu toutes les affaires, retardé le vote de 24 heures et permis à Lord Palmertson de rallier bien des voies perdues. Les affaires américaines préoccupaient toujours beaucoup le public, et, malgré tous les voiles de langage possibles, il est évident que le cabinet anglais penche pour le Sud.

A. L.

NOUVELLES ELECTORALES.

Comté de Russell.

Les nouvelles que nous recevons de toutes les parties du Comté de Russell sont des plus favorables à Mr. Bell, et tout nous porte à croire que ce M. remportera une victoire signalée sur ses adversaires. Nous ne pouvons que féliciter les électeurs de ce Comté sur le choix qu'ils feraient en la personne de M. Bell. Tout le monde connait ses talents, son énergie, son aptitude aux affaires, et l'influence dont il jouit déjà auprès du Gouvernement, ne pourrait être qu'augmentée par le mendat qu'on lui confierait.

La nomination aura lieu Lundi le 1er jour de Juillet prochain et la votaion les 8 et 9.

Comté d'Ottawa.

M. Friel parait réussir à merveille dans le Comté d'Ottawa, et les nouvelles que l'on en a reçu ces jours-ci sont des plus favorables, et ne laissent plus le moindre doute sur son élection. Avec M. Friel pour le Comté d'Ottawa. M. Bell pour Russell. M. Scott pour la Cité et M. R. Lyon pour Carleton, les interêts du Canada Central ne pouraient être mieux sauve-gardés.

Comté de Carleton.

Les deux Candidats pour le Comté de Carleton, M. Powell et M. Robert Lyon, sont à l'œuvre depuis plusieurs jours, et travaillent tous deux avec ardeur à assurer leur élection. M. Lyon, nous dit-on court beaucoup de chances de succès.

La votation dans ce Comté aura lieu Mardi et Mercredi les 2 et 3 juillet.

CORRESPONDANCE.

Ottawa, 26 juin, 1861.

M. le Rédacteur.

Comme je voulais éviter une contestation dont les résultats, me paraissait difficiles au milieu de tant de candidats. Je m'étais confié au jugement de ceux que l'on ma dit former une réunion des délégués des differentes paroisses du comté, et où siégeaint les quatre personnes venues des paroisses inférieurs. Comme sur les quatre personnes représentant ces dernières paroisses, deux ont semblé être de l'avis du reste du comité sur ma candidature, je n'ai pas pu faire autrement que de me retirer des rangs des candidats.

Mais je ne me suis pas retiré *en faveur de M.* Yong, qui reste le seul candidat resident du comté; parce que je ne le crois pas capable, malgré sa qualité de *résident* et malgré la décision du comité de rencontrer la faveur des populations des paroisses, (dont je connais plus particulièrement les sentiment et les principes;) tel que je l'ait dit d'ailleur dans la petite assemblée qui a précédé la réunion du comité et cela, pour une *raison seule*, que j'ai bien expliquée à M. Yong lui-même et à ses amis. Parcequ'il fait partie d'une société, dont l'existence est considérée comme une source de dessordres pour notre pays.

Je desire que cette note sort Publicé avec le petit document qui l'accompagne, et du se trouve ma signature; pour que les Partisans zélés de Monsieur Yong ne se prevalent pas de ma decision, en leur faveur; comme ils ont déjà essayé de le faire *même devant midi.*

Veuillez me croire,
Monsieur,
Votre, Sir, etc.,
N. BOURASSA.

Comté d'Ottawa.

Le comité des délégués des differentes parties du comté ayant décidé que parmi les candidats nommés, M Bourassa avait le moins de chance d'obtenir la majorité des électeurs du comté. M. Bourassa se soumet au jugement du comité et se retire de la contestation.

Ottawa, 25 juin 1861.
(Copie traduite.)

N. Bourassa.
Geo. Ed. Steacy, Président.
Irvine Allen, Secr.,

Election de la cité.

Jeudi, a 11 heures un grand nombre d'électeurs se sont assemblés à l'Hôtel-de-ville afin de nommer un candidat pour représenter cette Cité en parlement. Après les formalités ordinaires et la lecture du writ d'élection, l'officier Rapporteur, E. Sherwood, Ecr., demanda aux électeurs de nommer leus Candidats.

Joseph Aumond, Ecr., secondé par Phillippe Thompson, Ecr., proposa R. W. Scott, Ecr. comme étant la personne convenable pour représenter la Cité d'Ottawa.

M. Scott s'adressa à l'assemblée et dans un discours vivement applaudi il expliqua sa conduite parlementaire pendant les quatre dernières années. Aucun autre candidat n'ayant été présenté, l'officier Rapporteur déclara M. Scott élu par acclamation.

Nous sommes heureux de pouvoir citer l'appréciation que font de M. Scott les journaux qui lui sont même opposé en politique. Voici ce qu'en disent le *Globe* de Toronto, et le *Montréal Herald*, journaux dont l'opinion ne peut paraître suspecte en cette circonstance.

"M. Scott a été élu par acclamation. M. Scott a agi comme président du Comité d'élection d'Haldimand, de la manière la plus honnête. Comme Ottawa doit être une Cité ministérielle nous sommes heureux de voir qu'elle ait choisi un aussi ho homme."—*Toronto Globe* d u nnête

"Nous apprenons par un télégramme spécial que R. W. Scott l'ancien membre pour Ottawa, à été réélu par acclamation. Quoique votant généralement avec le ministère, M. Scott s'est acquis, pendant sa carrière parlementaire, le respect êt l'estime de ses opposants en politique, qui l'ont toujours considéré comme le type du parfait honnête homme. Il est un du petit nombre des supports du ministère dont nous ne regretions pas la réélection.—*Montréal Herald* du 21.

ELECTION MONTMORENCY.—Mercredi, a eu lieu au Château-Richer l'Appel Nominal des Candidats pour le Comté Montmorency. L'Hon. Commissaire des Travaux Publics a été nommé par acclamation Représentant de ce Comté.

M. Langevin a été élu par acclamation représentant du comté Dorchester.

Il parait certain que l'Hon. M. Alleyn sera élu sans opposition pour la division Ouest de Québec.

THEATRE ROYAL.

Nous voyons que l'habile directeur du théâtre, M. Tozer, n'épargne rien pour rendre les soirées les plus agréables possibles. Il vient de faire un engagement avec Mr. NEAFIE, célèbre Tragedien de réputation Européenne. M. NEAFIE à fait sa première apparition hier dans "HAMLET," et joura encore ce soir.

Ceux qui veulent bien s'amuser n'ont qu'a suivre la foule qui s'y rend tous les soirs.

Faits Divers.

—Lundi soir, vers six heures le feu se déclara dans la partie supérieure d'une maison en bois située sur la Rue Clarence. Mais grâces au prompt secours apporté par les différentes compagnies de pompiers, et a l'activité qu'ils ont deployée dans cette occasione, le feu a pu être concentré à cette seule bâtisse. La maison était occupée par un M. Killduff et n'a été que partiellement détruite. Tous les meubles de ménage ont pu être sauvés.

Nouvelle Tragédie à St.-Louis.

St. Louis, 17 juin.

Une partie du régiment du colonel Killiman (corps de réserve) rentrait en ville ce matin à 11 h., quand, arrivé devant la cour de justice des recorders, dans la 7me rue entre Olive et Locust streets, une compagnie placée à l'arrière de la colonne s'est retournée tout-à-coup et à fait feu, en visant principalement sur les croisées de la salle des recorders et le 2e étage des maisons voisines.

Quatre personnes ont été tuées, deux sont mortellement blessées, et une troisième l'est légèrement.

Les bruits les plus divers courent sur les causes de cette nouvelle tragédie. Les uns prétendent qu'un coup de feu parti d'une croisée a blessé l'un des capitaines à l'épaule, et les autres disent que la décharge imprévue d'un fusil dans les rangs des miliciens ayant occasionné une alerte générale, la compagnie a fait feu sur la foule qui circulait sur les trottoirs et contre les croisées des maisons voisines.

La cour des recorders était en séance à ce moment.

L'officier de police Pratt, blessé au côté, est mort au bout de dix minutes.

Le député marshall Franzo a reçu trois balles dans les jambes. On désespère de pouvoir le sauver.

Voici les noms des morts ; Jobez Ferris, Curan Tracey, Luici Cell, et le nommé Burne, de Chicago.

L'enquête du coroner aura lieu demain.—*Courrier des Etats-Unis.*

UN JOUR NÉFASTE.—"Il est singulier de mentionner, dit le *Chicago Times*, que dans la malheureuse guerre actuelle, tous les mouvements de quelque importance ont été effectués un vendredi. Ainsi le bombardement du fort Sumter a commencé un vendredi ; l'emeute de Baltimore a eu lieu un vendredi ; la première de celles qui ont ensanglanté Saint Louis, un vendredi ; l'attaque contre Sewell's Point, un vendredi ; l'entrée des troupes fédérales à Alexandrie, et par suite la mort du Colonel Ellsworth, un vendredi.—C'est à faire prendre au sérieux la mauvaise réputation que l'esprit populaire attache au cinquième jour de la semaine."

LE NAUFRAGE DU CANADIAN.—Le nombre des victimes de la perte du *Canadian* est connu ; il se monte a neuf : M. et Mme. Blount, deux enfants, Mayhem, Wickman, Panton, un cuisinier et le second du navire.

UN NAVIRE FANTÔME.—Un capitaine américain, M. Warren, raconte les faits suivants dans son rapport de mer :

"Au mois d'août dernier, je me trouvais dans les 77 degrés de latitude nord, lorsqu'un matin, à environ un mille du navire, j'aperçus la mer entièrement bloquée par la glace. Aussi loin que l'œil pouvait distinguer, on ne voyait que montagnes et pics couverts de neige.

"Une accalmie survint, et je restai là pendant deux jours, m'attendant à chaque instant à être écrasé par cette masse énorme que le moindre vent pouvait diriger sur nous. Dans la nuit du troisième jour, nous fûmes éveillés par un craquement effroyable. La glace se rompait avec un bruit pareil à celui du tonnerre. Quand le jour survint, nous vîmes la barrière de glace complètement divisée par un vaste chenal qui s'étendait à perte de vue.

"Le soleil brillait et nous profitâmes d'une légère brise pour mettre le cap au sud. Tout à coup, en regardant le chenal, nous aperçûmes les mâts d'un navire ; et ce qui nous étonna encore plus, ce fut la singulière façon dont étaient disposées ses vergues et ses manœuvres.

"Il poursuivit sa route quelque temps, puis s'arrêta près d'un bloc de glace. Je ne pus résister à ma curiosité ; je montai dans ma yole avec quelques hommes et me dirigeai sur le navire.

"En nous approchant, nous reconnûmes qu'il était fort endommagé par les glaces. Il n'y avait personne sur le pont, qui était couvert de neige. Nous hélâmes ; mais personne ne répondit. Avant de monter, je regardai par un sabord et je vis un homme assis devant une table où étaient des plumes et du papier. Arrivés sur le pont, nous ouvrîmes le panneau et nous descendîmes dans la chambre ; là, nous trouvâmes le subrécargue assis comme nous l'avions vu à travers le sabord. Je m'avançai vers lui pour lui parler. Il était mort ! Une mousse verdâtre couvrait ses joues et son front et tombait sur ses yeux, qui étaient ouverts.

"Il tenait une plume à la main ; devant lui était le registre du bord. Voici les dernières lignes qu'il avait écrites ;

"Il y a quinze jours que nous sommes enfermés dans la glace. Le feu s'est éteint hier ; le capitaine a voulu le rallumer mais il n'a pu. Sa femme est morte ce matin. Il n'y a plus d'espoir."

"Mes matelots se tenaient à l'écart de ce cadavre, qui paraissait vivant.

"Nous entrâmes dans le carré, et le premier objet qui frappa nos regards fut une femme étendue sur le lit, dans l'attitude de la réflexion. On eût dit à la fraîcheur de ses membres qu'elle était vivante ; mais la contraction de ses membres indiquait trop qu'elle n'était plus qu'un cadavre.

"Devant elle, un jeune homme était assis par terre, tenant un briquet d'une main et une pierre à fusil de l'autre. Il pavait près de lui plusieurs morceaux d'amadou.

"Nous allâmes au poste des matelots. Il y avait plusieurs hommes couchés dans leurs hamacs, et un autre était étendu au pied de l'échelle.

"Nous cherchâmes des provisions et du bois à brûler ; il n'y en avait pas.

"Mes matelots effrayés soutinrent que c'était un navire enchanté. Je dus céder à leurs craintes et retourner à mon bord, emportant toutefois le registre que j'avais trouvé.

"En compulsant ce registre, je reconnus que le navire était dans cette situation depuis *treize années.*"—*Courrier des Etats-Unis.*

Sous ce titre : *Fatal accident arrivé à Bob, le chien des pompiers de Londres*, on lit dans le *Morning Chronicle* de Londres :

Ce chien si utile à la brigade des pompiers de Londres a été, comme ses prédécesseurs, écrasé par une pompe allant à un incendie. Cet animal avait l'habitude, lorsque le tocsin se faisait entendre, de courir en avant des pompes pour éclairer la route. Lorsqu'il allait à un feu, il grimpait aux échelles, pénétrait par les fenêtres dans les chambres envahies par les flammes plus vite que les pompiers eux-mêmes. Il y a quelque temps, lors de l'explosion de Westminsterroad, Bob se précipita dans le bâtiment incendié, et on le vit ressortir avec un chat dans la gueule.

Une autre fois, à Lambeth, on avait dit aux pompiers que tous les locataires avaient été sauvés ; mais le chien ne voulut pas quitter une porte de côté et se mit à aboyer bruyamment, cela attira l'attention des pompiers, ils accoururent, et lorsqu'ils eurent ouvert la porte, ils trouvèrent dans le passage un enfant presque asphyxié. L'année dernière, Bob fut présenté à la société royale, protectrice des animaux, pour y faire montre de ses qualités extraordinaires ; il savait faire jouer une pompe. Il devait être amené hier dans la même société pour montrer combien on pouvait rendre les animaux obéissants en les traitant doucement. Bob portait un collier de cuivre sur lequel étaient gravés ces mots : "Ne m'arrêtez pas, laissez-moi courir, je suis Bob, le chien des pompiers de Londres.

Lundi ayant été un jour de fête, nous avons été obligé de retarder notre publication d'un jour.

PRODUITS.

Fèves Amer., par minot		0 00	0 00
Fèves Can.		1 00	1 05
Patates de terre, par poche		0 00	0 00
Oignons		0 00	0 00
Oignons par tresse		0 00	0 00

SUCRE ET MIEL.

Sucre d'erable, par lb.		0 06	0 07
Miel		0 12½	0 15

DIVERS.

Cuirs bruts par douz.		0 10 00	0 12
Peaux, par lb.		0 06	0 06
Moras finiches par lb.		0 06	0 06
Fourrures, par quart.		2 00	3 00
Graisse, par livre		0 03	0 05

Montreal, 22 juin, 1861.

Montréal, 14 juin 1861.

Toutes les nouvelles reçues de différentes parties s'accordent toutes sur la belle apparence des récoltes.

Les arrivages de fleur et de grain, mardi à Montréal, par le Canal et le Chemin de fer Grand Trone, se sont élevés à un quart de millions de boisseaux.

Nous suggérerons aux opérateurs, en fait de beurre d'être circonspects cette saison. Les prix sont bas en Angleterre, et les Etats du Sud, qui ont coutume d'en prendre de grands approvisionnements sont bloqués. Les pâturages sont excellents dans toute l'Amérique du Nord et le rendement sera sans doute abondant. Il est difficile d'expédier du beurre pendant la saison de la chaleur et à l'automne on ne dit pas quel en sera le prix.

Voici comment s'exprime le *Mark Lane Express* du 27 mai sur la température et les récoltes en Angleterre. "Une autre semaine d'une belle température d'été a eu une influence marquée sur le blé et les autres grains, mais le besoin de pluie se fait sentir surtout pour l'orge et l'avoine aussi bien que pour l'herbe. Si cette température continue la moisson se fera aussi vite que d'ordinaire si non plus vite. Mais les patates seront en retard à cause de la dureté du sol et du froid au commencement de la saison."

Nous lisons dans le *Courrier* de Liverpool du 29 mai. "Les approvisionnements de grain et de fleur ont été considérables durant la semaine, comprenant 62,000 quarts de blé. 80,000 quarts de blé d'Inde et 53,000 barils de fleur.

Dans l'attente, probablement, d'une baisse considérable dans les prix pour cette raison et autres, il y avait beaucoup de meuniers sur le marché aujourd'hui. La baisse, cependant, n'a pas été aussi grande qu'on le croyait et il y a eu peu de transactions. Le prix du blé était d'environ 1s par quart plus bas que mardi le 21. La fleur était aussi en baisse de 1s. par sac et baril, et même à ce prix, il y a eu peu de demandes. Le blé d'Inde continue à baisser. Le bon blé-d'Inde mêlé peut maintenant s'acheter au prix de 31s. par 480 livres, une nouvelle baisse de 1s. 6d. ayant eu lieu aujourd'hui."

D. C. Barker et Cie. de Glasgow, le 30 mai, remarquent que la température de la semaine a été favorable ayant eu un effet très sensible sur les récoltes croissantes. C'est pourquoi les prix avaient une tendance à la baisse. et il se faisait peu de transactions. La fleur superfine No. 1 du Canada se vendait 29s. à 30s. ; les pois 22s. à 23s. par 280 livres.

Malgré le grand nombre des navires arrivés à Montréal les frets se maintiennent à un prix élevé. Le transport de la fleur à Liverpool par les navires à voiles coûte 3s. 9d. et 4s. à Glasgow. Par les steamers 5s. a été payé à Glasgow. Pour le grain, le fret est à 8s. 6d. et 9s. 1d.

JOHN DOUGALL.
Marchand à commission.

☞ Au moment de mettre sous presse, le comité de direction de la St. Jean-Baptiste nous prie d'annoncer que la Soirée qui devait avoir lieu jeudi, est remise jusqu'à nouvel ordre.

PROSPECTUS.

DE

LA BANQUE "Jacques Cartier."

Il semble qu'on a peu compris jusqu'ici les moyens de donner des bases solides à l'industrie, au commerce, etc., etc., parmi nos compatriotes.

C'est sans doute une bonne chose de leur dire sur tous les tons, dans la presse, à la tribune, aux chambres et ailleurs, qu'ils ont de rares aptitudes pour exploiter ces mines de richesse et de puissance. Mais nos industriels n'avaient pas attendu ces belles paroles pour faire leur preuves et réaliser au milieu d'obtacles sans nombre des fortunes brillantes.

Il s'agit aujourd'hui de produire des faits, de rendre à tous plus aisée la route du succès, en jetant les fondements d'une nouvelle Banque.

Le caractère de cette institution serait national, sans esprit d'exclusion ; ce serait une voie de plus ouverte à notre jeunesse de talent qui y trouverait les moyens de se former à la comptabilité mercantile et aux finances. On sait à Montréal, que dans toutes les banques anglaises, nul canadien ne peut trouver de l'emploi.

Le but de l'entreprise serait de subvenir à l'insuffisance de la seule institution monétaire que nous possédons pour promouvoir puissamment le commerce et l'industrie chez nos compatriotes.

Personne n'ignore le rôle que jouent à l'heure qu'il est les Canadiens dans le commerce des céréales, des produits de basse-cour, des cuirs, etc., etc.; ils en sont pour ainsi dire les maîtres exclusifs.

Ils n'atendent qu'une sage direction et des fonds judicieusement, mais largement avancés pour exploiter ces diverses branches de commerce sur une plus vaste échelle, pour fonder de nouvelles industries et pousser vigoureusement celles qu'ils exercent déjà.

Nous le répétons :—Une seule Banque dans nos intérêts ne suffit pas.

Nous formons les quatre cinquièmes de la population du Bas-Canada, et c'est à peine si les deux grandes villes de Montréal et de Québec possèdent chacune une Banque canadienne.

Pendant ce temps, les étrangers au Bas-Canada profitent de cette apathie coupable et viennent fonder des succursales jusqu'au sein de notre ville. Il ne faut pas croire, néanmoins, que ce grand nombre d'institutions monétaires soit suffisant : loin delà.

La preuve, c'est la multitude de comptoirs privés à la ville et même à la campagne où se fait l'escompte.

La chose se conçoit aisement.

Montréal est l'entrepôt de l'Amérique Britannique du nord. Ses voies de communications s'étendent dans toutes les directions : elle se trouve au centre de ce vaste réseau de ligne de chemins de fer, de canaux qui couvrent tout le pays et lui apportent les produits et les affaires de toute cette partie prospère du continent.

Il est donc très naturel que le besoin de capitaux s'y fasse sentir et que ses Banques soient dans un état des plus florissants. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à voir la haute prime où se trouvent cotées leurs actions.

Le temps ne peut qu'ajouter à cette prospérité et à ce besoin de capitaux.

Ainsi donc, l'établissement d'une seconde Banque canadienne à Montréal n'est pas seulement une affaire de patriotisme, c'est surtout une entreprise extrêmement lucrative sous tous les rapports.

Voilà en peu de mots qu'elle sera la nature de l'institution financière que nous voulons voir s'élever parmi les canadiens.

Et cependant, nous en avons assez dit pour que les hommes d'affaires embrassent d'un seul coup d'œil et sans plus d'explications les avantages de toute espèce que présage pour l'avenir un tel placement de fonds.

Déjà nous avons été compris par un grand nombre de nos concitoyens qui n'attendent que les premières démarches pour appuyer le succès de cette belle entreprise de toute la double force de leur influence et de leur fortune.

Désespérer de l'avenir, lorsque dès les premiers mots une coopération puissante nous est assurée serait presque de la folie.

D'accord avec l'esprit qui préside à sa fondation, la nouvelle Banque portera le nom de "Banque Jacques Cartier."

Voulez-vous un bon CHAPEAU,
ALLEZ CHEZ
MESS. DUKE & HUTCHISON
Rue Rideau, Batisse D'ANGUS.
Ottawa, 8 mai 1861.

Etablissement de
HARDES FAITES
DE
DOHERTY,
Rue Sussex, Ottawa.

LE soussigné vient de recevoir un assortiment considérable et bien choisi de DRAPS, CASIMIRES, et d'ÉTOFFES à VESTES, qui peut entrer en compétition, avec n'importe quelle maison de cette Cité, quant à la quantité ou la qualité, et qui sera vendu a des

Prix extrêmement modérés.

Il invite particulièrement ses amis et ses pratiques, à lui faire une visite, et a examiner son magasin avant d'acheter ailleurs.

Son assortiment de HARDES FAITES, est comme à l'ordinaire mieux fait, et il peut garantir qu'il emploi de meilleurs fourniture qu'aucun autre établissement de ce genre, en cette ville.

HARDES D'ENFANT
de toute grandeur et de toute dimention, à
PRIX MODERES.
F. DOHERTY.
Ottawa, 15 mai, 1861 12m.

AU MOULIN A VAPEUR
DE M. AUMOND.
Mercredi et Jeudi, les 3 et 4 juillet prochain.

GRAND CIRQUE
Français et Americain,
DE
C. F. BAILEY ET CIE.

Directeur, - - - - - W. H. AUSTIN.
Maitre du Rond, - - Dr. S.C. WOOLSTON.
Directeur Equestre, - - - E. W. PERRY.

LES Propriétaires ont fait de leur Etablissement l'un des plus fort et des plus complet qui aient visité l'Amérique.

Ils n'ont rien épargné pour réunir ensemble un grand nombre d'Artistes du plus grand talent.

Au nombre de ces artistes se trouve Madame LOUISE TOURNAIRE, la plus intrépide "Cavalière" connue.

Les autres artistes sont à la hauteur de leur réputation.

DEUX REPRESENTATIONS
Par Jour.
L'APRES-MIDI ET LE SOIR.

PRIX D'ADMISSION. —Boîtes, 50 cts; Parterre, 25 cts ; Enfants, au dessous de 12 ans. moitié prix. Pas de demi prix pour le Parterre.

Ottawa, 19 juin, 1861.

AUX INSTITUTRICES.

On a besoin immédiatement à Wakefield (North) d'une institutrice capable d'enseigner l'anglais, pour plus amples informations s'adresser à M. Patriek Farrell, patron.

Wakefield (Nord), 21 avril, 1861.

NOUVELLES COMMERCIALES.

PRIX DU MARCHÉ D'OTTAWA.

BLE DU PRINTEMPS, par minot	1 05 @	1 10
BLE D'AUTOMNE, "	1 00 @	1 05
FLEUR—EXTRA, par baril	5 25 @	5 50
" —Superfine. No. 1	5 00 @	5 25
" —Superfine. No. 2	4 75 @	5 00
" de Ferme	4 80 @	5 00
FARINE D'AVOINE, par barils de 196 lbs	4 75 @	5 00
SEIGLE, par minot de 56 lbs	0 60 @	0 65
ORGE, 48 lbs	0 50 @	0 00
AVOINE, 34 lbs	0 25 @	0 30
POIS, 60 lbs	0 45 @	0 50
FEVES,	1 00 @	1 25
BLE D'INDE, "	0 50 @	0 55
POMMES DE TERRE, par minot	0 20 @	0 25
FOIN, par tonneau	9 00 @	10 00
PAILLE, "	5 00 @	6 00
LARD, par 100 lbs	7 00 @	8 00
BOEUF, par 100 lbs	6 50 @	7 50
" par lb.	0 06 @	0 00
MOUTTON par lb. par quartier	0 10 @	0 12
JAMBON "	0 07 @	0 10
SUIF, par lb.	0 10 @	0 11
SAINDOUX, par lb.	0 10 @	0 00
PEAUX DE BOEUF, par 100 lbs.	5 00 @	5 50
VOLAILLE	0 25 @	0 40
POULET, chaque	0 10 @	0 20
LAINE, lavee	0 25 @	0 30
" etiree	0 27 @	0 00
POMMES, par minot	0 30 @	0 60
BOIS—Peuche, etc., par corde	1 25 @	1 50
" franc	2 75 @	3 00
DINDES, chaque	1 00 @	1 25
BEURRE FRAIS, par lb	0 13 @	0 14
" SALE, "	0 10 @	0 12
ŒUFS, par douz	0 11 @	0 12

Ottawa, 26 juin, 1861.

PRIX DU MARCHÉ DE MONTRÉAL.

FARINE.

Farine par quintal	$ c.	$ c.
Farine d'avoine	3 00 @	3 10
Blé-d'Inde	2 10 @	2 20
	1 90 @	2 00

GRAINS.

Blé, par minot	0 00 @	0 00
Orge "	0 65 @	0 70
Pois, "	0 75 @	0 80
Avoine, "	0 39 @	0 44
Sarasin, "	0 55 @	0 60
Blé d'Inde "	0 90 @	1 00
Seigle, "	1 20 @	1 30
Lin, "	1 60 @	1 70
Mil, "	2 00 @	2 00

VOLAILLES ET GIBIER.

Dindes vieux, par couple	2 00 @	2 00
" jeunes, "	1 00 @	1 00
Oies, "	1 75 @	1 00
Canards, "	0 50 @	1 00
" sauvages, "	0 00 @	0 00
Volailles, "	0 00 @	0 00
Perdrix, "	0 00 @	0 00
Pigeons sauvages par douz	0 00 @	0 00
Perdrix, "	0 00 @	0 00
Lievres, "	0 00 @	0 00

VIANDES.

Bœuf, par lb	0 10 @	0 12
Lard, "	0 00 @	0 10
Mouton, par quartier	1 00 @	1 40
Agneau, "	0 75 @	1 40
Bœuf, par 100 lbs.	6 00 @	7 00
Lard frais, "	6 00 @	7 00
Saindoux, "	0 00 @	0 00

PRODUITS DE LAITERIE.

Beurre frais, par lb	0 20 @	0 25
Beurre sale "	0 12 @	0 13
Fromage, "	0 00 @	0 00

AGENCE D'OTTAWA,
pour la vente des MACHINES a
COUDRE de
Wheeler et Wilson's,
BATISSES DU "*CITIZEN*,"
RUE RIDEAU.

M. JOHN E. PEARSON, ayant été nommé agent pour la vente des célèbres Machines à coudre de WHEELER & WILSON'S, a Ottawa, et les comtés environnant, prend la liberté d'inviter respectueusement les Dames d'Ottawa et le public en général de visiter son établissement, RUE RIDEAU,

BATISSE DU "CITIZEN,"

où on trouvera un grand nombre de machines a coudres, de différents prix et de différente qualité.

M. Pearson, est certain qu'après avoir vu fonctionner ces machines, les différents ouvrages et la manière simple avec laquelle ils sont faits, qu'elles seront déclarées parfaites.

Elles sont simples dans leurs construction, exactes dans leurs opération, du plus beau fini, et peuvent servire d'ornement et de meuble de luxe dans un salon. Elles sont faites d'après toutes les plus récentes améliorations.

Toute personnes achetant une machine à coudre recevra des instructions soit a domicile, soit a l'établissement, de manière a pour voir parfaitement traivailler.

Les machines sont vendues au même prix qu'à New-York,

Rappelez-vous de l'établissement Batisses du *Citizen*, RUE RIDEAU.

Conditions
ARGENT COMPTANT,

Couture de toute sorte faite sur commande et à un court delai.
Chemises, Collets, faits à ordre.

J. E. PEARSON,
Ottawa, 11 juin, 1861. Rue Rideau.

Chemin de Fer d'Ottawa et de
PRESCOTT.

Le et apres LUNDI, 22 *avril*, le tarif pour le fret entre Montréal et Ottawa Cité, par le Chemin de Fer d'Ottawa et Prescott, et le Grand Trone, sera comme suit, savoir :

Première Classe,	25 cts.	per 100lbs.
Seconde "	22½ "	" "
Troisième "	17½ "	" "

☞Pour particularités, classification, ou toute autre information, s'adresser, soit au Bureau de la Compagnie, à Ottawa, ou au Bureau de la Compagnie du Grand Trone, à Montréal.

JNO. R. WHITE,
Ottawa, 15 avril, 1861. *Secretaire.*

MOUNTAIN HILL HOUSE,
Rue Lamontagne
QUEBEC.

PETER BOURASSA, Proprietaire

Ceux qui vont visiter Québec, soit par affaires, soit par promenade, ne peuvent faire mieux que d'aller à

L'HOTEL BOURASSA,

où l'on trouve toujours une table bien servie, de bonne liqueurs, et de bonnes chambres.

La position de cet Hotel, au centre des affaires, à quelques pas seulement des batisses du gouvernement, a quelques minutes des bateaux a vapeur du Grand Trouc, en fait la place la plus avantageuse pour le voyageur. Ses prix sont extrêmement modérés.

PETER BOURASSA,
Propriétaire.
Quebec, 12 mai 1861.

NOUVEAU MAGASIN,
(BATISSE DE M. FRASER,)

Le Soussigné a l'honneur d'informer ses amis, et le public en général, qu'il aura constamment en mains un assortiment considérable et varié de Marchandises Sèches, Hardes Faites de toute description et de toute grandeur, Bottes pour chantier, Bottes fines, Souliers, Congress, Bottines, Chaussures d'enfants, etc ; etc., etc., qu'il vendra à bon marché et pour ARGENT COMPTANT.

EUG. MARTINEAU.
Rue Sussex, Ottawa.

THEATRE ROYAL.

J. B. TOZER - - - - *Prop. Directeur.*
S. NICKINSON - - - - *Directeur.*

GRAND SUCCES
DE LA COMPAGNIE DRAMATIQUE
Combinée de
TORONTO, BUFFALO ET ROCHESTER,

Ce soir, Mercredi, 26 Juin.

SECONDE SOIRÉE DU CÉLÈBRE TRAGÉDIEN AMÉRICAIN ; Mr. J. A. J.

NEAFIE,

Qui a été reçu à sa première apparition sur le Théâtre avec enthousiasme, par un auditoire des mieux choisi,

On représentera ce soir,

RICHELLIEU,
OU
LA CONSPIRATION.

Grande Tragédie en "CINQ ACTES"
PAR
SIR EDWARD LYTTON BULWER.

On peut se procurer des sièges au bureau depuis 10 heures a 12. a. m. et de 2 a 4 h. p. m. Aussi—a l'Hotel de Campbell, a Sheffield House, et au magasin de M. Fecht, ou le plan des sièges peut être vu.

Portes ouvertes a 7½ heures, levée du Rideau a 8½ h.

ADMISSION, Siègre réservé 50 cents.
AMPHYTHEATRE, - - - 25 "
Ottawa, 26 juin, 1861.

CHEMIN DE FER D'OTTAWA ET DE
PRESCOTT.
ARRANGEMENT D'ETE.

A commencer Lundi, 10 Juin, 1861.

Le Train de la Malle laissera Ottawa à 7 A.M., et arrivera à Prescott à 9 30 A.M., joignant à la Jonction, les Trains du Grand Trone allant a l'Est et a l'Ouest ; et a Prescott avec la ligne de Bateaux à Vapeur Canadiens et Américains, allant à l'Est et à l'Ouest, et avec les Trains du Chemin de Fer d'Ogdensburgh allant à New-York et à Boston.

Les passagers venant par ce Train arriveront à Montréal à 2 heures, P. M.

Les Trains de retour.

Laisseront PRESCOTT à 2 P.M., à l'arrivée des Trains de New-York, joignant à la Jonction avec les Trains du Grand Trone venant de Montréal, et arriveront à Ottawa à 4. 30 P.M.

Le Train d'Accommodement laissera PRESCOTT à 6.15 A.M., arrivant à Ottawa à 11.15 A.M.

Le Train de Retour laissera Ottawa à 12.30 A.M., joignant à la Jonction avec le Grand Trone allant à l'Ouest, et arrivera à Prescott à 4 40 P.M.

Les passagers venant par ce Train, arriveront à Montréal à 9.30 P. M.

B. FRENCH,
Prescott, 5 juin, 1861. *Surintendant.*

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS.
AVERTISSEMENT.

PAR le présent avertissement, il est défendu de circuler dans l'enceinte destiné à l'érection des Edifices en construction sur le lieu appelé "Barrack" ou Major's Hill,"; et, sous peine d'être poursuivi avec toute la rigueur des lois ; de nuire aux clôtures, aux arbres ou arbustes qui s'y trouvent.

La beauté de l'Emplacement choisi pour les bâtiments du Gouvernement dépendant, en grande partie, des arbres et des arbustes qui croissent sur le penchant du dit lieu, le public est requis d'aider à leur conservation.

Par ordre,
JOHN MORRIS,
Surintendant.
Ottawa, le 13 Avril, 1860. (56)tf

☞ Les commerçants de bois sont priés de bien faire comprendre aux conducteurs des cages et aux autres personnes qu'ils emploient, la nécessité de ne point commettre de dégâts, et de ne point se rendre coupables d'impropriétés.

STEAMBOAT HOTEL,
No. 11, RUE SOUS LE FORT, QUÉBEC.
LOUIS SIMONEAU.
PROPRIÉTAIRE.

M. LOUIS SIMONEAU prend la liberté d'annoncer aux collecteurs d'Ottawa et le public en général qu'il continue a tenir l'Hotel ci-dessous nomm. où il peut offrir tout le comfort que les voyageurs peuvent désirer. La Situation de son Hotel, au centre des affaires, à la proximité des Steamboats et de la traverse du Chemin de Fer, en fait la place la plus avantageuse pour ceux qui visitent Québec.

La table est toujours couverte de ce que les marchés apportent de plus nouveau. Ses liqueurs choisies par lui même sont garanties être de la meilleur qualité, des serviteurs polis et attentifs pour veiller aux besoins des voyageurs, enfin rien n'est épargné pour donner la plus entière satisfaction.

M. SIMONEAU, invitent particulièrement Messieurs les collecteurs d'Ottawa à visiter son Hotel, lorsqu'ils viendront à Québec, parsuadé qu'ils y trouveront toutes les comodités désirables,

Québec, 25 mai 1861.

NOUVEAU MAGASIN D'EPICERIES
DE FAMILLE,
J. T. LAMB'S,
Rue Sparks, Ottawa central.

LE SOUSSIGNÉ ouvre en ce moment un MAGASIN D'ÉPICERIES et de LIQUEURS dans la Bâtisse voisine de
Mess. T. W. HUNTON.
Où il reçoit tous les jours, des premières maisons d'importations, un assortiment choisi de THÉS, CAFFÉS, EPICERIES, et TABAC SUCRÉ raffiné, SAVONS de toilette, CHANDELLES de Sperme, de Belmont et de SUIF, SPARROWS WASHING CRYSTAL.

—AUSSI—

Un assortiment considérable de VINS LIQUEURS, &c., &c., de la meilleure Qualité.

Consistant en—Port, Sherry, Champagne de Moët & Chandon, de Jules Mumm et de Perrier. Eau-de-vie de Martell, Hennessy, et de Robin. Rum de la Jamaique. Gin de Holland, Old Tom. Whisky Ecossais, Morton's family Proof. Whisky Irlandais &c.

FRUITS NOUVEAUX, NOIX, &c.,
CONSISTANT EN

Raisins, Figues, Amandes, noix, et toute espèce de fruits confits, &c., &c. Epices, Sauces, Sardines, Homards et saumons en boites. Buiscuits supérieurs de Waltons, et Biscuits de Pic-Nic, etc., etc.

JAMES T. LAMB'S.

LEVI R. CHURCH, M. D.

Peut être consulté tous les jours à son office.

AYLMER.
C. E.

A VENDRE
(36 LOTS A BATIR.)

Le Soussigné a reçu instructions de Sa Grandeur, l'Eveque d'Ottawa, de vendre ce beau terrain, composé des lots Nos. 6, 7 et 8, du côté Nord de la rue Ottawa ; 6, 7 et 8, au Sud de la rue Park, dans la cité d'Ottawa, lesquels ont été divisés en 36 Grands LOTS A BATIR, faisant face aux rues suivantes :—

Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8	côté N., rue Ottawa.
" 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8,	côté S. de la rue Park.
" 1, 2, 3, 4, 5,	côté O. de la rue St. Joseph.
" 1, 2, 3, 4, 5,	côté E. " "
" 1, 2, 3, 4, 5,	côté O. de la rue Notre Dame.
" 1, 2, 3, 4, 5,	côté E. " "

Les lots ci-dessus sont dans la partie la plus convenable de la ville pour bâtir, et sont offerts aux conditions les plus libéraies. Ils sont pour être vendus quittes de toutes rentes, et un contrat sera donné quand le dernier paiement sera fait.

CONDITIONS.—£100 chaque, et £125 pour les lots des coins, la sixième partie étant payable argent comptant, et la balance en cinq paiements annuels égaux, avec l'intérêt de 6 par cent.

CHAS. SPARROW, Jr.,
Marchand en Commission.
Bâtisses Sparrow,
Coins des rues Sussex et Murray.
Ottawa, 29 mai 1861.

COMMENT FAUT-IL ACHETER ?
AVEC ARGENT COMPTANT
QUE FAUT-IL ACHETER ?
DES
MARCHANDISES SECHES
A BON MARCHE !!
OU FAUT-IL ACHETER !
CHEZ
BELIVEAU & LEBLANC !!
Rue Sussex.
3me PORTE DE LA RUE YORK.

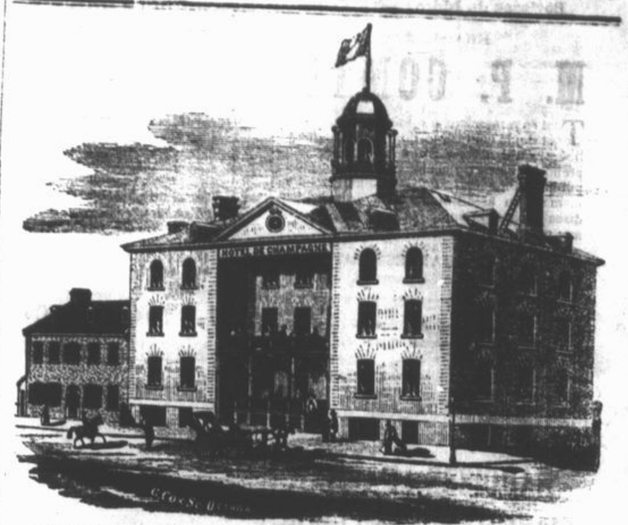

HOTEL CHAMPAGNE,
RUE SUSSEX, PRES DE LA CATHEDRAL,
Et a 5 minutes du Chemin de Fer, et des Bateaux a Vapeur.
Ottawa, (H. C.)

LE propriétaire de cet immense établissement, commandant la vue de l'Ottawa, des Chaudières, du Rideau, vient d'y ajouter un grand nombre d'améliorations qui lui permettent d'offrir maintenant, au public voyageur, tout le comfort désirable. Outre un nombre de chambres qui viennent d'être complétées et meublées a neuf, il y a plusieurs salons et chambres a coucher, extrêmement bien adaptés pour familles privées, ou elles peuvent être entièrement séparées du bruit, ordinairement inévitable dans un grand Hotel.

Outre la table d'hôte ouverte depuis 7 heures a. m. jusqu'à neuf, de 12 h. jusqu'as 3 p. m. et de 6 h. jusqu'a 8, il y a aussi une table privée pour les familles qui ne désireraient pas prendre leurs repas a la table d'hote.

Attaché a l'établisement il y a aussi une vaste cour, et de bonnes écuries, ou les voyageurs a la campagne venant en ville avec leurs voitures, peuvent les laisser avec sureté.

Enfin le Propriétaire n'a regardé à aucune dépense pour mettre son Hotel sur un pied d'égalité avec les meilleurs maisons de ce genre, soit à Ottawa, Montreal, Québec, ou ailleurs.

ISIDORE CHAMPAGNE,—Proprietaire.

A VENDRE.

EUX lots ou emplacements, situés au coin des rues BOLTON et DALHOUSIE, *Vis-à-vis de chez Hilaire Pinard Marchand ;*

De la contenance de 66 pieds sur 99. Ces deux lots sont admirablement situés pour le commerce.

Aussi,

LA MAISON EN BOIS, A DEUX ETAGES,

maintenant occupée par M. J. D. ROBILLARD, RUE YORK.

CONDITIONS FACILES.

Pour plus amples informations s'adresser à ANTOINE ROBILLORD, Prop., GLOUCESTER, C. W. ou a J. D. ROBILLARD Agent, Cité d'Ottawa, ou a ce Bureau.

Ottawa, 6 avril, 1861.

NOUVEAU MAGASIN DE FARINE
M. A. C. CAMPBELL.
NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE,

A l'honneur d'annoncer respectueusement à ses anciennes pratiques et à ses nombreux amis qu'il a ouvert de nouveau son magasin dernièrement occupé par la compagnie A. C. & A. CAMPBELL. On aura toujours à livrer ; farine, lard, et toute espèce de grains de la meilleure qualité au plus

BAS PRIX COURANT DU MARCHÉ.

Tout ceux qui voudront bien l'honorer de leurs patronage peuvent-être assurés que tous les ordres qu'il voudrout bien lui expédier seront éxécutés dans le plus bref délai.

Ottawa, Avril, 1861.

M. LOUIS DUHAMEL,
MANUFACTUREUR
DE
VOITURES,

M. LOUIS DUHAMEL,

Tient constament en main un assortiment considérable de

VOITURES DE TOUTES SORTES

Toutes les commandes et réparations qu'on voudra bien lui confier seront faites avec promptitude, et aux prix les plus modérés.

OTTAWA, RUE MURRAY.
3 avril 1861.

CHEMIN DE FER D'OTTAWA ET DE
PRESCOTT.
REDUCTION DE PRIX,
(*Arrangement d'Eté.*)

Le et après LUNDI 15 courant, les *Prix de Passage* entre Montréal et la Cité d'

RESTAURANT & HOTEL NATIONAL.
RUE SUSSEX,
LAFONTAINE,—Propriétaire,

LE propriétaire de cet établissement offre ses plus sincères remerciments à ses amis, et au public pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, il espère, par son attention ne ponctualité et son désir de bien servir ses nombreuses pratiques, mérite la continuation de leur patronage.

LUNCH, DINERS, PLATS D'ENTRÉES et SOUPERS, servis à TOUTE HEURE.

Un assortiment de VINS, LIQUEURS et ALES, de la première qualité.

GIBIERS DE TOUTE DESCRIPTION.

HOMARDS, (LOBSTERS) HUITRES.

Préparés de manière a satisfaire tous le goûts.

Tous Ordres laissés à l'établissement ou à la résidence privée du propriétaire, recevront la plus prompte attention.

Ottawa, 10 avril, 1861.

MAISON CANADIENNE

Batisses de Mdme. FOSTER,
Rue Sussex.

M. P. COMTE,

Tout en remerciant ses pratiques de la ville et de la campagne, de l'encouragement libéral qu'il a reçu d'eux jusqu'à ce jour, prend la liberté de les informer, ainsi que le public en général, qu'il a en mains en ce moment un assortiment varié de marchandises sèches, et épiceries dont il disposera aux prix les plus réduits.

Il tient aussi constamment un assortiment considérable de HARDES FAITES ET CHAUSSURES.

NAROISSE PARENT,

MARCHAND TAILLEUR,
RUE SUSSEX,
Vis-a-vis la rue York.

Tout en remerciant ses nombreuses pratiques de l'encouragement qu'il a reçu d'eux, prend la liberté de leurs annoncer qu'il vient de recevoir un

magnifique assortiment de

Draps et Casimires, Tweeds, Doeskin, et patrons choisies pour Vestes, &c., de la meilleure qualité, au plus BAS PRIX, et à des conditions libérales.

De plus, il tient constamment en mains un assortiment considérable de

HARDES FAITES.

Surtouts, Pantalons, Vestes, Cols, Colets, Chemises, etc, etc.

HUDON & GELINAS.

IMPORTATEURS DE MARCHANDISES FRANÇAISES, ANGLAISES ET AMÉRICAINES.

No. 138, Rue St. Paul, Montréal.

MM. H. & G., ont toujours en mains un assortiment des plus variés de Marchandises ci-dessus nommées, qu'ils vendront à des prix très réduits. Ils ont, de plus, un grand assortiment de Chaussures en caouchous et en cuir, Chapeaux en laines et autres, pour Messieurs. 22 Mai 1861.

NOUVEAU MAGASIN

DE

POELS et d'Articles en FONTE

Poels de toutes sortes, Meubles en FER, Charrues, Couchettes et Porte-Chapeaux, unis et ORNES, &c., &c., &c.

LES SOUSSIGNES fabriquent maintenant une grande variété des articles sus mentionnés, et pour la commodité des habitants d'Ottawa, ils ont ouvert un magasin dans la nouvelle bâtisse de ANGUS, Rue Rideau près du pont du Canal.

☞On vend au plus bas prix.

RODDEN & CIE.

Ottawa, 1861.

NAZAIRE GERMAIN,

MARCHAND ET MANUFACTURIER
DE
Ferblanterie de toute espece
Rue Sussex, Ottawa.

P. S. Tout article en Fer blanc, Plomb, Zinc &c. fait à ordre, ou promptement réparé.

L. ARMAND GRISON,

Coins des Rues Sussex & Murray,
BASSE VILLE OTTAWA

M. GRISON, tient toujours en mains un assortiment complet de marchandises sèches, Epiceries, quincailleries &c. &c., dont il disposera comme par le passé, à des prix modérés, et à des conditions faciles.

Ottawa, mars, 1861.

MANUFACTURE DE SAVON.

ET DE

CHANDELLE D'OTTAWA,

Au Nord de la Rue Sussex.

ON trouve toujours à cet établissement, un assortiment considérable et très tendu de

SAVONS ET DE CHANDELLES

De la meilleure qualité

M. M'DERMOT & Cie.
Agents.

N. B On paiera, au comptant, le plus HAUT PRIX du MARCHÉ, pour toutes espèce de suif et de graisse, s'adresser a l'établissement.

Ottawa, 3 avril 1861.

MAGASIN EN GROS

M. FRANCOIS X. GUERTIN,

ANNONCE respectueusement à ses amis et au public qu'il reçoit maintenant, un assortiment de

Marchandises sèches et de Groceries

de premier choix, dont il disposera à des prix très modérés.

ON TROUVERA AUSSI à son magasin toute espèce de liqueur de la première qualité.

Ottawa, Mars 1861.

A VENDRE.

UN emplacement situé au Nord de la RUE CHURCH, No. 12, avec Maison en bois à trois logements, donnant maintenant $216 de loyer par an.

CONDITIONS LIBERALES, *S'adresser a*

J. T. Prud'homme,

BATISSES PRUD'HOMME,
Rue Sussex.

Ottawa, 17 avril, 1861. 6m.

J. T. PRUD'HOMME,

Marchand de Marchandises SECHES,

Groceries, épiceries, Chaussures &c. à des PRIX MODERES.

BATISSE PRUD'HOMME,
RUE SUSSEX,
Ottawa, 1861.

TANNERIE CANADIENNE,

Rue Clarence,
Cité d'Ottawa, C. W.

LE Propriétaire de cet Etablissement,
EDMOND GERMAIN,
Offre en vente, un assortiment considérable de CUIR ROUGE, CUIR NOIR, PEAUX de VEAU, PEAUX de MOUTON, &c. &c., *Le tout a des prix extrêmement réduits.*

J. DOSSERT,

PROFESSEUR DE MUSIQUE,
HOTEL CHAMPAGNE.

M. DOSSERT a l'honneur d'informer les amis de la bonne musique, qu'il se propose de donner des leçons de

PIANO, D'ORGUE ET DE CHANT,

Sa méthode d'enseignement est facile e simple.

Ottawa, avril, 1861.

A LOUER.

TOUT ce bloc de maisons en briques, à QUATRE ETAGES, situé

Rue Sparks, Ottawa central,

contenant quatre magasins, et quatre logements magnifiques, bien situés pour le commerce, et à quelques pas seulement des

BATISSES DU PARLEMENT.

Les magasins et les logements peuvent être loués séparément, si on le désire.

Pour les conditions, s'adresser à
M. CHS. LAPORTE Propriétaire.
Rue Rideau, ou à ce Bureau.

Western Assurance Company,

Incorporée par Acte du Parlement.

Capital $400,000.—En Actions de $40 chaque.

BUREAU PRINCIPAL, TORONTO,
Church Street.

PRESIDENT : ISAAC C. GILMOUR, Ecr.
VICE-PRESIDENT ; MARCUS ROUSSIN, Ecr.

Directeurs :

JOSHUA G. BEARD.	MARCUS ROSSIN,
I. C. GILMOUR,	THOMAS HAWORTH,
JOHN MCMURRICH,	ROBT GILMOUR,
ROBT STANTON,	AND
GEORGE MICHIE,	WM. HENDERSON, Ecr.

Secrétaire Tresorier : BERN. HALDAN, Ecr.
Solicitеur : ANGUS MORRISON, Ecr.
Conseil ; HON. J. H. CAMERON.
Inspecteur : BENTAMIN SWITZER, Ecr.
Banquier : BANK DU HAUT CANADA.

Pertes justement reparées et promptement payées.

R. O'REILLY,
Agent.

Ottawa, Mars 1861.

SALON DE PERFUMERIE
No. 1.
DU
PRINCE DE GALLES.

E. MILES,

PERUQUIER PERFUMEUR A LA MODE,
Rue Rideau, Ottawa.

CEUX qui désirent être bien rasés, et qui tiennent à avoir une chevelure luxuriente, n'ont qu'à faire une visite au SALON du PRINCE DE GALLES, et les plus difficiles s'en retourneront contents, M. MILES, ne peut être *surpassé* dans son art.

On y trouvera aussi toute espèce de perfumerie française, d'ouvrages en cheveux &c. &c.,

DE PLUS

UN ASSORTIMENT CHOISI D'INSTRUMENT DE MUSIQUE.

GEORGE COX,

GRAVEUR ET IMPRIMEUR
SUR ACIER ET SUR CUIVRE.

M. GEORGE COX, déjà avantagesement connu du public, a l'honneur d'informer ses amis et le public, qu'il est toujours prêt à exécuter toutes sorte de gravure soit sur acier cuivre ou bois tels que, paysage, vignettes cartes de visite cartes d'affaire &c, &c.

Toute commande laissée à son bureau,

Rue Rideau,

sera exécutée avec le plus grand sion et sous un cour délai.

Ses ateliers sont situés au dessus du bureau de M. Aumond, Rue Rideau, près du pont des sappeurs.

Ottawa, mars, 1861.

M. LOUIS PAIEMENT,

A l'honneur d'informer ses pratiques et le public en général, qu'il vient de recevoir un assortiment considérable de

GROCERIES ASSORTIES,

Qu'il vendra à des prix très réduits.—

Il espère pouvoir mériter une part du patronage publie.

DEPLUS,—Toute personne désirant avoir une voiture bien peinte, peut s'adresser à M. LOUIS PAIEMENT, où on trouvera toujours un assortiment complet de peinture &c.

Ottawa, 3 avril 1861.

Thos. Paterson.

OFFRE EN VENTE,

3000 Gallons Esprit de vin.
1000 Gallons de Morions Famely Proof Pur.
100 Boîtes de Thé Nouveau Fin.
100 Boîtes de Tabac assorti.
Sucre et Sirops de toute espèce.
100 Boîtes de Figues, Nouvelle récolte.

AUSSI

3000 Kgs. de Poudre à laver, Crystalisée, de SPAROWS, qui ne peut être surpassée par aucune autre.

—DE PLUS—

Une variété incalculable de Groceries de toute sorte, consistant en Liqueurs, Crakers, Fromages, Poisson, Porter et Ale, &c. &c..

Ottawa, mars, 1861 { Chez, THOS. PATTERSON, Rue Rideau

EAUX MINERALES

DE

PLANTAGENET

ET DE

BORTHWICK.

LE Soussigné espère que l'expérience qu'il a acquise dans sa branche de commerce et l'attention qu'il portera toujours à ceux qui visiteront son établissement lui mériteront, comme par le passé, la faveur du public voyageur et des Messieurs de la ville.

A. BROWN.

Ottawa, 3 Avril, 1851.

E. E. BEAUDRY,

SUCCESSEUR de L. P. BOIVIN,

IMPORTATEUR

DE Vasses Sacrés, Montres, Horloges ; Fabricant de toute espèce de Bijouteries et Argenterres.

COIN DES RUES

St. Vincent et Notre-Dame,

En face du nouveau Palais de Justice,

MONTREAL.

☞IMPORTATEUR de Jouets d'enfants &c.

J. HEBERT,

AVOCAT, RUE DU ROI,

Ancienne résidence de feu M. de Rouville,

SOREL.

M. HEBERT, suivra le circuit D'YAMASKA.

Sorel,

OLIVIER ET ARMSTRONG,

AVOCATS.

Bureau vis-à-vis le Palais de Justice, Sorel.

M. ARMSTRONG, réside à Sorel ; M. Olivier, à Berthier, mais il sera au Bureau à Sorel tous les Samedis, depuis 9 heures A. M. jusqu'à 3h. P. M.

L. A. OLIVIER,
JAMES ARMSTRONG.

Sorel, 3 mai 1859.

LORSQUE VOUS DEMANDEZ DE

L'EMPOIE PATENTE, DE GLENFIELD,

Voyez à ce que vous l'ayez, comme souvent on le substitue à des sortes inférieures.

WOTHERSPOON & Cie.,
Glasgow et Londres.

Sorel, 3 Avril, 1861.

J. C. SPRAGUE,

Successeur de H. S. HUMPHRY

CHIMISTE ET PHARMACIEN.

No 2 Eagle Block, Rue Ford,
OGDENSBURGH, N. Y.

Tient toutes les medecines, et les Drogues les plus rares.

EN GROS et en DETAIL.

Où on vend toutes espèces de Peintures, Huiles, Mastic, Vernis, Bois de teintures, Medecines Patentés. Couleurs à Teindre, Esprit de Térébentine, Brosses, Camphine, Fiuki Instruments pour Chirugiens et pour Dentistes, de toute description et des plus modernes. Aussi, Instruments et articles nécessaires, aux

ATELIERS DAGUERRIENS.

Parfumeries,
Peignes,
Savons,
2 Avril. &c., &c.

POMMADE

POUR LE MAL D'YEUX.

M. LE DR. L. U. TURCOTTE, de cette ville, Possède depuis quelques années, une

POMMADE ADMIRABLE

pour guérir l'inflammation chronique des paupières. Des personnes affectées de cette maladie depuis plus de vingt ans, sont prêtes à attester leur guérison par l'application de ce remède souverain, et en peu de jours.

Cette pommade commence à jouir d'une réputation merveilleuse. Ses éminentes qualités se font sentir dès le premier jour de son application.

☞ *Avis à ceux qui souffrent du mal d'yeux.*

LE RESTAURATEUR

DE LA

CHEVELURE,

DU DOCTEUR PARADIS.

(Preparation d'Iodine.)

PATENTE POUR LE CANADA, 1er JUIN 1860.

Pour embellir, conserver et faire pousser les cheveux. Pour guérir toutes les maladies de la peau, telles que Dartres, Gerçures aux mains etc., etc.

C'est un article DE TOILETTE très agréable.

☞ Références :—Tous les Médecins.

H. PARADIS, Propriétaire, St. Antoine, Rivière Richelieu.

R. H. KITTSON, Ecr., Agent pour Sorel.

Sorel, 1861.—ua.

WM. N. OSWELL,

COMMERÇANT DE THES, ET GROCERIES.

De Bieres Liqueurs et Cigares, Fruits, Noix Marinades, &c.,

Et de mille autres articles de nécessité ou de luxe.

COIN DES RUES FORD ET ISABELLE,
OGDENSBURGH, N. Y.

C. T. BOUCHETTE,

Arpenteur Provincial,
BRITISH HOTEL.

G. MORTIMER,

APOTHICAIRE ET DROGUISTE.

Rue Sussex, Ottawa.

ON trouvera, à son établissement, toutes sortes de drogues, médecines à patente, parfumeries, etc. etc., peintures, huiles, et teintures.

☞Prescriptions préparées avec soin.☜

Ottawa, mars 1861.

O. MARTIN,

CHIRURGIEN DENTISTE.

Bureaux Batisses de Brown, au dessus des Bureau du Télégraphe.

Ottawa Centre.

Les opérations et les pièces faites par le Dr. MARTIN sont garanties donner entière satisfaction.

Ottawa, mars, 1861.

E. R. E. RIEL,

MEDECIN-CHIRURGIEN,

Rue Sussex.

Ottawa, mars, 1861.

DR. ST. JEAN,

Rue Sussex.

Ottawa, mars, 1861.

DR. L. DUHAMEL,

Coins des Rues CUMBERLAND et St. PATRICE,
Ottawa,

DR. BEAUBIEN,

RUE YORK,
Ottawa.

LE Dr. TRESTLER,

DENTISTE,

Encoignure des Rues St. Lambert et petite Rue St. Jacques,

Vis-avis de chez le Dr NELSON,

MONTREAL.

DR. TURCOTTE,

Chaumiere St. Laurent

RUE ST. GEORGE, SOREL.

Sorel, 1861.

WILLIAM CLEGG,

AVOCAT,

Bureau Rue Rideau,

BASSE-VILLE, OTTAWA.

LE COURRIER D'OTTAWA,

JOURNAL PUBLIE DANS LES INTERETS DES

CANADIENS FRANCAIS DU CANADA CENTRAL

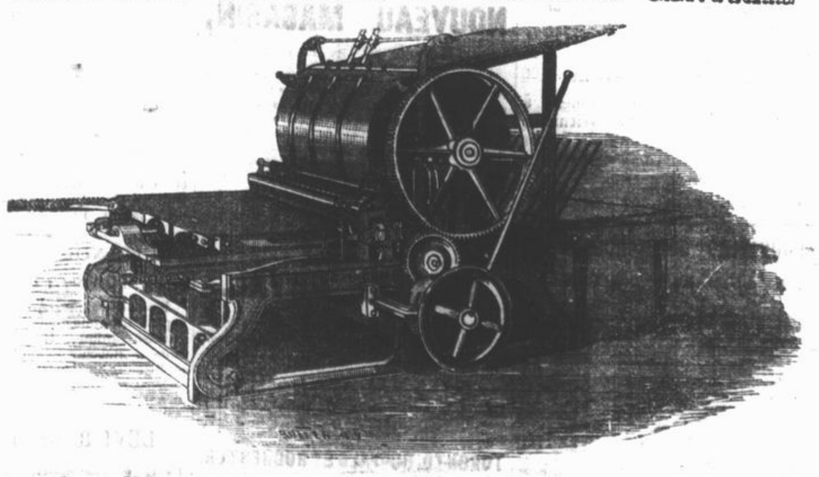

Le Courrier d'Ottawa parait le Mercredi de chaque semaine.

Le prix de l'abonnement est de $2 00. par année payables d'avance, ou 2. 50. à la fin de l'année.

Toutes demandes d'abonnements, lettres correspondances &c. &c., doivent être adressées franco, au bureau du *Courrier d'Ottawa.*

RUE RIDEAU, VIS-A-VIS LA RUE SUSSEX,

ON PEUT AUSSI S'ABONNER POUR SIX MOIS A CE JOURNAL, EN PAYANT D'AVANCE $1. 00.

TARIF DES ANNONCES

LES ANNONCES SONT PUBLIES AUX CONDITIONS SUIVANTES SAVOIR :

Six lignes et au dessous, première insertion	50 Cts.
Pour chaque insertion subséquente	12½ "
Dix lignes et au dessous première insertion	75 "
Pour chaque insertion subséquente	20 "

Les annonces audessus de dix lignes seront publiées à raison de 8 cents la ligne pour la premier insertion, et 2 cts. pour les insertions subséquentes.

Un DEMI-QUARRE (10 lignes) par an	$12.00
Un QUARRE (20 lignes)	$20.00
Pour chaque carré additionnel	$15.
Les NOTICES SPÉCIALES et NÉCROLOGIQUES paieront par ligne	10 "
☞ Les Correspondances d'un intérêt personnel paieront, par ligne	10 "

Les Ateliers Typographiques du "*COURRIER D'OTTAWA,*" sont pourvus d'un matériel qui permet d'exécuter avec avantage pour ses propriétaires et satisfaction pour la clientèle, toute espèce de commande dans les genres suivants :

Livres, Brochures, Factums, Blancs, Circulaires, Cartes Funeraires, Cartes D'Adresses et Cartes de Visite, Pan-Cartes, Placards, Affiches, Tete de Comptes, Blancs pour Avocats, Recus de toute Description &c.

N. B.—Toute commande venant de la campagne sera exécutée dans un court délai, et expédiée par la voie la moins coûteuse,—il faudra donner des instructions complètes par rapport au nombre de *copies*, à la manière dont on désire avoir l'ouvrage exécuté, et à la qualité du papier sur lequel on désire que le tirage soit fait.

MAGASIN DE MARCHANDISES.

J. H. GUEST,

No. 60 FORD STREET,

M. GUEST, tient un assortiment complet de

MARCHANDISES SECHES,

CONSISTANT EN

Patrons de Robes de soie et autres,
Rubans, Dentelles,
Broderies sur Mousseline, Gants,
Bas, Garnitures pour Robes, &c.
Toiles, Serviettes ouvrées,
Toile ouvrée, Linge de table,
Serviettes de Table, Essuie mains,
&c. &c.. &c.

Casimires, Draps, Merinos, Mousseline de Laine,

Indiennes: Guingham, &c.

Tapis, Toiles Cirées, Transparents, Tapisseries, Bordures,
Rideaux de Dentelle et de Mousseline Broderie, &c. &c.

Noubliez pas le No. 60 Rue Ford
OSDENBURGH, N. Y.

LAMOTHE & McGREGOR

MARCHANDS A COMMISSION

ET ENCANTEURS.

OFFRENT EN VENTE :—

Vins Français, "Claret," en futailles et en bouteilles, de différentes marques.

Champagne, Sherry, Port, Pale Ale, Porter &c., &c.

Eau-de-vie, Jamaique, Genièvre, Whisky en entrepot ou droits payés.—

Ils se chargeront de toutes les affaires dont on voudra bien les charger, ayant une vaste bâtisse, ils offrent toutes les commodités pour marchandises pour ventes publiques et privées.

Ils continuent à faire des avances très-libérales sur toutes descriptions de marchandises et paient au comptant toutes les ventes qu'on leur confient.

Ils sollicitent des ventes au dehors.

LAMOTHE & McGREGOR.

Montreal, 192, Rue St. Paul.

WILLIAM H. BOYD,

Editeur de Guides d'affaires,

(DIRECTORIES)

Pour les Etats, Cités et Comtés suivants.

Conecticut.

Bridgeport. Norwich.

Delaware.

Guide d'affaire pour l'Etat du Delaware.
Guide pour la Cité Wilmington.

Dist. de Colombia.

Washington et Georgetown.

New Jersey.

Pour les comtés de Camden, Salem, Atlantic, Gloucester, Cape May.
Comtés Essex Hudson et Union.
Comtés Mercer et Berlington.
Guides d'affaire, Newark, Paterson, Trenton.

New York.

Auburn, et son Comté.
Binghamton et son Comté.
Broadway Guide d'affaire pour la Cité N. Y,
Brooklyn Guide d'affaire.
Elmira et son Comté.
N. Y. Guide d'affaire.
N. Y. Livres de Taxes.
Rome et son Comté.
Rondout, Schenectady,
Syracuse et son Comté.

Ohio.

Cheveland.

Pennsylvania.

Lancaster et son Comté.
Philadelphia Guide d'affaire.
Philadelphia (Guides pour Société.)
Berks, Lebanon, Lehigh, Northampton et le Comté de Schuylkil.
Bucks, Chester, Delaware et le Comté de Montgomery.

Rhode Island.

Newport, Pawtucket et Woonsocket.

Virginia.

Virginie (Guide d'affaire.)

Canada.

Ottawa, Cité.

Hamilton.

Hamilton sous presse.

Cartes montrant l'étendue des fils Télégraphiques des Etats Unis et des possessions Britanniques &c. &c.,

Bureau—346 & 348 Broadway, New York, et 333 Chestrent Street, Philadelphia.

A. O. LABONTE,

CORDONNIER.

PORTE VOISINE DE M. BACON,

DROGUISTE,

Côte Ouest de la Rivière Ogdenburgh.

M. Labonte est un ouvrier pratique. Il sollicite le patronage de ses compatriotes.

EXCHANGE HOTEL,

Vis-à-vis le Marché, RUE YORK,

BASSE-VILLE OTTAWA.

LE SOUSIGNÉ prend la liberté d'annoncer à ses amis et au public, qu'il a loué pour un nombre d'années, la maison si bien connue sous le nom de

EXCHANGE HOTEL,

Presque vis-a-vis le

MARCHE DE LA BASSE VILLE.

Qu'il vient de réparer et meubler à neuf. —La position qu'occupe son Etablissement, au centre des affaires, est la plus commode et la plus avantageuse qui puisse être offerte à ceux qui désirent visiter les marchés &c.

Le propriétaire de cet établissement peut assurer au public que rien ne sera épargné pour soutenir la réputation déjà établie de sa maison, et la mettre sur un pied à pouvoir offrir tout le comfort désirable.

On pourrait recevoir un certain nombre de pensionnaires soit au mois, soit à la journée, suivant le désire des appliquants.

La table sera toujours fournie de ce que le marché a de meuilleur, et la *Barre*, du meuilleur choix de *Vins, Brandy's, Gin &c.*

THOMAS CLARK,
Propriétaire.

N. B. Il y a aussi, de bonnes et spacieuses écuries, et remises attachées à son établissement.

Ottawa, 24 Février, 1861.

Hotel du Voyageur,

RUE SUSSEX,

LOUIS BLANCHETTE,
Propriétaire.

Ottawa, 3 avril, 1861.

NOUVELLES MARCHANDISES

M. CADIER,

Al'honneur d'annoncer aux habitans **Ogdensburgh et des environs,**

qu'il a reçu son assortiment complet de marchandises *d'Automne et d'Hiver* consistant entre autres en

Manteaux pour Dames, faits a la derniere mode,

Ainsi que Chapeaux au dernier gout.

Patrons de Robe en Soie Noire et de couleur,
Mérinos Français et Mérinos Ecossais,
Mousseline de Laine,
Flanelle blanche et de couleur,
CASIMIRES,
Draps, de toutes qualités, &c., &c.

Enfin M. CADIER, tient tout ce qui est nécessaire pour l'usage des familles.

M. CADIER,

Invite donc respectueusement le public à venir visiter son établissement.

A. G. CADIER,

FORD STREET,
OGDENSBURGH, N. Y.

GEM RESTAURANT,

RUE YORK, BASSE-VILLE.

REPAS à toute heure du jour : *Lunch* depuis 11 heures A. M. jusqu'à 2 P. M. Les meilleurs vins et liqueurs de toute espèce importés directement d'Europe : aussi un choix d'excellents cigares de la Havane etc.

La table sera constamment pourvue de tout ce que la saison pourra offrir de recherché.

A. BROWN.

HOTEL VICTORIA,

RUE MURRAY,

Trois Portes Est des Bâtisses de SPARROW.

Le Propriétaire de cet Hotel,

M. EUSEBE GAUTHIER.

AYant meublé son établissement à NEUF, peut maintenant offrir aux public voyageur, tout le comfort désirable. Sa table est toujours fournie du choix des marchés, ses vins sont de la meillieur qualité, et le soin qu'il apportera à servir ses nombreuses pratiques lui font espérer une part du patronage public.

Les personnes de la campagne venant avec leur voiture trouveront une cour spacieuse et de bonnes écuries.

Ottawa, Fév. 1861.

QUEBEC HOUSE,

RUE MURRY. BASSE-VILLE,
Ottawa, C. W.

M. A. RENEAUD,

AL'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un hotel, dans la maison déjà si bien connue, et dernièrement occupée par

M. CONWAY,

Les améliorations qu'il a fait faire a son établissement le mettent sur un pied à ne laisser rien à désirer.—Sa table sera toujours pourvue de ce qu'il y aura de mieux sur nos marchés, ses liqueurs, choisies par lui-même, dans les meilleures maisons de Montréal et de cette Cité, sont garanties être de la meilleurs qualitée.

Les voyageurs qui viennent en ville avec leurs chevaux, trouveront de bonnes écuries, avec remises, et une vaste cour, pour leurs voitures.

Ottawa, 1861.

HOTEL LARIVIERE

Coins des Rues SUSSEX et ST. PATRICE.

BERNARD LARIVIERE,
Proprietaire.

Ottawa, 1861.

CITY HOTEL

PAR

ISAAC BERICHON,

Rue Sussex.

CET Hotel est tenu sur un pied élevé, se trouve à proximité du chemin de fer et du Steamboat et est monté de ce qu'il y a d'exquis quand aux liqueurs, à la table, et en un mot de tout ce qui peut assurer le comfort du voyageur.

Ottawa, 1861.

CHS. LAPIERRE & S. LEBEAU

BATISSE DE M. J. AUMOND,

Rue Sussex.

MM. LAPIERRE & LEBEAU, ont toujours en main un assortiment considérable et varié

DE

CHAUSSURES

DE LA MEILLEURE QUALITÉ,

Qu'ils vendront à des prix très réduits,

POUR ARGENT COMPTANT.

MM. LAPIERRE & LEBEAU, Sollicitent une visite avant d'acheter ailleurs.

Ottawa, 15 avril, 1861.

LE SOUSSIGNE a l'honneur d'informer ses amis d'Ottawa et des environs, qu'il vient d'ouvrir un

Magasin de Groceries, Vins, &c., &c.,

dans la maison adjoignant le magasin de farine de A. C. CAMPBELL, Ecr. Bâtisse de

M. NAZAIRE GERMAIN,
Rue Sussex.

Où il invite les acheteurs à lui faire une visite persuadé qu'il seront parfaitement satisfaits tant par rapport au prix qu'à la qualité des articles.

J. M'CARRON.

Ottawa, 14 avril, 1861.

M. WILLIAM ROHRER.

Organiste a l'Eglise St. Joseph de cette Ville,

Et PROFESSEUR de MUSIQUE au Collège d'Ottawa.

M. ROHRER est chez lui, RUE St. GEORGE, *ancienne residence de M. GEORGE COX,* graveur, tous les LUNDIS et JEUDIS, depuis midi à 2 heures P. M.

Ottawa, 17 avril, 1861.